



Société anonyme au capital de 166 033 552 euros
Siège social : 29-31 rue Washington 75008 Paris
390 474 898 RCS Paris

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE



En application de l'article 212-13 de son règlement général, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 30 décembre 2009 sous le numéro R.09-095. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de Chargeurs, 29-31 rue Washington 75008 Paris, ainsi que sur les sites internet de Chargeurs (www.chargeurs.fr) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

SOMMAIRE

-=-

1.	LE GROUPE CHARGEURS	5
1.1.	PRESENTATION DU GROUPE CHARGEURS.....	5
1.1.1.	Principales activités du Groupe	5
1.1.2.	Histoire et évolution du Groupe	19
1.1.3.	Organigramme juridique du Groupe	29
1.2.	FACTEURS DE RISQUES	29
1.2.1.	Risques liés aux secteurs d'activités du Groupe	29
1.2.2.	Risques liés aux activités du Groupe	32
1.2.3.	Risques spécifiques à la Société	35
1.2.4.	Risques financiers	36
1.2.5.	Risques liés à la situation financière du Groupe	37
1.2.6.	Risques juridiques	38
1.2.7.	Risques liés au contrôle interne	38
1.2.8.	Assurances.....	39
1.3.	RAPPORT DE GESTION 2008	40
1.3.1.	Analyse du contexte économique et ses répercussions sur les métiers du Groupe	40
1.3.2.	Aspects environnementaux et sociaux	43
1.3.3.	Présentation des résultats 2008	51
1.4.	INFORMATIONS FINANCIERES CONSOLIDEES.....	54
1.4.1.	Etats financiers consolidés corrigés aux 31 décembre 2006, 2007 et 2008	54
1.4.2.	Résultats du 1 ^{er} semestre 2009.....	127
1.4.3.	Information financière du troisième trimestre 2009	162
1.4.4.	Perspectives d'avenir	163
2.	LA SOCIETE CHARGEURS SA.....	166
2.1.	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	166
2.1.1.	Dénomination et siège social (article 3 des statuts)	166
2.1.2.	Forme juridique (article 1 des statuts)	166
2.1.3.	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	166
2.1.4.	Date de constitution et durée de vie (article 4 des statuts).....	166
2.1.5.	Objet social (article 2 des statuts)	166
2.1.6.	Exercice social (article 24 des statuts)	167
2.1.7.	Consultation des documents sociaux relatifs à la Société.....	167
2.1.8.	Répartition des bénéfices (articles 26 et 27 des statuts).....	167
2.1.9.	Paiement des intérêts et dividendes (article 28 des statuts)	168
2.1.10.	Identification des détenteurs de titres (article 6 des statuts)	168

2.1.11. Franchissement de seuils (article 6 des statuts)	168
2.1.12. Assemblées générales (articles 18 à 21 des statuts)	168
2.2. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL.....	169
2.2.1. Capital Social.....	169
2.2.2. Evolution du capital sur les cinq dernières années	170
2.2.3. Répartition du capital et des droits de votes au cours des trois derniers exercices	170
2.2.4. Déclarations de franchissement de seuils légaux depuis le 31 décembre 2008	171
2.2.5. Pactes d'actionnaires	172
2.2.6. Accords pouvant entraîner un changement de contrôle	172
2.2.7. Rappel des dividendes antérieurement distribués.....	172
2.2.8. Bilan des opérations sur les actions propres.....	172
2.2.9. Autorisation d'opérer en bourse sur ses propres actions	173
2.2.10. Etat des délégations en cours	173
2.2.11. Titres non représentatifs du capital	173
2.2.12. Options de souscription	173
2.2.13. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	173
2.2.14. Evolution du cours de bourse	174
2.2.15. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.....	175
2.3. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	176
2.3.1. Organes de direction	176
2.3.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes de direction	180
2.3.3. Rémunérations et avantages en nature	180
2.3.4. Retraites et autres avantages.....	183
2.3.5. Rapport du président sur l'organisation des travaux du conseil et le contrôle interne .	183
2.3.6. Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008	189
3. AUTRES INFORMATIONS	191
3.1. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES	191
3.1.1. Responsable du document de référence.....	191
3.1.2. Attestation du responsable du document de référence	191
3.1.3. Contrôleurs légaux des comptes	192
3.2. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	193
3.2.1. Informations financières	194
3.2.2. Informations non financières	195
3.2.3. Disponibilité des informations.....	199
3.3. ASSEMBLEE GENERALE DU 8 FEVRIER 2010.....	200
4. TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	209

Dans le présent document de référence, les expressions « Chargeurs » ou la « Société » désignent la société Chargeurs. L'expression le « Groupe » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales.

Le présent document de référence contient des indications sur les objectifs du Groupe ainsi que des déclarations prospectives. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes tels que « croire », « s'attendre à », « pouvoir », « estimer », « avoir l'intention de », « envisager de », « anticiper », « devoir », ainsi que d'autres termes similaires. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que la réalisation de ces objectifs et de ces déclarations prospectives dépend de circonstances ou de faits qui devraient se produire dans le futur. Ces déclarations prospectives et ces informations sur les objectifs peuvent être affectées par des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations du Groupe soient significativement différents des objectifs formulés ou suggérés. Ces facteurs peuvent inclure les évolutions de la conjoncture économique et commerciale ainsi que les facteurs de risque exposés à la section 1.2 du présent document. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Le présent document de référence contient des informations sur les marchés du Groupe et ses positions concurrentielles, y compris des informations relatives à la taille de ses marchés. Sauf indication contraire, ces informations sont des estimations du Groupe et ne sont fournies qu'à titre indicatif. Les estimations du Groupe sont fondées sur des informations obtenues auprès de clients, fournisseurs, organisations professionnelles et autres intervenants des marchés au sein desquels le Groupe opère. Bien que le Groupe considère que ces estimations sont pertinentes à la date du présent document, il ne peut garantir l'exhaustivité ou l'exactitude des données sur lesquelles ces estimations sont fondées, ou que ses concurrents retiennent les mêmes définitions des marchés sur lesquelles ils opèrent.

Avertissement

Les états financiers consolidés relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2006, 2007 et 2008 présentés au paragraphe 1.4.1 du présent document de référence intègrent :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'arrêtés par le conseil d'administration du 7 mars 2007 et approuvés par l'assemblée générale du 15 mai 2007 ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'arrêtés par le conseil d'administration du 4 mars 2008 et approuvés par l'assemblée générale du 6 mai 2008 ; et
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 corrigés, tels qu'arrêtés par le conseil d'administration du 21 décembre 2009.

Le Groupe a en effet décidé de procéder à une correction des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (tels qu'arrêtés par le conseil d'administration du 5 mars 2009 et approuvés par l'assemblée générale du 7 mai 2009) à la suite de la constatation de deux erreurs dans ces comptes, relatives (i) à des écarts de conversion et de valorisation des stocks dans une filiale en Chine et (ii) aux modalités de comptabilisation d'écarts actuariels sur un régime de retraite complémentaire dans une filiale aux États-Unis.

Les comptes corrigés de ces erreurs ont fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes inclus au paragraphe 1.4.1.6. Un tableau de passage entre les principaux agrégats des comptes

consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels que publiés et ces mêmes agrégats corrigés est présenté en complément d'information dans la note 38 aux comptes consolidés relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2006, 2007 et 2008 tels qu'inclus au paragraphe 1.4.1.

Les erreurs susvisées ont également affecté les comptes consolidés relatifs au semestre clos le 30 juin 2009 tels qu'arrêtés par le conseil d'administration du 27 août 2008. En conséquence, le Groupe a également décidé de corriger ces comptes ; les comptes corrigés, arrêtés par le conseil d'administration du 21 décembre 2009, sont donc inclus au paragraphe 1.4.2.

Ces comptes corrigés ont fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes inclus au paragraphe 1.4.2.2.7. Un tableau de passage entre les principaux agrégats des comptes consolidés relatifs au semestre clos le 30 juin 2009 tels que publiés et ces mêmes agrégats corrigés est également présenté en complément d'information dans la note 32 aux comptes consolidés relatifs au semestre clos le 30 juin 2009 tels qu'inclus au paragraphe 1.4.2.

1. LE GROUPE CHARGEURS

1.1. PRESENTATION DU GROUPE CHARGEURS

1.1.1. Principales activités du Groupe

Chargeurs est un groupe mondial diversifié, coté sur le marché Euronext Paris (Compartiment C), investissant à long terme et opérant en leader sur des niches industrielles et de services. Il développe actuellement son activité dans la protection de surfaces (Chargeurs Films de Protection), les textiles techniques (Chargeurs Interlining), et le traitement de matières premières (Chargeurs Wool), après avoir cessé de contrôler, fin 2007, le métier Tissus en vendant 50 % du capital de la société Fashion Company, société holding du métier Tissus, à la société marocaine Holfipar.

Chargeurs a développé une activité mondiale sur les cinq continents. En 2008, 94 % des ventes du Groupe ont été réalisées hors de France. La Chine confirme sa place de premier marché du Groupe et continue à augmenter sa part du chiffre d'affaires consolidé en atteignant quasiment 20 % en 2008. L'Italie occupe désormais la deuxième place avec près de 17 %, l'Allemagne et son fort tissu industriel demeure en troisième position avec 9,5 %, alors que les Etats-Unis sont passés cette année devant la France avec respectivement 8,3 % et 6,1 % du chiffre d'affaires consolidé en 2008. Ces cinq premiers marchés représentent plus de 60 % des débouchés du Groupe.

Les tableaux ci-dessous présentent les chiffres clés et la répartition du chiffre d'affaires par métier et par zone géographique ; ils ont été établis à partir des états financiers consolidés audités de Chargeurs S.A. pour les exercices clos les 31 décembre 2006, 2007 et 2008, ainsi que des états financiers consolidés pour les semestres clos les 30 juin 2008 et 2009 qui ont fait l'objet d'un examen limité de la part des commissaires aux comptes selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Chiffres clés :

(en millions d'euros)	Chiffres clés annuels			Chiffres clés semestriels	
	2006 ¹	2007 ²	2008	30 juin 2008	30 juin 2009
Chiffre d'affaires	769	790	599,2	335,4	226,4
Résultat d'exploitation	25,4	28,7	(31,7)	7,4	(14,7)
Résultat net	13,1	15,4	(59,8)	9,1	(26,4)
MBA – Marge brute d'autofinancement = Résultat net + amortissements et provisions	17,9	22,7	(1,0)	16,1	(8,1)
Endettement	47,0	54,6	84,7	39,9	86,3

¹ Les chiffres clés 2006 intègrent un chiffre d'affaires de 90 millions d'Euros et un résultat d'exploitation de 0,8 millions réalisés par Chargeurs Fashion (détenu à 100% par Chargeurs).

² Les chiffres clés 2007 intègrent un chiffre d'affaires de 85 millions d'Euros et un résultat d'exploitation de 1,5 millions réalisés par Chargeurs Fashion (détenu à 100% par Chargeurs). Chargeurs Fashion a été mis en équivalence au 31 décembre 2007.

Répartition du chiffre d'affaires par métier (en millions d'euros) :

Métiers	Ventes annuelles ¹			Ventes semestrielles ¹	
	2006	2007	2008	1 ^{er} semestre 2008	1 ^{er} semestre 2009
Chargeurs Films de Protection	218	208	192	103,8	64,8
Chargeurs Interlining	236	242	221	117,4	86,4
Chargeurs Wool	224	254	186	114,2	75,2

¹ Hors Chargeurs Fashion. Le chiffre d'affaires annuel de Chargeurs Fashion était de 90 millions d'euros en 2006 et de 85 millions d'euros en 2007.

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique (en millions d'euros) :

Zones géographiques	Ventes annuelles ¹			Ventes semestrielles ¹	
	2006 (au 31 décembre)	2007 (au 31 décembre)	2008 (au 31 décembre)	2008 (au 30 juin)	2009 (au 30 juin)
Europe	419	423	289	169,3	107,7
Asie/Afrique	211	247	212	112,6	82,1
Amériques	139	120	98	53,5	36,6

¹ Hors Chargeurs Fashion.

Répartition des effectifs :

Effectifs par métier

Métiers	Effectifs annuels			Effectifs semestriels	
	2006 (au 31 décembre)	2007 (au 31 décembre)	2008 (au 31 décembre)	2008 (au 30 juin)	2009 (au 30 juin)
Chargeurs Films de Protection	605	595	573	592	554
Chargeurs Interlining	1 799	1 727	1 633	1 746	1 440
Chargeurs Wool	638	549	350	567	354
Autres	445 ¹	125	115	128	101
TOTAL	3487	2996	2671	3033	2449

¹ Intégrant les effectifs de Chargeurs Fashion qui étaient de 426 personnes au 31 décembre 2006.

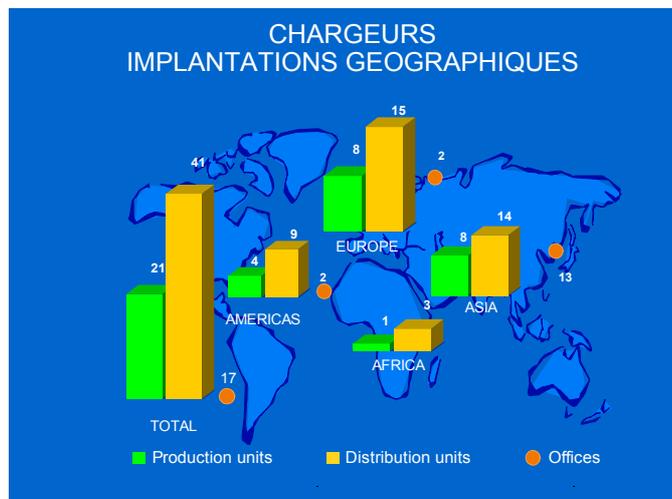
Effectifs par zone géographique¹

Zones géographiques	Effectifs annuels			Effectifs semestriels	
	2006 (au 31 décembre)	2007 (au 31 décembre)	2008 (au 31 décembre)	2008 (au 30 juin)	2009 (au 30 juin)
Europe	1 656	1 338	1 200	1 290	1 050
Asie/Afrique	1 201	1 218	1 065	1 315	1 011
Amériques	630	440	406	428	388
TOTAL	3487	2996	2671	3033	2449

¹ Incluant les effectifs Holding.

Au 30 juin 2009, le Groupe employait plus de 2 400 personnes réparties sur 37 pays.

Implantations géographiques au 31 décembre 2008 :



Les immobilisations corporelles du Groupe sont présentées au paragraphe 1.4.1.5 du présent document de référence en note 5 des notes annexes sur les états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2006, 2007 et 2008.

1.1.1.1. Chargeurs Films de Protection (CFP)

PROFIL

Chargeurs Films de Protection est le leader mondial des films plastiques de protection temporaire de surface, avec une part de marché évaluée par le management à plus d'un quart en 2008. Le cœur de l'activité consiste en la conception, la production et la vente de films auto-adhésifs de protection temporaire de surface. Les matériaux protégés (métaux prélaqués, acier inoxydable, aluminium, plastique en plaques, ...) conservent ainsi leur qualité de surface tout au long des opérations de transformation, de montage, de transport ou de stockage.

TECHNOLOGIES ET INNOVATION

Chargeurs Films de Protection achète ou fabrique via un processus d'extrusion des Films plastiques de Polyoléfines et Polyéthylène.

Jusqu'au début des années 1990, la seule technologie de fabrication des films de protection était le film enduit. Elle a ensuite été complétée par la technologie du film coextrudé adhésif. Chargeurs Films de Protection a suivi l'évolution du marché pour offrir, depuis 1995, des films coextrudés adhésifs.

Chargeurs Films de Protection met donc en œuvre deux technologies différentes :

- L'enduction qui consiste à déposer une fine couche adhésive sur un support (film plastique). Cet adhésif est déposé par voie humide, le vecteur pouvant être de l'eau ou du solvant qui est ensuite évaporé par séchage. L'enduction est la technologie dominante.
- La coextrusion qui consiste à pousser dans une filière multi-couches des matières plastiques en fusion de façon à former un film mince. Pour obtenir un film coextrudé

adhésif, sont incorporées dans une des couches extérieures des matières conférant des propriétés adhésives.

Les caractéristiques des films obtenus par enduction ou par coextrusion ne sont pas identiques, même s'il existe une plage de recouvrement des applications. Les films coextrudés adhésifs sont principalement utilisés pour la protection temporaire des matières plastiques qui nécessitent des pouvoirs adhésifs plus faibles.

Les films deviennent des vecteurs de communication permettant aux clients de valoriser leur marque par impression de leur logo ou bien de préciser sur le film les conseils d'utilisation.

La gamme de produits de Chargeurs Films de Protection compte environ 250 produits différents. Les produits vendus par Chargeurs Films de Protection à ses clients sont principalement des films enduits. Les films coextrudés et les papiers enduits représentent environ 1/5^e des ventes.

Les films de protection et les films coextrudés fabriqués par Chargeurs Films de Protection étant très techniques, la recherche et mise au point de nouveaux produits, plus performants et économiques, est un axe majeur de sa stratégie de développement.

Le métier dispose d'une importante capacité de recherche et développement au travers de son laboratoire de recherche, basé en France, dont l'objectif est d'élargir sans cesse le champ d'application et les performances des produits. 30% des ventes sont réalisées avec des produits ayant moins de 5 ans d'existence.

Pour cela, une équipe à fortes compétences assure une veille sur les matières disponibles, sur les procédés les plus appropriés et dispose d'un laboratoire équipé d'outils pilotes ainsi que de matériels d'évaluation des produits et des surfaces à protéger.

Les effectifs de Recherche et Développement représentent environ 5 % des effectifs totaux du métier.

Chargeurs Films de Protection protège ses innovations en menant depuis plusieurs années une politique de dépôt de brevet dans les zones géographiques couvertes par ses activités.

Des brevets protègent notamment certains adhésifs (utilisés pour l'enduction) et produits coextrudés, et plus généralement l'ensemble des formulations les plus innovantes Chargeurs Films de Protection poursuit donc constamment le développement de son offre en matière de produits pour répondre aux besoins de sa clientèle. Toujours dans ce souci et parce que ses clients doivent conserver pour leurs produits une qualité de surface irréprochable, Chargeurs Films de Protection applique à son organisation et à ses produits les principes de « qualité totale ». Après avoir obtenu en 1993 la certification ISO 9002, la société a reçu en 1995 la certification ISO 9001, puis en 2002 la certification ISO 9001 version 2000. Enfin, en 2008, Chargeurs Films de Protection a obtenu deux nouvelles certifications : la certification ISO 14001 pour son site français et la certification OHSAS 18001 pour son site italien.

De par son expérience de plus de 40 ans dans la protection temporaire de surface, Chargeurs Films de Protection possède un très important savoir-faire et une parfaite maîtrise en la matière. Chargeurs Films de Protection est par conséquent en mesure d'offrir à ses clients des produits toujours plus performants et de qualité maximale évoluant en parallèle de leurs besoins.

PRINCIPAUX MARCHES

Secteurs d'activités

Les produits de Chargeurs Films de Protection sont destinés principalement aux secteurs du bâtiment, de l'électroménager, de l'électronique et du transport. Les principaux utilisateurs de films de protection sont des producteurs, des distributeurs ou des transformateurs de matériaux, en particulier acier inoxydable, aluminium, métaux prérevêtus, matières plastiques, stratifiés, etc., dont l'objectif est de proposer à leurs propres clients des matériaux dont la qualité de surface est irréprochable.

La solution que propose Chargeurs Films de Protection est de protéger les surfaces fragiles par un film auto adhésif, résistant aux agressions en cours de transformation, de manutention, de stockage, de montage, et facilement "pelable" de la surface protégée sur laquelle il est appliqué. Chargeurs Films de Protection crée de la valeur chez ses clients en proposant une solution, la protection de surface, en amont de leur processus de fabrication.

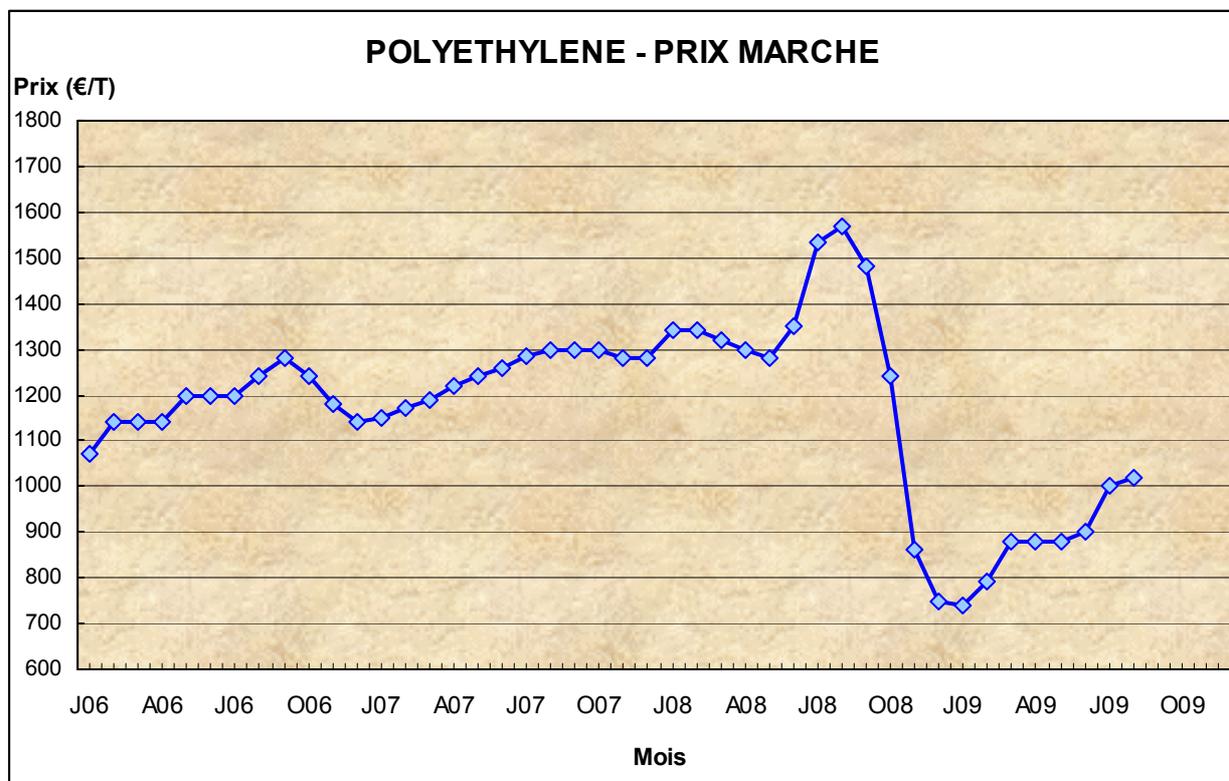
Le portefeuille de clients est diversifié et équilibré malgré la tendance croissante à une concentration de la clientèle :

Celle-ci est composée principalement de grands groupes internationaux, producteurs, distributeurs ou de transformateurs de matériaux (tels que les métaux prérevêtus, profilés, inox, stratifiés, plaques plastiques, etc), opérant sur les marchés du bâtiment (84 %) et de l'électroménager (11 %) et dans une moindre mesure de l'automobile (5 %), et avec lesquels les relations commerciales se sont établies dans la durée. Chargeurs Films de Protection est ainsi le fournisseur depuis plus de quinze ans de ses principaux clients.

Dans le bâtiment, les produits de Chargeurs Films de Protection sont utilisés dans le cadre de la construction et de l'équipement de bâtiments neufs ou la rénovation de bâtiments anciens, qu'il s'agisse de logements ou de bâtiments non résidentiels.

Chargeurs Films de Protection utilise principalement le polyéthylène comme matière première pour élaborer les films, dont le coût représente plus de la moitié du prix de ses produits. Cette dépendance à l'égard du polyéthylène est essentiellement économique en raison des variations parfois brutales de son prix (illustrées dans le graphe ci-dessous) lequel suit une évolution quasi-parallèle à celui du pétrole. Chargeurs Films de Protection a mis en place plusieurs types de mesures afin de se couvrir contre ces variations ; en particulier, la société a mis en place progressivement depuis 3 ans, pour la majorité de ses clients, des mécanismes d'ajustement de ses prix de vente indexés sur les prix du polyéthylène, qui limitent sa vulnérabilité en cas de forte hausse des prix de cette matière première et permettent un renforcement du partenariat avec les grands comptes.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du prix de marché du polyéthylène entre janvier 2006 et août 2009 :



(Source : PLATTS)

Zones géographiques

D'un point de vue géographique, le marché mondial du film de protection temporaire de surface est réparti en trois tiers, entre l'Asie, l'Europe et l'Amérique.

Chargeurs Films de Protection est leader mondial avec une part de marché évaluée par le management de l'ordre de 27 % en 2008. Chargeurs Films de Protection dispose surtout d'une position de leadership incontestable sur le marché européen.

C'est par l'acquisition, en mai 2000, de la division Protection de Surface du groupe IVEX aux Etats-Unis, leader sur les marchés aux Etats-Unis, Canada et Mexique, que Chargeurs Films de Protection devient le leader mondial du métier et prend place sur le continent américain.

Les deux principaux concurrents de Chargeurs Films de Protection sur le marché mondial du film de protection sont la société allemande Poli-Film et la société japonaise Nitto, avec respectivement 12 % et 6 % de parts de marché en 2008.

Répartition des ventes 2008 par zone géographique :

- Europe : 65%
- Amériques : 18%

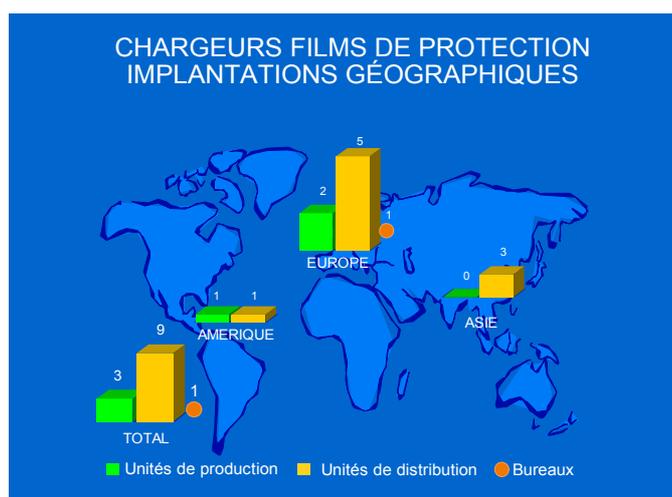
- Asie/Afrique : 17 %

IMPLANTATIONS

Afin de s'adapter aux évolutions du marché, Chargeurs Films de Protection a équilibré ses implantations dans le monde suivant deux principes directeurs : proximité avec la clientèle et compétitivité des sites. Cela s'est manifesté ces dernières années par une présence renforcée en Asie pour bénéficier d'un marché en forte croissance, tout en maintenant une présence importante en Europe pour garder son leadership dans cette zone, ainsi que par une réorganisation de ses structures aux Etats-Unis. Aujourd'hui, le métier dispose de trois unités de production dans le monde, dont deux en Europe et une aux Etats-Unis. Son réseau de distribution est quant à lui constitué de 12 unités propres et de nombreux distributeurs et agents à travers le monde.

Cette organisation mondiale permet à Chargeurs Films de Protection de proposer, de par sa proximité avec sa clientèle constituée de groupes de plus en plus mondialisés, une offre de services originale qu'il s'efforce de développer et d'adapter au mieux aux besoins de sa clientèle.

Implantations géographiques au 31 décembre 2008 :



1.1.1.2. Chargeurs Interlining

PROFIL

Chargeurs Interlining est le leader mondial pour la fabrication d'entoilage pour l'habillement, avec une part de marché évaluée par le management d'environ 28% en 2008.

L'entoilage est fabriqué principalement à base de fibres artificielles et synthétiques (viscose, polyester, coton...) : invisible dans les vêtements, il est généralement fixé par thermocollage entre le tissu et la doublure ou directement placé sous le tissu, assurant un rôle majeur pour conférer souplesse et tenue aux vêtements.

L'entoilage est un produit technique complexe qui doit répondre à de nombreuses contraintes d'application et être capable de s'adapter à des types de tissus, de vêtements et de coupes

variés en maintenant intact sa tenue dans le vêtement et son efficacité. Il doit suivre les évolutions de la mode et des grandes orientations de l'habillement, particulièrement la tendance actuelle en confection féminine d'utiliser des tissus de plus en plus légers.

Chargeurs Interlining a développé par ailleurs une gamme de tissus techniques (comme les tissus anti feu, les textiles échangeurs d'ions, les textiles régulateurs thermiques, etc) qui constituent des sources de diversification et des relais de croissance.

TECHNOLOGIES ET INNOVATION

L'innovation est un atout concurrentiel majeur que Chargeurs Interlining a très tôt placé au cœur de sa stratégie de développement afin d'anticiper en permanence les évolutions des marchés des tissus et des vêtements, de concevoir les produits nouveaux adaptés et continuer ainsi à affirmer son leadership mondial.

Des produits d'avant-garde tels que les polyesters texturés, les trameurs « stretch » et les « top satin stretch et bi stretch » sont autant d'innovations qui ont fait sa notoriété.

Chargeurs Interlining a également mis au point un procédé d'enduction à point unique (baptisé Global Molecular Point) pour l'application des entoilages thermocollants qui représente une évolution technologique importante en ce qu'elle apporte de nombreux avantages, tels qu'une nette augmentation de l'adhérence de l'entoilage sur le tissu, une facilité d'application, ou encore une meilleure tenue à l'entretien du vêtement dans le temps.

Fort de ses avancées en matière d'entoilages, Chargeurs Interlining a orienté ses recherches au cours de ces dernières années vers des tissus techniques et a pu ainsi élargir sa gamme à de nouveaux produits, tels que les tissus anti-feu, les textiles échangeurs d'ions, les textiles régulateurs thermique, etc.. Ces produits lui offrent de nouvelles perspectives sur des marchés aussi variés que ceux du vêtement de protection, du vêtement de confort, ou encore de l'environnement/dépollution qui constitue aujourd'hui un marché en pleine expansion.

Dans ce dernier domaine, les efforts de recherche et de développement de Chargeurs Interlining ont été récompensés en 2009 par l'obtention du premier prix de l'innovation au salon Environord 2009 octroyé pour les textiles échangeurs d'ions, et la mise en place de nouveaux partenariats.

Chargeurs Interlining protège les nouveaux produits et technologies qu'il développe par des dépôts de brevet, en France et à l'international.

Le budget recherche et développement du métier Interlining représente aujourd'hui en moyenne 1,5 % du chiffre d'affaires.

PRINCIPAUX MARCHES

Le marché de l'entoilage s'adresse aux confectionneurs de vêtements féminins et masculins, ainsi qu'aux fabricants de chemises et de cravates. Il bénéficie d'un riche gisement de clientèle constitué par l'ensemble des confectionneurs du monde entier.

Les entoilages se regroupent en trois grandes familles de produits, les tissés et tricotés, les non-tissés et la triplure chemise.

Chargeurs Interlining s'étant également diversifié sur le marché des tissus techniques développe ainsi une nouvelle clientèle dans des secteurs d'activités variés (vêtements de protection, vêtements de confort, supports d'impression jet d'encre, environnement/dépollution...).

Les ventes de Chargeurs Interlining concernent majoritairement des entoilages et dans une moindre mesure les tissus techniques.

D'un point de vue géographique, à l'instar du marché de la confection, le marché de l'entoilage est un marché très mondialisé qui s'est profondément modifié sur les quinze dernières années. La confection européenne et américaine s'est ainsi déplacée en Asie pour tirer profit des coûts de main d'œuvre attractifs.

Pendant plusieurs années, trois principaux concurrents ont dominé le marché mondial de l'entoilage : Chargeurs Interlining, Freudenberg (société allemande) et Kufner (société allemande). Suite à des difficultés financières, Kufner est désormais géré par un administrateur judiciaire depuis le début de l'année 2009.

Répartition des ventes en 2008 par zone géographique :

- Europe : 46%
- Asie/Afrique : 40 %
- Amériques : 14%

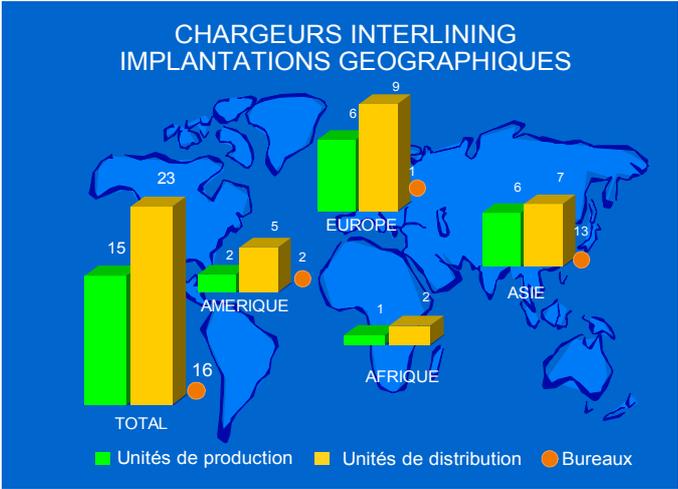
IMPLANTATIONS

Chargeurs Interlining a su sans cesse adapter son organisation mondiale aux évolutions du marché faisant de la mondialisation un des axes forts de sa stratégie. Cela s'est manifesté par une forte expansion en Asie, afin de suivre la délocalisation des clients européens et nord américains et de bénéficier par là-même des coûts de main d'œuvre plus bas, et par un rééquilibrage de ses structures en Europe et en Amérique, moins compétitives. Les implantations de Chargeurs Interlining en Chine constituent son atout majeur dans ce pays qui dispose d'un grand marché intérieur et de l'ensemble de la filière textile.

Chargeurs Interlining a ainsi développé une organisation mondiale, tant en matière de production qu'en matière de distribution, constituée d'unités compétitives et proches des clients pour lui permettre de répondre à leurs besoins dans les meilleures conditions de délais et de coûts.

A la fin de l'année 2009, le réseau de production comprendra, hors joint ventures : 12 usines (6 en Asie, 3 en Europe, 3 en Amérique du Sud et Afrique). Par ailleurs, son réseau de distribution couvre une trentaine de pays dans le monde, par le biais de filiales propres ou d'agents et distributeurs.

Implantations géographiques au 31 décembre 2008 :



1.1.1.3. Chargeurs Wool

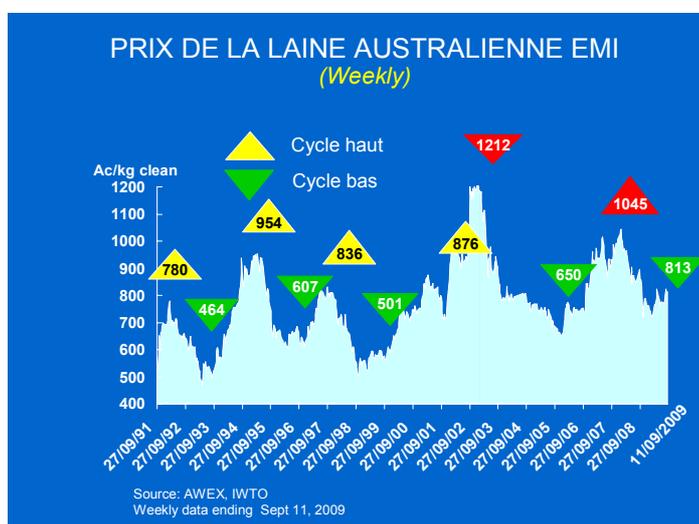
PROFIL

Chargeurs Wool est le leader mondial pour la transformation et la vente de laine peignée avec une part de marché d'environ 6% en 2008, selon estimation du management.

Chargeurs Wool est situé au premier niveau de la filière textile lainière. Ses clients sont les filateurs qui transforment le ruban de laine peignée qui leur est fourni en fil soit en pur laine soit en mélange (polyester, acrylique, élasthanne...) avec d'autres fibres. Les débouchés finaux sont l'habillement soit sous forme de tissus en chaîne et trame soit sous forme de tricot en maille.

Le métier de Chargeurs Wool consiste à concevoir les mélanges de laine les mieux adaptés aux besoins des filateurs, à les rendre propres à un usage textile via un processus de lavage, cardage, peignage, et à mettre à leur disposition des produits standards à prix fixés à l'avance, ce qui repose sur un travail logistique, industriel et financier en amont afin de garantir la qualité des produits et de couvrir les clients de Chargeurs Wool contre le risque de prix dont ils souhaitent se prémunir ("*topmaking*"). Chargeurs Wool couvre ce risque en adossant systématiquement ses ventes à des stocks de laine.

Le prix de la laine, comme toutes les matières premières, est en effet volatil. Les variations de prix de cette matière reproduisent le caractère cyclique de cette activité, comme l'illustre le graphe ci-dessous.



Les prix de la laine sont formés lors d'enchères qui se tiennent en Australie, Afrique du Sud et Nouvelle Zélande et fluctuent au cours de cycles pluriannuels. Il n'existe pas de marché organisé liquide de dérivés liés au marché de la laine.

PRINCIPAUX MARCHES

Le contexte concurrentiel s'est considérablement transformé depuis 5 ans avec l'érosion, très forte, de la concurrence européenne et australienne. La concurrence principale provient désormais de la zone Asie et en particulier de la Chine, qui représente près de 43% de la consommation mondiale de laine peignée en 2008 et qui produit une part croissante des laines peignées utilisées par ses filateurs. En Europe, le marché est dominé par l'Italie.

Les principaux pays producteurs de laine sont l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud, l'Argentine et l'Uruguay. Chargeurs Wool s'approvisionne suivant les évolutions des marchés dans l'ensemble de ces zones.

Chargeurs Wool est le seul concurrent sur le marché à disposer d'un réseau commercial et industriel multi-pays.

Répartition des ventes en 2008 par zone géographique :

- Asie/Afrique : 48%
- Europe : 35%
- Amériques : 17%

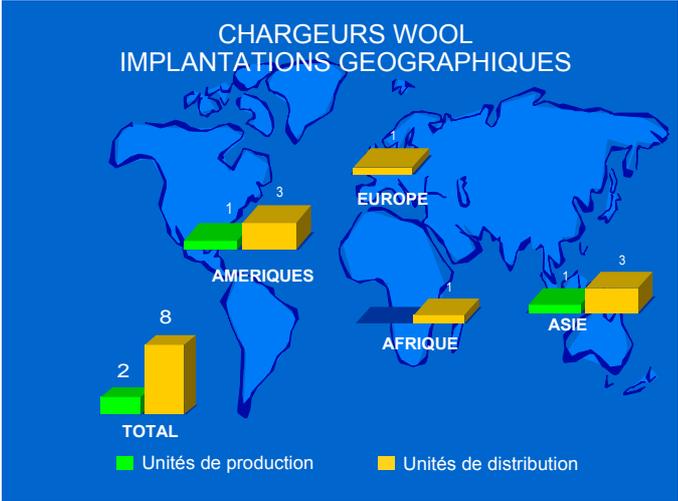
IMPLANTATIONS

Chargeurs Wool a progressivement renforcé ses outils industriels dans différents pays (Argentine, Etats-Unis, Afrique du Sud) en les adossant à des partenaires locaux afin de mieux équilibrer les charges de production.

Chargeurs Wool est désormais centré industriellement sur les peignages compétitifs de Chine et d'Uruguay détenus en propre.

Les clients sont suivis par une organisation commerciale légère implantée en Chine, Europe et Amérique.

Implantations géographiques au 31 décembre 2008 :



1.1.2. Histoire et évolution du Groupe

1.1.2.1. Origines

Chargeurs est né de la fusion en juillet 1981 des sociétés Pricel et Chargeurs Réunis.

Pricel

Fondée en 1925, la société Pricel s'était développée dans l'industrie de la viscose, puis du textile, devenant au fil d'acquisitions et de participations un ensemble industriel et financier très diversifié. Fin 1980, ses principales activités étaient les suivantes :

- L'industrie textile avec deux métiers principaux :
 - La teinture, l'apprêt et l'impression, d'une part,
 - La fabrication de tissus et d'articles textiles pour l'habillement (notamment les entoillages de Lainière de Picardie), d'autre part.
- L'industrie de la viscose avec un pôle industriel de produits de nettoyage constitué autour de la société Spontex.
- Les films adhésifs de Novacel et d'autres activités secondaires.
- La détention de participations, principalement dans la compagnie Chargeurs Réunis (36% du capital)

Chargeurs Réunis

Fondée en 1872, par le banquier parisien Jules Vignal, la Compagnie des Chargeurs Réunis (Compagnie Française de Navigation à vapeur) avait d'abord exploité des lignes maritimes sur l'Amérique du Sud, puis s'était développée sur l'Afrique et l'Extrême-Orient.

Ses dirigeants décidèrent de s'engager dans le transport aérien en créant, en 1929, la Société pour le développement de l'aviation commerciale en France.

En 1940, était créée – en commun avec Air France – l'Union Aéromaritime de Transports (UAT). En 1963, l'UAT fusionnait avec la société de Transports Aériens Intercontinentaux (TAI), donnant naissance à UTA (Union des Transports Aériens).

En 1981, au moment de la fusion avec Pricel, Chargeurs Réunis détenait :

- la CMCR, Compagnie Maritime des Chargeurs Réunis ;
- l'Union Navale et Cetramar de transport maritime de vrac ;
- Paquet, compagnie de croisière ;
- la compagnie aérienne UTA ; et
- les transports par route Causse-Walon et les navires de la Carline.

1.1.2.2. Développement de 1981 à 1996

En 1981, pour son premier exercice, le chiffre d'affaires de Chargeurs, issue de la fusion entre Pricel et la Compagnie Chargeurs Réunis, se répartissait en transports aériens (46%), transports maritimes et terrestres (30 %) et autres activités industrielles (24 %).

Au fil des années, Chargeurs allait se transformer, quittant les secteurs maritimes et aériens, se séparant de Spontex, se renforçant dans le textile, et s'ouvrant un nouveau champ de développement : celui de la communication.

Cette période a été marquée par les grandes dates suivantes :

- 1985 Vente des navires de l'Union Navale et de la participation dans la société Navale Delmas-Vieljeux ;
- 1986 Participation au lancement de La Cinq, première chaîne de télévision commerciale privée en France, dont Chargeurs détenait 31% du capital ;
- 1987 Annulation par le gouvernement français de la concession de La Cinq ;
Prise de participation de 10% dans British Satellite Broadcasting (BSB) ;
- 1988 Acquisition des activités négoce-peignage de laine de Prouvost SA ;
Cession de Chargeurs Réunis à la Société Navale Commerciale Delmas-Vieljeux ;
- 1989 Cession de Spontex à Hutchinson (groupe Total) ;
- 1990 Vente d'UTA à Air France ;
Acquisition de Pathé Cinéma ;
Fusion de BSB avec son concurrent Sky pour former BSkyB ;
- 1993 Prise de participation de 20% dans Canalsatellite, premier système de diffusion de télévision par satellite en France ;
- 1995 Rachat du réseau de salles de cinéma MGM en Hollande ;
Achat au groupe canadien Dominion Textiles de son activité entoilage, DHJ Industries ;
Acquisition de la société Boston Tapes (films adhésifs), en Italie ;
- 1996 Mise en vente de Walon ;
Scission de Chargeurs en deux sociétés.

1.1.2.3. Le groupe Chargeurs avant la scission de 1996

En 1995, Chargeurs est un groupe industriel diversifié, de dimension mondiale (plus de 75% de son chiffre d'affaires est alors réalisé hors de France), qui exerce dans deux grands secteurs d'activité :

- Communication : télévision, cinéma ;
- Textile – industrie : laine, tissus, entoilage, protection de surface, transports.

En 1996, le groupe Chargeurs est scindé et donne naissance à deux sociétés :

- PATHÉ, qui reçoit les activités de télévision, de cinéma et de presse ;
- CHARGEURS INTERNATIONAL, qui reçoit les activités textiles, protection de surface et transport.

Dans le même temps, la société Chargeurs est dissoute.

L'opération fait suite à une réflexion menée par Chargeurs sur la nécessité de clarifier et fortifier les perspectives de développement propres à ses deux grands secteurs d'activité.

Le périmètre des deux nouvelles sociétés pour leurs principales activités se présentait ainsi :

	PATHÉ	CHARGEURS INTERNATIONAL	
<u>Télévision</u>		<u>Textiles</u>	
	- BSKyB (17 %)		- Chargeurs Laine
	- CanalSatellite (20 %)		- Chargeurs Tissus
	- Pathé Télévision		- Chargeurs Entoilage
	- Pathé Interactive (65 %)		
<u>Cinéma</u>		<u>Protection de surface</u>	
	-		
	- Renn Productions / AMLF		- Novacel
	- Pricel (50 %)		- Boston Tapes
	- Guild Entertainment		
	- Pathé Palace		
	- Pathé Cinemas (Pays-Bas)		
<u>Presse</u>		<u>Transport</u>	
	- Libération (12 %)		- Walon
			- Costa (11.9 %)

1.1.2.4. Le groupe Chargeurs International en 1996

Le groupe Chargeurs International constitué consécutivement à la scission de Chargeurs est admis à la cote officielle de la bourse de Paris pour une première cotation le 24 juin 1996. Le 7 mai 1997, sa dénomination est devenue Chargeurs.

Chargeurs devient ainsi un ensemble industriel mondial, à dominante textile, qui détient des positions de leadership sur tous les grands marchés où il opère.

Chargeurs opère dans trois métiers du secteur textile :

- la transformation et la vente de laine peignée : Chargeurs Laine.
- la fabrication de tissus à base de laine : Chargeurs Tissus.
- la fabrication d'entoilage pour vêtements : Chargeurs Entoilage.

Chargeurs exerce également une activité dans la protection de surface industrielle à travers les sociétés Novacel et Boston Tapes, qui occupent une place de leader sur leur marché en Europe.

Par ailleurs, Chargeurs détient une participation de 10 % dans la société textile Deveaux, ainsi qu'une participation de 8,26 % dans la compagnie italienne Costa Crociere, numéro un européen de la croisière.

Enfin, Chargeurs détient la société française Walon, spécialisée dans le transport de véhicules automobiles.

1.1.2.5. Recentrage du portefeuille d'activités et accélération de la mondialisation : 1996-1998

Au cours de cette période, Chargeurs poursuit la politique de spécialisation qui avait été amorcée par la scission de 1996 en se recentrant sur ses quatre métiers principaux (le peigné de laine, les tissus à base de laine, l'entoilage pour l'habillement et les films de protection de surfaces industrielles) et se sépare ainsi de ses activités de transport, de croisière, de tissus pour l'automobile et d'ennoblissement.

Le Groupe qui, par ailleurs, s'est fixé comme une de ses priorités après la scission d'accroître la mondialisation de ses activités enclenche son mouvement vers l'Asie par le démarrage de la production en Chine dans deux nouvelles usines de transformation de laine peignée et de fabrication d'entoilage.

L'accélération de la mondialisation se concrétisera aussi par le début d'une implantation en Europe de l'Est et le rachat de sociétés nord-américaines et sud-américaines visant à renforcer les capacités de production et les parts de marché du Groupe sur le continent américain.

Les opérations réalisées entre 1996 et 1998, telles que listées ci-dessous, reflètent ces deux orientations :

- | | |
|------|---|
| 1996 | Cession des filiales Walon (activité de transport de véhicules) en Italie et en Grande Bretagne |
| | Rachat partiel d'actifs de l'activité entoilage pour vêtements de la société Crown Textile (Etats-Unis) |
| | Cession de 10% des titres de Deveaux, spécialisée dans le tissé teint pour l'habillement coton |
| | Cession de la société Delcar, spécialisée dans les tissus pour l'automobile |
| | Acquisition de la société Canada Hair Cloth, spécialisée dans l'entoilage traditionnel masculin |

- Démarrage de deux nouvelles usines en Chine (peigné de laine et entoilage pour l'habillement)
- 1997 Cession des filiales Walon en Allemagne, au Benelux et au Portugal
Cession des actions détenues dans le capital de Costa Crociere (activité de croisière)
Acquisition de l'activité entoilage de la société Textilana en République Tchèque
Implantation d'une unité de production en Lituanie par Chargeurs Tissus
Acquisition de la société Golaplast Industria Textil Ltda au Brésil par Chargeurs Interlining
Cession des Etablissements R. Mathelin (France), spécialisés dans la teinture et les apprêts de tissus
- 1998 Désengagement des activités de peignage en France avec la cession du peignage Amédée (S.A.P.)
Cession de la société Causse Walon et de ses filiales opérationnelles en France
Cession de la filiale d'ennoblissement T.A.S.Q.
Rachat de la société Firet (Pays-Bas), spécialisée dans l'entoilage non tissé

1.1.2.6. Mise en place d'un nouveau modèle financier et prises de position en Asie : 1999-2004

Deux axes stratégiques majeurs mis en oeuvre par le Groupe caractérisent cette période : d'une part, la mise en place d'un nouveau modèle financier, et d'autre part, les prises de positions offensives sur les marchés asiatiques.

Un nouveau modèle financier

A partir de 1999, le Groupe a recours à des mécanismes originaux et inédits d'ingénierie financière qui lui permettent d'optimiser la rentabilité des capitaux employés, ainsi que de réaliser une analyse et maîtrise des risques précises.

Un nouveau modèle de financement est ainsi mis en place via des outils spécifiques de titrisation des actifs.

- La première opération (dite « Dolly I »), conçue et réalisée fin 1998, concerne Chargeurs Wool. Elle consiste à externaliser la gestion des flux de la matière première laine, puis à titriser les capitaux liés au fonds de roulement nécessaire aux activités de transformation de la laine. Elle permet ainsi à Chargeurs Wool de diminuer fortement ses capitaux investis et de ce fait d'améliorer sa rentabilité.

A ce jour, cette opération a déjà été reconduite à deux reprises, en 2003 et 2006.

- Fort de l'expérience et de la réussite de Dolly I, le processus sera par la suite appliqué en 2000 à l'outil industriel de Chargeurs Wool (« Dolly IV »), puis étendu aux autres métiers du groupe : à l'outil industriel de Chargeurs Interlining (2000), de Chargeurs Tissus (2001) et de Chargeurs Films de Protection (2003).

Ce nouveau modèle qui repose sur une gestion du risque très fine et sur le développement de pratiques qui prennent en compte à chaque instant le coût de l'utilisation des capitaux investis permet ainsi d'améliorer la gestion et la sécurité financière de Chargeurs.

Il rendra notamment possible le succès des trois offres publiques de rachat d'actions réalisées en 1999, 2001 et 2004, portant respectivement sur 25% du capital de Chargeurs (montant total de 106,7 millions €), sur 28,4% du capital de Chargeurs (montant total de 151,8 millions €), et sur 23,9% du capital de Chargeurs (montant total de 93 millions €).

Prises de position en Asie

Le Groupe, qui a su très tôt anticiper la part croissante du marché asiatique et qui a pour conduite d'adapter en permanence et dans chacun des métiers ses structures industrielles et commerciales à l'évolution des marchés, renforce sa présence en Asie et procède à un rééquilibrage de celle-ci dans les autres zones géographiques.

Les métiers entament un processus de réorganisation de leur présence industrielle et commerciale mondiale dans une démarche de proximité avec leur clientèle et de répartition géographique sécurisée de leurs activités.

Chargeurs Films de Protection :

Disposant déjà d'une position de leadership, très tôt affirmée, sur le marché européen, Chargeurs Films de Protection vise à renforcer ses positions sur les continents américain et asiatique.

Dans cet objectif, Chargeurs Films de Protection acquiert en 2000 l'activité de protection de surface du groupe américain IVEX, leader sur le continent américain, qui lui permet de prendre la position de leader mondial de son secteur. La même année, elle installe un « service center » en Chine, puis un en Corée du Sud en 2001, afin de profiter de la croissance du marché asiatique.

Chargeurs Interlining :

Chargeurs Interlining, qui bénéficie d'une structure fortement mondialisée, continue son expansion en Chine par la création en 2003 d'une nouvelle unité de production d'entoilage pour chemises, qui porte à trois les implantations industrielles du métier dans ce pays.

Guidé par le souci de se rapprocher de ses clients européens, Chargeurs Interlining complète également le maillage de son réseau commercial en Tunisie (création d'une filiale), en Turquie (création d'un bureau commercial en 2001), au Maroc (rachat de la société JPS Entoilage en 2001), en Roumanie (création d'une filiale commerciale en 2003), ou encore en Russie (création d'une joint-venture commerciale en 2004), et sur le plan industriel achève son installation en République Tchèque en 2003.

Chargeurs Wool :

Tout comme pour les autres métiers, le marché chinois devient éminemment stratégique pour Chargeurs Wool qui y recentre ses capacités de production par le biais de son implantation industrielle et commerciale mise en place dès 1996. En parallèle, Chargeurs Wool entame en

2002 la fermeture de Pettinatura Europa (en Italie) et le retrait de son activité de laine lavée en Grande Bretagne.

En 2003 , Chargeurs Wool poursuit la réduction des capacités de production dans les pays à coûts élevés, principalement en Australie.

Chargeurs Tissus :

Chargeurs Tissus procède à une adaptation de ses capacités de production en se dégageant totalement en 2003 de ses outils de production industriels en Grande-Bretagne, au Portugal et dans le nord de la France.

Chargeurs Tissus initie également un recentrage sur des activités plus rentables et porteuses, qui se traduit par l'arrêt de certaines activités déficitaires :

- 1999 : arrêt de l'activité PJT, spécialiste des lainages créatifs haut de gamme et arrêt de l'activité Deldicque, spécialisée dans la draperie haut de gamme, en France.
- 1999 : arrêt de l'activité Irmen, spécialisée dans les tissus créatifs pour pantalon, veste et costume, en Allemagne.
- 2000 : acquisition de la société française Ternynck Frères, spécialisée dans le tissu féminin, et de la société britannique Drummond, spécialiste des tissus masculins.
- 2004 : Cession de la société De Cathalo, spécialisée dans le lainage haut de gamme pour la confection féminine, en France.

1.1.2.7. Reconfiguration des *business models* : 2005-2007

Cette période est marquée par plusieurs facteurs adverses exceptionnels qui ont impacté les métiers du Groupe et ont amené celui-ci à reconfigurer radicalement ses business models ce qui s'est traduit par de bonnes performances en 2006 et 2007.

Parmi ces facteurs adverses figurent :

- le démantèlement, à partir du 1^{er} janvier 2005, de l'Accord Multifibres qui régissait les échanges internationaux de textiles et vêtements: la suppression des quotas d'importation a provoqué un volume important d'importation de produits textiles chinois sur les marchés européens et américains accentuant une concurrence et une guerre des prix déjà sévères dans ce secteur. Il s'agit alors d'une profonde rupture pour toute la filière textile mondiale qui affectera tous les métiers textiles de Chargeurs.
- la forte dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro : cette faiblesse persistante qui pénalise la compétitivité des productions européennes obligera chacun des métiers à prendre des mesures, notamment sur le plan industriel, pour y faire face.
- la hausse et la volatilité des prix du pétrole et de ses dérivés : le prix du polyéthylène évoluant en corrélation avec celui du pétrole, la volatilité de ce dernier a particulièrement touché Chargeurs Films de Protection.

Chacun des métiers a développé une réponse adaptée à ces défis particuliers :

Chargeurs Films de Protection:

La réponse aux nouveaux défis a consisté en trois grandes mesures phares :

- adaptation de la politique commerciale aux évolutions du prix du polyéthylène.
- focalisation sur les marchés à forte valeur ajoutée.
- réduction de la dépendance par rapport au dollar américain en se concentrant sur les marchés européens et asiatiques.

Chargeurs Interlining :

Chargeurs Interlining a poursuivi sa stratégie de rééquilibrage afin de s'adapter à la croissance de sa clientèle asiatique et à la décroissance de sa clientèle européenne.

Chargeurs Interlining a continué ainsi son expansion en Asie avec la création en 2006 de trois joint-ventures en Chine avec la société Ningbo Yak Technology Industrial Co Ltd, leader chinois de l'entoilage, et l'implantation de deux filiales commerciales en Inde (2005) et en Turquie (2006).

Parallèlement, Chargeurs Interlining a continué à gérer la décroissance de ses implantations en Europe et en Amérique du Nord par la fermeture de ses sites industriels Italiens (en 2005), le démarrage de la réduction des capacités de production de ses sites en République Tchèque (2005) et la fermeture de son site au Canada (2007).

Chargeurs Interlining décide également de vendre, en 2007, son activité de fabrication et commercialisation de tissus à base de membranes imper-respirantes exploitée par la société Proline Textile (France), en raison de la réduction d'attractivité de ce secteur.

Chargeurs Wool :

Chargeurs Wool a initié dès 2005 une réorganisation industrielle et commerciale de grande ampleur avec un désengagement des peignages en Europe et aux Etats-Unis, ainsi qu'une réduction industrielle drastique en Australie.

Parallèlement, pour suivre l'évolution du marché, les capacités de peignage en Chine ont été doublées en 2007, année pendant laquelle Chargeurs Wool ouvre le capital de son peignage en Argentine pour l'adosser à un partenaire lainier local, pour un contrôle à parité de l'usine de Trelew en Patagonie.

Chargeurs Tissus

Chargeurs Tissus va suivre le même mouvement que celui enclenché dans les autres métiers, à savoir développer sa présence asiatique et réduire fortement ses implantations industrielles européennes. En France, le métier s'est focalisé sur les activités ayant trait à la création et à la recherche et seul un site de production a été maintenu.

1.1.2.8. Adaptation à la crise financière et économique : 2008 - 2009

La crise financière et économique qui a démarré pendant l'été 2007 aux Etats Unis remet en question le plan de marche construit en 2005 et entraîne un effort d'adaptation qui se déroulera sur deux ans, 2008 et 2009.

Fin 2007, dans l'optique de se recentrer sur trois métiers, à savoir les Films de Protection, l'Entoilage (Interlining) et la Laine (Wool), le Groupe cesse de contrôler le métier Chargeurs Tissus en vendant 50 % du capital de la société Fashion Company, société holding du métier Tissus, à la société marocaine Holfipar, holding détenant la société Sefita, partenaire historique du métier Chargeurs Tissus.

Au dernier trimestre 2008 et pendant tout le premier semestre 2009, les métiers de Chargeurs et notamment ceux de Films de Protection et d'Interlining sont confrontés à un déstockage massif de leurs clients et à une chute des volumes sans précédent dans l'histoire du Groupe.

Chargeurs met alors en œuvre au cours des 9 premiers mois de l'année 2009, un plan d'adaptation majeur qui vise le retour à la rentabilité du Groupe en 2010 et ce sans hypothèse de retour des volumes à des niveaux supérieurs à ceux de 2009.

Ce plan est appliqué aux métiers Films de Protection et Entoilage. Le métier Laine est en effet moins affecté que les autres en raison d'une organisation déjà adaptée, à savoir une structure commerciale mondiale désormais adossée à deux seuls outils de production très productifs en Chine et en Uruguay.

Le métier Films de Protection est ainsi contraint de réduire ses effectifs en France, aux Etats Unis et en Grande Bretagne afin de réduire ses coûts et de retrouver la rentabilité dès 2010.

Le métier Interlining qui exploitait 7 usines en Europe au début de l'année 2009 a ramené son outil de production à 3 usines dès la fin de l'année (fermeture d'usines en France et République Tchèque). L'acquisition en 2008 de la société Etacol au Bangladesh, spécialisée dans l'entoilage chemise a encore une fois renforcé la vocation asiatique de ce métier.

Les restructurations ont généré des coûts importants pour le Groupe, qui ont affecté significativement les résultats de l'exercice 2008 et du premier semestre 2009 (voir les paragraphes 1.3.3 et 1.4.2.1 du présent document) mais permettent au Groupe d'envisager un retour à la rentabilité en 2010 (voir le paragraphe 1.4.4 du présent document).

1.1.2.9. Stratégie et perspectives d'avenir

Chargeurs en cette fin d'année 2009 a achevé l'intégralité de ses mesures d'adaptation à la nouvelle donne des marchés.

Ces mesures ont intégré :

- plus de 10 sociétés impactées par des plans de restructuration ;
- un plan d'action ambitieux mené à bien de réduction du BFR ;
- un basculement du centre de gravité du groupe avec une projection à fin décembre de plus de 70 % des effectifs des 2 métiers textiles situés dans des zones très compétitives en termes de main d'œuvre ;
- d'importantes dépréciations d'actifs ;
- la mise en œuvre de programmes de réduction des coûts.

Ces actions étant désormais terminées, le groupe est en condition de confirmer sa stratégie par métier.

Chargeurs Films de Protection :

Après avoir adapté ses coûts à un niveau de marché en fort retrait par rapport à 2007 et 2008, le métier Films a pour but de poursuivre sa croissance organique.

Les fondamentaux du marché n'ayant pas varié, le management ambitionne un retour à la croissance et au niveau de marge historiques à horizon 2 à 3 ans compte tenu de la valeur de l'offre de service que ce métier apporte à ses clients.

Chargeurs Interlining :

Avec l'année 2009, s'achève la mutation structurelle du métier Interlining en une activité recentrée sur l'Asie.

Dans ce nouveau contexte, le métier Interlining a pour objectif de retrouver sa rentabilité historique d'ici 2 ans.

Chargeurs Wool :

Désormais sélectivement ancré sur des outils très compétitifs, le métier Wool est engagé à confirmer sa capacité à dégager une rentabilité en ligne avec son historique et ce sans accroissement des volumes traités.

1.1.2.10. Principaux investissements

(a) Principaux investissements du Groupe au cours des trois derniers exercices

Au cours des exercices 2006, 2007 et 2008, le Groupe a réalisé deux investissements significatifs au sein du métier Entoilage : d'une part, la création fin 2006 de trois joint-ventures (une commerciale et les deux autres industrielles) en Chine avec la société Ningbo Yak Technology Industrial Co Ltd, leader du marché de l'entoilage en Chine, et d'autre part, l'acquisition en 2008 de la société Etacol au Bangladesh, spécialisée dans la production et la vente d'entoilage pour chemises.

Ces deux opérations s'inscrivent dans la stratégie de Chargeurs Interlining de renforcer sa position en Asie et d'y accroître ses capacités de production et de distribution.

Les joint-ventures créées en partenariat avec la société Ningbo Yak Technology Industrial Co Ltd ont été consolidées dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2006. Une description détaillée de ces acquisitions figure au paragraphe 1.4.1.5 du présent document de référence dans la note 4 annexée aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2006, 2007 et 2008.

La société Etacol a été consolidée dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2008. L'acquisition de cette société est décrite au paragraphe 1.4.1.5 du présent document dans la note 4 annexée aux états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2006, 2007 et 2008.

Outre les acquisitions de sociétés ci-dessus mentionnées, aucun autre investissement significatif pendant cette période n'a été réalisé par le Groupe.

(b) Projets d'investissement significatifs en cours ou planifiés :

A la date du présent document de référence, aucun projet d'investissement significatif n'est en cours de réalisation. Par ailleurs, en raison de l'environnement économique et financier, le Groupe demeure prudent et n'envisagera de nouveaux investissements que dans la mesure où ceux-ci offriraient des perspectives de développement intéressantes pour l'avenir avec un niveau de risque maîtrisé.

1.1.3. Organigramme juridique du Groupe

Les principales sociétés du Groupe sont présentées en note 35 des notes annexes sur les états financiers pour les exercices clos les 31 décembre 2006, 2007 et 2008 tels que figurant au paragraphe 1.4.1.5 du présent document de référence.

1.2. FACTEURS DE RISQUES

Les risques présentés ci-dessous sont, à la date du présent document de référence, les principaux risques dont la Société estime que la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. La Société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'à la date du présent document il n'existe pas d'autres risques significatifs. D'autres risques ou incertitudes, dont la Société n'a pas connaissance ou qui sont actuellement non significatifs, pourraient néanmoins avoir, dans le futur, un impact sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

1.2.1. Risques liés aux secteurs d'activités du Groupe

1.2.1.1. Risques liés à la sensibilité des métiers du Groupe aux cycles économiques

L'exercice 2008 a été caractérisé par l'apparition de la crise, d'abord bancaire et financière, ensuite économique et industrielle. De par ses métiers le Groupe est sensible à ces facteurs conjoncturels. En particulier, la crise économique qui a démarré fin 2008 a induit un ralentissement d'activité chez les clients du Groupe et par conséquent contribué à une baisse de la demande de produits du Groupe en impactant les volumes d'affaires et les marges du Groupe. A périmètre constant, le chiffre d'affaires annuel du Groupe a ainsi diminué de 16% en 2008 par rapport à 2007 et de 32,5% au cours du premier semestre 2009 par rapport au premier semestre 2008. La diversité géographique et de secteurs du Groupe ne constitue qu'une protection partielle à ce risque.

Les métiers du Groupe sont sensibles aux cycles économiques. Le Groupe étant principalement présent en Europe, aux Etats-Unis et en Asie, une grande partie de son activité est donc sensible à l'évolution de la conjoncture économique dans ces zones géographiques. Tout ralentissement conjoncturel dans un pays où le Groupe est présent impacte à la baisse la consommation ainsi que les investissements et la production industriels et, par conséquent, influe négativement sur la demande pour les produits offerts par le Groupe, ce qui peut avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Le métier Films de Protection a pour principaux clients les acteurs du bâtiment-travaux publics ; il est donc directement affecté par le niveau d'activité du secteur de la construction dont l'évolution est cyclique et assujettie aux tendances démographiques, aux politiques des Etats en matière de logement et de grands travaux ainsi qu'au niveau des crédits accordés au

secteur immobilier. Bien qu'il cherche à mesurer et à anticiper ces changements, le Groupe ne peut garantir qu'il sera toujours en mesure de s'y adapter dans les meilleurs délais.

1.2.1.2. Risques liés à la dépendance à l'égard de la consommation des particuliers sur certains de ses métiers

Le Groupe est notamment présent dans la réalisation et le traitement de produits textiles (entoilage, laine), activités qui ont représenté 68% du chiffre d'affaires du Groupe en 2008. Ces activités sont, de manière générale, sensibles à l'évolution de la conjoncture économique et à la consommation des particuliers. L'essentiel de la production du Groupe étant destiné à l'Europe, aux États-Unis et à l'Asie, tout ralentissement ou baisse de la consommation des ménages dans ces zones est susceptible d'impacter à la baisse la demande pour les produits textiles du Groupe et/ou leur prix de vente.

Par ailleurs, les activités textiles sont directement affectées par des facteurs tels que l'évolution des goûts et modes de consommation des ménages en matière d'habillement, qui peuvent être influencés par les évolutions des modes de vie et les évolutions sociologiques. Bien qu'il s'efforce de suivre attentivement et même d'anticiper ces évolutions, le Groupe ne peut garantir qu'il sera toujours en mesure de s'y adapter dans les meilleurs délais.

Une forte diminution de la consommation des ménages dans les zones d'implantation du Groupe ou de brusques évolutions des modes de consommation pourraient ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe.

1.2.1.3. Risques liés aux fluctuations des prix des matières premières

Les métiers Laine et Films de Protection sont particulièrement sensibles à l'évolution du prix de leur matière première respective, la laine et le polyéthylène (un dérivé du pétrole ou du gaz naturel). Les évolutions des prix de la laine et du polyéthylène au cours de ces derniers mois sont détaillées aux sections 1.1.1.1 et 1.1.1.3 du présent document de référence. Bien que ces métiers développent en permanence des méthodes de gestion (en particulier achats et politique commerciale) visant à les protéger des effets adverses que peuvent provoquer des variations de prix brutales, le Groupe ne peut garantir que la volatilité des prix des matières premières qu'il utilise n'aura pas d'impact important sur ses résultats.

Dans le domaine de la Laine, les évolutions du prix de la laine en entraînant des anticipations haussières ou baissières de la part des clients de Chargeurs Wool créent des irrégularités dans le flux commercial et exposent Chargeurs Wool à des risques de pertes à la revente en cas de défaillance de clients. Le caractère cyclique et mondial du métier a conduit Chargeurs Wool à mener une politique de couverture et d'assurance systématiques des risques encourus sur les fluctuations des devises, des prix de la laine et sur les risques clients. Ces couvertures et assurances sont réalisées en ayant recours pour les devises à des contrats de change à terme, pour les prix de la laine en adossant les ventes à terme de laine à des achats de matière première et pour le risque crédit lié aux créances clients en couvrant ces risques par l'utilisation de polices d'assurance crédit ou en ayant recours à des paiements sécurisés par des lettres de crédit.

Dans le domaine du métier Films de Protection, la dépendance vis à vis du pétrole et du gaz naturel des prix du polyéthylène crée une forte volatilité des prix qui peut affecter le prix de revient. Depuis trois ans, Chargeurs Films de Protection a mis en place progressivement, pour la majorité des clients de ce métier, des mécanismes d'ajustement de ses prix de vente indexés

sur les prix du polyéthylène qui limitent sa vulnérabilité en cas de hausse forte des prix de cette matière première.

Bien que le Groupe veille ainsi à réduire son exposition aux fluctuations de leurs prix, toute hausse importante du prix de la laine ou du polyéthylène pourrait avoir un effet significatif défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe.

1.2.1.4. Risques liés à la présence dans des pays émergents

Bien que les activités du Groupe soient principalement conduites en Europe et aux États-Unis d'Amérique, le Groupe est également fortement implanté en Asie, en Amérique du Sud et dans une moindre mesure en Afrique. Les activités du Groupe dans ces pays comportent un certain nombre de risques de natures différentes de ceux encourus dans les pays développés, en particulier une volatilité du produit intérieur brut, une relative instabilité économique et gouvernementale, des modifications parfois importantes de la réglementation ou son application imparfaite, la nationalisation ou l'expropriation de biens privés, des difficultés de recouvrement, des troubles sociaux, d'importantes fluctuations de taux d'intérêt et de change, des réclamations des autorités locales remettant en cause le cadre fiscal initial ou l'application de stipulations contractuelles, des mesures de contrôle des changes et autres interventions ou restrictions défavorables imposées par des gouvernements.

Bien que la notion de pays émergent recouvre des réalités très distinctes d'un pays à l'autre et que les activités du Groupe dans les pays émergents ne soient pas concentrées dans un pays ou dans une zone géographique déterminée mais réparties sur plusieurs pays et continents, la survenance d'événement ou circonstances défavorables dans l'un de ces pays pourrait avoir un effet significatif défavorable sur sa situation financière, ses résultats et ses perspectives.

1.2.1.5. Risques liés à la réglementation et à son évolution

Le Groupe exerce son activité dans un environnement réglementé qui diffère, parfois significativement, selon les pays d'implantation.

La réglementation applicable aux activités du Groupe est susceptible d'évolutions futures qui pourraient être tant favorables que défavorables au Groupe. Un renforcement de la réglementation ou de sa mise en oeuvre, tout en offrant dans certains cas de nouvelles opportunités de développement, est susceptible d'entraîner de nouvelles conditions d'exercice des activités du Groupe pouvant augmenter ses charges d'exploitation, limiter le champ de ses activités ou plus généralement constituer un frein au développement du Groupe.

Le démantèlement à compter de 2005 des quotas mis en oeuvre dans le cadre de l'Accord Multifibres a ainsi confronté le Groupe à une concurrence fortement accrue, notamment en matière de prix. De la même manière, la nouvelle réglementation française sur les conditions de paiements issue de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 (dite loi « LME ») a également affecté le niveau de crédit fournisseurs obtenu en France.

De manière plus générale, le Groupe ne peut ainsi garantir que des modifications rapides et/ou importantes de la réglementation en vigueur n'auront pas à l'avenir d'effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

1.2.1.6. Risques liés aux évolutions technologiques

Les marchés sur lesquels le Groupe est présent, notamment celui des Films de Protection et de l'Interlining, sont des marchés sur lesquels la technologie évolue rapidement et joue un rôle essentiel dans le développement des activités.

Afin de maintenir et accroître son niveau d'activité, le Groupe doit donc être capable de suivre et de s'adapter à ces progrès technologiques. Dans cette perspective, l'activité de recherche et développement est un facteur clé de réussite. La difficulté ou l'impossibilité du Groupe à faire face aux évolutions technologiques, actuelles et futures, ou à obtenir les financements nécessaires en recherche et développement pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

1.2.2. Risques liés aux activités du Groupe

1.2.2.1. Risques liés aux restructurations conduites par le Groupe

Depuis fin 2007, le Groupe a mis en œuvre des mesures de restructuration destinées à faire face à la crise économique et industrielle qui affecte fortement ses activités. A ce titre, le Groupe a procédé à des réductions d'effectifs (notamment en Europe), à des fermetures d'usines (fermeture de quatre usines en France et en République Tchèque pour l'entoilage en 2009), à des délocalisations (vers l'Asie notamment) ou encore à des cessions d'activités (cession de l'activité Tissus fin 2007). Ces mesures de restructuration ont généré des coûts importants et ainsi affecté les résultats du Groupe au cours des derniers exercices ; néanmoins, ces mesures, qui se poursuivront fin 2009 et début 2010, devraient permettre au Groupe de faire face aux nouveaux défis de ses métiers.

Le Groupe ne peut, dans un contexte de fort ralentissement de l'activité économique, garantir que ces mesures seront suffisantes pour restaurer durablement la rentabilité du Groupe. En outre, les coûts associés à de telles mesures ainsi que leurs conséquences éventuelles sur l'organisation du Groupe (revendications sociales, grèves, ...), pourraient ne pas être toujours intégralement anticipés, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

1.2.2.2. Risques liés à la concurrence

Les marchés sur lesquels le Groupe est présent sont caractérisés par une forte intensité concurrentielle qui pourrait encore s'accroître à l'avenir.

Les principaux concurrents du Groupe, tels que Polyfilm et Nitto pour le métier Films de Protection et Freudenberg et Kufner pour le métier Interlining, présents au niveau mondial sur un ou plusieurs des marchés du Groupe, pourraient, en raison de leur taille ou de leurs pays d'implantation, disposer de ressources financières, commerciales, techniques ou humaines supérieures à celles du Groupe. Ces concurrents pourraient à l'avenir adopter des politiques agressives en termes de prix, diversifier leur offre de produits, nouer des relations stratégiques ou contractuelles durables avec des clients actuels ou potentiels sur des marchés dans lesquels le Groupe est présent ou cherche à se développer ou encore acquérir des sociétés ou actifs constituant des cibles potentielles pour le Groupe. De même, les concurrents du Groupe implantés dans les pays émergents, même des acteurs plus régionaux, peuvent s'appuyer sur des contraintes de coûts nécessairement plus favorables. Le Groupe pourrait ainsi perdre des parts de marché ou encore voir sa rentabilité affectée s'il ne parvenait pas à proposer des prix,

des produits ou une qualité de prestation au moins comparables à ceux de ses concurrents ou bien à tirer avantage de nouvelles opportunités commerciales.

Bien que le Groupe soit présent sur trois marchés de niche non liés et qu'il bénéficie de positions de leadership notamment dans les métiers des Films de Protection et de l'Interlining, l'intensification de la concurrence sur ces marchés pourrait conduire à une diminution des ventes du Groupe, à une diminution de ses parts de marchés et/ou à une baisse de sa rentabilité et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

1.2.2.3. Risques liés à la dépendance vis-à-vis des clients

Dans le cadre de ses activités, le Groupe dispose d'une large base de clientèle, répartie à travers le monde. Pour l'exercice clos au 31 décembre 2008, le chiffre d'affaires réalisé avec les dix principaux clients du Groupe représentait 20,3 % des ventes du Groupe.

Bien que sa clientèle soit très diversifiée, le Groupe ne peut exclure des défaillances importantes de clients ou des comportements communs de ses clients (comme les déstockages intervenus en 2008 et 2009) lui étant préjudiciables, susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

1.2.2.4. Risques liés au recours à l'assurance-crédit

La crise économique a conduit les sociétés d'assurance crédit à réduire les agréments accordés pour couvrir le risque de défaut de nombreuses entreprises. Pour le Groupe, cette évolution le confronte à choisir entre ne pas saisir des opportunités de volume d'affaires à raison de l'absence de couverture crédit ou augmenter la part de son chiffre d'affaires non couvert par des assurances crédit. Le Groupe a recours à l'assurance crédit dans le monde entier mais les taux de couverture les plus avantageux s'obtiennent dans les pays de l'OCDE. Bien que le Groupe ait renforcé ses systèmes de contrôle et de calibrage de ses engagements non couverts par assurance crédit, le développement de ces engagements est générateur de risques accrus pour le Groupe ; des défauts importants non couverts par l'assurance crédit pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

1.2.2.5. Risques liés à la dépendance à l'égard de certains fournisseurs

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2008, compte tenu de la diversification de ses activités, le Groupe ne présente pas de risque de dépendance particulière à l'égard de ses fournisseurs. Néanmoins, certaines sociétés du Groupe peuvent dépendre, pour certaines de leurs activités, d'un nombre restreint de fournisseurs.

Toute interruption de fourniture, tout retard d'approvisionnement ou toute non conformité de produits fournis sont de nature à nuire à la performance du Groupe et pourraient ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe.

Dans plusieurs pays, et notamment dans les pays émergents (à l'image du partenariat avec Yak en Chine dans l'entoilage), le Groupe exerce ses activités en s'appuyant sur un partenaire local, qui assure en partie la fabrication des produits offerts par le Groupe, la prospection commerciale, ainsi que les relations avec les autorités locales. Ces partenariats lui permettent

en particulier de bénéficier de l'appui d'équipes expérimentées et solidement implantées localement. Lorsque ces partenariats sont mis en œuvre par la création d'entités communes, le Groupe n'en exerce pas toujours le contrôle, tant sur le plan économique que sur le plan juridique.

La survenance d'un désaccord avec ses partenaires, voire la résiliation de l'un ou plusieurs de ces partenariats, priverait le Groupe d'un élément moteur pour son développement et pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

1.2.2.6. Risques liés à l'interruption de l'exploitation des sites de production du Groupe

Malgré l'attention portée par le Groupe à la bonne gestion de ses sites de production, le Groupe ne peut assurer qu'il ne devra pas faire face à des interruptions imprévues de production, par exemple à la suite d'erreurs humaines, d'interruptions de la fourniture d'énergie ou en matières premières (laine, polyéthylène) nécessaires à la production, d'actes de malveillance, d'avaries, catastrophes naturelles ou événements de force majeure.

Toute interruption dans le processus de fabrication est susceptible d'empêcher le Groupe d'honorer des commandes et/ou lui faire perdre des clients ou des revenus alors qu'il continuera à faire face à des coûts fixes importants. De telles interruptions seraient en conséquence susceptibles d'avoir un effet significatif défavorable sur l'activité, les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.

1.2.2.7. Risques liés aux acquisitions et investissements

La stratégie de croissance du Groupe repose notamment sur l'acquisition d'acteurs locaux permettant l'accès à de nouveaux marchés et/ou des synergies avec ses activités existantes (à l'image de l'acquisition d'Etacol au Bangladesh en 2008). Le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'identifier des cibles appropriées, de réaliser des acquisitions à des conditions satisfaisantes (notamment de prix), ou encore d'intégrer efficacement les sociétés ou activités nouvellement acquises, en réalisant les économies de coûts et les synergies escomptées. En outre, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'obtenir le financement des acquisitions et investissements envisagés à des conditions favorables et choisir alors de les financer à l'aide d'une trésorerie qui pourrait être allouée à d'autres fins dans le cadre des activités existantes du Groupe. Par ailleurs, en cas d'opérations significatives, le Groupe pourrait être contraint de recourir à des financements externes, notamment aux marchés de capitaux.

Si le Groupe ne parvenait pas à maintenir une politique d'acquisition et d'investissement dynamique et compétitive face aux autres acteurs du marché, cela pourrait affecter sa capacité à réaliser ses objectifs de croissance et à développer ou maintenir ses parts de marché, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

1.2.2.8. Risques liés aux atteintes à l'environnement des sites exploités par le Groupe

Dans le cadre de ses activités, le Groupe exploite des sites industriels qui peuvent entraîner des gênes et des nuisances pour l'environnement ou être à l'origine d'accidents corporels ou industriels, tels que par exemple l'incendie d'une usine. Aucune garantie ne peut être donnée par le Groupe sur le fait que ses sites industriels ne seront pas la source de pollution, de nuisances ou de dommages environnementaux ou corporels. En outre, une agression ou un acte de malveillance, de sabotage ou de terrorisme commis sur les sites de production du Groupe pourrait avoir des conséquences similaires.

En cas de survenance de tels événements, la responsabilité du Groupe pourrait se trouver engagée en réparation des dommages ou préjudices causés par ses sites industriels. La mise en jeu de la responsabilité du Groupe en matière environnementale pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats ou sur les perspectives du Groupe.

1.2.3. Risques spécifiques à la Société

1.2.3.1. Risques liés à la capacité du Groupe à maintenir ou recruter certains dirigeants et personnels qualifiés

Les activités du Groupe dépendent notamment de son aptitude à recruter, maintenir et fidéliser ses dirigeants et collaborateurs clés, ainsi que ses personnels qualifiés. Le départ de certains dirigeants ou collaborateurs clés, ou d'équipes de personnels qualifiés pourrait avoir un effet significatif défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe. De plus, le Groupe peut rencontrer des difficultés à recruter du personnel de haut niveau pour certaines de ses activités, du fait de la localisation géographique de certains de ses sites.

1.2.3.2. Risques liés à l'évolution des normes IFRS applicables par le Groupe

Les comptes consolidés de la Société au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2008 (et pour le semestre clos le 30 juin 2009) ont été établis, comme pour les deux précédents exercices, selon les normes comptables internationales applicables publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et telles qu'approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 (voir note 2 des états financiers consolidés aux 31 décembre 2006, 2007 et 2008).

Ce référentiel évolue et de nouvelles normes ou interprétations sont actuellement en cours de préparation et/ou d'approbation par les organismes internationaux compétents. En ce qui concerne les normes ou interprétations en cours d'approbation ou d'homologation par les organismes internationaux compétents, le Groupe étudie l'impact potentiel que ces dernières pourraient avoir sur ses états financiers. Concernant les normes ou interprétations en cours de préparation par les organismes internationaux compétents, le Groupe ne peut préjuger ni de l'évolution possible que ces dernières pourraient entraîner sur le référentiel, ni des impacts éventuels qu'elles pourraient avoir sur ses états financiers consolidés.

1.2.3.3. Risques liés à l'éthique

Bien que le Groupe attache une attention particulière au respect de valeurs éthiques strictes dans le cadre de ses activités, des risques d'actes isolés de collaborateurs du Groupe en contradiction avec ces valeurs et principes ne peuvent être exclus. La responsabilité de salariés, dirigeants ou sociétés du Groupe pourrait alors être recherchée à ce titre par d'éventuels plaignants. La survenance de tels événements pourrait affecter la réputation du Groupe et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

1.2.3.4. Risques liés à l'image du Groupe

Le succès continu du Groupe dépend de sa capacité à maintenir sa réputation de sérieux et de qualité des produits. Bien que le Groupe y porte une grande attention, il ne peut garantir qu'il saura se préserver des conséquences dommageables pour sa réputation que pourrait avoir un éventuel accident ou litige l'impliquant et qui ferait l'objet d'une couverture médiatique

importante, notamment si cet événement devait mettre en évidence des manquements graves, réels ou allégués du Groupe à ses obligations. La survenance de tels événements, susceptibles de nuire gravement à la réputation du Groupe et d'affecter ainsi la capacité du Groupe à conserver la confiance de ses clients et à attirer de nouveaux clients, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

1.2.4. Risques financiers

Les risques financiers, tels que les risques de marché, les risques de crédit et les risques de liquidité, sont décrits à la note 23 des états financiers consolidés aux 31 décembre 2006, 2007 et 2008 (paragraphe 1.4.1.5 du présent document de référence) et à la note 20 des états financiers consolidés au 30 juin 2009 (paragraphe 1.4.2.2 du présent document de référence).

Risques de change – Analyse de sensibilité

Le tableau ci-dessous présente une analyse de sensibilité des fonds propres du Groupe au risque de change sur la base des données au 31 décembre 2008.

En millions d'Euros			
Total des capitaux propres au 31/12/2008	188.5		
dont montant des réserves de conversion au 31/12/2008	-8.1		
		Impact d'une variation de + 10 % du taux de la devise par rapport à l'Euro	Impact d'une variation de -10 % du taux de la devise par rapport à l'Euro
dont :			
relatives au Dollar Américain	-5.6	0.6	-0.6
relatives au Peso Argentin	-1.7	0.2	-0.2
relatives à la Livre Sterling	-1.1	0.1	-0.1
relatives à la Livre Turque	-0.9	0.1	-0.1
relatives au Rand Sud africain	-0.8	0.1	-0.1
relatives au Dollar Australien	-0.8	0.1	-0.1
relatives au Dollar Néo Zélandais	-0.7	0.1	-0.1
relatives au Won Coréen	-0.7	0.1	-0.1
relatives à la Couronne Tchèque	1.7	-0.2	0.2
relatives au Renminbi Chinois	3.0	-0.3	0.3
relatives à d'autres devises	-0.5	0.0	0.0
Total		0.8	-0.8

Concernant l'impact d'une variation des changes sur le résultat, la Société considère qu'à concurrence d'une variation des taux de l'ordre de 10 %, cet impact est peu significatif à l'horizon des couvertures réalisées (de 3 à 12 mois), compte tenu de la mise en œuvre de sa politique d'équilibrage des achats et ventes entre devises conjuguée aux politiques de couverture en place (budgétaire et transactionnelle).

1.2.5. Risques liés à la situation financière du Groupe

La crise économique et industrielle mondiale et les charges exceptionnelles de restructuration supportées par le Groupe afin de s'y adapter ont conduit à une dégradation de ses résultats et ont amené le Groupe, après une perte de 59,8 millions d'euros en 2008, à anticiper une perte de 48 millions d'euros en 2009.

Ces difficultés avaient amené deux établissements prêteurs à prendre la position de dénoncer leurs lignes de crédit mises à disposition du Groupe (à hauteur d'un montant de 13,5 millions d'euros) à échéance mi-janvier 2010 et auraient pu conduire le Groupe à constater fin décembre une rupture de covenants sur trois emprunts (d'un montant total d'environ 34 millions d'euros) et à ne pouvoir faire face à une de ses échéances bancaires sur la base de sa trésorerie actuelle.

Dès août 2009, le Groupe a dès lors engagé une négociation avec ses banques partenaires afin de consolider sa structure de financement par le réaménagement de certains emprunts bancaires. Le 29 décembre 2009, le Groupe est parvenu à un accord de principe avec ses banques partenaires (les « **Établissements Prêteurs** »).

Les principes généraux de cet accord concernant le réaménagement des lignes de crédit court et moyen terme consenties par les Établissement Prêteurs aux métiers Entoilage et Films de Protection du Groupe, d'un montant total de plus de 80 millions d'euros, sont les suivants :

- Les lignes non confirmées accordées par les Établissements Prêteurs aux métiers Entoilage et Films de Protection seraient consolidées pour une période ferme de deux ans.
- Les crédits moyen-terme accordés par les Établissements Prêteurs aux métiers Entoilage et Films de Protection verraient leur échéancier de remboursement modifié avec l'octroi d'une franchise de deux ans et un remboursement s'effectuant entre la 3ème et 5ème année à compter de la signature des accords définitifs.

Cette restructuration ne sera effective que sous réserve, notamment, de la réalisation, au cours du premier semestre 2010, d'une émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de titres donnant accès au capital, pour un montant de 22 millions d'euros par Chargeurs SA (l'« **Émission** »). L'assemblée générale des actionnaires sera convoquée pour le 8 février 2010 aux fins d'autoriser le conseil d'administration à procéder à cette émission (voir le paragraphe 3.3 du présent document de référence).

Les lignes réaménagées seraient assorties des clauses usuelles dans ce type de contrats de prêts et notamment d'une clause d'exigibilité anticipée en cas de réalisation par Chargeurs de toute distribution de dividendes dans les 2 ans suivant la date de règlement-livraison de l'Émission.

Les Etablissements Prêteurs ont en conséquence renoncé à demander le remboursement anticipé de leurs crédits pendant la phase de mise en place de la restructuration.

Le protocole d'accord correspondant sera signé au plus tard le 7 janvier 2010 et les accords détaillés seront finalisés au plus tard le 30 janvier 2010.

Si le Groupe ne parvenait pas à réaliser la restructuration susvisée, notamment si l'assemblée générale des actionnaires du 8 février 2010 venait à refuser d'approuver le projet d'Emission, l'accord deviendrait caduc et le Groupe pourrait alors ne plus être en mesure de faire face à ses échéances bancaires, ce qui risquerait, à périmètre constant, de compromettre sa continuité d'exploitation.

1.2.6. Risques juridiques

1.2.6.1. Risques juridiques

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, administratives ou arbitrales. A la date du présent document de référence, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrale, y compris de menace d'une telle procédure, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois une incidence significative sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou du Groupe. Cependant, il ne peut être exclu que dans le futur de nouvelles procédures, connexes ou non aux procédures en cours, aux risques identifiés par le Groupe ou suscitées par de nouveaux risques, soient engagées à l'encontre de l'une des entités du Groupe, lesquelles procédures, si elles connaissaient une issue défavorable, pourraient avoir un effet significatif défavorable sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe.

1.2.6.2. Risques liés à la propriété intellectuelle

Une part du succès du Groupe dépend de la protection de ses droits de propriété intellectuelle. Afin d'établir et de garantir cette protection, le Groupe s'appuie sur un portefeuille de brevets, marques et modèles ainsi que sur des accords de confidentialité, sur le secret des affaires ou sur d'autres mesures. Le Groupe estime que le développement de nouveaux produits et de nouveaux procédés qui lui sont propres est essentiel pour assurer sa réussite. Par conséquent, si le Groupe ne parvenait pas à protéger ses droits de propriété intellectuelle, cela pourrait avoir un effet significatif défavorable sur son activité, ses résultats ou ses perspectives.

1.2.6.3. Risques liés à la fiscalité

Indépendamment de la politique du Groupe consistant à se conformer tant aux législations et réglementations fiscales applicables dans chacun des États où les sociétés du Groupe exercent leur activité qu'aux règles de fiscalité internationale, certaines dispositions peuvent être source de risques en raison de leur imprécision, des difficultés liées à leur interprétation ou encore de changements de l'interprétation qu'en font les autorités locales.

Par ailleurs, dans le cadre normal de leur activité, les sociétés du Groupe sont susceptibles de faire l'objet de contrôles fiscaux par les autorités locales.

1.2.7. Risques liés au contrôle interne

Le Groupe a décidé de procéder à une correction des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 à la suite de la constatation de deux erreurs dans ces comptes, relatives (i) à des écarts de conversion et de valorisation des stocks dans une filiale en Chine et (ii) aux modalités de comptabilisation d'écarts actuariels sur un régime de retraite complémentaire dans une filiale aux Etats-Unis (voir l'avertissement figurant en préambule du présent document de référence). Ces erreurs ont également affecté les comptes consolidés relatifs au semestre clos le 30 juin 2009, qui ont également été rectifiés.

Au-delà des procédures de contrôle interne déjà en place, la Société a mis en place le 3 décembre 2009 un comité d'audit qui assurera le suivi des questions relatives à l'élaboration et le contrôle des informations comptables et financières. La mission de ce comité consistera notamment à s'assurer de l'efficacité des systèmes de contrôle interne (notamment du système

comptable et du suivi des filiales intégrées) et de gestion des risques et à mettre en place le cas échéant de nouvelles procédures pour pallier d'éventuelles faiblesses. Bien que la Société s'efforce de mettre en place toutes les mesures nécessaires afin de les prévenir, elle ne peut néanmoins pas garantir que de tels problèmes ne surviennent pas dans le futur.

1.2.8. Assurances

La Société a souscrit une police d'assurance en matière de responsabilité civile professionnelle couvrant les prestations réalisées et les produits fournis à ses clients. Cette police a un plafond de 26 millions d'euros pour la partie exploitation et de 26 millions d'euros pour la partie relative aux litiges liés à la livraison de produits non conformes.

1.3. RAPPORT DE GESTION 2008

1.3.1. Analyse du contexte économique et ses répercussions sur les métiers du Groupe

1.3.1.1. L'instabilité des devises

Amorcée depuis plusieurs années, la dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro s'est poursuivie en 2008. Un euro s'échangeait ainsi contre 0,88 dollar en janvier 2002, puis 1,3 dollar en janvier 2007, voire 1,6 dollar en mars 2008. Sur l'année 2008, l'euro s'échangeait en moyenne à 1,47 dollar, dépassant les prévisions pourtant prudentes élaborées par le Groupe fin 2007.

Cette faiblesse persistante pénalise les productions réalisées en zone euro et vendues en zone dollar.

À cette donne, sont venus s'ajouter au cours de l'année une sous-évaluation de certaines monnaies asiatiques comme le won coréen, le renminbi chinois et le dollar hongkongais ainsi qu'un affaiblissement de la livre sterling. Concernant les zones de production, le Groupe a subi l'impact négatif sur ses prix de revient du renchérissement de la couronne tchèque par rapport à l'euro, pour le métier Entoilage, et du dollar australien par rapport au dollar américain, pour le métier Laine.

De plus, la crise financière a profondément bouleversé l'économie mondiale et a aggravé l'instabilité

des monnaies. Ce manque de visibilité en matière de change a rendu la gestion opérationnelle au quotidien particulièrement difficile.

Face à cette intense volatilité des monnaies, Chargeurs a pris des mesures drastiques.

Chargeurs Interlining a continué le rééquilibrage de son sourcing et de ses structures de production en réduisant certaines capacités européennes au profit d'un renforcement en Asie, notamment en Chine et au Bangladesh. Il a ainsi entamé le processus de désengagement industriel en République tchèque, les coûts de production y étant devenus prohibitifs de par l'envolée de la couronne tchèque.

Chargeurs Wool, confronté à la hausse du dollar australien qui a renchéri le coût de son peignage, a été conduit à réduire d'abord de moitié l'activité de son peignage en Australie pour la transférer en Chine, puis à la céder. De même, l'extrême volatilité du rand sud-africain l'a conduit à se désengager du peignage en Afrique du Sud en milieu d'année 2008, ne conservant que les activités commerciales. Enfin, il a fermé son peignage en Nouvelle-Zélande.

Chargeurs Films de Protection a vu ses marges fortement entamées par le mouvement des monnaies. Il a mis en place une politique de couverture de changes pour éviter trop de fluctuations dans les achats de matières.

Dans une période d'instabilité des taux de change, il est plus que jamais nécessaire d'anticiper les risques que cela entraîne, que ce soit par une politique réactive des prix de vente, de réduction des stocks ou de production en juste à temps.

1.3.1.2. Le choc du pétrole

Entamée depuis le second semestre 2004, la hausse continue du prix du pétrole s'est aggravée en 2008 jusqu'à dépasser, en juillet, les 140 dollars le baril. Ce phénomène a entraîné une augmentation parallèle des coûts de l'énergie pénalisant ainsi les coûts de production. Le prix du polyéthylène, dérivé du pétrole et matière première principale du métier Films de Protection, a suivi la même progression, atteignant le prix record de 1 585 euros la tonne en août 2008. L'ensemble des matières premières a suivi la même tendance inflationniste alourdissant les coûts de production.

Tout ce contexte a brutalement basculé au second semestre 2008. En effet, la crise financière, en touchant l'économie réelle, a provoqué une chute vertigineuse des prix du pétrole, celui-ci atteignant 40 dollars le baril en décembre, suivie de l'ensemble des matières premières.

Chargeurs Films de Protection a déployé en 2008 plusieurs mesures pour faire face à la hausse très sensible de ses prix de revient liée à la flambée des prix du pétrole. Un ajustement des prix de vente a été mis en œuvre sous diverses modalités incluant notamment une indexation des prix de vente sur le prix du polyéthylène. Par ailleurs, les efforts de recherche et développement ont été intensifiés pour mettre au point des produits à la fois plus performants et plus économiques.

1.3.1.3. La guerre des prix

Qu'il s'agisse de la laine, de l'entoilage ou des films de protection, la guerre des prix demeure intense. Elle est d'autant plus difficile à traiter qu'elle règne sur les prix de vente et de revient. Les productions de la zone euro, déjà affectées par la faiblesse du dollar et d'autres devises, sont soumises à une intense concurrence asiatique préoccupée de charger ses capacités de production excédentaires et qui profite de coûts de main-d'œuvre particulièrement bas. Sur le marché lainier, la Chine, acteur désormais dominant du secteur, fixe ainsi les prix dans la laine tout comme elle oriente à la baisse l'ensemble des prix de la filière textile. Son influence est incontournable même si, en 2008, les entreprises chinoises ont enregistré une augmentation non négligeable de leurs coûts de production provoquée notamment par une hausse générale des salaires (+121% dans le secteur textile de la Chine côtière), un renforcement des mesures antipollution et une réduction temporaire des aides à l'exportation. Par ailleurs, les intenses pratiques de déstockage intervenues fin 2008 en réaction aux effets de la crise ont aggravé encore cette tendance générale à la baisse des prix.

Dans un contexte économique mondial en panne de croissance, la localisation des structures industrielles en fonction des coûts et des marchés, l'optimisation des méthodes de production, l'innovation en matière de produits et de services, la focalisation sur les produits les plus rentables demeurent les armes qui permettent de faire face à une concurrence de plus en plus acérée.

Chargeurs Wool s'étant désengagé des peignages australien, néo-zélandais et sud-africain, est désormais recentré industriellement sur les peignages compétitifs de Chine et d'Amérique du Sud. Par ailleurs, il reste très vigilant sur la sélectivité des contrats privilégiant leur rentabilité et solidité plutôt que leurs volumes.

Chargeurs Interlining, après avoir réduit ses opérations en France et République tchèque, exploitera au mieux ses positions en Asie avec un dispositif industriel compétitif. De plus, en janvier 2008, il s'est implanté au Bangladesh avec l'acquisition de la société Etacol, spécialisée dans l'entoilage chemises, portant à 25% sa part de marché mondial de l'entoilage pour chemises.

Chargeurs Films de Protection a mis au point de nouveaux produits de haute qualité plus économiques. Pour préserver ses parts de marché à partir de sa base de production européenne, il propose une offre de services distinctive et oriente ses efforts vers des segments de marché à forte valeur ajoutée.

1.3.1.4. La débâcle des marchés

La récession qui a brutalement frappé l'économie mondiale à la suite de la crise financière née aux États-Unis a touché tous les secteurs. Si le marché de l'automobile a été profondément affecté, celui du bâtiment aux États-Unis et en Europe de l'Ouest ainsi que la filière de l'habillement ont aussi connu un brutal coup d'arrêt. La chute des achats de vêtements dans la plupart des pays occidentaux a provoqué un net ralentissement de la chaîne de production de la confection et, de ce fait, de l'activité des métiers textiles. En effet, les consommateurs, confrontés à la perte de pouvoir d'achat et préoccupés par l'avenir économique, effectuent des arbitrages budgétaires qui se traduisent actuellement par une baisse de leurs dépenses d'habillement. Dans les secteurs des plastiques et des métaux liés au bâtiment, la hausse des matières premières a également affecté les clients du métier Films de Protection. Ce ralentissement a apaisé les fortes tensions sur le prix des matières premières constatées depuis fin 2007. La Chine, qui tirait la croissance mondiale, a vu elle aussi sa production chuter, la demande du marché intérieur ne parvenant pas à compenser la réduction de ses exportations.

La crise des marchés financiers a accentué la défiance des acteurs et rendu ainsi beaucoup plus difficile l'accès aux financements courants des entreprises. Enfin, les perspectives de récession mondiale et les circuits financiers très bloqués ont fortement déstabilisé les marchés boursiers.

Face à cette débâcle des marchés qui traduit une totale perte de confiance des acteurs économiques, Chargeurs s'est employé à préserver ses relations de confiance établies de longue date avec ses partenaires et a accentué ses efforts pour privilégier la sécurité de gestion et le retour rapide de la rentabilité.

Chargeurs Wool, réagissant vigoureusement à la baisse d'activité, a réduit drastiquement ses capacités de production pour les adapter aux perspectives de ses marchés et diminuer la sous-absorption de ses frais fixes. Par ailleurs, en réorientant son activité sur les laines fines, Chargeurs Wool s'est positionné de manière à bénéficier des perspectives de croissance de ce secteur haut de gamme.

Chargeurs Interlining, après avoir fortement diminué ses implantations industrielles tchèques au profit de zones à faible coût de revient, poursuit la démarche d'adaptation de ses capacités par des restructurations en Europe afin de s'ajuster à la baisse de ses marchés, éliminer les foyers de perte et réduire ses frais fixes.

Chargeurs Films de Protection s'emploie à améliorer sa flexibilité afin de répondre au mieux à des demandes de plus en plus fractionnées. Pour préserver ses parts de marché, Chargeurs Films de Protection a également développé de nouveaux services à l'égard de ses clients grands comptes européens.

La gestion attentive des risques, notamment les risques de paiement, et la réduction des frais fixes s'avèrent encore plus indispensables dans une période d'incertitude et de défaillances d'entreprises. Dans chacun de ses métiers, le Groupe a déployé une série de mesures visant à réduire ses besoins en fonds de roulement et ses frais fixes, à diminuer son endettement et à favoriser la génération de cash.

1.3.2. Aspects environnementaux et sociaux

1.3.2.1. Rapport environnement

Dans le cadre de la politique de maîtrise des risques du Groupe, tous les dirigeants des filiales ont signé la Charte Sécurité de Chargeurs. Cette Charte demande un comportement proactif et la réalisation d'objectifs pluriannuels. Le suivi des progrès est effectué trimestriellement par le Comité Risques du Groupe.

Concernant les résultats environnementaux de 2008, le périmètre de collecte des données environnementales est étendu aux principaux sites de production exploités par le Groupe en 2008, soit 19 sites (Films de Protection : 3 sites, Entoilage : 14 sites, Laine : 2 sites).

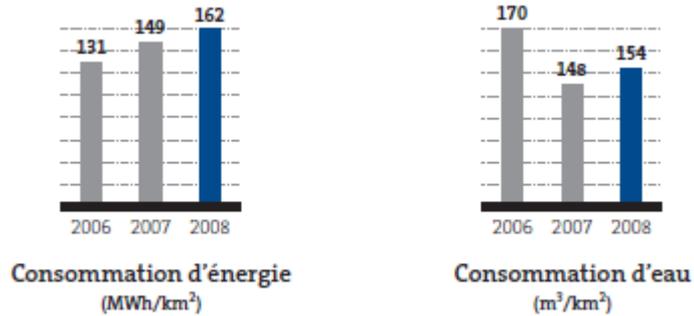
Le calcul des indicateurs est basé sur les données brutes transmises par les sites. La plupart des données présentées ci-après sont rapportées à une unité fonctionnelle : 1 kilomètre carré de film ou tissu produit pour les métiers Films de Protection et Entoilage, 1 tonne de laine peignée produite pour le métier Laine.

Le reporting a été établi sur les mêmes critères qu'en 2007. Des comparaisons ont ainsi pu être établies par rapport aux chiffres des années précédentes, afin d'apprécier leur évolution.

Chargeurs Films de Protection

Consommation d'énergie et d'eau

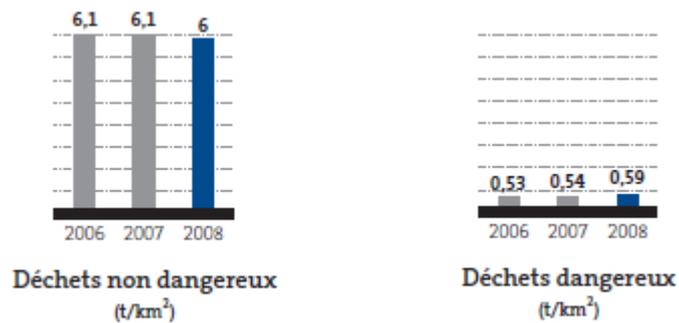
Malgré une baisse marquée de la consommation de gaz (-4,6 %) et d'eau (-12,5 %) sur le site français, la consommation globale d'énergie et d'eau augmente en 2008 respectivement de 8,7 % et 4 % en raison de la forte hausse de consommation du site italien.



Production de déchets

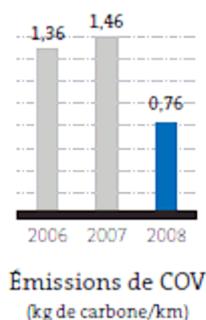
La quantité de déchets non dangereux est stable, celle des déchets dangereux augmente de plus de 9 %.

Le site de Troy, aux États-Unis, a débuté courant 2008 son programme de recyclage des déchets.



Émissions de Composés Organiques Volatils (COV)

La forte baisse des rejets de COV (-47,9%) est liée d'une part à un bon taux de récupération des solvants sur le site français et, d'autre part, à la nette diminution des productions à base de colles contenant des solvants non récupérables.



Gestion de l'environnement et actions environnementales

Dans le métier Films de Protection, les responsabilités liées à l'environnement, l'hygiène et la sécurité occupent trois personnes à temps plein en France et une personne à temps plein en Italie.

Le site français a été certifié ISO 14001 en décembre 2008 et poursuit sa démarche en consolidant le système de management de l'environnement sur 2009. De plus, il met en place les bases du système de management de la santé et de la sécurité au travail selon le référentiel OHSAS 18001, en vue de l'objectif de certification en 2010.

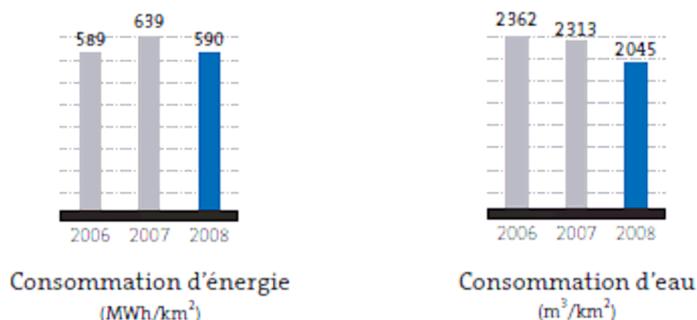
Le site italien a obtenu la certification OHSAS 18001 en mai 2008. Cette certification vient s'ajouter aux certifications ISO 9001 et ISO 14000 de ce site.

Chargeurs Interlining

En 2008, le périmètre de collecte des données couvre 14 sites du métier Entoilage (au lieu de 4 sites les années passées).

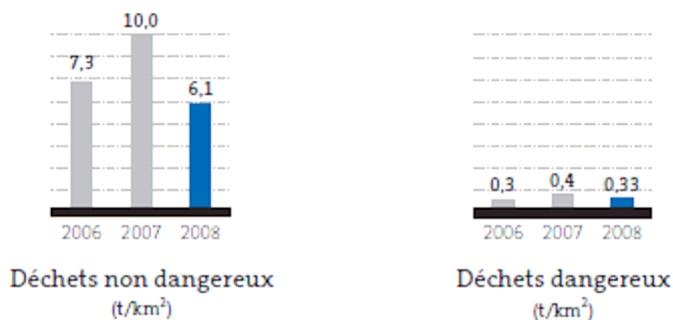
Consommation d'énergie et d'eau

En 2008, les consommations d'énergie et d'eau baissent compte tenu de l'inclusion d'unités industrielles moins consommatrices.



Production de déchets

La production de déchets est en baisse générale.



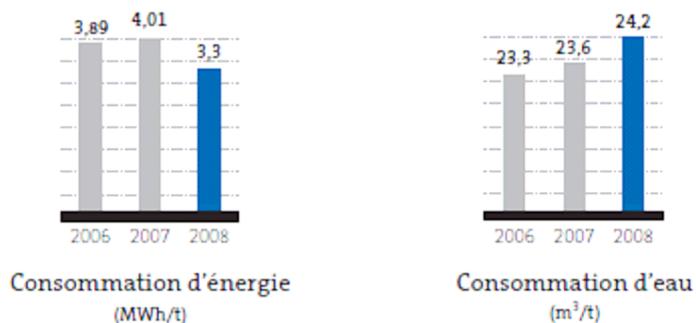
Gestion de l'environnement et actions environnementales

En 2008, le nombre de personnes dédiées à la gestion de l'environnement, de l'hygiène et de la sécurité est en moyenne d'une personne impliquée par site.

Chargeurs Wool

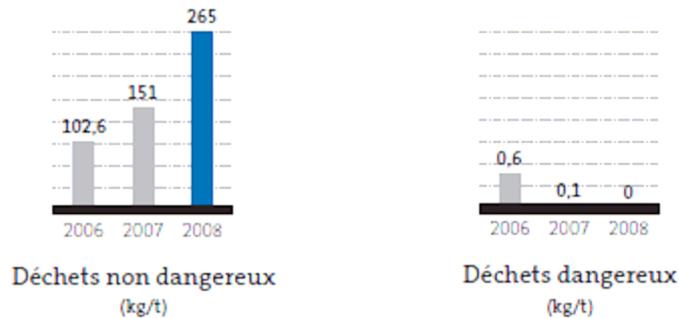
Consommation d'énergie et d'eau

Par rapport à l'année 2007, la consommation d'énergie par tonne produite a nettement diminué de 17,7 %, à la différence de la consommation d'eau par tonne, qui a légèrement augmenté de 2,5 %.



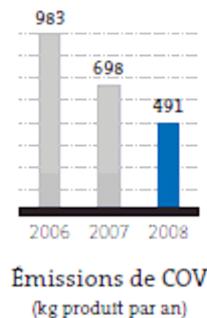
Production de déchets

La quantité de déchets non dangereux générée par unité de production a augmenté de 75,5 %, tandis que la production de déchets dangereux a totalement disparu.



Émissions de Composés Organiques Volatils (COV)

Par rapport à l'année 2007, les émissions de Composés Organiques Volatils (COV) continuent leur forte diminution (– 29,6 %).



Gestion de l'environnement et actions environnementales

L'usine installée en Chine a maintenu sa certification selon la norme ISO 14001, qui régit le système de gestion de l'environnement. L'usine située en Uruguay est en train de mettre en place un système de gestion similaire répondant aux exigences de la norme ISO 14001 : la certification est prévue en 2009. En 2008, l'usine uruguayenne a obtenu le label GOTS (Global Organic Textile Standard) garantissant le statut écologique de la laine. D'autre part, chacun des deux sites fabrique des produits agréés par l'écolabel Öko-Tex 100, qui garantit l'absence de nocivité des textiles sur la santé humaine, par le biais d'une limitation de certaines substances chimiques dans le procédé de fabrication.

1.3.2.2. Informations sociales

Pour Chargeurs, le développement durable s'entend d'abord comme la mise en œuvre de moyens et d'actions visant à gérer le présent et, par là même, à garantir la pérennité du Groupe. En 2008, le contexte économique mondial a été violemment perturbé, se traduisant par un ralentissement des marchés du Groupe au cours de l'année 2008, puis par un brutal décrochage d'activité à partir de novembre. En conséquence, Chargeurs a pris des mesures drastiques d'ajustement de ses capacités avec le désengagement des peignages en Australie,

Nouvelle-Zélande et Afrique du Sud, pour le métier Laine, et, pour le métier Entoilage, des mesures d'adaptation des outils industriels en Europe et le démarrage d'un désengagement en République tchèque. Parallèlement, Chargeurs Interlining a poursuivi son renforcement sur des zones à faibles coûts de main-d'œuvre, notamment asiatiques.

EFFECTIFS

Au 31 décembre 2008, le Groupe employait 2 671 personnes, soit une baisse de 10,8% par rapport à fin 2007.

Cette diminution traduit principalement la décroissance des effectifs de Chargeurs Wool (-36 %) du fait de la sortie de trois peignages et la baisse des effectifs européens de Chargeurs Interlining (-15 %) en partie compensée par l'intégration de la société Etacol au Bangladesh.

Sur l'ensemble du Groupe, les zones Europe et Amériques ont respectivement perdu 10 et 8 % de leurs effectifs. La zone Asie-Afrique baisse de 12,6 % principalement du fait de Chargeurs Wool. La Chine, où le Groupe emploie 728 personnes, représente 27,3 % des effectifs du Groupe, contre 25,1 % à fin 2007. Au 31 décembre 2008, la France compte 27,7 % des effectifs totaux.

Le Groupe compte 30,5% de femmes à son effectif contre 31% en 2007. Le ratio respectif des métiers s'établit à 33% dans l'Entoilage, 29% dans la Laine et 17% pour les Films de Protection. Le recours à l'intérim s'établit à 3,3% de l'effectif inscrit.

REPARTITION DES EFFECTIFS

Effectifs	Définition	Unité de mesure	Périmètre	12/2007	12/2008	06/2009
Effectif total	Effectif inscrit au 31 décembre	Nombre total CDI + CDD	Monde	2 996	2 671	2 449
Recours à l'intérim	Personnel intérimaire	% de l'effectif total CDI + CDD	Monde	5,2%	3,3%	4,0%
Effectif par métier	Salariés du Groupe par métier	- Siège	Monde	15	12	11
		- Films de Protection	Monde	595	573	554
		- Interlining	Monde	1 727	1 633	1 440
		- Wool	Monde	549	350	354
		- Autres	Monde	110	103	90
Effectif par zone géographique	Salariés du Groupe		- France	808	740	686
			- Europe (autre)	530	460	364

			– Asie/Afrique	1 218	1 065	1 000
			– Amériques	440	406	388
	Chargeurs Films de Protection		– Europe	78%	79%	81%
			– Asie/Afrique	5%	5%	5%
			– Amériques	17%	16%	14%
	Chargeurs Interlining		– Europe	49%	44%	40%
			– Asie/Afrique	39%	45%	48%
			– Amériques	12%	11%	13%
	Chargeurs Wool		– Europe	3%	5%	5%
			– Asie/Afrique	74%	58%	58%
			– Amériques	23%	37%	36%
Parité hommes/femmes	Salariés du Groupe	Nombre d'hommes	Monde	2 071	1 857	-
		Nombre de femmes	Monde	925	814	-
		Part des femmes	Monde	31%	30,5%	-

REMUNERATION

La politique de rémunération d'une partie significative de l'encadrement comporte une part variable assise sur les performances, en cohérence avec la politique de création de valeur du Groupe.

Rémunération des mandataires sociaux

Conformément à la loi du 3 juillet 2008, l'information ci-dessous est établie en se référant au Code de gouvernement d'entreprise et aux recommandations complémentaires en matière de communication sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux formulées par l'Afep-Medef.

La rémunération brute de base totale versée en 2008 à Eduardo Malone, Président-Directeur Général, par les sociétés du Groupe s'est élevée à 547 171 euros, à comparer à 531 010 euros en 2007.

Ce montant intègre 350 000 euros de rémunération fixe, 91 469 euros en jetons de présence, montants inchangés par rapport à 2007, ainsi que 10 702 euros d'avantages en nature (voiture), à comparer à 9 540 euros versés en 2007. La rémunération variable est assise sur le salaire de base fixé par le Conseil d'Administration et fonction des résultats du Groupe; au titre

des résultats bénéficiaires de 2007, elle a donné lieu à un versement de 95 000 euros en 2008, à comparer à 80 000 euros versés en 2007 au titre de l'exercice 2006.

La rémunération brute de base versée en 2008 à Jérôme Seydoux, Vice-président-Directeur Général délégué, s'est élevée à 50 000 euros, au titre d'une rémunération fixe exclusivement ; ce montant est équivalent à celui versé en 2007.

Les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration au titre des jetons de présence 2008 s'élèvent à 30 000 euros. Eduardo Malone et Jérôme Seydoux ne perçoivent pas de jetons de présence au titre de leur mandat d'Administrateur de Chargeurs.

FORMATION

Le développement des compétences des équipes reste une priorité réaffirmée par la Direction Générale. Sa mise en œuvre est sous l'égide de chaque responsable d'entité, respectant ainsi la gestion décentralisée du Groupe. L'évolution des indicateurs sociaux montre qu'en 2008, le nombre de personnes ayant suivi une formation a augmenté et concerne 36% des effectifs, contre 30% en 2007 ; par contre, le nombre moyen d'heures a légèrement baissé. Ceci s'explique notamment par la poursuite des formations sécurité touchant la majorité du personnel dans plusieurs entités de production. Par ailleurs, les mesures d'ajustement des effectifs ont réduit une grande partie de la disponibilité des effectifs restants.

SECURITE

La politique de gestion des risques mise en œuvre dans le Groupe se traduit notamment par une vigilance à chaque stade opérationnel. Le taux de fréquence (TF), en amélioration, s'établit à 10,57, contre 18,47 en 2007; par contre, le taux de gravité (TG) est passé à 0,82, contre 0,46 en 2007.

Pour nos métiers textiles, leur TF au niveau mondial de 10,2 se compare à 35,1 dans l'industrie textile France dont les contraintes réglementaires sont souvent plus contraignantes que dans d'autres pays, et le TG de 0,91 est à comparer à 1,65.

Pour Chargeurs Films de Protection, le TF de 12,4 se compare à 20,50 dans l'industrie chimie, caoutchouc, plasturgie et son TG de 0,45 à 0,96.

DIALOGUE SOCIAL

Tout en respectant la structure décentralisée du Groupe, Chargeurs maintient sa volonté de promouvoir le dialogue social, en particulier avec les instances représentatives du personnel. À titre d'exemple, en France, le taux d'élus syndiqués reste stable depuis de nombreuses années, malgré les réductions d'effectifs, pour s'établir autour de 4%.

Par ailleurs, en sus des instances locales existant dans chaque pays et du Comité de Groupe France, l'Instance européenne de dialogue social a vocation à favoriser des échanges fructueux entre le Comité de Direction du Groupe et les représentants du personnel. Le périmètre couvert par l'Instance européenne concerne la France, la République tchèque et l'Italie.

1.3.3. Présentation des résultats 2008

LES RESULTATS

Le chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2008 s'établit à 599,2 millions d'euros, en réduction de 16% par rapport à 2007 à périmètre constant (hors Fashion Company, holding du groupe Chargeurs Tissus) et de 14% hors effet devises. La réduction du chiffre d'affaires, qui a concerné tous les métiers du Groupe, est imputable à un effet volume à hauteur de 80%, notablement centré sur le quatrième trimestre qui subit à lui seul 46 % de l'effet volume.

L'évolution du chiffre d'affaires n'a pas été homogène au cours de l'exercice 2008, le premier trimestre faisant état d'une baisse du chiffre d'affaires de 8 %, alors que le quatrième était fortement marqué par la crise financière et économique globale se traduisant pour Chargeurs par une contraction d'activité de 26 %.

La proportion de chiffre d'affaires réalisé hors de France a poursuivi son développement pour atteindre 94 %. Le classement des principaux marchés a réaffirmé les tendances déjà observées précédemment, la Chine confirme sa place de premier marché et continue à augmenter sa part du chiffre d'affaires en atteignant quasiment 20 %, l'Italie occupe toujours la deuxième place avec près de 17 %, l'Allemagne demeure en troisième position avec 9,5 %, alors que les États-Unis sont passés cette année devant la France avec respectivement 8,3 % et 6,1 % du chiffre d'affaires.

Métier Films de Protection

Chargeurs Films de Protection a connu un niveau d'activité soutenu au premier semestre.

À partir du quatrième trimestre, les effets de la crise financière sur le marché de la construction ont cependant provoqué un brutal décrochage de l'activité du métier sous l'effet d'un déstockage massif et généralisé de toute la chaîne de fabrication des métiers de la construction. En conséquence, le chiffre d'affaires du quatrième trimestre a chuté de 17%, portant le recul total du chiffre d'affaires 2008 à 8,1 % par rapport à 2007.

Métier Interlining

Le chiffre d'affaires 2008 du métier Interlining recule de 11,5% par rapport à 2007. Cela s'explique par un effet périmètre, par un effet de conversion défavorable du dollar américain et de certaines monnaies qui lui sont liées, comme le won coréen et le dollar hongkongais, ainsi que par la diminution des volumes en Europe.

Métier Wool

Le chiffre d'affaires de Chargeurs Wool est en recul de 26,7% par rapport à 2007, principalement en raison de la chute du volume d'activité et de la baisse des prix de la laine qui s'est accentuée à partir du second semestre 2008.

Le résultat d'exploitation

Métier Films de Protection

Le métier Films de Protection a manifesté une bonne résistance du résultat d'exploitation au délicat environnement 2008 en atteignant 11,3 millions d'euros, contre 16,4 millions d'euros en 2007 grâce notamment à la mise sur le marché de nouveaux produits plus économiques.

Métier Interlining

En réponse à la chute des achats de vêtements dans la plupart des pays occidentaux qui a provoqué un fort ralentissement de la chaîne de production de la confection et, de ce fait, de l'activité des métiers textiles, le métier Interlining a accéléré les mesures d'adaptation des outils industriels en Europe et le processus de désengagement industriel en République tchèque a été entamé. Le coût de toutes ces mesures s'élève à 25,9 millions d'euros en 2008. De ce fait, le résultat d'exploitation s'établit en perte de 25,5 millions d'euros.

Sans ces mesures de réorganisation, le résultat d'exploitation du métier Interlining aurait été de 2,2 millions d'euros.

Par ailleurs, début 2008, le métier a poursuivi son développement en Asie afin de tirer parti de la compétitivité de cette zone de production avec l'acquisition d'Etacol, au Bangladesh, spécialiste de l'entoilage pour chemises, portant ainsi à 25% sa part de marché mondial sur ce segment.

Métier Wool

Au cours de l'année, au vu du fort ralentissement du marché lainier, Chargeurs Wool s'est désengagé des peignages australien, néo-zélandais et sud-africain.

Le résultat d'exploitation de Chargeurs Wool s'établit à – 6,9 millions d'euros. Ce résultat inclut l'impact des fermetures et cessions sur le résultat d'exploitation 2008 pour 4,5 millions d'euros.

Le résultat financier

Le résultat financier, de – 11,5 millions d'euros contre – 11 millions d'euros en 2007, comprend le coût de la dette nette et le coût des programmes de cession de créances. Ce résultat intègre des provisions sur créances de nature financière à hauteur de 3,3 millions d'euros et un produit financier de 1,4 million d'euros correspondant aux intérêts de retard d'une créance fiscale cédée sans recours à un établissement financier.

Quote-part du résultat des entreprises associées

La quote-part du résultat des entreprises associées s'élève à – 7,9 millions d'euros, contre + 1,5 million d'euros en 2007. Cette variation provient essentiellement de la prise en compte des résultats de la participation dans Fashion Company.

L'impôt

Le montant de – 5,8 millions d'euros se décompose en trois éléments : un impôt courant de – 4 millions d'euros, la prise en compte du boni issu de la cession sans recours de créances de précompte pour 7,6 millions d'euros et enfin de la variation sur impôts différés de – 9,4 millions d'euros provenant principalement d'une dépréciation des impôts différés actifs sur reports déficitaires pour 9,9 millions d'euros. Cette dépréciation s'explique par l'impact d'une prévision de résultats dégradés en 2009 et 2010 dans les plans à moyen terme des trois métiers qui a réduit les estimations de résultats imposables futurs.

Le résultat net

Il s'établit à – 59,8 millions d'euros, à comparer à un bénéfice de 15,6 millions d'euros en 2007.

La perte de 59,8 millions d'euros comprend les éléments non récurrents suivants :

- des réorganisations et des provisions affectant le résultat d'exploitation des métiers à hauteur de 34,1 millions d'euros;
- 14,8 millions d'euros (3,8 millions d'euros en résultat d'exploitation, 3,3 millions d'euros en perte financière et 7,7 millions d'euros en quote-part de résultat des entreprises associées) correspondant aux pertes et dépréciations d'actifs liées à la participation dans Fashion Company;
- un boni correspondant à l'encaissement des 9 millions d'euros liés à la cession sans recours d'une créance fiscale et une dépréciation des impôts différés actifs sur reports déficitaires pour 9,9 millions d'euros.

LE BILAN ET LA GESTION FINANCIERE

La dette bancaire nette du Groupe à fin 2008 s'établit à 84,7 millions d'euros, à comparer à une dette bancaire nette de 55 millions d'euros à fin 2007.

L'évolution de cette dette reflète notamment le très fort ralentissement d'activité noté au quatrième trimestre qui n'a pas permis de ramener le besoin en fonds de roulement à sa juste proportion par rapport à l'activité et s'est dégradé de 25,5 millions d'euros en 2008.

La dette bancaire nette de 84,7 millions d'euros est à moyen terme de 62,1 millions d'euros (dont 20,3 millions d'euros remboursables en 2009).

Les sociétés du Groupe disposent au 31 décembre 2008 de liquidités de 57,8 millions d'euros.

Le Groupe procède depuis plusieurs années à des cessions de créances sans recours. Les montants concernés de ces créances juridiquement cédées étaient, jusqu'à fin 2004, indiqués dans l'annexe aux comptes.

La norme IAS 39, contrairement aux normes françaises utilisées en 2004, considère d'autres éléments que le transfert de propriété pour décider de l'incorporation d'actifs financiers dans un bilan (voir la note 3 de l'annexe aux comptes 2008).

À fin 2005, compte tenu des réflexions en cours dans les milieux professionnels et de l'absence d'une doctrine officielle définitive, il avait été jugé prudent de réintégrer ces créances dans le bilan, sur une ligne spécifique pour rappeler que ce montant n'est pas une propriété de Chargeurs, et de constater une dette théorique vis-à-vis des organismes d'affacturage pour le montant de la trésorerie reçue.

À fin 2008, la comptabilisation retenue à fin 2005 a été conservée.

1.4. INFORMATIONS FINANCIERES CONSOLIDEES

1.4.1. Etats financiers consolidés corrigés aux 31 décembre 2006, 2007 et 2008

Avertissement

Les états financiers consolidés relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2006, 2007 et 2008 présentés ci-après intègrent :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'arrêtés par le conseil d'administration du 7 mars 2007 et approuvés par l'assemblée générale du 15 mai 2007 ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'arrêtés par le conseil d'administration du 4 mars 2008 et approuvés par l'assemblée générale du 6 mai 2008 ; et
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 corrigés, tels qu'arrêtés par le conseil d'administration du 21 décembre 2009.

Le Groupe a en effet décidé de procéder à une correction des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (tels qu'arrêtés par le conseil d'administration du 5 mars 2009 et approuvés par l'assemblée générale du 7 mai 2009) à la suite de la constatation de deux erreurs dans ces comptes, relatives (i) à des écarts de conversion et de valorisation des stocks dans une filiale en Chine et (ii) aux modalités de comptabilisation d'écarts actuariels sur un régime de retraite complémentaire dans une filiale aux États-Unis.

Un tableau de passage entre les principaux agrégats des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels que publiés et ces mêmes agrégats corrigés est présenté en complément d'information dans la note 38 des comptes.

1.4.1.1. Bilans consolidés

Bilan consolidé (en millions d'euros)

Actif	31 décembre 2008	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Actif non courant			
Immobilisations corporelles (note 5)	71,4	89,4	114,8
Immobilisations incorporelles (note 6)	70,3	63,7	71,1
Participations dans des entreprises associées (note 9)	18,0	25,1	17,5
Impôts différés (note 11)	20,0	29,2	29,2
Actifs financiers			
Titres de participation (note 8)	2,0	3,1	3,1
Prêts, créances, dépôts et cautionnements (note 10)	9,3	9,3	10,2
Instruments financiers dérivés (note 15)			
Autres actifs non courants (note 12)	5,3	6,6	10,6
	196,3	226,4	256,5
Actif courant			
Stocks et en cours (note 13)	134,8	155,2	167,3
Clients et autres débiteurs (note 14)	75,9	82,5	78,9
<i>Créances clients cédées à des sociétés de factoring (*)</i>	<i>64,7</i>	<i>82,5</i>	<i>87,2</i>
Instruments financiers dérivés (note 15)	1,3	1,8	2,0
Autres créances (note 16)	59,4	74,9	69,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 17)	57,8	110,3	125,2
	393,9	507,2	530,3
Total de l'actif	590,2	733,6	786,8
Passif	31 décembre 2008	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Capitaux propres (note 18)			
Capital et réserves revenant aux actionnaires de la société			
Capital social (note 18)	166,0	166,0	164,7
Primes d'émission	32,2	32,2	32,0
Réserves (hors résultat de la période) (note 18)	49,9	38,5	35,1
Résultat de la période	(59,8)	15,4	13,1
Actions propres	(1,6)	(0,8)	(1,0)
Réserve de conversion	(7,6)	(13,9)	(1,8)
	179,1	237,4	242,1
Intérêts minoritaires	6,3	5,4	7,0
Total des capitaux propres	185,4	242,8	249,1
Passif non courant			
Emprunts à long et moyen terme (note 21)	41,8	56,7	86,0
Impôts différés (note 11)	1,3	1,4	2,1
Engagements de retraite (note 19)	12,2	11,5	13,0
Provisions pour autres passifs (note 20)	7,2	3,9	6,2
Autres passifs non courants	0,4	0,8	0,8
	62,9	74,3	108,1
Passif courant			
Fournisseurs (note 22)	116,7	157	185,7
Autres créanciers (note 22)	55,1	61,5	65,1
<i>Sociétés de factoring (*)</i>	<i>64,7</i>	<i>82,5</i>	<i>87,2</i>
Dettes courantes d'impôt sur les bénéfices	2,1	2,6	5,6
Instruments financiers dérivés (note 15)	2,6	4,7	0,2
Part courante des emprunts (note 21)	20,3	26,9	15,3
Crédits court terme et découverts bancaires (note 21)	80,4	81,3	70,5
	341,9	416,5	429,6
Total du passif	590,2	733,6	786,8

Les notes 1 à 38 font partie intégrante des états financiers consolidés

(*) Hors propriété Chargeurs, créances juridiquement cédées (voir note 3.2)

1.4.1.2. Comptes de résultat consolidés

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)

	31 décembre 2008	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Chiffre d'affaires	599,2	789,6	768,9
Coût des ventes	(492,7)	(624,2)	(601,6)
Marge brute	106,5	165,4	167,3
Charges commerciales	(65,3)	(79,6)	(80,9)
Charges administratives	(39,6)	(47,7)	(50,8)
Frais de recherche et de développement (note 24)	(4,2)	(9,4)	(10,5)
Autres produits et charges opérationnels * (note 25)	(32,7)	0,0	0,3
Résultat d'exploitation	(35,3)	28,7	25,4
Charges financières	(18,5)	(14,5)	(12,2)
Produits financiers	7,0	3,5	5,5
Résultat financier (note 27)	(11,5)	(11,0)	(6,7)
Quote part dans le résultat des entreprises associées	(7,9)	1,5	(0,2)
Résultat avant impôt sur le résultat	(54,7)	19,2	18,5
Impôts sur les résultats (note 28)	(5,8)	(4,1)	(5,2)
Résultat net	(60,5)	15,1	13,3

Revenant :

Aux actionnaires de la société mère	(59,8)	15,4	13,1
Aux intérêts minoritaires	(0,7)	(0,3)	0,2

Résultat net par action revenant aux actionnaires de la société mère (en € par action)

- Résultat de base	(5,8)	1,5	1,3
- Résultat dilué	(5,8)	1,5	1,3
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	10 299 975	10 253 666	10 075 102

Les notes 1 à 38 font partie intégrante des états financiers consolidés

* Le poste « Autres produits et charges opérationnels » a fait l'objet de reclassement au sein du résultat d'exploitation (Voir notes 24 et 25).

1.4.1.3. Tableaux des flux de trésorerie consolidés

Tableau consolidé des flux de trésorerie <i>(en millions d'euros)</i>	Année 2008	Année 2007	Année 2006
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net des sociétés intégrées avant impôt	(46,9)	17,8	18,7
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité (note 31)	43,6	11,2	4,0
Impôts sur le résultat	4,1	(6,3)	(4,8)
Marge brute d'autofinancement	0,8	22,7	17,9
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	1,3	0,3	0,3
Variation des besoins en fonds de roulement liée à l'activité	(21,5)	(29,7)	17,8
Trésorerie nette provenant des opérations	(19,4)	(6,7)	36,0
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisitions de filiales, nette de la trésorerie acquise	(3,3)		2,3
Cessions de filiales, nette de la trésorerie cédée (a)	5,0	(3,0)	
Acquisitions d'immobilisations corporelles (b)	(8,2)	(13,3)	(37,3)
Produits de cession d'immobilisations corporelles	10,6	8,5	9,9
Acquisitions d'autres immobilisations	(1,5)	(1,7)	(11,4)
Cession d'autres immobilisations	0,1	2,0	0,4
Autres mouvements (c)	0,1	1,8	37,3
Trésorerie nette absorbée par les activités d'investissement	2,8	(5,7)	1,2
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Opérations sur capital		1,6	3,1
(Rachat d'actions propres) / vente d'actions propres	(0,9)	0,3	
Augmentation des emprunts	0,7	22,0	30,4
Diminution des emprunts	(26,5)	(16,9)	(32,0)
Dividendes versés aux actionnaires de la société	(6,7)	(7,3)	
Trésorerie nette absorbée par les activités de financement	(33,4)	(0,3)	1,5
(Diminution)/augmentation de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des découverts bancaires			
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture	110,3	125,2	87,4
Reclassement de trésorerie en créances	(2,2)	0,0	0,0
Profits/(pertes) de change sur la trésorerie et les découverts bancaires	(0,3)	(2,0)	(0,9)
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à la clôture	57,8	110,5	125,2

Les notes 1 à 38 font partie intégrante des états financiers consolidés

(a) Au 31 décembre 2007, impact net de la trésorerie sortante suite à la cession de 50% de Chargeurs Fashion (3.0) millions d'euros ;

(b) Au 31 décembre 2006, dont matériels rachetés dans le cadre de la fin des contrats de location WMLA et IMLA (note 32.7) pour 23,5 millions d'euros.

(c) Au 31 décembre 2006, dont actifs financiers récupérés dans le cadre de l'opération ci-dessus pour 41,4 millions d'euros.

1.4.1.4. Variation des capitaux propres consolidés

Tableau de variation des capitaux propres consolidés (en millions d'euros)	Primes		Réserve de conversion	Actions propres	Total Groupe	Intérêts minoritaires	Total	
	Capital social	d'émission						Réserves
Solde au 31 décembre 2005	162,1	31,5	35,4	11,7	-1,1	239,6	5,4	245,0
- Mouvement de la réserve de conversion				-13,5		-13,5	-0,7	-14,2
- Dividendes						0,0		0
- Variation de la Cash Flow Hedge			-0,2			-0,2		-0,2
- Variation des instruments financiers						0,0		0
- Mouvement sur actions propres					0,1	0,1		0,1
- Augmentation de capital	2,6	0,5				3,1		3,1
- Annulation de titres						0		0
- Résultat			13,1			13,1	0,2	13,3
- Entrée de périmètre						0	2,1	2,1
- Autres			-0,1			-0,1		-0,1
Solde au 31 décembre 2006	164,7	32,0	48,2	-1,8	-1,0	242,1	7,0	249,1
- Mouvement de la réserve de conversion				-12,1		-12,1	-0,3	-12,4
- Dividendes			-6,7			-6,7	-0,6	-7,3
- Variation de la réserve de couverture des flux de trésorerie			-3,2			-3,2		-3,2
- Mouvement sur actions propres					0,2	0,2		0,2
- Augmentation de capital	1,3	0,2				1,5		1,5
- Résultat			15,4			15,4	-0,3	15,1
- Entrée de périmètre						0	-0,3	-0,3
- Autres			0,2			0,2	-0,1	0,1
Solde au 31 décembre 2007	166,0	32,2	53,9	-13,9	-0,8	237,4	5,4	242,8
- Mouvement de la réserve de conversion				7,0		7	0,8	7,8
- Dividendes			-6,7	-0,2		-6,9	-0,1	-7,0
- Variation de la réserve de couverture des flux de trésorerie			2,7			2,7		2,7
- Mouvement sur actions propres					-0,8	-0,8		-0,8
- Augmentation de capital						0	0,9	0,9
- Résultat			-59,8			-59,8	-0,7	-60,5
- Mouvements de périmètre				-0,5		-0,5		-0,5
- Autres						0		0
Solde au 31 décembre 2008	166,0	32,2	-9,9	-7,6	-1,6	179,1	6,3	185,4

Les notes 1 à 38 font partie intégrante des états financiers consolidés.

1.4.1.5. Notes annexes aux comptes consolidés

1. Informations générales

Chargeurs et ses filiales (Groupe Chargeurs) ont exercé des activités en 2008 dans 3 métiers : la conception et la commercialisation des solutions techniques permettant de protéger les surfaces d'acier, d'aluminium, de plastique ou autres au cours des processus de transformation (Chargeurs Films de Protection) ; la production et la commercialisation d'entoilage et de textiles techniques (Chargeurs Interlining) ; le traitement de la laine (Chargeurs Wool)¹.

Chargeurs est une société anonyme dont le siège social est situé en France, 29-31 rue Washington – Paris 8^{ème}².

Chargeurs est cotée sur Euronext.

Les comptes consolidés des 3 exercices présentés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration et approuvés par l'Assemblée Générale aux dates suivantes, ils sont exprimés en millions d'euros.

Comptes consolidés au	Date d'arrêté par le Conseil d'Administration	Date d'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire
31 décembre 2006	7 mars 2007	15 mai 2007
31 décembre 2007	4 mars 2008	6 mai 2008
31 décembre 2008	5 mars 2009	7 mai 2009

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer les dividendes respectifs suivants aux Assemblées Générales des Actionnaires de 2007, 2008 et 2009 : 0.65 Euro/action, 0.65 Euro/action et 0. Ces propositions ont toutes été approuvées par les Assemblées Générales des Actionnaires correspondantes.

2. Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

¹ Jusqu'à la cession de Chargeurs Fashion en décembre 2007 et la mise en place du pacte d'actionnaires en décembre 2007 au terme duquel Chargeurs a perdu le contrôle exclusif de Chargeurs Fashion et de ses filiales, le groupe exerçait son activité via 4 métiers (Chargeurs Films de Protection, Chargeurs Entoilage, Chargeurs Wool, Chargeurs Fashion).

² Le siège social précédent était situé 38, rue Marbeuf – 75008 Paris. Le changement a eu lieu pendant l'exercice 2007.

2.1 Base de préparation des états financiers

Les comptes consolidés de Chargeurs des exercices 2006, 2007 et 2008 ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des terrains et constructions, réévalués au 1er janvier 2004, des actifs financiers disponibles à la vente et des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat (instruments dérivés compris), des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti ainsi que des actifs et des passifs faisant l'objet d'une couverture de juste valeur.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de la Société. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en terme de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives en regard des états financiers consolidés sont exposés à la note 3.

a) Nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations d'application obligatoires pour l'exercice clos au 31 décembre

	2006	2007	2008
- Textes concernant le groupe	<p>- Amendement à IAS 19, Ecarts actuariels, régimes multi-employeurs et informations à fournir. Le Groupe a décidé de maintenir la méthode comptable appliquée jusqu'à maintenant pour la comptabilisation des écarts actuariels ;</p> <p>- Amendement à IAS 39, Amendement « Option juste valeur ». Cet amendement n'a pas d'impact sur la classification et l'évaluation des instruments financiers classés à la juste valeur par résultat avant le 1er janvier 2006, le Groupe étant à même de respecter les conditions modifiées de désignation d'un instrument financier à la juste valeur par le résultat ;</p> <p>- Amendement à IAS 21, Investissement net dans une entité étrangère.</p> <p>- Amendement à IAS 39, Couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intra-groupe futures.</p> <p>L'application des textes ci-dessus, à compter du 1er janvier 2006, n'a pas eu d'effet sur les comptes de l'exercice 2006.</p>	<p>- IFRS 7 – Informations à fournir sur les instruments financiers ;</p> <p>- IAS 1 – Amendements relatifs aux informations sur le capital (résultant de la norme IFRS 7) ;</p> <p>- IFRIC 10 – Information financière intermédiaire et dépréciation ;</p> <p>- IFRIC 9 – Réexamen des dérivés incorporés.</p>	- IAS 39 – Amendement IAS39 : reclassement des instruments financiers.
- Textes ne concernant pas le groupe La direction estime que ces textes ne devraient pas s'appliquer aux activités du groupe.	<p>- Amendement IAS 39 et IFRS 4, Contrats de garanties financières.</p> <p>- IFRS 6, Prospection et évaluation de ressources minérales.</p> <p>- IFRIC 4, Droits d'utilisation d'actifs : conditions permettant de déterminer si un accord contient une location.</p> <p>- IFRIC 5, Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au remboursement des coûts de démantèlement et de remise en état des sites.</p> <p>- IFRIC 6, Passifs résultant de la participation à un marché spécifique. Déchets d'équipements électriques et électroniques.</p>	<p>- IFRIC 7 - Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29 ;</p> <p>- IFRIC 8 - Champ d'application d'IFRS 2.</p>	

b) Les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations publiés mais non encore applicables de façon obligatoire sur l'exercice et non adoptés par anticipation :

	2006	2007	2008
- Textes adoptés par l'Union Européenne concernant le groupe	<p>- IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007), Amendement à IAS 1, Présentation des états financiers : informations à fournir sur le capital (entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2007). Le Groupe appliquera IFRS 7 et l'amendement à IAS 1 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007, il évalue actuellement l'impact sur les états financiers du Groupe.</p> <p>- IAS 1 Amendements relatifs aux informations sur le capital résultant de la norme IFRS 7</p> <p>- Amendement IFRS 1</p> <p>- IFRS 9, Réexamen des dérivés incorporés. La direction estime que cette interprétation ne devrait pas avoir d'impact significatif sur le réexamen des dérivés incorporés, celui-ci étant effectué par le Groupe selon des principes conformes à IFRIC 9.</p>	- IFRS 8 Segments opérationnels	<p>- IFRS 8 – Segments opérationnels ;</p> <p>- IAS 23 – Amendements de la norme IAS 23 : coûts d'emprunts ;</p> <p>- Amendement IFRS 2 – conditions d'acquisition des droits et annulations ;</p> <p>- IFRIC 11 – Actions propres et transactions intra-groupe,</p> <p>- IFRIC 14 IAS 19 – Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum.</p>
- Textes adoptés par l'Union Européenne ne concernant pas le groupe (La direction estime que ces textes ne devraient pas s'appliquer aux activités du groupe) :	<p>- IFRIC 7, Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29, Information financière dans les économies hyperinflationnistes.</p> <p>- IFRIC 8, Champ d'application d'IFRS 2.</p>		- IFRIC 13 – Programmes de fidélisation clients
- Textes non adoptés par l'UE et concernant le groupe :	- IFRS 8, informations sectorielles	<p>- IAS 23 – Amendements de la norme IAS 23 : coûts d'emprunts ;</p> <p>- IAS 1 révisée – Présentation des états financiers ;</p> <p>- IFRIC 11 – Actions propres et transactions intra-groupe ;</p> <p>- IFRIC 14 – Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum.</p>	<p>- IAS 1 révisée – Présentation des états financiers ;</p> <p>- IFRS 3 révisée – regroupement d'entreprise</p> <p>- IAS 27 révisée – Etats financiers consolidés et individuels</p> <p>- IFRIC 16 – Couverture d'un investissement net à l'étranger</p> <p>- Amendements IAS 32 et IAS 1 – Instruments remboursables et obligations en cas de liquidation ;</p> <p>- Amendement IFRS 1 et IAS 27 – coût d'une participation dans une filiale contrôlée conjointement ou une entité associée.</p> <p>- Amendement IAS 39 – Expositions éligibles à la comptabilité de couverture</p>
- Textes non adoptés par l'UE et ne concernant pas le groupe. La Direction estime que ces textes ne devraient pas s'appliquer aux activités du groupe.	<p>- IFRIC 12 – Concessions de services ;</p> <p>- IFRIC 11 – Actions propres et transactions intra-groupe.</p>	<p>- IFRIC 12 – Concessions de services ;</p> <p>- IFRIC 13 – Programmes de fidélisation clients</p>	<p>- IFRIC 12 – Concessions de services ;</p> <p>- IFRIC 15 – Accords pour la construction d'un bien immobilier.</p>

2.2 Méthodes de consolidation

(a) Filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation.

Les participations répondant aux critères ci-dessus mais qui ne sont pas significatives sont évaluées à leur prix de revient diminué d'une éventuelle dépréciation.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des intérêts minoritaires. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant que goodwill.

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les transactions intra-groupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés.

Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

(b) Transactions avec les intérêts minoritaires

Le Groupe a pour politique de traiter les transactions avec les intérêts minoritaires de la même manière que les transactions avec des tiers externes au Groupe. Les cessions au profit des intérêts minoritaires donnent lieu à dégagement de pertes et profits que le Groupe comptabilise au compte de résultat. Les acquisitions de titres auprès d'intérêts minoritaires génèrent un goodwill, qui représente la différence entre le prix payé et la quote-part acquise correspondante de la valeur comptable des actifs nets.

(c) Entreprises associées

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût. La participation du Groupe dans les entreprises associées comprend le goodwill (net de tout cumul de pertes de valeur) identifié lors de l'acquisition (voir la note 2.6).

La quote-part du Groupe dans le résultat net des entreprises associées postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations de capitaux propres, sans impact sur le résultat, postérieurement à l'acquisition est comptabilisée directement en capitaux propres. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé des variations postérieures à l'acquisition. Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure ou égale à sa participation dans l'entreprise associée, y compris toute créance non garantie, le Groupe ne comptabilise pas de pertes additionnelles, sauf s'il a encouru une obligation ou effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Les profits latents sur les transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans les entreprises associées. Les pertes latentes sont également éliminées, à moins qu'en cas d'actif cédé la transaction n'indique une perte de valeur. Les méthodes comptables des entreprises associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin d'être alignées sur celles adoptées par le Groupe.

(d) Sociétés non consolidés

Les sociétés de distribution de création récente, réalisant individuellement moins de 3 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel, ne font pas partie du périmètre de consolidation du Groupe.

La consolidation de ces sociétés au 31 décembre 2008 aurait eu un effet positif de moins de 1 million d'euros sur les fonds propres du Groupe.

2.3 Information sectorielle

Un secteur d'activité est un groupe de capitaux investis et d'opérations fournissant des produits et des services présentant des caractéristiques communes en termes de stratégie, de marché, de performances, de risques. L'information sectorielle de premier niveau se décline selon les 3 métiers autonomes de Chargeurs pour 2008, 4 pour 2006 et 2007.

Un secteur géographique correspond à une zone caractérisée par un environnement économique spécifique et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lequel le groupe opère. L'information sectorielle de deuxième niveau se décline selon 3 zones : l'Europe au sein de laquelle la France occupe une place historique, les Amériques et l'Asie à laquelle on rattache l'Océanie et l'Afrique.

2.4 Conversion des opérations en devises

(a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers.

Les états financiers de chaque société du Groupe sont produits en utilisant la monnaie utilisée par l'environnement économique dans lequel elle opère (devise fonctionnelle).

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la devise fonctionnelle de la société Chargeurs.

(b) Transactions et soldes au bilan.

Les transactions en devises étrangères de chaque société sont converties dans sa devise fonctionnelle en utilisant le taux de conversion en vigueur au jour de la transaction.

Les gains et les pertes de change intervenant lors des règlements financiers de ces transactions sont comptabilisés dans le compte de résultat. Dans le cas où une transaction est couverte par une couverture de flux futurs, le résultat de cette dernière est transféré en résultat en même temps que l'élément couvert.

Les pertes et profits de change qui résultent de la conversion des créances et des dettes en devises sont inclus dans le compte de résultat de l'exercice.

(c) Sociétés du Groupe

Les états financiers des sociétés du Groupe qui ont une monnaie fonctionnelle différente de l'euro sont convertis en euro comme suit : les bilans des sociétés étrangères sont convertis aux cours de clôture et les éléments du compte de résultat aux cours moyens de la période, la différence de conversion qui en résulte est comptabilisée dans un compte intitulé "Réserve de conversion" inclus dans les capitaux propres pour la part revenant à l'entreprise consolidante et au poste intérêts minoritaires pour la part revenant aux tiers.

Les différences de change provenant de la conversion en euro des capitaux propres des filiales ayant une monnaie fonctionnelle autre que l'euro sont affectées en capitaux propres. Les résultats enregistrés sur des instruments de couverture de ces capitaux propres sont affectés en « réserve de conversion ». Lorsqu'une filiale est vendue, ces différences de change sont prises en compte dans le résultat et font partie du résultat de cession.

2.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe, nettes des amortissements et des éventuelles dépréciations, à l'exception des terrains inscrits à leur coût d'acquisition net des seules dépréciations. Le coût d'entrée comprend les coûts d'acquisition, les intérêts intercalaires et les écarts d'évaluation.

Les intérêts intercalaires, concernant tant les emprunts spécifiques que d'autres moyens de financement spécifiques, supportés pendant la période précédant la mise en service d'immobilisations, sont portés à l'actif en augmentation du coût d'acquisition des biens concernés.

Dans le cadre de l'adoption des IFRS, la valeur des terrains et bâtiments a été estimée au 1er janvier 2004 par des experts immobiliers. Les valeurs historiques d'acquisition ont été remplacées par les justes valeurs au 1er janvier 2004 qui sont devenues les valeurs historiques, par convention, à cette date.

Les frais de démontage d'anciennes immobilisations, de déménagement de celles-ci ou de restauration du site sur lesquelles les nouvelles immobilisations sont installées, font partie du coût d'acquisition.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilisation différentes de celles de l'immobilisation principale, ces composants sont comptabilisés comme des immobilisations indépendantes.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée des diverses catégories d'immobilisations, compte tenu de valeurs résiduelles éventuelles. Les principales durées d'utilité retenues, afin de rendre homogène l'évaluation des immobilisations corporelles, sont les suivantes :

- constructions : 15 à 40 ans ;
- matériel et outillage : 4 - 8 - 12 - 20 ans ;
- agencements et installations : 5 à 10 ans.

(a) Contrats de location

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les locations d'immobilisations corporelles en vertu desquelles la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété revient au Groupe sont classées en tant que contrats de location-financement. Les contrats de location-financement sont inscrits à l'actif au commencement du contrat à la juste valeur du bien loué ou à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, si cette valeur est inférieure.

(b) Dépréciations des immobilisations corporelles

Lorsque des indices internes ou externes de perte de la valeur sont identifiés, un test de dépréciation est réalisé.

Par ailleurs, le Groupe effectue annuellement depuis 2007 des tests de dépréciation par métier qui englobent les actifs corporels.

Des dépréciations, en complément des amortissements comptabilisés, sont enregistrées lorsque ces tests révèlent que la valeur comptable excède la valeur recouvrable. Cette comparaison s'effectue en regroupant les actifs par unités génératrices de trésorerie, celles-ci correspondant aux activités du groupe produisant des flux de trésorerie autonomes.

En l'absence de prix de cession, la valeur de recouvrement des unités génératrices de trésorerie est déterminée par référence au plus élevé de : la valeur d'usage, celle-ci correspond à l'actualisation des flux de trésorerie projetés par ces unités ; le prix de cession net de frais de cession. Dans la pratique la première valeur est la plus souvent utilisée.

Les pertes et profits sur cession d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat.

2.6 Immobilisations incorporelles

(a) Goodwill

Le goodwill représente l'excédent à la date d'acquisition du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale / entreprise associée à la date d'acquisition. Le goodwill lié à l'acquisition de filiales est inclus dans les « immobilisations incorporelles ». Le goodwill se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans les « participations dans les entreprises associées ». Ce goodwill tout comme le goodwill comptabilisé séparément est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur du

goodwill ne sont pas réversibles. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte, le cas échéant, de la valeur comptable du goodwill de l'entité cédée. En 2006 et 2007, les « goodwill » sont affectés aux secteurs d'activités.

(b) Marques et licences

Les marques et les licences sont comptabilisées à leur coût historique. Elles ont une durée d'utilité définie et sont comptabilisées à leur coût, déduction faite des amortissements. L'amortissement est calculé de façon linéaire afin de ventiler le coût des marques et des licences sur leur durée d'utilité estimée (entre 15 et 20 ans).

(c) Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels (entre trois et cinq ans).

Les coûts associés au développement et au maintien en fonctionnement des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

(d) Frais de développement

A partir de 2007, les frais de développement sont immobilisés dès lors qu'ils répondent à chacun des critères ci-dessous :

- faisabilité technique d'achever l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre ;
- intention de la société d'achever l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre ;
- capacité de la société à l'utiliser ou le vendre ;
- estimation fiable des avantages économiques futurs ;
- existence des ressources techniques et financières pour réaliser le projet ;
- capacité de la société à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

L'immobilisation incorporelle est amortie sur la durée probable d'utilisation.

(e) Dépréciations des immobilisations incorporelles

Les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet chaque année, même en l'absence d'indicateur de perte de valeur, de tests de dépréciation pour déterminer si leur valeur nette comptable n'excède pas leur valeur de recouvrement (note 6).

Les dépréciations d'écart d'acquisition sont définitives, elles ne font jamais l'objet de reprises.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan net des dépréciations.

2.7 Actifs et passifs financiers

(a) Définitions

Les actifs financiers définis par la norme IAS 39 comprennent : des actifs comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat, des prêts et créances, des titres disponibles à la vente.

Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Cette catégorie comporte deux sous-catégories : les actifs financiers détenus à des fins de transaction et ceux désignés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat lors de leur comptabilisation initiale. Les instruments dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés d'opérations de couvertures. Les actifs rattachés à cette catégorie sont classés dans les actifs courants dès lors qu'ils sont détenus à des fins de transaction ou que leur réalisation est anticipée dans les douze mois suivant la clôture.

Ils correspondent aux éléments du bilan suivant : instruments financiers dérivés (note 15).

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Ces derniers sont classés dans les actifs non courants dans la rubrique « Prêts, créances, dépôts et cautionnements ». Les prêts et créances courants sont comptabilisés au bilan dans la rubrique « autres créances ».

Ils correspondent aux éléments de bilan suivants : prêts, créances, dépôts et cautionnements (note 10), autres actifs non courants (note 12).

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les instruments non dérivés rattachés à cette catégorie ou ceux qui ne sont rattachés à aucune autre catégorie. Ils sont inclus dans les actifs non courants, sauf si la direction compte les vendre dans les douze mois suivant la date de clôture.

Ils correspondent aux éléments du bilan suivants : titre de participation (note 8).

Passifs financiers

Les passifs financiers définis par la norme IAS 39 comprennent les emprunts comptabilisés au coût amorti et des passifs financiers comptabilisés selon l'option juste valeur.

Ils correspondent aux éléments du bilan suivant : dettes des activités de financement (note 21), et fournisseurs et autres créanciers (note 22).

(b) Evaluation et comptabilisation des actifs financiers

Titres de participation

Ils représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées. Ils sont maintenus au bilan à leur coût d'acquisition que le Groupe estime représenter leur juste valeur, en l'absence d'un marché actif. En cas de baisse durable de leur valeur d'utilité, une perte de

valeur est constatée. La valeur d'utilité est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque société. Les critères généralement retenus sont : la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et une provision pour dépréciation est constituée s'il existe un indicateur objectif de leur dépréciation, afin de les ramener à leur juste valeur. Ils font l'objet de tests de valeur recouvrable, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que celle-ci pourrait être inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Les créances provenant de l'activité du Groupe ont des échéances à court terme et sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Titres de placement

Les variations de leur juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période.

(c) Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont généralement évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Les dettes d'exploitation ont des échéances inférieures à un an à l'origine et sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Ceux couverts par des swaps de taux d'intérêt font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur, c'est-à-dire qu'ils font l'objet d'une réévaluation partielle sur la part couverte, liée à l'évolution des taux d'intérêts. Les variations de valeur sont comptabilisées en résultat de la période, et compensées par les variations symétriques des swaps.

2.8 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Le Groupe utilise des instruments dérivés pour couvrir le risque de change et pour couvrir le risque de taux d'intérêt. Tous les instruments dérivés figurent au bilan à leur juste valeur, que celle-ci soit positive ou négative.

S'agissant du risque de change sur les opérations d'exploitation, le Groupe couvre son risque sur des opérations spécifiques futures, telles que des ventes de produits en dollars. Les ajustements de valeur des instruments dérivés, remplissant les conditions pour être qualifiés de couverture d'une opération future, sont portés à titre transitoire dans les capitaux propres, puis transférés en résultat au moment où ladite opération se dénoue et a une incidence sur le résultat.

Dans le cas de couverture d'engagements fermes, les variations de juste valeur de ces engagements ainsi que des instruments dérivés de change qualifiés de couverture en juste valeur sont comptabilisés en résultat.

La couverture du risque de change sur les investissements nets du Groupe à l'étranger par des instruments dérivés donne lieu à l'enregistrement en réserves de conversion dans les capitaux propres des variations de valeur de ces instruments liées à l'évolution du cours de change, ce qui a pour effet de neutraliser tout ou partie des variations de sens inverse constatées sur les investissements nets dues à l'évolution du cours du change.

Suivant les circonstances, le Groupe utilise des swaps de taux d'intérêt pour transformer en taux fixe les taux variables payés au titre des dettes financières ou pour variabiliser le taux des dettes à taux fixes. Dans le premier cas, les ajustements de valeurs relatifs aux swaps de taux sont portés transitoirement en capitaux propres et transférés en résultat lors de la prise en charge des intérêts à taux variable.

Dans le second cas, les ajustements de valeurs des instruments dérivés sont inscrits en résultat tandis que la valeur comptable de la dette est ajustée, pour tenir compte de la variation de taux, à hauteur de la fraction du capital de la dette faisant l'objet de la couverture.

Dans le cas d'instruments dérivés taux et change détenus à des fins de transaction, leur ajustement de juste valeur est reconnu immédiatement dans le compte de résultat.

2.9 Imposition différée

En présence d'actifs ou de passifs dont la valeur au bilan diffère de la valeur fiscale, des actifs et des passifs d'impôt sont enregistrés dans les conditions suivantes :

- tous les passifs d'impôts sont comptabilisés,
- les actifs d'impôts sur ces différences ainsi que ceux relatifs aux reports déficitaires ne sont enregistrés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont ajustés en fin d'exercice en fonction des derniers taux d'impôts votés.

Seuls les dividendes prévus au titre du dernier exercice arrêté donnent lieu, le cas échéant, à la constitution d'une provision pour les impôts payables en raison de la distribution.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein de chaque société ou entité fiscale.

2.10 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'achat ou de production ou à leur valeur nette réalisable lorsque celle-ci lui est inférieure. Le coût est déterminé selon la formule du coût moyen pondéré. La valeur nette réalisable est le prix de vente dans des conditions normales de marché, net des frais occasionnés par cette vente. Le coût des produits finis et encours de fabrication comprend le coût des matières premières, les coûts directs de fabrication et les frais généraux de production, ces derniers étant calculés sur la base d'une utilisation normale des capacités de production.

2.11 Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la provision représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie

futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en Frais de commercialisation.

2.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie dont la variation est expliquée dans le tableau des flux de trésorerie, correspond aux disponibilités, aux valeurs mobilières de placement et aux dépôts à court terme. Les composantes de la trésorerie sont à court terme et très liquides et ne présentent pas de risque significatif.

Les valeurs mobilières de placement sont considérées comme des actifs en juste valeur par contrepartie de résultat ; les dépôts bancaires à court terme et les disponibilités sont considérés comme des prêts et créances et comptabilisés au coût amorti.

Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan dans les crédits court terme et découverts bancaires.

2.13 Capital social

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres.

Les coûts complémentaires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

Lorsqu'une des sociétés du Groupe achète des actions de la Société (actions propres), le montant versé en contrepartie, y compris les coûts supplémentaires directement attribuables (nets de l'impôt sur le résultat), est déduit des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société jusqu'à l'annulation, la réémission ou la cession des actions. En cas de vente ou de réémission ultérieure de ces actions, les produits perçus, nets des coûts supplémentaires directement attribuables à la transaction et de l'incidence fiscale afférente, sont inclus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société.

2.14 Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

2.15 Avantages au personnel

Les avantages consentis par le Groupe au personnel après leur départ du Groupe, et les autres avantages versés plus d'un an après les services rendus par les salariés, font l'objet d'une évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédit projeté et comptabilisés selon les règles prescrites par IAS 19.

L'évaluation des obligations du Groupe tient compte de la juste valeur des actifs affectés à la couverture des engagements à la date de clôture tels que ceux provenant de la souscription de contrats d'assurance.

Pour les avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels issus de ces évaluations sont comptabilisés en charge, à compter de l'exercice suivant la date de clôture, de manière étalée suivant la méthode du "corridor".

Pour les autres avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat, les écarts actuariels sont immédiatement reconnus dans l'exercice.

2.16 Provisions

Les provisions pour remise en état de site, pour coûts de restructuration et pour actions en justice sont comptabilisées lorsque le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés ; il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et le montant de la provision peut être estimé de manière fiable. Les provisions pour restructuration englobent les pénalités de résiliation de contrats de location et les indemnités de fin de contrat de travail. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée à la date de clôture. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques inhérents à l'obligation. L'augmentation de la provision résultant de la désactualisation est comptabilisée en charges d'intérêt.

2.17 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens et services est comptabilisé net des remises, ristournes, taxes et escomptes sur les ventes, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu.

2.18 Autres charges et produits opérationnels

Cette rubrique comprend essentiellement : des gains et pertes de change, les coûts de restructuration, les dépréciations d'actifs.

2.19 Résultat net par action

Le résultat net consolidé par action non dilué est calculé en faisant le rapport entre le résultat net et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, celui-ci étant le nombre d'actions émises diminué du nombre moyen d'actions de la société détenues par Chargeurs ou ses filiales.

L'effet de dilution qui résulte des options de souscription accordées aux salariés ou des bons de souscription d'actions est pris en compte pour le calcul du résultat net dilué par action, à partir de la date d'émission des options ou des bons, et lorsque leur prix de souscription est inférieur à la valeur boursière de l'action Chargeurs.

2.20 Options sur actions consenties aux salariés

Pour les options consenties à compter du 7 novembre 2002, la juste valeur de celles qui sont acquises après le 1er janvier 2005 est estimée à la date d'attribution et constatée en charge en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lorsque l'attribution des options est soumise à des conditions, la prise en charge de la valeur des options est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

3. Estimations et jugements comptables déterminants

L'établissement des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, nécessite de formuler des estimations et des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

3.1 Estimations et hypothèses comptables déterminantes

Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

(a) Dépréciation des goodwill

Le Groupe soumet les goodwill à un test annuel de dépréciation, conformément à la méthode comptable exposée à la note 2.6. Les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie ont été déterminés à partir de calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations (note 6).

Les tests de dépréciation n'ont pas mis en évidence la nécessité de déprécier la valeur comptable des goodwill.

(b) Impôts sur le résultat

L'actif d'impôt correspondant à l'intégration fiscale Française, actif sur déficit et sur différences temporaires, s'élève à 11.4 millions d'euros au 31 décembre 2008 (contre 21.3 millions d'euros au 31 décembre 2007 et 20.5 millions d'euros au 31 décembre 2006). Son caractère recouvrable a été déterminé sur la base de prévisions de bénéfices fiscaux futurs.

3.2 Jugements déterminants lors de l'application des méthodes comptables.

Le Groupe procède depuis plusieurs années à des cessions de créances sans recours. Les montants concernés, de ces créances juridiquement cédées, étaient indiqués dans l'annexe aux comptes établis selon les principes comptables français.

L'application des normes IFRS à partir de 2005 a conduit à changer le mode de comptabilisation de ces cessions suite aux considérations ci-après.

L'annexe aux comptes 2005 contenait le commentaire ci-après.

Principes comptables français

Les créances cédées dans le cadre de conventions de cession de créances sans recours sont sorties du bilan. Dans les comptes sociaux, en l'absence de texte comptable spécifique, le

traitement repose sur une analyse juridique : dès lors qu'il y a un transfert de propriété, les actifs ne figurent plus au bilan. Ce traitement basé sur l'analyse juridique est conservé dans les comptes consolidés dans la mesure où sont spécifiquement exclues du champ d'application de la recommandation COB/CB du 15 novembre 2002 relative aux montages déconsolidants et cessions d'actifs (qui prévoit un principe général fondé sur le transfert des risques majeurs attachés à l'actif) les opérations commerciales courantes entrant dans les pratiques habituelles ou sectorielles, dont font partie les cessions de créances sans recours.

Principes comptables IFRS

En normes IFRS, l'analyse juridique du transfert de propriété n'est pas suffisante. La norme IAS 39 relative aux instruments financiers qui traite des cessions d'actifs financiers (dont les créances commerciales) impose l'analyse successive des trois critères suivants :

- Transfert des droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif transféré,
- Transfert de la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif cédé,
- Transfert du contrôle de l'actif transféré.

L'analyse des contrats de cession de créances au regard des trois critères ci-dessus a été conduite par les équipes de Chargeurs. Compte tenu des réflexions en cours dans les milieux professionnels sur ce sujet et de l'absence d'une doctrine officielle définitive, il a été jugé prudent de réintégrer ces créances au bilan et de constater une dette correspondante pour le montant de trésorerie reçu.

Les études conduites par les autorités professionnelles en 2006 et 2007 ont précisé les conditions permettant de maintenir les créances cédées hors bilan. La présentation adoptée en 2005 a été maintenue à fin 2008. Elle pourra évoluer dans le futur suite à des modifications de contrats ou de processus de cession.

4. Acquisitions – Cessions

4.1 Acquisitions-Cessions au 31 décembre 2006.

A fin 2006 Chargeurs Interlining a signé avec la société chinoise, Ningbo Technology Industrial, des contrats instaurant une relation de partenariat s'appuyant sur 3 sociétés.

Deux sociétés de production :

Ningbo Yak Kyokuyo Textile et Ningbo Lailong Bertero Interlining.

Ces deux sociétés sont détenues par Ningbo Yak Technology Industrial pour 51 % et par Chargeurs Interfodere Italia, filiale de Chargeurs Interlining, pour 49 %.

Ces deux sociétés de production sont incorporées dans la consolidation de Chargeurs à fin 2006 selon la méthode de mise en équivalence.

L'acquisition des 49 % de chaque société a été réalisée par achat de titres.

Une société de distribution :

Ningbo Chargeurs Yak Textiles Trading.

Cette société est détenue par Chargeurs Interlining Hong-Kong pour 51 % et par Ningbo Yak Technology Industrial pour 49 %.

Cette société est incorporée dans la consolidation de Chargeurs selon la méthode d'intégration globale.

L'acquisition des 51 % de cette société a été réalisée sous forme d'augmentation de capital.

L'intégration de Ningbo Yak Textile Trading n'a pas eu d'impact significatif sur le bilan au 31 décembre 2006.

Le montant total de la mise de fonds s'est élevé à 13 millions d'euros. Le goodwill dégagé par ces opérations est d'environ 7.4 million d'euros ; il est enregistré pour 0.1 million d'euros dans la rubrique « immobilisations incorporelles » (note 6) et pour 7.3 millions d'euros dans la rubrique « participation dans les entreprises associées » (note 9).

La consolidation des 3 sociétés ci-dessus n'a pas d'impact sur le résultat 2006 puisque les opérations ci-dessus ont été réalisées à fin décembre 2006.

4.2 Acquisitions-Cessions au 31 décembre 2007.

Chargeurs Fashion

Conformément au contrat de cession des titres en date du 8 juillet 2007 et du pacte d'actionariat en date du 27 avril 2007, Chargeurs a cédé 50 % du contrôle de Chargeurs Fashion le 31 décembre 2007 à la société Marocaine Holfipar.

Chargeurs Fashion détient les sociétés Françaises Avelana, Roudière, Lepoutre et FTS, ainsi que Roudière Portugal au Portugal et Drummond au Royaume Uni.

Parallèlement, la participation de 50 % + 1 action de Chargeurs Fashion dans la société Marocaine CFTM a été rachetée par Chargeurs et sera apportée à Chargeurs Fashion début 2008.

L'ensemble formé par Chargeurs Fashion, ses filiales et la société Sefita, filiale de Holfipar, constitue un groupe textile de premier plan en condition de bénéficiaire de l'image, des réseaux et de l'innovation des filiales de Chargeurs Fashion tout en bénéficiant de la compétitivité des sociétés Marocaines Sefita et CFTM.

Détermination du type de contrôle

Le pacte d'actionnaires signé le 27 avril 2007 entre Chargeurs et Holfipar, précise les entités qui seront contrôlées conjointement et les modalités de contrôle conjoint de Chargeurs Fashion.

Ce pacte d'actionnaires établit qu'un contrôle conjoint sera exercé sur Chargeurs Fashion et qu'aucun des co-entrepreneurs, pris individuellement n'est en mesure de contrôler unilatéralement l'activité.

Méthode de consolidation

Conformément à l'option ouverte par le paragraphe 38 de la norme IAS 31, le groupe Chargeurs a choisi de comptabiliser sa participation dans Chargeurs Fashion selon la méthode de la mise en équivalence.

En effet, la politique Groupe consiste à ne pas enregistrer dans son bilan consolidé des actifs et passifs que le Groupe ne contrôle plus de façon exclusive.

Cette politique s'inscrit dans l'évolution prévisible de la norme IAS 31, à savoir la suppression de l'intégration proportionnelle comme indiqué dans l'Exposure Draft 9.

Date du changement de mode de consolidation

Le paiement de l'acompte étant intervenu le 31 décembre 2007, ce dernier a déclenché la mise en place du pacte d'actionnaires. Il convient donc de considérer que l'exercice conjoint du contrôle sur Chargeurs Fashion par le groupe Chargeurs et par le groupe Holfipar est entré en vigueur à cette date.

Par conséquent, cette participation a été comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence au 31 décembre 2007.

La cession de Chargeurs Fashion s'est réalisée sur la base des capitaux propres retraités de la société (14.6 millions d'euros) :

Les actifs et les passifs sortis du bilan consolidé suite à la cession sont présentés dans le tableau ci-dessous :

**Montants des actifs et des passifs sortis suite à la
cession de 50% des titres de Chargeurs Fashion (hors
CFTM)**

(en millions d'euros)

Actif	31-déc-07
Immobilisations incorporelles & corporelles	5,9
Autres actifs non courants	4,3
Actif courant	32,6
Total de l'actif	42,8

Passif	
Capitaux propres	14,6
Passif non courant	2,5
Passif courant	25,7
Total du passif	42,8

Le montant constaté en titres mis en équivalence s'élève à 7.3 millions d'euros.

Le montant de la transaction s'élève à 7.2 millions d'Euros.

Par ailleurs, la société Marocaine CFTM bien que non filiale de Chargeurs Fashion et détenue à 51 % par Chargeurs a été mise en équivalence au 31 décembre 2007 en vertu du contrat de cession de Chargeurs Fashion qui prévoit l'apport de CFTM à Chargeurs Fashion à l'issue du paiement de la partie fixe du prix par Holfipar, et ce pour un montant de 0,5 million d'euros.

La mise en équivalence des sociétés n'a pas d'impact sur la présentation du compte de résultat 2007 compte tenu que les opérations décrites ci avant ont été réalisées à fin décembre 2007.

La vente ayant eu lieu à un prix légèrement inférieur à la situation nette, la transaction entraîne un mali de cession de 0,1 million d'euros.

4.3 Acquisitions-Cessions au 31 décembre 2008.

Le métier Chargeurs Interlining a acquis le 21 janvier 2008, 100 % des titres de la société de production et vente d'entoilage Etacol située au Bangladesh. La contribution de cette société au chiffre d'affaires de Chargeurs a été de 6 millions d'euros en 2008.

Au deuxième semestre 2008, le métier Chargeurs Wool a cédé ses participations dans les sociétés Cape of Good Hope en Afrique du Sud et Riverina Wool Combing en Australie.

BILAN

5. Immobilisations corporelles

Les valeurs nettes des immobilisations corporelles ont évolué comme suit au cours de l'exercice.

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Agencements, installations	Immobilisations en cours	Total
31 décembre 2005	10,7	49,3	28,3	9,3	6,6	104,2
Acquisitions	0,2	0,1	23,4	0,7	14,0	38,4
Cessions d'immobilisations	(1,1)	(4,1)	(5,2)		(1,5)	(11,9)
Cessions de sociétés						0,0
Dotations aux amortissements		(3,2)	(8,1)	(2,1)		(13,4)
Dépréciations						0,0
Autres	0,1	0,7	9,6	1,0	(9,2)	2,2
Effets de change	(0,2)	(1,4)	(2,1)	(0,4)	(0,6)	(4,7)
31 décembre 2006	9,7	41,4	45,9	8,5	9,3	114,8

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Agencements, installations	Immobilisations en cours	Total
31 décembre 2006	9,7	41,4	45,9	8,5	9,3	114,8
Acquisitions		0,6	5,4	1,5	6,1	13,6
Cessions d'immobilisations			(3,5)	(0,6)	(3,8)	(7,9)
Cessions de sociétés	(1,2)	(4,6)	(7,3)	(0,1)	(0,1)	(13,3)
Dotations aux amortissements		(3,3)	(9,4)	(2,1)		(14,8)
Dépréciations						0,0
Autres		1,0	6,0	1,1	(8,0)	0,1
Effets de change	(0,1)	(0,8)	(1,8)	(0,2)	(0,2)	(3,1)
31 décembre 2007	8,4	34,3	35,3	8,1	3,3	89,4

Au 31 décembre 2007, la mise en équivalence de Chargeurs Fashion a entraîné une réduction du poste d'immobilisations nettes de 6,4 millions d'euros.

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Agencements, installations	Immobilisations en cours	Total
31 décembre 2007	8,4	34,3	35,3	8,1	3,3	89,4
Acquisitions		0,3	7,4	0,9	3,6	12,2
Cessions d'immobilisations	(0,9)	(2,1)	(4,7)	(0,4)	(0,4)	(8,5)
Mouvements de périmètre		0,1	(1,3)			(1,2)
Dotations aux amortissements	(0,6)	(3,0)	(7,1)	(1,6)		(12,3)
Dépréciations	(1,4)	(3,5)	(6,0)	(0,1)	(0,1)	(11,1)
Autres			3,4	(0,5)	(3,0)	(0,1)
Effets de change	0,1	0,9	1,6	0,3	0,1	3,0
31 décembre 2008	5,6	27,0	28,6	6,7	3,5	71,4

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur des actifs des :

- quatre métiers : Chargeurs Films de Protection, Chargeurs Interlining, Chargeurs Wool, Chargeurs Fashion pour les exercices 2006 et 2007
- trois métiers : Chargeurs Films de Protection, Chargeurs Interlining, Chargeurs Wool pour l'exercice 2008

a été examinée selon les approches ci-dessous.

- (i) Les terrains et constructions ont été valorisés par des cabinets internationaux en 2004 pour définir les valeurs comptables à retenir dans le bilan d'ouverture IFRS au 1er janvier 2004. Ces valeurs sont retenues ultérieurement comme valeurs historiques par convention.
- (ii) La valeur des matériels et outillage est examinée dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur, ce qui est notamment le cas lors de réorganisations industrielles, de fermetures, de cessions.
- (iii) La valeur des actifs d'un métier est, par ailleurs, examinée lors du test de dépréciation des goodwill.

6. Immobilisations incorporelles

(a) Goodwills (écarts d'acquisition) nets des sociétés intégrées globalement

Ils ont évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>Valeur brute</u>	<u>Dépréciations cumulées</u>	<u>Valeur nette</u>
31 décembre 2005	95.2	(25.4)	69.8
Ecarts d'acquisition relatif aux acquisitions de l'exercice	0.1		0.1
Effets de change	(5.5)		(5.5)
31 décembre 2006	89.8	(25.4)	64.4
Ecarts d'acquisition relatif aux acquisitions de l'exercice			
Effets de change	(5.0)		(5.0)
Mouvement de périmètre (1)	(14.4)	11.5	(2.9)
31 décembre 2007	70.4	(13.9)	56.5
Ecarts d'acquisition relatif aux acquisitions de l'exercice	3.5		3.5
Effets de change	2.6		2.6
Autres (2)	3.0	(1.8)	1.2
31 décembre 2008	79.5	(15.7)	63.8

(1) Compte tenu de la cession de 50% du contrôle de Fashion Company, le goodwill du métier est désormais comptabilisé sur la ligne participations dans des entreprises associées.

(2) Le montant de 1.2 ME présenté en Autres en 2008 concerne Chargeurs Films de Protection et correspond à un reclassement d'autres immobilisations incorporelles.

Les goodwills ont été affectés aux unités génératrices de trésorerie constituées par les métiers de Chargeurs.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2008	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Chargeurs Films de Protection	46.5	42.9	47.9
Chargeurs Interlining	17.3	13.6	13.6
Chargeurs Wool			2.9
Chargeurs Fashion			

Le goodwill de Chargeurs Films de Protection est libellé en USD, la revalorisation du dollar américain par rapport à l'Euro intervenue entre les 31/12/2007 et 31/12/2008 a conduit à revaloriser ce goodwill de 2.4 ME.

Ce même goodwill a été réduit de 5 millions d'euros en 2007 et de 5.5 millions d'euros en 2006 suite à la dépréciation du dollars US par rapport à l'euro.

Le goodwill de Chargeurs Interlining s'appréhende en deux unités de gestion de trésorerie depuis l'acquisition d'Etacol en 2008. Les 3 sociétés détenues par Chargeurs Interlining en partenariat avec Ningbo Yak Technology Industrial constituent une unité de gestion de trésorerie spécifique dont le goodwill associé figure en titres mis en équivalence.

Au 31 décembre 2006, le goodwill relatif à la création de la société de distribution Ningbo Chargeurs Yak Textiles Trading s'élevait à 70 000 euros et était lié à la progression de Chargeurs Interlining en 2006. Ce goodwill relatif aux deux sociétés de production est enregistré dans la rubrique « participation dans des entreprises associées » (note 9).

Test de dépréciation des goodwills

Pour les 4 métiers puis 3 à partir de 2008, la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité.

Pour les métiers Interlining, Laine et Films, ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur les plans d'affaires à cinq ans approuvés par la Direction, ajustés pour être mis en conformité avec les prescriptions de la norme IAS 36. Au delà de la période de cinq ans les flux de trésorerie sont extrapolés à partir des taux de croissance estimés indiqués ci-après.

Pour le métier Films, la méthode suivante a été utilisée en 2008 :

- un modèle simulant les flux de trésorerie en fonction de différents paramètres de marché a été construit,
- puis des scénarios auxquels ont été affectés des probabilités d'occurrence ont été élaborés,
- enfin des simulations basées sur la méthode dite de Monte Carlo ont été réalisées dont la valeur actualisée a été calculée.

La valeur finale retenue est la valeur moyenne de tous les différents scénarios simulés.

Les taux de marge de Chargeurs Protective Films et Chargeurs Interlining n'incluent pas le taux de crise 2009 et reflètent un retour progressif à la normalité des opérations.

Par rapport à 2007, tous les métiers ont intégré une année 2009 en recul fort par rapport à 2008 afin de refléter l'état d'incertitude régnant en début 2009.

A fin 2008, L'utilisation d'un taux d'actualisation majoré de 1% pour le calcul du goodwill du métier Films de Protection n'aurait pas entraîné de dépréciation.

L'utilisation du taux maximum de la fourchette présentée pour le calcul du goodwill du métier Interlining aurait entraîné une dépréciation de moins de 1 million d'euros.

Les principaux paramètres et hypothèses retenus pour les calculs sont :

2008

	Chargeurs Films de Protection	Chargeurs Interlining	Chargeurs Wool
Taux sans risque	3,7%	3,7%	3,7%
Prime de marché	5,0%	5,0%	5,0%
Beta	100,0%	100,0%	100,0%
<u>Prime de risque spécifique métier</u>	<u>1,0%</u>	<u>2,0%</u>	<u>3,0%</u>
Coût des fonds propres	9,7%	10,7%	11,7%
Coût de la dette avant impôt	5,8%	5,8%	5,8%
<u>Taux d'impôt</u>	<u>33,3%</u>	<u>33,3%</u>	<u>33,3%</u>
Coût de la dette après impôt	3,9%	3,9%	3,9%
Dette nette /capitaux engagés	20,0%	33,0%	33,0%
Coût moyen pondéré du capital	8,5%	8,4%	9,1%
Hypothèses retenues dans les évaluations	9,2%	8,1%/10,1%	9,1%
Marge opérationnelle moyenne sur la durée du plan	6,6%	5,2%	2,8%
Taux de croissance	2,5%	1,0%	0,0%
Taux de croissance pris en compte dans la valeur terminale	2,0%	1,0%	0,0%

2% pour les filiales CI situées en Asie

2007

	Chargeurs Films de Protection	Chargeurs Interlining	Chargeurs Wool
Taux sans risque	4,4%	4,4%	4,4%
Prime de marché	5,0%	5,0%	5,0%
Beta	100,0%	100,0%	100,0%
<u>Prime de risque spécifique métier</u>	<u>1,0%</u>	<u>2,0%</u>	<u>3,0%</u>
Coût des fonds propres	10,4%	11,4%	12,4%
Coût de la dette avant impôt	5,8%	5,8%	5,8%
<u>Taux d'impôt</u>	<u>33,3%</u>	<u>33,3%</u>	<u>33,3%</u>
Coût de la dette après impôt	3,9%	3,9%	3,9%
Dette nette /capitaux engagés	20,0%	33,0%	33,0%
Coût moyen pondéré du capital	9,1%	9,1%	9,6%
Marge opérationnelle moyenne sur la durée du plan	9,5%	6,3%	2,0%
Taux de croissance	2,5%	1,0%	0,0%
Taux de croissance pris en compte dans la valeur terminale	2,5%	1,0%	0,0%

2% pour les filiales CI situées en Asie

2006

	Chargeurs Films de Protection	Chargeurs Interlining	Chargeurs Wool	Chargeurs Fashion
Taux sans risque	3,7%	3,7%	3,7%	3,7%
Prime de marché	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%
Beta	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
<u>Prime de risque spécifique métier</u>	<u>1,0%</u>	<u>2,0%</u>	<u>3,0%</u>	<u>3,7%</u>
Coût des fonds propres	9,7%	10,7%	11,7%	12,4%
Coût de la dette avant impôt	4,5%	4,5%	4,5%	4,5%
<u>Taux d'impôt</u>	<u>33,3%</u>	<u>33,3%</u>	<u>33,3%</u>	<u>33,3%</u>
Coût de la dette après impôt	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%
Dette nette /capitaux engagés	20,0%	33,0%	33,0%	33,0%
Coût moyen pondéré du capital	8,4%	8,2%	8,8%	9,4%
Marge opérationnelle moyenne sur la durée du plan	9,7%	5,3%	4,0%	2,7%
Taux de croissance	2,5%	1,0%	0,0%	0,0%
Taux de croissance pris en compte dans la valeur terminale	2,5%	1,0%	0,0%	0,0%

2% pour les filiales CI situées en Asie

(b) Autres immobilisations incorporelles

Au cours des exercices 2007 et 2008, deux projets de développement ont satisfait aux critères qui rendent obligatoire l'immobilisation des frais selon IAS 38.

<i>(en millions d'euros)</i>	Marques et brevets	Frais de développement	Droits d'utilisation	Autres	Total
31 décembre 2005	4,1		3,1	0,4	7,6
Acquisitions				0,3	0,3
Cessions d'immobilisations				(0,4)	(0,4)
Cessions de sociétés					0,0
amortissements	(0,2)			(0,1)	(0,3)
Dépréciations			(0,1)		(0,1)
Autres	(0,1)		(0,2)	0,4	0,1
Effets de change	(0,1)		(0,3)		(0,4)
31 décembre 2006	3,7	0,0	2,5	0,6	6,8

<i>(en millions d'euros)</i>	Marques et brevets	Frais de développement	Droits d'utilisation	Autres	Total
31 décembre 2006	3,7	0,0	2,5	0,6	6,8
Activation de R&D		1,3			1,3
Acquisitions				0,3	0,3
Cessions d'immobilisations			(0,2)	(0,1)	(0,3)
Mouvements de périmètre	(0,2)		(0,1)		(0,3)
Dotations aux amortissements				(0,1)	(0,1)
Dépréciations	(0,1)		(0,1)	(0,1)	(0,3)
Autres					0,0
Effets de change	(0,1)		(0,1)		(0,2)
31 décembre 2007	3,3	1,3	2,0	0,6	7,2

<i>(en millions d'euros)</i>	Marques et brevets	Frais de développement	Droits d'utilisation	Autres	Total
31 décembre 2007	3,3	1,3	2,0	0,6	7,2
Activation de R&D		0,9			0,9
Acquisitions	0,6				0,6
Cessions d'immobilisations					0,0
Mouvements de périmètre					0,0
Dotations aux amortissements	(1,2)	(0,1)			(1,3)
Dépréciations			(0,1)		(0,1)
Autres	(1,2)				(1,2)
Effets de change	0,1		0,3		0,4
31 décembre 2008	1,6	2,1	2,2	0,6	6,5

Le montant de 1.2 ME présenté en Autres en 2008 correspond à un reclassement entre autres immobilisations corporelles et goodwill.

La mise en équivalence de Chargeurs Fashion en 2007 n'a pas entraîné de modification du poste « autres immobilisations incorporelles ».

7. Location financement

Les immobilisations corporelles incluent les biens financés par le groupe grâce à des locations financement. Ces biens ont les valeurs nettes suivantes :

	31 décembre 2008	31 décembre 2007	31 décembre 2006
<i>(en millions d'euros)</i>			
Terrains	2.9	2.7	2.7
Constructions	30.4	32.3	32.3
Matériels et outillages	8.4	4.4	4.4
Agencements, installations et autres	7.8	7.4	7.4
Valeurs brutes	49.5	46.8	46.8
Amortissements	(28.5)	(29.8)	(26.7)
Valeurs nettes	21.0	17.0	20.1

La réconciliation entre les paiements minimums à effectuer en vertu des contrats de location financement et la valeur de la dette financière correspondante se présente comme suit :

	31 décembre 2008	31 décembre 2007	31 décembre 2006
<i>(en millions d'euros)</i>			
Paiements minimums à effectuer sur locations financements	21.4	20.8	22.4
Dettes financières liées aux locations financements	18.4	18.4	19.9
Différence : charges financières futures	3.0	2.4	2.5

L'échéancier des sommes à payer sur les locations financements est le suivant :

	Paiements minimums	Dettes financières
<i>(en millions d'euros)</i>		
Payables à moins d'un an	4.4	3.4
Payables à plus d'un an et à moins de cinq ans	15.2	13.3
Payables à plus de cinq ans	1.8	1.7
Total au 31 décembre 2008	21.4	18.4
Payables à moins d'un an	3.6	3.0
Payables à plus d'un an et à moins de cinq ans	12.8	11.2
Payables à plus de cinq ans	4.4	4.2
Total au 31 décembre 2007	20.8	18.4

Payables à moins d'un an	3.2	2.6
Payables à plus d'un an et à moins de cinq ans	12.1	10.7
Payables à plus de cinq ans	7.1	6.6
Total au 31 décembre 2006	22.4	19.9

Les principaux contrats de location financement sont relatifs à des opérations de cession bail d'immeubles. Les financements obtenus portent généralement sur des périodes de 7 ans à 15 ans et sont assimilables à des emprunts garantis par des immobilisations.

8. Titres de participation non consolidés

Les valeurs comptables des principales participations sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2008	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Participations supérieures à 50 % :			
Divers	1.7	1.8	1.9
Participations entre 20 et 50 % :			
Divers	0.2	0.5	0.3
Participations inférieures à 20 % :			
Divers	0.1	0.8	0.9
Total	2.0	3.1	3.1

Ces titres ne sont pas cotés, ils sont donc évalués en coût historique et dépréciés si nécessaire.

Ces titres peuvent être classés dans la catégorie « Actifs disponibles à la vente ».

9. Participations dans les entreprises associées

(a) Composition

En 2006, l'augmentation des titres mis en équivalence correspond à la prise en compte de deux sociétés de production d'entoilage en Chine (note 4). Le goodwill est inscrit pour 7,3 millions d'euros.

Ce poste a évolué de 17.5 millions d'euros en 2006 à 25.1 millions d'euros en 2007 en raison notamment de la mise en équivalence de Chargeurs Fashion pour 7.8 millions d'euros et de Peinaduria Rio Chubut pour 2.1 millions d'euros et de diminutions liées à des réductions de capital.

Ce poste a évolué de 25.1 millions d'euros en 2007 à 18.0 millions d'euros en 2008 en raison notamment de la prise en compte des résultats constatés sur Fashion pour 2008.

<i>(en millions d'euros)</i>	Peinaduria				Total
	Entités Yak	Entités Fashion	des Rio Chubut	Autres	
31 décembre 2005				7.0	7.0
Acquisitions d'immobilisations	10.8				10.8
Mouvement de périmètre					0.0
Résultat				(0.2)	(0.2)
Dividendes				(0.3)	(0.3)
Autres				0.1	0.1
Effets de change	0.1				0.1
31 décembre 2006	10.9	0.0	0.0	6.6	17.5

<i>(en millions d'euros)</i>	Peinaduria				Total
	Entités Yak	Entités Fashion	des Rio Chubut	Autres	
31 décembre 2006	10,9	0,0	0,0	6,6	17,5
Acquisitions					0,0
Cessions d'immobilisations				(2,0)	(2,0)
Mouvement de périmètre		7,8	2,1		9,9
Résultat	1,3		0,3	(0,1)	1,5
Dividendes				(0,3)	(0,3)
Autres				(0,7)	(0,7)
Effets de change	(0,5)		(0,2)		(0,7)
31 décembre 2007	11,7	7,8	2,1	3,5	25,1

<i>(en millions d'euros)</i>	Peinaduria				Total
	Entités Yak	Entités Fashion	des Rio Chubut	Autres	
31 décembre 2007	11,7	7,8	2,1	3,5	25,1
Acquisitions			0,3	0,3	0,6
Cessions d'immobilisations					0,0
Mouvement de périmètre					0,0
Résultat	1,0	(7,7)	0,1	(1,3)	(7,9)
Dividendes	(1,1)			(0,1)	(1,2)
Autres					0,0
Effets de change	1,5	(0,1)			1,4
31 décembre 2008	13,1	(0,0)	2,5	2,4	18,0

(b) Caractéristiques des sociétés dont les titres sont mis en équivalence

Les éléments caractéristiques des sociétés dont les titres sont mis en équivalence pour 18.0 millions d'euros au 31 décembre 2008 sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2008				31 décembre 2007				31 décembre 2006			
	YAK	Fashion	Autres	TOTAL	YAK	Fashion	Autres	TOTAL	YAK	Fashion	Autres	TOTAL
Actifs	16,1	53,5	28,4	98,0	15,4	63,8	27,7	106,9	12,0		22,7	34,7
Passifs	5,6	35,1	13,5	54,2	5,9	41,9	13,3	61,1	4,9		7,8	12,7
Chiffres d'affaires	4,0	63,6	11,4	79,0	3,2	(*)	10,3	13,5			8,9	8,9
Résultat net	2,0	(11,5)	(1,3)	(10,8)	2,7	(*)	1,0	3,7			(0,1)	(0,1)
Résultat net contribué au Groupe	1,0	(7,7)	(1,2)	(7,9)	1,3	(*)	0,2	1,5			(0,2)	(0,2)

(*) La mise en équivalence de Fashion Company a été réalisée le 31 décembre 2007

Au 31 décembre 2006 :

L'augmentation des actifs et passifs en 2006 correspond à la prise en compte de 2 sociétés de production d'entoilage en Chine (note 4). Le goodwill est inscrit dans les actifs pour 7.3 millions d'euros.

Au 31 décembre 2007 :

L'augmentation en 2007 des actifs et passifs des entreprises associées correspond à la mise en équivalence des sociétés Fashion et à la création de Peinaduria de Rio Chubut avec apport en nature pour le groupe Chargeurs.

Le goodwill correspondant aux entreprises associées est inscrit à l'actif dans la valeur des titres de participation pour 8.5 millions d'euros correspondant respectivement aux deux sociétés de production d'entoilage en Chine pour 7.0 millions d'euros et à Chargeurs Fashion pour 1,5 millions d'euros.

Au 31 décembre 2008 :

Le goodwill résiduel correspondant aux entreprises associées est inscrit à l'actif dans la valeur des titres de participation pour 8.0 millions d'euros correspondant aux deux sociétés de production d'entoilage en Chine.

10. Prêts, créances, dépôts et cautionnements

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2008	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Prêts à plus d'un an	3.4	2.3	2.9
Dépôts à plus d'un an	5.9	7.0	7.3
Valeurs nettes	9.3	9.3	10.2

La juste valeur de ces actifs est très proche de leur valeur comptable.

Au 31 décembre 2006 :

Les dépôts sont relatifs aux locations simples de matériels textiles (Dolly 4) pour 3,5 millions d'euros.

Ce poste diminue de 33,5 millions d'euros par rapport à 2005. Cette diminution est à rapprocher de celle du poste « Autres actifs non courants » de 7,9 millions. Les deux diminutions s'expliquent par le dénouement du montage Dolly 4.

Au 31 décembre 2007 :

La mise en équivalence au 31 décembre 2007 de Chargeurs Fashion entraîne une réduction du poste Prêts, créances, dépôts et cautionnements de 1.6 millions d'euros.

11. Impôt différé

(a) Détail selon la date d'utilisation probable (avant compensation des positions actives et passives sur une même entité fiscale)

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>31 décembre 2008</u>	<u>31 décembre 2007</u>	<u>31 décembre 2006</u>
Impôts différés actifs nets			
- Recouvrables à plus de 12 mois	17,6	24,4	23,8
- Recouvrables à moins de 12 mois	13,0	12,8	15,3
Impôts différés passifs nets			
- Réalisables à plus de 12 mois	(10,0)	(7,9)	(10,3)
- Réalisables à moins de 12 mois	<u>(1,9)</u>	<u>(1,5)</u>	<u>(1,7)</u>
Solde	<u>18,7</u>	<u>27,8</u>	<u>27,1</u>

(b) Détail selon la nature de l'impôt (avant compensation des positions actives et passives)

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>31 décembre 2008</u>	<u>31 décembre 2007</u>	<u>31 décembre 2006</u>
Impôt différé actif net			
- différences temporaires	15,9	12,6	14,8
- déficits et crédits d'impôt	14,7	24,6	24,2
Impôt différé passif			
- différences temporaires	<u>(11,9)</u>	<u>(9,4)</u>	<u>(11,9)</u>
Total	<u>18,7</u>	<u>27,8</u>	<u>27,1</u>

Des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles. Ce jugement est étayé par une prévision de résultat imposable sur une période de 5 ans.

Une partie importante des déficits fiscaux indéfiniment reportables (voir ci-dessous) ne sont pas activés.

Les impôts différés actifs, nets des impôts différés passifs, ont diminué de 9.1 millions d'euros en 2008, augmenté de 0,7 million d'euros en 2007 et diminué de 1,1 millions en 2006.

Les déficits fiscaux reportables sont les suivants :

(en millions d'euros)

	31 décembre 2006	
	<u>Totaux</u>	<u>Dont non activés</u>
Reportables jusqu'en		
2007	5.8	5.8
2008	0.4	0.4
2009	1.2	1.0
2010	0.5	0.5
2011	36.3	35.7
Déficits reportables indéfiniment	<u>306.9</u>	<u>239.0</u>
Déficits reportables totaux	<u><u>351.1</u></u>	<u><u>282.4</u></u>

(en millions d'euros)

	31 décembre 2007	
	<u>Totaux</u>	<u>Dont non activés</u>
Reportables jusqu'en		
2008	5.0	5.0
2009	0.9	0.9
2010	0.7	0.7
2011	3.2	3.2
2012	21.3	19.3
Déficits reportables indéfiniment	<u>304.4</u>	<u>225.8</u>
Déficits reportables totaux	<u><u>335.5</u></u>	<u><u>254.9</u></u>

(en millions d'euros)

	31 décembre 2008	
	<u>Totaux</u>	<u>Dont non activés</u>
Reportables jusqu'en		
2009	0.7	0.7
2010	0.7	0.7
2011	0.2	0.2
2012	0.9	0.9
2013	26.0	26.0
Déficits reportables indéfiniment	<u>321.0</u>	<u>276.9</u>
Déficits reportables totaux	<u><u>349.5</u></u>	<u><u>305.4</u></u>

12. Autres actifs non courants

A fin 2006 :

Le montant de 10.6 millions d'euros comprend notamment des créances fiscales sur différents Etats pour 4.8 millions d'euros.

A fin 2007 :

Le montant de 6.6 millions d'euros comprend notamment des créances fiscales sur différents Etats pour 1.3 millions d'euros.

La mise en équivalence au 31 décembre 2007 de Chargeurs Fashion entraîne une réduction des autres actifs non courants de 0.6 million d'euros.

A fin 2008 :

Le montant de 5.3 millions d'euros comprend notamment des créances fiscales sur différents Etats pour 1.1 millions d'euros.

13. Stocks et en cours

La rubrique stocks s'explique de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2008	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Valeurs brutes			
Matières premières et fournitures	43.7	51.9	62.6
Produits finis et semi ouvrés et en-cours	101.6	109.4	117.6
Total valeur brute	145.3	161.3	180.2
Provisions pour dépréciation	(10.5)	(6.1)	(12.9)
Valeurs nettes	134.8	155.2	167.3
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	(7.1)	(5.0)	(4.8)
Reprises de provisions utilisées	1.4	4.5	6.4
Reprises de provisions excédentaires	1.4	3.5	1.6

Nb Les valeurs des stocks au 31 décembre 2008 incluent un correctif d'erreur, détaillé en note 38.

En 2007, la mise en équivalence au 31 décembre 2007 de Chargeurs Fashion entraîne une réduction nette des stocks et en cours de : 18.4 millions d'euros.

14. Clients

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2008	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Clients et comptes rattachés			
Valeur brute	87.3	93.0	91.7
Provision pour dépréciation	<u>(11.4)</u>	<u>(10.5)</u>	<u>(12.8)</u>
Valeur nette	<u><u>75.9</u></u>	<u><u>82.5</u></u>	<u><u>78.9</u></u>

Les créances ci-dessus étant à court terme et ne portant pas intérêt, la variation des taux d'intérêt n'engendre pas de risque de taux significatif.

La juste valeur des créances ci-dessus peut être considérée comme voisine de leur valeur comptable eu égard à leur échéance.

Chargeurs a une gestion du risque clients locale et décentralisée. Le niveau de dépréciation des créances dont l'échéance est dépassée est évalué de manière individuelle en tenant compte de la quote part de la créance couverte par assurance crédit, de la pratique du pays, de l'historique des relations avec le client et de son encours.

La mise en équivalence au 31 décembre 2007 de Chargeurs Fashion entraîne une réduction du poste « Clients » de 2.1 millions d'euros et une réduction du poste « Créances clients cédées à des sociétés de factoring » de 12,1 millions d'euros.

Créances clients cédées à des sociétés de factoring

Certaines créances ont été cédées à des tiers à la clôture de l'exercice, dans le cadre de conventions de cession de créances sans recours, conclues avec des organismes d'affacturage.

Au 31 décembre 2008, le montant payé par les sociétés d'affacturage sur ces cessions s'est élevé à 64.7 millions d'euros (82.5 millions d'euros à fin décembre 2007 et 87.2 millions d'euros à fin décembre 2006).

Ces créances sont « affichées » dans le bilan de Chargeurs, malgré cette cession, et bien qu'elles ne soient plus propriété de Chargeurs (note 3).

15. Instruments financiers dérivés

La valeur des dérivés au bilan est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>31 décembre 2008</u>		<u>31 décembre 2007</u>		<u>31 décembre 2006</u>	
Net dérivés actifs moins dérivés passifs	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel
<i>Couverture de juste valeur</i>						
Change	(2,0)	3,9	(0,2)	22,6	0,6	7,5
<i>Couvertures des flux de trésorerie</i>						
Change	0,3	(7,4)	(3,6)	47,5		
Taux d'intérêts	0,1	(24,0)	1,0	(30,0)	0,9	(30,0)
Matière	-	-	(0,1)	2,4		
<i>Couvertures d'investissements nets</i>						
Change					0,1	(22,8)
<i>Détenus à des fins de transaction</i>						
Change	0,1	(6,3)	0,0	(12,6)	0,2	(6,2)
Taux d'intérêts	0,2	(24,0)	0,0	(31,9)	0,0	(32,3)
Total actifs ou passifs nets	(1,3)		(2,9)		1,8	

Notionnel négatif = position nette emprunteuse pour dérivés de taux d'intérêts, vendeuse pour autres dérivés.

Au 31 décembre 2008 :

Les couvertures de juste valeur d'un montant notionnel de 3.9 millions d'euros correspondent à la couverture de postes du bilan et d'engagements fermes par des filiales de Chargeurs.

Les couvertures de flux futurs de trésorerie d'un montant notionnel de -7.4 millions d'euros correspondent à des couvertures de vente nette et d'achats nets en Dollar Américain.

Les couvertures de taux d'intérêt d'un montant notionnel de -48.0 millions d'euros correspondent à la transformation à taux fixe, de lignes de crédit d'un montant total de 24 millions d'euros souscrit par Chargeurs Films de Protection au moyen de swaps de taux. L'adjonction d'une option d'annulation du swap représente un notionnel de 24 millions d'euros.

Au 31/12/2007 :

Les couvertures de juste valeur d'un montant notionnel de 22,6 millions d'euros correspondent à la couverture de postes du bilan et d'engagements fermes par des filiales de Chargeurs. Les couvertures de flux futurs de trésorerie d'un montant notionnel de 47,5 millions d'euros correspondent à des couvertures de vente nette et d'achats nets dans les devises suivantes : dollar américain, won coréen, RMB chinois, dollar australien et rand sud-africain.

Le Groupe a décidé au second semestre 2007 de mettre un terme à des couvertures d'investissements nets correspondant à des actifs situés aux États-Unis et en Amérique latine. L'interruption de ces couvertures a entraîné la constatation d'un produit financier de 0,9 million d'euros en 2007. Les couvertures de taux d'intérêt d'un montant notionnel de - 61,9 millions d'euros correspondent à :

- la transformation partielle, à taux fixe, de lignes de crédit d'un montant total de 50 millions d'euros souscrit par Chargeurs Films de Protection au moyen de swaps de taux.

La partie taux fixe est de 30 millions d'euros, soit 60 % du nominal. L'adjonction d'une option d'annulation du swap représente un notionnel de 24 millions d'euros;

- la transformation en taux fixe d'un emprunt à moyen terme souscrit par une filiale pour 4,4 millions d'euros. L'adjonction d'une option à ce swap représente un notionnel de 3,5 millions d'euros.

La couverture de matière première d'un montant notionnel de 2,4 millions d'euros correspond à l'achat d'un contrat dérivé dont la valeur est liée à celle du polyéthylène.

Au 31/12/2006 :

Les couvertures de juste valeur d'un montant notionnel de 7,5 millions d'euros correspondent à la couverture de postes du bilan et d'engagements fermes par des filiales de Chargeurs.

La couverture d'investissements nets comprend : une position de 15 millions d'USD destinée à couvrir des actifs nets détenus en zone USD, hors Chargeurs Films de Protection, dans laquelle les actifs de l'Uruguay et de l'Argentine sont pris en compte car la monnaie fonctionnelle est l'USD; une position de 15 millions d'USD relative à une partie des actifs nets de Chargeurs Films de Protection aux États-Unis.

Les couvertures de taux d'intérêts d'un montant notionnel de (62,3) millions d'euros correspondent à :

- la transformation partielle, à taux fixe, de lignes de crédit d'un montant total de 50 millions d'euros souscrit par Chargeurs Films de Protection au moyen de swaps de taux. La partie taux fixe est de 30 millions d'euros, soit 60 % du nominal. L'adjonction d'une option d'annulation du swap représente un notionnel de 24 millions d'euros;
- la transformation en taux fixe d'un emprunt à moyen terme souscrit par une filiale pour 4,8 millions d'euros. L'adjonction d'une option à ce swap représente un notionnel de 3,5 millions d'euros.

Notionnels nets des dérivés de change par devise (notionnel négatif = vente)

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>31 décembre 2008</u>	<u>31 décembre 2007</u>	<u>31 décembre 2006</u>
Dollar australien	24,0	61,3	26,9
Dollar US	(23,8)	2,3	(47,9)
Euro	(9,7)	(4,3)	(5,1)
Livre Sterling	0,1	(2,1)	(0,4)
Couronne danoise			(0,5)
Dollar canadien			5,5
Dollar Néo Zélandais		(0,9)	
Rand Sud Africain	3,0	17,1	
Won Coréen	(0,7)	(3,6)	
Rmb Chinois	(2,7)	(12,3)	
Total	(9,8)	57,5	(21,5)

Notionnels nets des dérivés de taux d'intérêt par devise (notionnel négatif = emprunt)

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>31 décembre 2008</u>	<u>31 décembre 2007</u>	<u>31 décembre 2006</u>
Euro	(48.0)	(61.9)	(62.3)
Dollar US	-	-	-

Notionnels nets des dérivés de matière première par devise (notionnel négatif = vente)

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>31 décembre 2008</u>	<u>31 décembre 2007</u>	<u>31 décembre 2006</u>
Euro	-	2.4	-

Echéancement des justes valeurs des dérivés

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>31 décembre 2008</u>	<u>31 décembre 2007</u>	<u>31 décembre 2006</u>
Semestre prochain (=+1)	(1.6)	(3.5)	0.7
Semestre +2	-	(0.3)	-
Semestre +3	-	(0.1)	0.2
Au-delà de semestre +3	0.3	1.0	0.9

16. Autres créances

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>31 décembre 2008</u>	<u>31 décembre 2007</u>	<u>31 décembre 2006</u>
Créances d'impôts courant	3,0	3,4	4,7
Autres créances	58,0	72,6	70,6
Comptes de régularisation	1,1	1,4	1,9
Provisions pour dépréciation	(2,6)	(2,5)	(7,5)
Net	<u>59,4</u>	<u>74,9</u>	<u>69,7</u>

La mise en équivalence au 31 décembre 2007 de Chargeurs Fashion entraîne une réduction des autres créances de 7.7 millions d'euros correspondant aux autres créances portées par Chargeurs Fashion et ses filiales et parallèlement une augmentation dudit poste en raison de l'enregistrement d'une créance de 7,2 millions d'euros sur l'acquéreur des titres Fashion, la société Holfipar.

Au 31 décembre 2008, le poste « Autres créances » comprend notamment des crédits fiscaux, la part non financée des cessions de créances sans recours et des avances à des fournisseurs. La juste valeur de ces actifs est très proche de leur valeur comptable.

17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie dont la variation est expliquée par le tableau des flux de trésorerie comprennent les éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2008	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Valeurs mobilières de placement et dépôts à terme			
Valeurs mobilières de placement	21.0	15.8	16.8
Dépôts à terme	7.3	16.2	20.2
Sous total	28.3	32.0	37.0
Soldes bancaires disponibles	29.5	78.3	88.2
Total	57.8	110.3	125.2

La mise en équivalence au 31 décembre 2007 de Chargeurs Fashion entraîne une réduction du poste Trésorerie et équivalents de trésorerie de 5.2 millions d'euros.

18. Capital social et réserves

Toutes les actions, composant le capital de Chargeurs ont été appelées et sont entièrement libérées. Le nombre d'actions composant le capital de Chargeurs a évolué comme suit au cours des exercices 2006, 2007 et 2008 :

Nombre d'actions au 31 décembre 2005	10 131 747
Augmentation de capital du fait de l'exercice d'options de souscription par les salariés	161 450
Nombre d'actions au 31 décembre 2006	10 293 197
Augmentation de capital du fait de l'exercice d'options de souscription par les salariés	83 900
Nombre d'actions au 31 décembre 2007	10 377 097
Augmentation de capital du fait de l'exercice d'options de souscription par les salariés	-
Nombre d'actions au 31 décembre 2008	10 377 097

Sur la base d'une valeur nominale de 16 euros, ce nombre d'actions représente 164 691 152 euros au 31 décembre 2006 et 166 033 552 euros au 31 décembre 2007 et 31 décembre 2008.

Toutes les actions ont des droits identiques, en matière de distribution de dividendes et de remboursements.

Les actions auto détenues s'analysent comme suit :

	31 décembre 2008		31 décembre 2007		31 décembre 2006	
	Nombre	Coûts en euros	Nombre	Coûts en euros	Nombre	Coûts en euros
Actions Chargeurs détenues par :						
- Chargeurs	13 334	230 851	13 334	230 851	56 517	1 023 687
- contrat de liquidité	118 100	1 328 725	29 326	579 639	-	-
Total	131 434	1 559 576	42 660	810 490	56 517	1 023 687

Au 31 décembre 2006, le nombre d'actions auto-détenues par Chargeurs, destinées à être remises aux salariés, s'élève à 29 400 actions.

Au 31 décembre 2007 il n'y a plus d'action auto détenue par Chargeurs, destinées à être remises aux salariés.

Le poste « Réserves » comprend la réserve de couverture de flux futurs de trésorerie pour 0.4 millions d'euros au 31 décembre 2008 (-2.3 million d'euros au 31 décembre 2007 et 0.9 million d'euros au 31 décembre 2006).

19. Engagements de retraites et avantages assimilés

Les provisions à ce titre s'analysent comme suit :

	31 décembre	31 décembre	31 décembre
<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2007	2006
Régimes d'avantages post-emploi consentis au personnel	9.4	8.4	10.8
Régimes des frais médicaux post-emploi consentis au personnel	1.4	1.6	-
Régimes des autres avantages à long terme consentis au personnel	1.4	1.5	2.2

Les régimes d'avantages post-emploi à prestations définies consentis au personnel correspondent au régime d'indemnité de fin de carrière s'imposant aux entreprises françaises et à d'autres régimes de moindre ampleur ; les régimes des autres avantages à long terme consentis au personnel sont pour l'essentiel les primes de médailles du travail.

Les montants comptabilisés en provisions au titre de tous ces régimes s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2008	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Valeur actualisée de la dette des régimes financés	18,8	18,0	21,1
Juste valeur des actifs cantonnés en couverture de la dette	(12,5)	(15,7)	(18,8)
Valeur nette de la dette des régimes financés	6,3	2,3	2,3
Valeur actualisée de la dette des régimes non financés	7,3	7,7	9,0
Gains / (pertes) actuariels différés	(2,3)	0,5	0,6
Coûts des services passés non encore reconnus	0,9	1,0	1,1
Droits à remboursement			
Montant net comptabilisé au bilan	12,2	11,5	13,0

Nb Le montant net comptabilisé au 31 décembre 2008 inclut un correctif d'erreur détaillé en note 38.

La perte actuarielle différée mentionnée pour 2008 traduit la situation des marchés actions sur une partie des actifs considérés et pourra entraîner une contribution de l'entreprise étalée sur une période de 7 ans, si les marchés restent à l'identique.

Le montant de la dette des régimes financés a évolué comme suit:

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Valeur actuarielle de l'engagement au 1er janvier	18,0	21,1
Coût des services rendus au cours de l'exercice	0,2	0,3
Coût financier	1,1	1,1
Liquidation, réduction des services futurs	(0,2)	
Versement provenant des actifs du régime	(1,5)	(1,5)
Transfert de l'engagement vers un tiers (transfert de salariés)	(0,1)	
Pertes ou(gains) actuariels dans l'année	0,4	(0,3)
Différence de change	0,8	(1,6)
Variation de périmètre		(1,1)
Autres	0,1	
Valeur actuarielle de l'engagement au 31 décembre	18,8	18,0

<i>Informations non disponibles au 31 décembre 2006.</i>
--

Le montant des actifs cantonnés en couverture de la dette a évolué comme suit :

Composition des actifs :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Valeur des actifs au 1er janvier	15,7	18,8
Pertes ou (gains) dans l'année	(2,7)	0,9
Cotisations patronales	0,5	0,5
Versements réels	(1,5)	(1,5)
Différence de change	0,5	(1,4)
Variation de périmètre		(1,6)
Valeur des actifs au 31 décembre	12,5	15,7

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Monétaire	2%	3%
Actions	34%	44%
Obligations	63%	50%
Immobilier	1%	3%
Total	100%	100%

<i>Informations non disponibles au 31 décembre 2006.</i>
--

Le montant de la dette des régimes non financés a évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Valeur actuarielle de l'engagement au 1er janvier	7,7	9,0
Coût des services rendus au cours de l'exercice	0,5	0,3
Coût financier	0,2	
Liquidation, réduction des services futurs	(0,1)	(0,2)
Versement provenant de la réserve interne	(0,7)	(0,8)
Pertes ou(gains) actuariels dans l'année	(0,1)	(0,2)
Différence de change	0,0	(0,3)
Variation de périmètre	(0,2)	(0,1)
Valeur actuarielle de l'engagement au 31 décembre	7,3	7,7

Informations non disponibles au 31 décembre 2006.

La charge nette comptabilisée au compte de résultat au titre des autres régimes d'avantages post-emploi à prestations définies, et au titre des autres avantages à long terme, s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2008	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Coût des services rendus au cours de l'exercice	0,7	0,5	0,5
Charges financières liées à la désactualisation de la dette	1,2	1,1	1,2
Rendement estimé des actifs cantonnés en couverture des régimes	(1,1)	(1,1)	(1,1)
Amortissement des gains et pertes actuariels	(1,8)	0,0	0,0
Amortissement des coûts des services passés	(0,3)	(0,2)	(0,2)
Reprise de provision devenue sans objet	(0,5)	(0,4)	-
Charge nette de la période	(1,8)	(0,1)	0,4

Cette charge est comptabilisée par destination et se trouve répartie dans le coût des ventes, les charges commerciales et administratives et dans les frais de recherche et développement.

La variation de la provision nette comptabilisée au bilan s'explique de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2008	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Montant net comptabilisé au bilan à l'ouverture de l'exercice	11,5	13,0	15,1
Charge nette de la période	1,8	(0,1)	0,4
Paiements effectués	(1,1)	(1,3)	(1,8)
Effets de change sur régimes étrangers	0,2	(0,4)	(0,7)
Effet de périmètre	(0,2)		
Effet de la mise en équivalence du métier Fashion		0,3	
Montant net comptabilisé au bilan à la clôture de l'exercice	12,2	11,5	13,0

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

	31 décembre 2008	31 décembre 2007	31 décembre 2006
<u>Pour l'Europe :</u>			
Taux de rendement attendu des actifs de couverture (1)	5.0%	5.0 %	nc
Taux d'actualisation des engagements futurs (2)	5.75%	5.5 %	4.25 %
Revalorisation salariale			
Cadres	2.5%	2.5%	nc
Non cadres	2.0%	2.0%	nc
Inflation long terme (sous jacente)	2.0%	2.0%	nc

(1) ce taux est la moyenne des taux de rendement attendus par catégorie d'actif

(2) ce taux est basé sur les indices IBOXX AA établis au 2 janvier 2009

Pour l'Amérique du Nord :

Taux de rendement attendu des actifs de couverture (2)	7.75%	7.75%	nc
Taux d'actualisation des engagements futurs (1) (2)	6.25%	6.0 %	5.75 %

Le taux d'évolution du coût de la consommation médicale retenue est de 9% annuel, se réduisant de 1% par an jusqu'à atteindre 5% par an.

(1) Ce taux est basé sur l'indice des marchés obligataires de Citigroup

(2) Ces deux taux incluent une hypothèse d'inflation sous jacente

	2008	2007	2006
Age probable de départ à la retraite	60-65 ans	60-65 ans	60-65 ans

Pour les régimes de frais médicaux l'augmentation ou la diminution absolue de 1% du taux d'évolution de la consommation médicale n'a pas d'impact significatif sur la valeur de la dette actuarielle des régimes, sur le coût des services rendus et sur le coût de l'actualisation du régime.

20. Provisions pour autres passifs

Les provisions pour autres passifs doivent être lues avec les provisions pour autres passifs courants qui sont classées en « Autres créanciers ».

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>31 décembre 2008</u>	<u>31 décembre 2007</u>	<u>31 décembre 2006</u>
Provisions pour autres passifs non courants	7,2	3,9	6,2
Provisions pour autres passifs courants	13,7	3,6	4,8
Total	20,9	7,5	11,0

Les provisions pour autres passifs comprennent les éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>Provision pour autres passifs non courants</u>	<u>Provision pour autres passifs courants</u>	<u>Total</u>
31 décembre 2005	8,2	10,3	18,5
Dotations aux provisions	0,7	0,7	1,4
Reprises de provisions utilisées	(2,4)	(4,3)	(6,7)
Reprises de provisions excédentaires	(0,3)	(1,5)	(1,8)
Variation de périmètre			0,0
Autres			0,0
Effets de change		(0,4)	(0,4)
31 décembre 2006	6,2	4,8	11,0

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>Provision pour autres passifs non courants</u>	<u>Provision pour autres passifs courants</u>	<u>Total</u>
31 décembre 2006	6,2	4,8	11,0
Dotations aux provisions	0,5	2,8	3,3
Reprises de provisions utilisées	(1,0)	(3,5)	(4,5)
Reprises de provisions excédentaires	(0,3)	(0,3)	(0,6)
Variation de périmètre	(0,7)	0,0	(0,7)
Autres	(0,8)		(0,8)
Effets de change		(0,2)	(0,2)
31 décembre 2007	3,9	3,6	7,5

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>Provision pour autres passifs non courants</u>	<u>Provision pour autres passifs courants</u>	<u>Total</u>
31 décembre 2007	3,9	3,6	7,5
Dotations aux provisions	3,4	12,3	15,7
Reprises de provisions utilisées	(0,1)	(1,3)	(1,4)
Reprises de provisions excédentaires		(0,3)	(0,3)
Variation de périmètre		(0,6)	(0,6)
Autres			0,0
Effets de change			0,0
31 décembre 2008	7,2	13,7	20,9

(en millions d'euros)	31 décembre 2008	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Réorganisations industrielles	14,1	0,6	3,6
Passifs divers	6,8	6,9	7,4
Total	20,9	7,5	11,0

Au 31 décembre 2006 :

Les coûts provisionnés pour les réorganisations industrielles sont :

- le coût des plans sociaux annoncés aux intéressés avant le 31 décembre 2006,
- les indemnités de rupture de bail et loyers des locaux non utilisés ou faiblement utilisés du fait de ces réorganisations,
- les coûts de dépollution des sites arrêtés.

Les sorties de trésorerie correspondantes auront lieu en 2007 pour 2.6 millions d'euros, et après 2007 pour 1.0 million d'euros.

Les sorties de trésorerie liées aux passifs divers provisionnés auront lieu en 2007 pour 2.3 millions d'euros ; après 2007 pour 5.2 millions d'euros.

Au 31 décembre 2007 :

Les provisions pour réorganisations industrielles ont été réduites de 3 millions d'euros en raison notamment de la fin des restructurations aux Etats Unis.

Les sorties de trésorerie liées aux passifs divers provisionnés auront lieu en 2008 pour 3.0 millions d'euros et après 2008 pour 3.9 millions d'euros.

L'effet de la mise en équivalence de Chargeurs Fashion a un impact de (0.8) million d'euros.

Au 31 décembre 2008 :

Les provisions pour réorganisations industrielles ont augmenté de 13.5 millions d'euros essentiellement en raison des réorganisations de Chargeurs Interlining.

Les sorties de trésorerie liées aux restructurations auront lieu en 2009 pour 5.3 millions d'euros.

Les sorties de trésorerie liées aux passifs divers provisionnés auront lieu en 2009 pour 1.5 millions d'euros et après 2009 pour 5.3 millions d'euros.

21. Emprunts et dettes financières

Les passifs financiers de Chargeurs sont du type « autres passifs financiers ». Les dettes sont comptabilisées selon la méthode du coût amorti.

Les échéances des emprunts à long et moyen terme sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>31 décembre 2008</u>	<u>31 décembre 2007</u>	<u>31 décembre 2006</u>
1 an ou moins	20,3	26,9	15,3
plus de 1 an mais moins de 2 ans	18,2	19,0	18,1
plus de 2 ans mais moins de 3 ans	14,3	18,8	27,0
plus de 3 ans mais moins de 4 ans	4,0	5,8	15,0
plus de 4 ans mais moins de 5 ans	3,3	6,5	3,6
plus de 5 ans	2,0	6,6	22,3
Total	62,1	83,6	101,3

Emprunt par type de prêteur

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>	<u>31/12/2006</u>	Taux d'intérêt effectif 31/12/2008
Emprunts auprès d'établissements financiers	62.1	83.6	101.3	5.20%
Concours bancaires courants	80.4	81.3	70.5	

Nb Les concours bancaires courant fin 2008 incluent un correctif d'erreur détaillé en note 38.

Les taux d'intérêts effectifs au 31/12/2007 et 31/12/2006 étaient respectivement de 5,05 % et 3,95 %.

Emprunt, avant couverture de taux, par date d'échéance de renouvellement (pour les emprunts à taux variable) ou de remboursement (pour les emprunts à taux fixe).

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014 et +</u>
Emprunt à taux fixe	1,5	0,9	0,8	0,8	0,8	
Emprunt à taux variable	57,2					

Emprunt, après couverture de taux, par date d'échéance de renouvellement (pour les emprunts à taux variable) ou de remboursement (pour les emprunts à taux fixe).

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2010	2011	2012	2013	2014 et +
Emprunt à taux fixe	7,5	18,9	0,8	0,8	0,8	
Emprunt à taux variable	33,2					

Le taux d'intérêt moyen des emprunts à long et moyen terme avant swap de taux s'établit à 5.20 % et à 5.05 %, respectivement au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 et à 3.95% au 31 décembre 2006. Compte tenu des swaps de taux, le taux d'intérêt moyen des emprunts à long et moyen terme après swap de taux s'établit à 4.54% et à 4.57%, respectivement au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 et 3.77% au 31 décembre 2006.

La part à taux fixe de ces emprunts, calculée après prise en compte des swaps, s'est élevée en moyenne à 41.90 % pour l'année 2008, contre 41.03 % pour l'année 2007 et 41,33% pour l'année 2006.

La répartition des emprunts à long et moyen terme par devise de remboursement est la suivante au 31 décembre :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2008	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Euro	57,7	71,7	91,8
Dollar	4,4	3,4	3,2
Autres	-	8,5	6,3
Total	62,1	83,6	101,3

Les emprunts à taux variable ont une valeur au bilan voisine de leur juste valeur compte tenu des taux pratiqués. Les emprunts négociés à taux fixe ont une valeur comptable de 28.9 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 35.6 millions d'euros au 31 décembre 2007 et 36.6 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Chargeurs Films de Protection a conclu en septembre 2005 un emprunt de 50 millions d'euros avec 2 banques. Les contrats font référence aux ratios bancaires ci-après :

	2008	2007	2006
Dette/capitaux propres	< 60 %	< 95 %	< 115 %
Dette/Ebitda	< 1.5	< 2.0	< 2.5
Ebitda/Frais financiers	> 6.0	> 6.0	> 6.0

Ces ratios sont calculés sur les comptes consolidés du secteur, le non respect des ratios peut entraîner un remboursement anticipé.

22. Fournisseurs, comptes rattachés et autres créanciers

Le poste « Autres créanciers » comprend pour 12.3 millions d'euros la partie à moins d'un an des provisions pour risques et charges (note 20).

Les créances cédées sans recours sont affichées dans le bilan de Chargeurs au 31 décembre 2008 pour un montant de 64.7 millions d'euros (note 14) (82.5 millions d'euros au 31 décembre 2007 et 87.2 millions d'euros au 31 décembre 2006). En contrepartie, une dette est constatée vis à vis des sociétés de factoring, classée dans la rubrique « sociétés de factoring ».

23. Gestion du risque financier

De par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : risques de marché (notamment risque de change, risque de variation des taux d'intérêt et risque de variation de prix de certaines matières premières), risque de crédit et risque de liquidité. Le programme de gestion des risques du Groupe, qui est centré sur le caractère imprévisible des marchés financiers, cherche à en minimiser les effets potentiellement défavorables sur la performance financière du Groupe. Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour couvrir certaines expositions au risque.

(a) Risques de marché

Les risques de marché sont suivis grâce à différents états internes qui mettent en rapport les expositions des entités aux risques identifiés et les relient à des indicateurs de valeurs de marchés obtenues via des abonnements à diverses bases de données couvrant aussi bien les devises, les taux d'intérêt que les valeurs des principales matières premières affectant directement ou indirectement la marche des affaires et la valeur des actifs.

(i) Risque de change

Le Groupe exerce ses activités à l'international : 94% du chiffre d'affaires en 2008 (90% en 2007) est réalisé hors de France : il est donc exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises, principalement l'USD et le renmimbi chinois, 48% du chiffre d'affaires est réalisé hors d'Europe. Le risque de change porte sur : des transactions commerciales futures, des actifs et des passifs en devises enregistrés au bilan, des investissements nets dans des entités étrangères.

Pour se prémunir d'une façon durable contre les effets de change dus à l'USD et aux monnaies asiatiques, Chargeurs a localisé ses moyens de production dans la zone Asie et en zone USD, 58% des actifs sont désormais situés hors d'Europe.

Pour gérer le risque de change lié aux transactions commerciales futures et aux actifs et aux passifs en devises enregistrés au bilan, les entités du Groupe recourent essentiellement à des contrats de change à terme et de façon exceptionnelle aux options.

Chaque métier désigne les contrats conclus avec les banques comme des couvertures de juste valeur, des couvertures de flux de trésorerie ou des couvertures d'investissements nets, selon le cas.

Pour Chargeurs Films de Protection et Chargeurs Interlining la politique est de couvrir, dans le cadre du processus budgétaire, une portion des transactions futures anticipées (principalement des ventes à l'exportation) dans chaque devise importante au cours de l'année suivante, le pourcentage retenu étant déterminé pour répondre à la définition d'une transaction prévue hautement probable aux fins de la comptabilité de couverture.

Pour Chargeurs Wool les principales expositions induites par les transactions et la devise d'endettement sont vis à vis du dollar australien, du dollar américain et du rand sud africain. Chargeurs Wool utilise des contrats de change à terme ainsi que certains produits à base d'options. Fin 2007, compte tenu de la forte volatilité du dollar Australien et du rand Sud Africain, ce métier a mis en place une couverture de flux futurs sur ces devises qui a été débouclée en 2008.

Le Groupe a couvert au cours des derniers exercices le risque de change lié à la détention de certains actifs nets dans une devise distincte de l'Euro. Cette politique a été abandonnée au second semestre 2007 et la Direction a donc décidé de ne plus qualifier ces opérations comme éléments de couverture d'actifs nets. L'impact de ce changement de politique a été un bénéfice de 875 milliers d'euros comptabilisé en résultat financier.

(ii) Risque de taux d'intérêt

Les taux d'intérêt des lignes de crédit à 5 ans ont été transformés en 2006 de variable en fixe, pour une partie significative, au moyen de swaps de taux d'intérêt (note 21). Aucune autre couverture n'est intervenue au cours des exercices 2007 et 2008

Au 31 décembre 2007, l'impact d'une hausse des taux d'intérêt de 1 % sur la dette nette (y compris les montants perçus au titre des cessions de créances sans recours) non couverte contre le risque de taux soit 19 millions d'euros serait de 0,2 million d'euros.

Au 31 décembre 2008, l'impact d'une hausse des taux d'intérêt de 1 % sur la dette nette (y compris les montants perçus au titre des cessions de créances sans recours) non couverte contre le risque de taux serait de 1.2 millions d'euros.

(iii) Risque de variation de prix

Le Groupe est exposé au risque de prix sur certaines marchandises essentielles pour ses productions. Le métier Films est exposé à certains dérivés du pétrole et gère ce risque via des contrats avec ses fournisseurs et sa politique de prix de vente. Par ailleurs ce métier a poursuivi des actions sporadiques de couverture de son exposition aux matières premières via l'achat de contrats dérivés. Le métier Interlining est exposé aux prix des fibres entrant dans la composition de ses produits et gère cette exposition par la mise en concurrence de ses fournisseurs. Le métier Laine adosse systématiquement ses engagements de vente à prix fixé à des engagements d'achat de même nature.

(b) Risque de crédit

(i) Risque sur les créances commerciales

Le Groupe n'a pas de concentration importante de risque de crédit. Aucun client ne dépasse 10 % du chiffre d'affaires. Parallèlement à cette situation de fait, le Groupe protège ses encours commerciaux par de l'assurance crédit ou des lettres de crédit aussi souvent que cela est possible.

Dans les métiers induisant un risque de contrepartie excédant les 6 mois, le Groupe a développé un système de notation interne permettant de calibrer les expositions en fonction du profil de risque de la contrepartie.

(ii) Risque pays

La diversification des débouchés en termes géographiques permet au Groupe de ne pas avoir d'exposition substantielle à du risque politique.

L'analyse des notes de crédit des principaux pays clients du Groupe témoigne que les 5 principaux pays clients ont une note de crédit au moins égale à A selon la méthodologie élaborée par l'agence de notation Standard and Poors pour évaluer le risque des Etats.

(c) Risque de liquidité

Le Groupe gère son risque de liquidité à travers trois grandes politiques :

(i) Le maintien d'un excédent d'actifs court terme par rapport aux passifs court terme.

31 décembre 2008

<i>(millions d'euros)</i>	Total	Echéance à moins d'un an	Echéance de un à cinq ans	Echéance au delà de cinq ans
<i>Actifs et passifs financiers</i>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	57,8	57,8		
Emprunts à long et moyen terme	-41,8		-39,8	-2
Part courante des emprunts	-20,3	-20,3		
<u>Crédits court terme et découverts bancaires</u>	<u>-80,4</u>	<u>-80,4</u>		
Dette nette	-84,7	-42,9	-39,8	-2
Instruments financiers dérivés actifs	1,3			
Dépôts et cautionnements	9,3	1,6	7,7	
<u>Instruments financiers dérivés passifs</u>	<u>-2,6</u>	<u>-2,6</u>		
Autres actifs et passifs financiers	8	-1	7,7	0
Solde financier	-76,7	-43,9	-32,1	-2
<i>Besoin en fonds de roulement</i>				
Clients et autres débiteurs	75,9	75,9		
Stocks	134,8	134,8		
Fournisseurs	-116,7	-116,7		
Solde opérationnel	94	94	0	0
Solde total (financier + opérationnel)	17,3	50,1	-32,1	-2

31 décembre 2007

<i>(millions d'euros)</i>	Total	Echéance à moins d'un an	Echéance de un à cinq ans	Echéance au delà de cinq ans
<i>Actifs et passifs financiers</i>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	110,3	110,3		
Emprunts à long et moyen terme	-56,7		-50,1	-6,6
Part courante des emprunts	-26,9	-26,9		
<u>Crédits court terme et découverts bancaires</u>	<u>-81,3</u>	<u>-81,3</u>		
Dette nette	-54,6	2,1	-50,1	-6,6
Instruments financiers dérivés actifs	1,8	1,8		
Dépôts et cautionnements	9,3		9,3	
<u>Instruments financiers dérivés passifs</u>	<u>-4,7</u>	<u>-4,7</u>		
Autres actifs et passifs financiers	6,4	-2,9	9,3	0
Solde financier	-48,2	-0,8	-40,8	-6,6
<i>Besoin en fonds de roulement</i>				
Clients et autres débiteurs	82,5	82,5		
Stocks	155,2	155,2		
Fournisseurs	-157,0	-157,0		
Solde opérationnel	80,7	80,7	0	0
Solde total (financier + opérationnel)	32,5	79,9	-40,8	-6,6

31 décembre 2006

<i>(millions d'euros)</i>	Total	Echéance à moins d'un an	Echéance de un à cinq ans	Echéance au delà de cinq ans
<i>Actifs et passifs financiers</i>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	125,2	125,2		
Emprunts à long et moyen terme	(86,0)		(63,7)	(22,3)
Part courante des emprunts	(15,3)	(15,3)		
<u>Crédits court terme et découverts bancaires</u>	<u>(70,5)</u>	<u>(70,5)</u>		
Dette nette	(46,6)	39,4	(63,7)	(22,3)
Instruments financiers dérivés actifs	2,0	2,0		
Dépôts et cautionnements	10,2		10,2	
<u>Instruments financiers dérivés passifs</u>	<u>(0,2)</u>	<u>(0,2)</u>		
Autres actifs et passifs financiers	12,0	1,8	10,2	0,0
<u>Solde financier</u>	<u>(34,6)</u>	<u>41,2</u>	<u>(53,5)</u>	<u>(22,3)</u>
 <i>Besoin en fonds de roulement</i>				
Clients et autres débiteurs	78,9	78,9		
Stocks	167,3	167,3		
Fournisseurs	(185,7)	(185,7)		
<u>Solde opérationnel</u>	<u>60,5</u>	<u>60,5</u>	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>
Solde total (financier + opérationnel)	25,9	101,7	(53,5)	(22,3)

(ii) Le Groupe recherche en permanence un équilibre entre partenariat et diversification avec ses bailleurs de fonds.

Le Groupe travaille avec plus de 25 groupes bancaires ou société financières. Les 8 premières institutions financières représentent 75 % des lignes disponibles à fin 2007 et 2008. la proportion à fin 2006 était du même ordre.

(iii) Règles de souscription

Le Groupe est particulièrement vigilant lors de la mise en place de financements à la négociation d'une documentation minimisant le risque de liquidité. Cette vigilance est concrétisée par l'existence de normes de négociation et d'une validation à plusieurs niveaux des documentations négociées dans le cadre de financements significatifs.

RESULTAT

24. Frais de Recherche et Développement

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2008	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Frais de recherche et de développement	(4,2)	(9,4)	(10,5)
Total	(4,2)	(9,4)	(10,5)

25. Autres produits et charges opérationnels

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2008	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Gains et pertes de change	(0,8)	(2,0)	(1,5)
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	(0,3)	1,2	1,2
Frais de restructuration	(31,3)		(0,8)
Autres	(0,3)	0,8	1,4
Total	(32,7)	0,0	0,3

Les frais de restructuration sont détaillés par métier en note 33.

Au 31 décembre 2007 :

Les frais de recherche et développement et l'intéressement inclus dans les Autres produits et charges opérationnels dans le publié 2006 pour respectivement 10.5 millions d'euros et 2 millions d'euros ont été reclassés dans le compte de résultat :

- pour les frais de recherche et développement, sur une ligne à part ;
- pour l'intéressement, en coûts de ventes, charges commerciales, charges administratives et frais de recherche et développement.

26. Effectifs et charges de personnel

L'effectif moyen des sociétés consolidées par intégration globale est le suivant :

	31 décembre 2008	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Personnel France	771	990	1035
Personnel Hors France	1 941	2 268	2 429
Effectif total	2 712	3 258	3 464

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>31 décembre 2008</u>	<u>31 décembre 2007</u>	<u>31 décembre 2006</u>
Salaires	58,5	72,8	76,2
Charges sociales	21,5	24,3	27,2
Intéressements	0,5	1,6	2,0
Total	80,5	98,5	105,4

27. Charges et produits financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>31 décembre 2008</u>	<u>31 décembre 2007</u>	<u>31 décembre 2006</u>
Intérêts et charges assimilés	(13,6)	(14,1)	(11,7)
Produits des prêts et des placements	6,1	3,5	4,6
Ajustement de juste valeur			
- des participations non consolidées	(1,5)		0,7
- des instruments financiers	(2,7)	(0,4)	0,1
devises			(0,5)
Autres	0,2		0,1
Montant net	(11,5)	(11,0)	(6,7)

28. Impôts sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats de la période s'analyse comme suit au compte de résultat :

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>31 décembre 2008</u>	<u>31 décembre 2007</u>	<u>31 décembre 2006</u>
Impôts courants	3,6	(5,6)	(4,4)
Impôts différés	(9,4)	1,5	(0,8)
Total Impôts	(5,8)	(4,1)	(5,2)

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui ressortirait du taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéficiaires des sociétés consolidées (assimilé aux taux de l'impôt français) en raison des éléments ci-après.

En 2008, le Groupe a constaté un produit de 9,0 millions d'euros correspondant à la cession sans recours à un établissement financier d'une créance fiscale sur l'Etat. La partie correspondant aux intérêts de retard soit 1,4 millions d'euros a été comptabilisée en produits financiers et celle correspondant au principal soit 7,6 millions d'euros a été comptabilisée en impôt courant.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2008	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Charge d'impôt de la période	(5,8)	(4,1)	(5,2)
Taux de l'impôt français	33,33%	33,33%	33,33%
Impôt théorique au taux ci-dessus	15,6	(5,9)	(6,2)
Différence à expliquer	(21,4)	1,8	1,0
Taux d'impôt différent dans des filiales étrangères	(1,5)	0,8	0,7
Différence permanente entre résultat consolidé et résultat imposable	(3,7)	(0,9)	0,6
Déficits, antérieurement provisionnés, utilisés sur l'exercice		3,6	1,4
Pertes réalisées dans des sociétés où les déficits fiscaux ne peuvent être utilisés	(13,1)	(1,3)	(1,2)
Dépréciation des impôts différés actifs sur report déficitaire	(10,0)		
Divers	6,9	(0,4)	(0,5)

29. Options sur actions consenties aux salariés

Le Groupe a consenti à ses salariés des options d'achat ou de souscription d'actions selon les différents plans suivants :

Au 31 décembre 2006

Date du Plan	Nombre (1)	Prix	Bénéficiaires au 31/12/06 (2)	Disponibles à partir du	Disponibles jusqu'au	Solde au 31/12/06
Plans de Souscription						
11 mars 1997	99 000	14,48 €	0/39	12 mars 2002	11 mars 2005	0
10 septembre 1997	18 000	17,02 €	0/1	11 septembre 2002	10 septembre 2005	0
5 mai 1998	374 850	20,43 €	0/90	6 mai 2003	5 mai 2006	0
18 mai 1999	75 000	17,73 €	0/1	19 mai 2004	18 mai 2007	0
2 mai 2000	329 250	18,80 €	40/102	3 mai 2004	2 mai 2008	148 030
31 mai 2001	369 000	26,23 €	66/110	1 juin 2005	31 mai 2009	275 100
TOTAL	1 265 100					423 130
Plans d'Achat						
18 mai 1999	293 400	17,73 €	17/96	19 mai 2004	18 mai 2007	29 400
TOTAL	293 400					29 400
TOTAL GENERAL	1 558 500					452 530

Au 31 décembre 2007 :

Date du Plan	Nombre (1)	Prix	Bénéficiaires au 31/12/2007 (2)	Disponibles à partir du	Disponibles jusqu'au	Solde au 31-déc-07
--------------	------------	------	---------------------------------	-------------------------	----------------------	--------------------

Plans de souscription

11 mars 1997	99 000	14,48 €	0/39	12 mars 2002	11 mars 2005	0
10 septembre 1997	18 000	17,02 €	0/1	11 septembre 2002	10 septembre 2005	0
5 mai 1998	374 850	20,43 €	0/90	6 mai 2003	5 mai 2006	0
18 mai 1999	75 000	17,73 €	0/1	19 mai 2004	18 mai 2007	0
2 mai 2000	329 250	18,80 €	35/102	3 mai 2004	2 mai 2008	62 630
31 mai 2001	369 000	26,23 €	60/110	1 juin 2005	31 mai 2009	247 950
TOTAL	1 265 100					310 580

Plans d'Achat

18 mai 1999	293 400	17,73 €	0/96	19 mai 2004	18 mai 2007	0
TOTAL	293 400					0

TOTAL GENERAL	1 558 500					310 580
----------------------	------------------	--	--	--	--	----------------

Au 31 décembre 2008 :

Date du Plan	Nombre (1)	Prix	Bénéficiaires (2)	Disponibles à partir du	Disponibles jusqu'au	Solde au 31-déc-08
Plans de Souscription						
31 mai 2001	369 000	26.23 €	55/110	1 juin 2005	31 mai 2009	242 850
TOTAL	369 000					242 850

(1) Les comptes annuels 2003 de Chargeurs en tant que Société Mère rappelaient (paragraphe 10) les décisions d'attribution d'options par des assemblées générales tenues entre 1996 et 2001.

Les chiffres indiqués dans cette colonne tiennent compte de la décision de l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2002 d'augmenter le capital par incorporation de réserves, ce qui entraîne une multiplication du nombre de titres par trois.

(2) Nombre de bénéficiaires restants sur nombre de bénéficiaires à l'origine du plan.

Le nombre d'options et le prix d'exercice moyen des options ont évolué comme suit :

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation à l'ouverture de l'exercice	673 758	22,37
Options venues à échéance sans être exercées	55 078	25,04
Options exercées pendant l'exercice	166 150	19,08
Options en circulation au 31 décembre 2006	452 530	23,25
Options en circulation à l'ouverture de l'exercice	452 530	23,25
Options venues à échéance sans être exercées	33 450	24,68
Options exercées pendant l'exercice	108 500	18,56
Options en circulation au 31 décembre 2007	310 580	24,73
Options en circulation à l'ouverture de l'exercice	310 580	24,73
Options venues à échéance sans être exercées	67 730	19,36
Options exercées pendant l'exercice	-	-
Options en circulation au 31 décembre 2008	242 850	26,23

Les options ayant été attribuées avant le 7 novembre 2002 ne font pas l'objet d'une évaluation en juste valeur.

30. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice. Le résultat non dilué par action pour l'année 2008 est de (5.8) euros (résultat net/nombre d'actions moyen), pour l'année 2007 de 1.5 euros et pour l'année 2006 de 1.3 euros.

En l'absence d'instruments dilutifs significatifs, le résultat dilué par action est identique au résultat non dilué par action.

31. Flux de trésorerie venant des opérations

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>Année 2008</u>	<u>Année 2007</u>	<u>Année 2006</u>
Résultat net des sociétés intégrées avant impôt	(46,9)	17,8	18,7
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	43,6	11,2	4,0
. amortissement des immobilisations	13,3	14,9	13,9
. provisions pour risques et engagements de retraite	14,8	(3,2)	(8,1)
. dépréciations d'actifs non courants	14,5	0,0	(1,9)
. ajustement de juste valeur	0,9	0,1	(1,1)
. flux d'actualisation			
. réallocations ou utilisations de la réserve de couverture de transactions futures (avant impôts et partage avec minoritaires)			(0,5)
. plus ou moins values sur cessions d'immobilisations et titres de participation	0,3	(0,6)	1,7
. Autres éléments sans influence sur la trésorerie	(0,2)		
Impôts payés sur le résultat	4,1	(6,3)	(4,8)
Marge brute d'autofinancement	0,8	22,7	17,9

32. Engagements hors bilan et risques éventuels

32.1 Engagements commerciaux

Au 31 décembre 2008, Chargeurs et ses filiales sont engagés par des commandes fermes pour l'acquisition d'actifs industriels d'un montant total de 0.3 million d'euros (2007 : 0.4 million d'euros et 2006 : 0.6 millions d'euros).

32.2 Garanties données à des tiers

Chargeurs et ses filiales se sont portés caution pour un montant de 0.2 million d'euros au 31 décembre 2008, de 0.4 millions d'euros au 31 décembre 2007 et de 0.6 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Dans le cadre de la cession de 50 % de Chargeurs Fashion à la société Holfipar, Chargeurs avait accordé une garantie d'actif et de passif à Holfipar. Divers aménagements contractuels sont intervenus fin 2008. D'une part, la garantie donnée par Chargeurs n'a plus cours. D'autre part, Chargeurs au même titre que Holfipar s'est engagé à effectuer un apport en capital de 0,85 million d'euros à Fashion Company en 2009.

32.3 Sûretés réelles

Au 31 décembre 2007, la dette bancaire du Groupe comprenait un financement, obtenu en 2005 pour un montant de 8.5 millions d'euros, garanti par une hypothèque sur les actifs immobiliers de la filiale concernée. La dette a été remboursée au cours du premier semestre 2008, l'hypothèque a donc été levée.

32.4 Locations simples de matériels et équipements dans le cadre de contrats à moyen terme

Les loyers restant à payer s'analysent comme suit par échéance :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2008	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Payables à moins d'un an	8.8	10.2	10.3
Payables à plus d'un an et à moins de cinq ans	34.2	28.3	28.6
Payables à cinq ans et plus	0.0	0.0	10.4
Total	43.0	38.5	49.3

32.5 Risques juridiques

A la date d'arrêté des comptes, Chargeurs et ses filiales étaient engagés dans diverses procédures concernant des litiges. Après examen de chaque cas au niveau de chaque filiale concernée, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

Chargeurs a accordé des garanties de passif dans le cadre de cessions de certaines de ses filiales. Lorsque des événements postérieurs à ces cessions entraînent la mise en œuvre de ces garanties, les provisions adéquates sont constituées.

32.6 Risques fiscaux

Dans plusieurs pays où Chargeurs et ses filiales exercent leurs activités, et notamment en France, les déclarations fiscales des exercices non prescrits peuvent faire l'objet d'une inspection par les autorités compétentes (pendant 4 ans en France).

32.7 Les montages déconsolidants

Structures Dolly

Chargeurs a poursuivi, au cours des dernières années, un recentrage constant sur ses cœurs de métier. En conséquence, Chargeurs travaille avec des sociétés externes au Groupe, juridiquement et financièrement indépendantes, qui assument des opérations qui étaient précédemment réalisées par le Groupe.

CWP

Chargeurs Wool réalise environ 45 % (42% pour 2007 et 2006) de son activité topmaking par l'intermédiaire de la société CWP.

Dans ce cas, Chargeurs est prestataire de services pour le peignage de laine et le topmaking. Si Chargeurs devait assurer directement cette activité, son BFR serait augmenté d'environ 49 millions d'euros (environ 45 millions d'euros pour 2007 et environ 40 millions d'euros pour 2006).

IMLA

Les trois métiers textiles ont procédé à partir de 2000 à une réorganisation industrielle qui a consisté à céder la majeure partie des matériels et équipements aux sociétés WMLA et IMLA et à louer ces derniers sur la base d'une location simple ; la cession est en effet assortie d'un mécanisme d'assurance tel que les vendeurs ne sont jamais dans l'obligation de racheter le matériel et que les contrats respectent les critères comptables usuels en cette matière.

Les relations financières de Chargeurs avec ces 2 sociétés ont été profondément modifiées au cours de l'année 2006.

Les contrats ont été dénoncés par anticipation à la fin 2006. Les conséquences sont les suivantes :

- Chargeurs Wool n'a plus de contrat de location simple avec WMLA, une partie des machines a été rachetée.
- Chargeurs Fashion n'a plus de contrat de location simple avec IMLA, une partie des machines a été rachetée.
- Chargeurs Interlining n'a plus de contrat de location simple avec IMLA pour la partie du matériel racheté. Par ailleurs, Chargeurs Interlining a renouvelé un contrat de location simple avec IMLA pour une période de 6 ans.

Les conséquences de cette évolution de WMLA et IMLA sont les suivantes :

- les actifs financiers figurant au bilan à fin 2005 pour un montant de 46 millions d'euros ont été remboursés à concurrence de 41.4 millions d'euros.
- ces actifs financiers ont financé des acquisitions pour 23.5 millions d'euros.
- les liquidités dégagées ont donc été de 17.9 millions d'euros.
- l'économie de loyers relatifs aux contrats Dolly 4 arrêtés s'élève à 20.0 millions d'euros.

En contrepartie :

Les amortissements annuels sur les machines rachetées s'élèveront à environ 4 millions d'euros par an dans les 5 prochaines années.

Les loyers annuels relatifs au nouveau contrat avec IMLA seront en moyenne de 3.75 millions d'euros au cours des 5 prochaines années.

A l'issue de la fin des contrats de location simple entre les trois métiers textiles du Groupe et les sociétés WMLA et IMLA, seul Chargeurs Interlining a renouvelé en 2006 un contrat de location simple avec IMLA pour une période de 6 ans.

Les actifs sont loués sur la base d'une location simple aux termes duquel les vendeurs ne sont jamais dans l'obligation de racheter le matériel et les contrats respectent les critères comptables usuels en cette matière.

33. Informations par secteur d'activité

Chargeurs a cédé 50 % de Chargeurs Fashion le 31/12/2007. L'entité Fashion est dorénavant mise en équivalence.

Les résultats par secteur d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 sont détaillés ci-après.

Solde au 31 décembre 2008 (en millions d'euros)	Chargeurs				Non opérationnel	Consolidé
	Films de Protection	Chargeurs Interlining	Chargeurs Wool			
Chiffre d'affaires	191,5	221,2	186,5			599,2
Résultat d'exploitation par secteur	11,3	(25,5)	(6,8)	(14,3)		(35,3)
Charges financières						(11,5)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées						(7,9)
Résultat avant impôt sur le résultat						(54,7)
Charges d'impôt sur le						(5,8)
Résultat de l'exercice						(60,5)

Les résultats par secteur d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 sont détaillés ci-après.

Solde au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)	Chargeurs				Chargeur s Fashion	Non opérationnel	Consolidé
	Films de Protection	Chargeurs Interlining	Chargeurs Wool				
Chiffre d'affaires	208,3	242,1	254,2	85,0			789,6
Résultat d'exploitation par secteur	16,4	10,5	5,4	1,5	(5,1)		28,7
Charges financières							(11,0)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées							1,5
Résultat avant impôt sur le résultat							19,2
Charges d'impôt sur le							(4,1)
Résultat de l'exercice							15,1

Les résultats par secteur d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 sont détaillés ci-après.

Solde au 31 décembre 2006 <i>(en millions d'euros)</i>	Chargeurs					Non opérationnel	Consolidé
	Films de protection	Chargeurs Interlining	Chargeurs Wool	Chargeur s Fashion			
Chiffre d'affaires	218,4	236,3	224,5	89,7			768,9
Résultat d'exploitation par secteur	17,7	8,8	1,9	0,8	(3,8)		25,4
Charges financières							(6,7)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées							(0,2)
Résultat avant impôt sur le résultat							18,5
Charges d'impôt sur le							(5,2)
Résultat de l'exercice							13,3

Informations complémentaires pour l'exercice 2008.

<i>(en millions d'euros)</i>	Chargeurs					Non opérationnel	Consolidé
	Films de Protection	Chargeurs Interlining	Chargeurs Wool				
Amortissements des immobilisations corporelles	(2,5)	(6,3)	(3,5)				(12,3)
Dépréciations :							
• des goodwills							
• des immobilisations corporelles		(10,6)			(0,5)		(11,1)
Dépréciations :							
• des stocks	(1,4)	(3,8)	(1,9)				(7,1)
• des créances clients	0,1	(1,0)					(0,9)
Restructurations (1)		(25,9)	(4,5)		(3,8)		(34,2)

(1) Totalité des coûts de restructuration regroupant différents classement comptables

Informations complémentaires pour l'exercice 2007.

<i>(en millions d'euros)</i>	Chargeurs					Consolidé
	Films de Protection	Chargeurs Interlining	Chargeurs Wool	Chargeurs Fashion	Non opérationnel	
Amortissements des immobilisations corporelles	(2,9)	(6,2)	(4,1)	(1,3)	(0,3)	(14,8)
Dépréciations :						
• des goodwills						
• des immobilisations corporelles						
Dépréciations :						
• des stocks	(0,6)	(2,5)	(0,2)	(1,7)		(5,0)
• des créances clients		0,2	0,1	0,1		0,4
Restructurations (1)	0,8	(1,3)	(0,1)	0,6		0,0

(1) Totalité des coûts de restructuration regroupant différents classements comptables

Informations complémentaires pour l'exercice 2006.

	Chargeurs					Consolidé
	Films de protection	Chargeurs Interlining	Chargeurs Wool	Chargeurs Fashion	Non opérationnel	
Amortissements des immobilisations corporelles	(2,6)	(5,2)	(2,6)	(2,3)	(0,7)	(13,4)
Dépréciations :						
• des goodwills						0,0
• des immobilisations corporelles						0,0
Dépréciations :						
• des stocks	(0,8)	(1,1)	(0,4)	(2,6)		(4,9)
• des créances clients		(0,1)		0,5		0,4
Restructurations (1)	2,0	(1,5)	(1,1)	(0,2)		(0,8)

(1) Totalité des coûts de restructuration regroupant différents classements comptables

Les résultats sectoriels comprennent les profits et les pertes sur les dérivés de change qui ont été recyclés dans le compte de résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie sur les transactions commerciales d'achats et de ventes.

Les charges financières comprennent le résultat des couvertures de flux de trésorerie sur des emprunts porteurs d'intérêt qui ont été inscrits au compte de résultat au cours de l'exercice. Elles comprennent également les pertes et les profits découlant de la réévaluation de dérivés de taux d'intérêt désignés comme des couvertures de juste valeur. Les coûts non affectés à un

secteur représentent les charges de l'entité prise dans son ensemble, y compris les pertes et les profits sur les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction.

Les transferts ou les transactions entre secteurs sont réalisés dans les conditions habituelles, identiques à celles qui seraient pratiquées avec des tiers non liés.

Actifs et passifs sectoriels au 31 décembre 2008.

<i>(en millions d'euros)</i>	Chargeurs				Total
	Films de protection	Chargeurs Interlining	Chargeurs Wool	Non opérationnel	
Actifs (1)	146,0	193,2	128,0	13,0	480,2
Passifs(2)	79,8	72,0	66,0		217,8
Capitaux investis	66,2	121,2	62,0	13,0	262,4
Acquisition d'actifs	3,2	7,7	1,2	0,1	12,2

(1) Actifs hors trésorerie

(2) Passifs autres que capitaux propres et dette bancaire nette de trésorerie

Actifs et passifs sectoriels au 31 décembre 2007

L'information comparative 2007 a été retraitée des opérations sur titres inter métiers.

<i>(en millions d'euros)</i>	Chargeurs					Total
	Films de protection	Chargeurs Interlining	Chargeurs Wool	Chargeurs Fashion	Non opérationnel	
Actifs (1)	150,0	213,0	142,0	21,0	27,0	553,0
Passifs(2)	86,0	67,0	107,0	1,0		261,0
Capitaux investis	64,0	146,0	35,0	20,0	27,0	292,0
Acquisition d'actifs	3,4	6,3	2,4	1,4	0,1	13,6

(1) Actifs hors trésorerie

(2) Passifs autres que capitaux propres et dette bancaire nette de trésorerie

Actifs et passifs sectoriels au 31 décembre 2006

	Chargeurs					
	Films de protection	Chargeurs Interlining	Chargeurs Wool	Chargeurs Fashion	Non opérationnel	Total
Actifs (a)	154,0	213,0	144,0	54,0	26,0	591,0
Passifs(b)	98,0	80,0	94,0	30,0		302,0
Capitaux investis	56,0	133,0	50,0	24,0	26,0	289,0
Acquisition d'actifs	2,1	16,1	18,3	1,9	-	38,4

(a) Actifs hors trésorerie

(b) Passifs autres que capitaux propres et dette bancaire nette de trésorerie

34. Informations par zone géographique

Le groupe Chargeurs a une activité mondiale, tels que le démontrent les indicateurs ci-dessous.

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Chiffre d'affaires			
Europe	289.8	422.7	419.4
Asie-Océanie-Afrique	211.0	247.0	210.6
Ameriques	98.4	119.9	138.9

Les principaux pays clients sont :

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Chine et Hong Kong	117.8	151.4	117.8
Italie	103.1	123.8	115.5
Allemagne	56.9	84.0	80.6
France	36.6	75.7	72.7
Etats Unis	49.9	67.2	83.1

Le chiffre d'affaires est présenté en fonction des zones dans lesquelles les clients sont localisés.

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Total des actifs			
Europe	343.9	470.2	528.2
Asie-Océanie-Afrique	150.1	108.3	148.1
Amériques	96.2	155.1	110.5
Total	590.2	733.6	786.8

Les actifs sont présentés en fonction des zones dans lesquelles les actifs sont localisés.

(en millions d'euros)

Acquisition d'actifs	2008	2007	2006
Asie-Océanie-Afrique	1.3	3.3	13.8
Europe	9.8	7.4	13.3
Amériques	1.1	2.9	11.3

Les acquisitions d'actifs sont présentées en fonction des zones dans lesquelles les actifs sont localisés.

35. Liste des principales sociétés consolidées

Au 31 décembre 2008, 75 sociétés ont été intégrées dans les comptes consolidés (79 en 2007 et 94 en 2006) et 17 mises en équivalence (16 en 2007 et 7 en 2006).

Chargeurs Société Mère

A -Principales sociétés intégrées globalement

Chargeurs Deutschland

Chargeurs Textiles

Leipziger Wollkämmerei AG

Métier Films de Protection

Chargeurs Films de Protection

Holding du métier

France

Novacel et ses filiales – Allemagne – Belgique – Espagne – Grande Bretagne

Italie

Boston Tapes et ses filiales

Amérique du Nord

Chargeurs Protective Films Inc. – Novacel Inc

Métier Entoilage

Chargeurs Interlining

Holding du métier

France
International

Lainière de Picardie BC– Intissel – DHJ

Italie

Chargeurs Interfodere Italia

Allemagne

L.P. Deutschland

Royaume-Uni

L.P. UK

Espagne

L.P. Hispana

Portugal

L.P. Portugal

République Tchèque

Bertero SRO

Amérique du Nord

L.P. Inc. – DHJ Canada

Amérique du Sud

L.P. Brazil – Entretelas Americanas – LP Chile

Afrique du Sud
Asie

Stroud Riley
Chargeurs Interlining Hong Kong – DHJ Malaysia –
LP Wujiang – L.P. Korea – DHJ China – Chargeurs
Yak Textile Trading - Etacol

Métier Laine

<u>Chargeurs Wool</u>	<u>Holding du métier</u>
France	Chargeurs Wool (Eurasia)
Royaume-Uni	Hart Wool Bradford (Ltd)
Italie	Chargeurs Wool Sales (Europe) SRL
Afrique du Sud	Chargeurs Wool (South Africa) Pty
Uruguay	Lanas Trinidad
Argentine	Chargeurs Wool (Argentina) SA
Australie	Chargeurs Wool Pty
Nouvelle-Zélande	Chargeurs Wool (NZ) Limited
U.S.A.	Chargeurs Wool (USA) Inc.
Asie	Chargeurs Wool Sales (Shanghai) Limited – Zhangjiagang Yangtse Wool Combing

Autres

Chine Laina

B - Principales sociétés mises en équivalence

Ningbo Yak Kyokuyo Textiles (49%)
Ningbo Lailong Bertero Interlining (49%)
Comtex (50 %)
Peinaje del Rio Llobregat (40%)
Peinaduria Rio Chubut (50%)
Fashion Company (50%)

Les pourcentages indiqués sont les pourcentages de contrôle de Chargeurs au 31 décembre 2008, lorsque ceux-ci ne sont pas très proches ou égaux à 100 %.

Les principales variations de périmètre de la période 2006, 2007 et 2008 sont les suivantes :

Entrées

Chargeurs Yak Textile trading	2006
Ningbo Yak Kyokuyo Textile	2006
Ningbo Lailong Bertero Interlining	2006
Etacol	2008

Passage en équivalence

Fashion company (note 4)	2007
--------------------------	------

Sorties

Riverina Wool Combing	2008
-----------------------	------

36. Opérations avec parties liées

Activité avec les sociétés mises en équivalence

En 2007, les principaux flux d'activité avec les sociétés mises en équivalence ont correspondu aux achats réalisés auprès des deux sociétés Chinoises Ningbo Yak Kyokuyo Textiles et Ningbo Lailong Bertero Interlining et ont été enregistrés en coût des ventes du métier Chargeurs Interlining à hauteur de 15,1 millions d'euros.

En 2008, les principaux flux d'activité avec les sociétés mises en équivalence ont correspondu aux achats réalisés auprès des deux sociétés Chinoises Ningbo Yak Kyokuyo Textiles et Ningbo Lailong Bertero Interlining et ont été enregistrés en coût des ventes du métier Chargeurs Interlining à hauteur de 13.8 millions d'euros.

Rémunération des dirigeants

Les montants des rémunérations à verser aux membres des organes d'administration et de direction s'élèvent respectivement à 30 000 euros et 597 171 euros au cours de l'exercice 2008, à 40 000 euros et 581 010 euros au cours de l'exercice 2007 et à 40 000 euros et 574 921 euros au cours de l'exercice 2006.

37. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture du 31 décembre 2008.

38. Détail des corrections des états financiers au 31 décembre 2008

Les correctifs opérés sur les comptes 2008 sont détaillés ci-dessous :

Comptabilisation d'écarts actuariels sur un régime de retraite complémentaire dans une filiale américaine

Une analyse a été menée postérieurement à la publication des comptes semestriels 2009 sur le traitement comptable des écarts actuariels concernant un régime de retraite pour l'une des filiales américaines. Cette analyse a conduit le groupe à corriger le résultat 2008 de la totalité des écarts actuariels qui excédaient le montant du corridor (seuil de prise en compte des écarts en IFRS).

La norme IAS 19 précise que dans le cas où plus aucun salarié ne figure à l'effectif de la société, l'intégralité de l'écart actuariel au-delà du corridor doit être comptabilisée immédiatement en charges.

Par ailleurs les hypothèses d'âge de départ à la retraite ont été révisées par nos actuaires, et cet âge est passé de 65 à 62 ans.

La charge liée à ces corrections s'élève à 1,9 million d'euros et a été comptabilisée comme suit :

en m€	Etats financiers 31 déc, 2008 tels que publiés en mars 2009	Ajustement	Etats financiers 31 déc, 2008 tels que publiés en décembre 2009
Engagements de retraite	10,3	1,9	12,2

Correction d'écarts de conversion et de valorisation des stocks dans une filiale en Chine

Le groupe a constaté postérieurement à la publication des comptes semestriels 2009, une erreur dans la reprise de la valeur des stocks dans le système comptable au 31 décembre 2008 ainsi que dans la reprise des taux de conversion à cette même date dans la liasse d'une filiale. L'impact de ces corrections s'élève à un ajustement négatif de 1,8 million d'euros sur le résultat 2008 et à un ajustement cumulé négatif de 1,1 million d'euros sur les capitaux propres au 31/12/2008. Les postes des états financiers impactés principalement par ces retraitements sont présentés dans le tableau ci-dessous :

A l'actif :

en m€	Etats financiers 31 déc, 2008 tels que publiés en mars 2009	Ajustement	Etats financiers 31 déc, 2008 tels que publiés en décembre 2009
Immobilisation corporelles	70,7	0,7	71,4
Immobilisation incorporelles	70,1	0,2	70,3
Stocks	136,2	-1,4	134,8

Au passif

en m€	Etats financiers 31 déc, 2008 tels que publiés en mars 2009	Ajustement	Etats financiers 31 déc, 2008 tels que publiés en décembre 2009
Fournisseurs	116,5	0,2	116,7
Crédits court terme	79,9	0,5	80,4
Résultat	-56,2	-1,8	-58,0
Réserves de conversion	-8,1	0,7	-7,4

L'impact global sur le résultat 2008 est le suivant :

en m€	Etats financiers 31 déc, 2008 tels que publiés en mars 2009	Ajustement sur engagements retraite	Ajustement sur valorisation des stocks	Etats financiers 31 déc, 2008 tels que publiés en décembre 2009
Coûts des ventes	-489,1	-1,8	-1,8	-492,7
Marge brute	110,1	-1,8	-1,8	106,5
Résultat des opérations	-31,7	-1,8	-1,8	-35,3
Résultat net	-56,2	-1,8	-1,8	-59,8

1.4.1.6. Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés aux 31 décembre 2006, 2007 et 2008

« Monsieur le Président,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Chargeurs et en application de l'article 212-15 du règlement général de l'AMF, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés du Groupe Chargeurs relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2006, 31 décembre 2007 et 31 décembre 2008 tels qu'ils sont inclus dans le présent document de référence. Ces comptes, établis pour les besoins du présent document de référence, ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de la société en date du 21 décembre 2009. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes consolidés relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2006, 31 décembre 2007 et 31 décembre 2008, établis pour les besoins du présent document de référence, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière des entités comprises dans la consolidation et le résultat de leurs opérations pour les exercices clos à ces dates, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Avertissement » présenté en introduction des états financiers concernant les corrections apportées aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 publiés en mars 2009 et approuvés par l'assemblée générale en date du 7 mai 2009, qui avaient fait l'objet de notre rapport légal daté du 20 mars 2009.

Ce rapport est émis aux seules fins de l'enregistrement du document de référence auprès de l'AMF et, le cas échéant, de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lequel un prospectus, comprenant ce document de référence, visé par l'AMF, serait notifié et ne peut être utilisé dans un autre contexte. »

Fait à Neuilly sur Seine et Paris le 22 décembre 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

S & W Associés

Gérard Morin

Maryse Le Goff

1.4.2. Résultats du 1^{er} semestre 2009

1.4.2.1. Présentation des résultats du premier semestre 2009

LES RÉSULTATS

Le chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires s'établit à 226.4 millions d'euros, en réduction de 32.5 % par rapport au premier semestre 2008 à périmètre constant et de 34 % hors effet devises. La réduction du chiffre d'affaires qui a concerné tous les métiers du groupe est imputable à un effet volume et déstockage à hauteur de 75 %.

Métier Films de Protection

La chute d'activité des clients de Chargeurs Films de Protection ainsi que leur démarche de déstockage massif ont entraîné une forte réduction du chiffre d'affaires du métier pendant le 1^{er} semestre 2009. En conséquence, le chiffre d'affaires du 1^{er} semestre a chuté de 37.6% par rapport au 1^{er} semestre 2008.

Métier Interlining

Le chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2009 du métier Interlining régresse de 26.4 % par rapport au 1^{er} semestre 2008. Cette réduction est principalement imputable à la réduction des volumes.

Métier Wool

Le chiffre d'affaires de Chargeurs Wool est en recul de 34.2 % sur le 1^{er} semestre 2009, principalement dû à la chute des prix de la laine et dans une moindre mesure à une réduction des volumes d'activité.

Le résultat d'exploitation

Métier Films de Protection

En conséquence de la réduction globale d'activité, Chargeurs Films de Protection a pris des mesures pour réduire ses capacités de production et les ajuster à la nouvelle donne des marchés. Par conséquent son résultat d'exploitation est en perte de 6,8 millions d'euros au premier semestre 2009 en raison du niveau d'activité plus faible et de l'impact des mesures de restructuration.

Sans ces mesures de réorganisation, la perte d'exploitation du métier Films de Protection aurait été de 3,4 millions d'euros au premier semestre 2009.

Métier Interlining

Le métier Interlining a également poursuivi ses mesures d'adaptation des outils industriels en Europe afin de s'adapter à la diminution de la clientèle européenne. De ce fait, le résultat d'exploitation s'établit en perte de 7,7 millions d'euros au premier semestre 2009

Sans ces mesures de réorganisation, la perte d'exploitation du métier Interlining aurait été de 4,1 millions d'euros au premier semestre 2009.

Métier Wool

Le résultat d'exploitation de Chargeurs Wool s'établit à – 0,7 millions d'euros au premier semestre 2009.

Le résultat financier

Le résultat financier du Groupe s'établit à – 2,8 millions d'euros au premier semestre 2009 contre – 3 millions d'euros au premier semestre 2008.

Quote part du résultat des entreprises associées

La quote part du résultat des entreprises associées s'élève à – 1,9 millions d'euros contre – 1,4 million d'euros en 2008. Cette variation provient essentiellement de l'impact de la réduction d'activité, subie par les entreprises associées lors du 1^{er} semestre 2009.

L'impôt

Le montant de – 7 millions d'euros se décompose en deux éléments : un impôt courant de – 0,9 millions d'euros et de la variation sur impôts différés de – 6,1 millions d'euros provenant principalement d'une dépréciation des impôts différés actifs sur reports déficitaires. Cette dépréciation s'explique par l'impact d'une prévision de résultats dégradés, liée à la mise à jour des hypothèses de volumes base 2009, dans les plans à moyen terme des 3 métiers. Il faut rappeler qu'en 2008, le groupe a constaté un produit d'impôts de 7,6 millions d'euros correspondant à la cession sans recours à un établissement financier d'une créance fiscale sur l'Etat.

Le résultat net

Il s'établit à – 26,4 millions d'euros au premier semestre 2009 contre 9,1 millions d'euros au premier semestre 2008.

La perte de 26,4 millions d'euros comprend les éléments non récurrents suivants :

- des réorganisations et des provisions affectant le résultat d'exploitation des métiers à hauteur de 7 millions d'euros ;
- une perte de 1 million d'euros (+0,9 millions d'euros en résultat financier, -1,9 millions d'euros quote part de résultat des entreprises associées) correspondant aux pertes et dépréciations d'actifs liées à la participation dans Fashion Company ;
- des dépréciations d'actifs d'impôts différés pour 6.1 millions d'euros.

LE BILAN DE LA GESTION FINANCIERE

La dette bancaire nette du groupe à fin juin 2009 s'établit à 86,3 millions d'euros à comparer à une dette bancaire nette de 84,7 millions d'euros à fin 2008.

L'évolution de cette dette reflète l'effort important de réduction du besoin en fonds de roulement réalisé par les métiers au cours du premier semestre 2009, compensant notamment le très fort ralentissement d'activité et les coûts de restructuration décaissés pendant le 1^{er} semestre 2009.

La dette bancaire nette de 86,3 millions d'euros est à moyen terme pour 58,6 millions d'euros (dont 19,6 millions d'euros remboursables d'ici juin 2010).

Les sociétés du Groupe disposent au 30 juin 2009 de liquidités de 55,1 millions d'euros.

Le Groupe procède depuis plusieurs années à des cessions de créances sans recours. Les montants concernés, de ces créances juridiquement cédées, étaient jusqu'à fin 2004, indiqués au paragraphe 10 dans l'Annexe aux Comptes 2004.

La norme IAS 39, contrairement aux normes françaises utilisées en 2004, considère d'autres éléments que le transfert de propriété pour décider de l'incorporation d'actifs financiers dans un bilan (voir le paragraphe 4 de l'Annexe aux Comptes).

A fin 2005, compte tenu des réflexions en cours dans les milieux professionnels et de l'absence d'une doctrine officielle définitive, il avait été jugé prudent de réintégrer ces créances dans le bilan, sur une ligne spécifique pour rappeler que ce montant n'est pas une propriété de Chargeurs, et de constater une dette théorique vis-à-vis des organismes d'affacturage pour le montant de la trésorerie reçue.

A fin juin 2009, la comptabilisation retenue à fin 2005 a été conservée.

1.4.2.2. Etats financiers consolidés corrigés au 30 juin 2009

Avertissement

Les comptes consolidés relatifs au semestre clos le 30 juin 2009 présentés ci-après ont été arrêtés par le conseil d'administration du 21 décembre 2009.

Le Groupe a en effet décidé de procéder à une correction des comptes consolidés du semestre clos le 30 juin 2009 (tels qu'arrêtés par le conseil d'administration du 27 août 2009 et publiés dans le rapport semestriel publié à cette même date) à la suite de la constatation de deux erreurs dans les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, relatives (i) à des écarts de conversion et de valorisation des stocks dans une filiale en Chine et (ii) aux modalités de comptabilisation d'écarts actuariels sur un régime de retraite complémentaire dans une filiale aux États-Unis.

Un tableau de passage entre les principaux agrégats des comptes consolidés relatifs au semestre clos le 30 juin 2009 tels que publiés et ces mêmes agrégats corrigés est également présenté en complément d'information dans la note 32 des comptes.

1.4.2.2.1 Bilan consolidé

Etat de la situation financière au 30 juin 2009 (en millions d'euros)

A ctif	30 ju in 2009	31 décem bre 2008
A ctif non courant		
Immobilisations corporelles (note 5)	66,6	71,4
Immobilisations incorporelles (note 6)	69,6	70,3
Participations dans des entreprises associées	18,3	18,0
Impôts différés (note 9)	13,9	20,0
A ctifs financiers		
Titres de participation	2,1	2,0
Prêts, créances, dépôts et cautionnements (note 8)	10	9,3
Instruments financiers dérivés		
Autres actifs non courants	3,5	5,3
	184,0	196,3
A ctif courant		
Stocks et en cours (note 10)	110,1	134,8
Clients et autres débiteurs (note 11)	74,3	75,9
<i>Créances clients cédées à des sociétés de factoring (*)</i>	49,6	64,7
Instruments financiers dérivés (note 12)	2,9	1,3
Autres créances (note 13)	48,3	59,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 14)	55,1	57,8
	340,3	393,9
Total de l'actif	524,3	590,2
P assif		
	30 ju in 2009	31 décem bre 2008
Capitaux propres (note 15)		
Capital et réserves revenant aux actionnaires de la société		
Capital social (note 15)	166,0	166,0
Primes d'émission	32,2	32,2
Réserves (hors résultat de la période)(note 15)	(10,4)	49,9
Résultat de la période	(26,4)	(59,8)
Actions propres	(1,7)	(1,6)
Réserve de conversion	(8,9)	(7,6)
	150,8	179,1
Intérêts minoritaires	6,1	6,3
Total des capitaux propres	156,9	185,4
P assif non courant		
Emprunts à long et moyen terme (note 18)	39,0	41,8
Impôts différés (note 9)	1,4	1,3
Engagements de retraite (note 16)	12,5	12,2
Provisions pour autres passifs (note 17)	12,7	7,2
Autres passifs non courants	0,4	0,4
	66,0	62,9
P assif courant		
Fournisseurs	89,9	116,7
Autres créanciers (note 19)	57,3	55,1
<i>Sociétés de factoring (*)</i>	49,6	64,7
Dettes courantes d'impôt sur les bénéfices	1,2	2,1
Instruments financiers dérivés (note 12)	0,5	2,6
Part courante des emprunts (note 18)	19,6	20,3
Crédits court terme et découverts bancaires (note 18)	83,3	80,4
	301,4	341,9
Total du passif	524,3	590,2

Les notes 1 à 32 font partie intégrante des états financiers consolidés au 30 juin 2009

(*) hors propriété Chargeurs, créances juridiquement cédées (voir note 3.2)

1.4.2.2 Compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé

au 30 juin 2009 (en millions d'euros)

	1er semestre 2009	1er semestre 2008
Chiffre d'affaires	226,4	335,4
Coût des ventes	(189,9)	(269,3)
Marge brute	36,5	66,1
Charges commerciales	(26,4)	(35,1)
Charges administratives	(18,1)	(19,8)
Frais de recherche et de développement (note 21)	(1,9)	(2,9)
Autres produits et charges opérationnels (note 22)	(4,8)	(0,9)
Résultat d'exploitation	(14,7)	7,4
Charges financières	(5,3)	(7,4)
Produits financiers	2,5	4,4
Résultat financier (note 24)	(2,8)	(3,0)
Quote part dans le résultat des entreprises associées	(1,9)	(1,4)
Résultat avant impôt sur le résultat	(19,5)	3,0
Impôts sur les résultats (note 25)	(7,0)	5,8
Résultat net	(26,5)	8,8
Revenant :		
Aux actionnaires de la société mère	(26,4)	9,1
Aux intérêts minoritaires	(0,1)	(0,3)
Résultat net par action revenant aux actionnaires de la société mère (en € par action)		
- Résultat de base	(2,6)	0,9
- Résultat dilué	(2,6)	0,9
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	10 227 381	10 314 740

Les notes 1 à 32 font partie intégrante des états financiers consolidés au 30 juin 2009

1.4.2.2.3 Etat du résultat global

Etat du résultat global au 30 juin 2009	1er semestre 2009	1er semestre 2008
Résultat au 30 juin 2009	(26,5)	8,8
Autres éléments du résultat global	(0,5)	-
Différence de conversion	(1,4)	(6,0)
Actifs disponibles à la vente		
- Mouvements de la période comptabilisés en capitaux propres	-	-
- Ajustements de reclassement relatifs aux montants inclus dans le résultat	-	-
Couverture de flux de trésorerie		
- Mouvements de la période comptabilisés en capitaux propres	-	(0,3)
- Ajustements de reclassement relatifs aux montants inclus dans le résultat	-	3,2
Réévaluation d'actifs	-	-
Ecart actuariels	-	-
Quote part dans les autres éléments du résultat global des entreprises associées	-	-
Impôt sur les éléments reconnus directement en capitaux propres	-	-
Mouvement sur les intérêts minoritaires	-	-
Total du résultat net global reconnu en capitaux propres	(1,9)	(3,1)
Total du résultat global pour la période	(28,4)	5,7
Revenant :		
Aux actionnaires de la société mère	(28,2)	5,9
Aux intérêts minoritaires	(0,2)	(0,2)

1.4.2.2.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

Tableau consolidé des flux de trésorerie *(en millions d'euros)*

	1er semestre 2009	1er semestre 2008
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat net des sociétés intégrées avant impôt	(17,5)	4,4
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité (note27)	8,6	5,2
Impôts sur le résultat	0,8	6,5
Marge brute d'autofinancement	(8,1)	16,1
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0,4	1,2
Variation des besoins en fond de roulement liée à l'activité	8,9	2,3
Trésorerie nette provenant des opérations	1,2	19,6
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions de filiales, nette de la trésorerie acquise	-	(3,3)
Encaissement suite à cessions de filiales	-	4,8
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1,7)	(4,4)
Produits de cession d'immobilisations corporelles	0,4	4,5
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(0,4)	(0,5)
Acquisitions d'immobilisations financières	(0,9)	(0,6)
Cessions d'autres immobilisations financières	0,1	-
Autres mouvements	(0,5)	1,3
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	(3,0)	1,8
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Opérations sur capital		
(Rachat d'actions propres) / vente d'actions propres	(0,1)	(0,3)
Augmentation des emprunts et découverts	0,1	2,1
Diminution des emprunts et découverts	(0,6)	(14,2)
Dividendes versés aux actionnaires de la société	-	(6,7)
Trésorerie nette absorbée par les activités de financement	(0,6)	(19,1)
(Diminution)/augmentation de la trésorerie, des équivalents de trésorerie.	(2,4)	2,3
Trésorerie, équivalents de trésorerie à l'ouverture	57,8	110,5
Profits/(pertes) de change sur la trésorerie	(0,3)	(1,8)
Trésorerie, équivalents de trésorerie à la clôture	55,1	111,0

Les notes 1 à 32 font partie intégrante des états financiers consolidés au 30 juin 2009.

1.4.2.2.5 Variation des capitaux propres consolidés

Variation des capitaux propres au 30 juin 2009

(en millions d'euros)

	Capital	Primes d'émission	Réserves	Réserves de conversion	Couverture de flux de trésorerie	Actions Propres	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 31 Décembre 2007	166,0	32,2	56,2	(13,9)	(2,3)	(0,8)	237,4	5,4	242,8
Augmentation de capital							0,0		0,0
Mouvement sur les actions propres						(0,3)	(0,3)		(0,3)
Dividendes			(6,7)				(6,7)		(6,7)
Résultat de la période			9,1				9,1	(0,3)	8,8
Autres éléments du résultat global pour la période				(6,1)	2,9		(3,2)	0,1	(3,1)
Solde au 30 juin 2008	166,0	32,2	58,6	(20,0)	0,6	(1,1)	236,3	5,2	241,5
Retraitement sur ouverture			(3,6)	0,5			(3,1)		(3,1)
Solde au 31 Décembre 2008	166,0	32,2	(9,5)	(7,6)	(0,4)	(1,6)	179,1	6,3	185,4
Augmentation de capital							0,0		0,0
Mouvement sur les actions propres						(0,1)	(0,1)		(0,1)
Dividendes							0,0		0,0
Résultat de la période			(26,4)				(26,4)	(0,1)	(26,5)
Autres éléments du résultat global pour la période			(0,5)	(1,3)			(1,8)	(0,1)	(1,9)
Solde au 30 juin 2009	166,0	32,2	(36,4)	(8,9)	(0,4)	(1,7)	150,8	6,1	156,9

Les notes 1 à 32 font partie intégrante des états financiers consolidés au 30 juin 2009.

1.4.2.2.6 Notes annexes sur les états financiers consolidés

1. Informations générales

Chargeurs et ses filiales ont exercé des activités en 2009 dans 3 métiers : la conception et la commercialisation de solutions techniques permettant de protéger les surfaces d'acier, d'aluminium, de plastique ou autres au cours des processus de transformation (Chargeurs Films de Protection), la production et la commercialisation d'entoilage et de textiles techniques (Chargeurs Interlining) et le traitement de la laine (Chargeurs Wool). Chargeurs est une société anonyme dont le siège social est situé en France, 29-31 rue Washington– Paris 8^{ème}.

Chargeurs est coté sur Euronext.

Les comptes consolidés au 30 juin 2009 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 août 2009. Ils sont exprimés en millions d'euros.

La profonde récession économique du premier semestre s'est traduite par une forte contraction des marchés des principaux clients du Groupe.

Au cours du premier semestre 2009, Chargeurs a mis en place l'ensemble des mesures de restructuration destinées à adapter ses capacités de production, notamment en Europe, à la taille des marchés sur lesquels il opère désormais.

La forte chute du chiffre d'affaires et les restructurations engagées ont conduit à une perte de 14,7 millions d'euros sur le résultat d'exploitation et de 26,4 millions d'euros sur le résultat net.

Dans le même temps des mesures ont été initiées visant à adapter la structure financière du groupe à cette nouvelle donne.

Chargeurs a ainsi initié un processus de négociation afin de consolider sa structure de financement au moyen du réaménagement de certaines de ses dettes bancaires et également par le lancement d'une émission destinée à augmenter ses fonds propres qui devrait se réaliser au cours du second semestre 2009.

2. Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

2.1 Base de préparation des états financiers

Les comptes consolidés de Chargeurs en 2009 ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ces comptes consolidés semestriels au 30 juin 2009 sont établis conformément à la norme IAS 34 "information financière intermédiaire" qui permet de présenter une sélection de notes annexes. Ces comptes consolidés résumés doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés annuels.

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des terrains et constructions, réévalués au 1^{er} janvier 2004, des actifs financiers disponibles à la vente et des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat (instruments dérivés compris), des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti ainsi que des actifs et des passifs faisant l'objet d'une couverture de juste valeur.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de la Société. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en terme de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives en regard des états financiers consolidés sont exposés à la note 3.

a) Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations d'application obligatoire aux comptes 2009 concernant le groupe sont les suivantes :

Textes adoptés par l'UE :

- IAS 1 révisée – Présentation des états financiers ;

- IFRS 8 – Segments opérationnels ;
- IAS 23 – Amendements de la norme IAS 23 : coûts d'emprunts ;
- Amendement IFRS 2 – conditions d'acquisition des droits et annulations ;
- Amendements IAS 32 et IAS 1 – Instruments remboursables et obligations en cas de liquidation
- Améliorations aux IFRS de mai 2008 (sauf IFRS 5)
- IFRIC 11 – Actions propres et transactions intragroupes
- IFRIC 14 IAS19 – Actifs de régimes à prestations définies et obligatoires de financement minimum

b) Nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations publiés non obligatoires en 2009 et non adoptés par anticipation par le groupe :

Textes adoptés par l'Union Européenne et concernant le Groupe :

- IFRS 3 révisée – regroupement d'entreprise
- IAS 27 révisée – Etats financiers consolidés et individuels

Textes adoptés par l'Union Européenne et ne concernant pas le Groupe (la Direction estime que ces interprétations ne devraient pas s'appliquer aux activités du groupe) :

- IFRIC 12 – Service concession arrangements

Textes non encore adoptés par l'Union Européenne :

Textes concernant le Groupe :

- IFRS 5 – Amendement de mai 2008
- IFRIC 16 – Couverture d'un investissement net à l'étranger
- Amendement IFRS 1 et IAS 27 – coût d'une participation dans une filiale contrôlée conjointement ou une entité associée.
- Amendement IAS 39 – Expositions éligibles à la comptabilité de couverture
- IFRIC 16 – Couverture d'un investissement net à l'étranger
- IFRIC 17 – Distribution en nature à un actionnaire

Textes ne concernant pas le Groupe (La Direction estime que ces interprétations ne devraient pas s'appliquer aux activités du groupe) :

- IFRIC 15 – Accords pour la construction d'un bien immobilier

3. Estimations et jugements comptables déterminants

L'établissement des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, nécessite de formuler des estimations et des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

3.1 Estimations et hypothèses comptables déterminantes

Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

(a) Dépréciation des goodwills

Le Groupe soumet les goodwills à un test annuel de dépréciation, conformément à la méthode comptable exposée à la note 2.6 du rapport annuel 2008. Les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie ont été déterminés à fin 2008 à partir de calculs de la valeur d'utilité.

Les mesures de réorganisations mises en œuvre dans les UGT Films de Protection et Entoilage et la révision des business plan au 30 juin 2009 conduisent à ne pas remettre en cause la valeur des goodwills associés.

(b) Impôts sur le résultat

Après la mise à jour des prévisions de bénéfices fiscaux futurs, l'actif d'impôt sur déficits de l'intégration fiscale française s'élève à 6,4 millions d'euros au 30 juin 2009.

3.2 Jugements déterminants lors de l'application des méthodes comptables.

A fin 2008 le commentaire ci après figurait dans l'annexe aux comptes consolidés.

Le Groupe procède depuis plusieurs années à des cessions de créances sans recours. Les montants concernés, de ces créances juridiquement cédées, étaient indiqués dans l'annexe aux comptes.

L'application des normes IFRS conduit à changer le mode de comptabilisation de ces cessions suite aux considérations ci-après.

Principes comptables français

Les créances cédées dans le cadre de conventions de cession de créances sans recours sont sorties du bilan. Dans les comptes sociaux, en l'absence de texte comptable spécifique, le traitement repose sur une analyse juridique : dès lors qu'il y a un transfert de propriété, les actifs ne figurent plus au bilan. Ce traitement basé sur l'analyse juridique est conservé dans les comptes consolidés dans la mesure où sont spécifiquement exclues du champ d'application de la recommandation COB/CB du 15 novembre 2002 relative aux montages déconsolidants et cessions d'actifs (qui prévoit un principe général fondé sur le transfert des risques majeurs attachés à l'actif) les opérations commerciales courantes entrant dans les pratiques habituelles ou sectorielles, dont font partie les cessions de créances sans recours.

Principes comptables IFRS

En normes IFRS, l'analyse juridique du transfert de propriété n'est pas suffisante. La norme IAS 39 relative aux instruments financiers qui traite des cessions d'actifs financiers (dont les créances commerciales) impose l'analyse successive des trois critères suivants :

- *Transfert des droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif transféré,*
- *Transfert de la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif cédé,*
- *Transfert du contrôle de l'actif transféré.*

L'analyse des contrats de cession de créances au regard des trois critères ci-dessus a été conduite par les équipes de Chargeurs. Compte tenu des réflexions en cours dans les milieux professionnels sur ce sujet et de l'absence d'une doctrine officielle définitive, il a été jugé prudent de réintégrer ces créances au bilan et de constater une dette correspondante pour le montant de trésorerie reçu.

Les études conduites par les autorités professionnelles en 2006 et 2007 ont précisé les *conditions* permettant de maintenir les créances cédées hors bilan. La présentation adoptée en 2005 a été maintenue à fin juin 2009. Elle pourra évoluer dans le futur suite à des modifications de contrats ou de processus de cession.

4. Acquisitions - Cessions

Aucune évolution significative du périmètre de consolidation n'est intervenue au cours du premier semestre 2009.

BILAN

5. Immobilisations corporelles

Les valeurs nettes des immobilisations corporelles ont évolué comme suit au cours du semestre.

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Agencements, installations	Immobilisations en cours	Total
31 décembre 2007	8,4	34,3	35,3	8,1	3,3	89,4
Acquisitions			2,2	0,4	2,5	5,1
Cessions d'immobilisations	(0,8)	(1,6)	(0,2)		(0,2)	(2,8)
Aquisition / cessions de sociétés		0,6	0,5			1,1
Dotations aux amortissements		(1,6)	(3,8)	(0,9)		(6,3)
Dépréciations						0,0
Autres		(0,2)	1,2	(0,1)	(0,9)	0,0
Effets de change		(0,2)	(0,8)	(0,1)		(1,1)
30 juin 2008	7,6	31,3	34,4	7,4	4,7	85,4

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Agencements, installations	Immobilisations en cours	Total
31 décembre 2008	5,6	27	27,9	6,7	3,5	70,7
Retraitement sur ouverture			0,7			0,7
31 décembre 2008 retraité	5,6	27	28,6	6,7	3,5	71,4
Acquisitions			0,2	0,1	1,3	1,6
Cessions d'immobilisations			(0,4)	(0,1)		(0,5)
Mouvements de périmètre						0,0
Dotations aux amortissements		(1,4)	(3,0)	(0,8)		(5,2)
Dépréciations						0,0
Autres	(0,2)	0,2	(0,4)	0,8	(0,6)	(0,2)
Effets de change	0,0	(0,2)	(0,3)			(0,5)
30 juin 2009	5,4	25,6	24,7	6,7	4,2	66,6

6. Immobilisations incorporelles

a) Les goodwills nets se présentent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>Valeurs brutes</u>	<u>Dépréciations cumulées</u>	<u>Valeurs nettes</u>
31 décembre 2007	70.4	-13.9	56.5
Acquisition / cession	3.5		3.5
Effets de change	-3.0		-3.0
30 juin 2008	70.9	-13.9	57.0
31 décembre 2008	79.5	-15.7	63.8
Effets de change	-0.8		-0.8
30 juin 2009	78.7	-15.7	63.0

Les goodwills ont été affectés aux unités génératrices de trésorerie constituées par les métiers de Chargeurs.

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>30 juin 2009</u>	<u>31 décembre 2008</u>
Chargeurs Films de Protection	45.8	46.5
Chargeurs Interlining	17.2	17.3
Total	63.0	63.8

Test de dépréciation des goodwills

Ainsi que cela est exposé en note 3.1 (a), aucune dépréciation de goodwill n'a été constatée à fin juin 2009. La diminution du goodwill au premier semestre est exclusivement due à des effets de change.

b) Les autres immobilisations incorporelles.

<i>(en millions d'euros)</i>	Marques et brevets	Frais de développement	Droits d'utilisation	Autres	Total
31 décembre 2007	3,3	1,3	2,0	0,6	7,2
Activation de R&D		0,5			0,5
Acquisitions	0,7			0,1	0,8
Cessions d'immobilisations					0,0
Acquisition / cessions de sociétés					0,0
Dotations aux amortissements	(0,7)	(0,1)		(0,1)	(0,9)
Dépréciations					0,0
Autres					0,0
Effets de change	(0,1)		(0,1)		(0,2)
30 juin 2008	3,2	1,7	1,9	0,6	7,4

<i>(en millions d'euros)</i>	Marques et brevets	Frais de développement	Droits d'utilisation	Autres	Total
31 décembre 2008	1,5	2,1	2,1	0,6	6,3
Retraitement sur ouverture	0,1		0,1		0,2
31 décembre 2008 retraité	1,6	2,1	2,2	0,6	6,5
Activation de R&D		0,1			0,1
Acquisitions				0,3	0,3
Cessions d'immobilisations					0,0
Acquisition / cessions de sociétés					0,0
Dotations aux amortissements		(0,1)		(0,1)	(0,2)
Dépréciations					0,0
Autres					0,0
Effets de change	(0,1)				(0,1)
30 juin 2009	1,5	2,1	2,2	0,8	6,6

7. Location financement

Les immobilisations corporelles incluent les biens financés par le Groupe grâce à des locations financement. Ces biens ont les valeurs nettes suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2009	31 décembre 2008
Terrains	2,9	2,9
Constructions	30,4	30,4
Matériels et outillages	8,4	8,4
Agencements, installations et autres	7,8	7,8
Valeurs brutes	49,5	49,5
Amortissements	(29,6)	(28,5)
Valeurs nettes	19,9	21,0

La réconciliation entre les paiements minimums à effectuer en vertu des contrats de location financement et la valeur de la dette financière correspondante se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2009	31 décembre 2008
Paiements minimums à effectuer sur locations financements	19,2	21,4
Dettes financières liées aux locations financements	16,9	18,4
Différence : charges financières futures	2,3	3,0

L'échéancier des sommes à payer sur les locations financements est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Paiements minimums	Dettes financières
Payables à moins d'un an	4,1	3,4
Payables à plus d'un an et à moins de cinq ans	13,8	12,5
Payables à plus de cinq ans	1,3	1,0
Total au 30 juin 2009	19,2	16,9
Payables à moins d'un an	4.4	3.4
Payables à plus d'un an et à moins de cinq ans	15.2	13.3
Payables à plus de cinq ans	1.8	1.7
Total au 31 décembre 2008	21.4	18.4

Les principaux contrats de location financement sont relatifs à des opérations de cession bail d'immeubles. Les financements obtenus portent généralement sur des périodes de sept ans à quinze ans.

8. Prêts, créances, dépôts et cautionnements

Le montant de 10 millions d'euros comprend :

- Des prêts à plus d'un an pour 4 millions d'euros,
- Des dépôts à plus d'un an pour 6 millions d'euros.

La juste valeur de ces actifs est très proche de leur valeur comptable.

9. Impôt différé

a) Détail selon la date d'utilisation probable avant compensation des positions actives et passives

(en millions d'euros)	<u>30 juin 2009</u>	<u>31 décembre 2008</u>
Impôts différés actifs nets		
- Recouvrables à plus de 12 mois	11,6	17,6
- Recouvrables à moins de 12 mois	12,9	13,0
Impôts différés passifs nets		
- Réalisables à plus de 12 mois	(10,0)	(10,0)
- Réalisables à moins de 12 mois	<u>(2,0)</u>	<u>(1,9)</u>
Total	<u><u>12,5</u></u>	<u><u>18,7</u></u>

b) Détail selon la nature de l'impôt avant compensation des positions actives et passives

(en millions d'euros)	<u>30 juin 2009</u>	<u>31 décembre 2008</u>
Impôt différé actif net		
- différences temporaires	15,5	15,9
- déficits et crédits d'impôt	9,0	14,7
Impôt différé passif		
- différences temporaires	<u>(12,0)</u>	<u>(11,9)</u>
Total	<u><u>12,5</u></u>	<u><u>18,7</u></u>

Des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles. Ce jugement est étayé par une prévision de résultat imposable sur une période de cinq ans.

Une partie importante des déficits fiscaux indéfiniment reportables est totalement dépréciée.

10. Stocks et en cours

La rubrique stocks se détaille de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2009	31 décembre 2008
Valeurs brutes		
Matières premières et fournitures	39.0	43.7
Produits finis et semi ouvrés et en-cours	80.5	101.6
Total valeur brute	119.5	145.3
Provisions pour dépréciation	(9.4)	(10.5)
Valeurs nettes	110.1	134.8
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	(1.8)	(7.1)
Reprises de provisions utilisées	2.7	1.4
Reprises de provisions excédentaires	0.4	1.4

Nb Les valeurs des stocks au 30 juin 2009 incluent un correctif d'erreur, détaillé en note 32.

11. Clients

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2009	31 décembre 2008
Clients et comptes rattachés		
Valeur brute	86.2	87.3
Provision pour dépréciation	(11.9)	(11.4)
Valeur nette	74.3	75.9

Les créances ci-dessus étant à court terme et ne portant pas intérêt, la variation des taux d'intérêt n'engendre pas de risque de taux significatif.

La juste valeur des créances ci-dessus peut être considérée comme voisine de leur valeur comptable eu- égard à leur échéance.

Créances clients cédées à des sociétés de factoring

Certaines créances ont été cédées à des tiers à la fin du 1^{er} semestre 2009, dans le cadre de conventions de cession de créances sans recours, conclues avec des organismes d'affacturage.

Au 30 juin 2009, le montant des créances payées par les sociétés d'affacturage sur ces cessions s'est élevé à 49,6 millions d'euros (64.7 millions d'euros à fin décembre 2008).

Ces créances sont « affichées » dans le bilan de Chargeurs, malgré cette cession, et bien qu'elles ne soient plus propriété de Chargeurs (note 3).

12. Instruments financiers dérivés

La valeur des dérivés au bilan est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 June 2009		31 December 2008	
	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel
Net dérivés actifs moins dérivés passifs				
<i>Couverture de juste valeur</i>				
Change (a)	1.9	22.3	(2.0)	3.9
<i>Couvertures des flux de trésorerie</i>				
Change (a)	0.7	(7,6)	0.3	(7.4)
Taux d'intérêts	(0.3)	(24.0)	0.1	(24.0)
Matière	-	-	-	-
<i>Couvertures d'investissements nets</i>				
Change (a)				
<i>Détenus à des fins de transaction</i>				
Change (a)	-	-	0.1	(6.3)
Taux d'intérêts	0.2	(24.0)	0.2	(24.0)
Total actifs ou passifs nets	2.5		(1.3)	

(a) (négatif = position vendeuse)

Les couvertures de juste valeur d'un montant notionnel de 22,1 millions d'euros correspondent à la couverture de postes du bilan et d'engagements fermes par des filiales de Chargeurs.

La couverture de flux futurs de trésorerie d'un montant notionnel de (7,6) millions d'euros correspond, à la couverture des fluctuations du Dollars US et du RMB chinois contre l'Euro.

Les couvertures de taux d'intérêts d'un montant notionnel de (24,0) millions d'euros correspondent à :

- La transformation partielle, à taux fixe, de lignes de crédit d'un montant total de 48 millions d'euros souscrit par Chargeurs Films de Protection au moyen de swaps de taux. La partie taux fixe est de 24 millions d'euros, soit 50 % du nominal. L'adjonction d'une option d'annulation du swap représente un notionnel de 24 millions d'euros

Notionnels nets des dérivés de change par devise (néгатif = vente)

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>30 June 2009</u>	<u>31 December 2008</u>
Dollar australien	27,9	24.0
Dollar US	(14.7)	(23.8)
Euro	(5,6)	(9.7)
Livre Sterling	1.6	0.1
Couronne danoise		
Dollar canadien		
Dollar Néo Zélandais		
Rand Sud Africain	5.2	3.0
Won Coréen		(0.7)
Rmb Chinois		(2.7)
Total	<u>(7.9)</u>	<u>(9.8)</u>

Notionnels nets des dérivés de taux d'intérêt par devise (néгатif = emprunt)

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>30 juin 2009</u>	<u>31 décembre 2008</u>
Euro	(48.0)	(48.0)

Notionnels nets des dérivés de matière première par devise (néгатif = vente)

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>30 juin 2009</u>	<u>31 décembre 2008</u>
Euro	-	-

Echéancement des justes valeurs des dérivés

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>30 juin 2009</u>	<u>31 décembre 2008</u>
Semestre prochain (+=+1)	2.1	(1.6)
Semestre +2	0.4	-
Semestre +3		-
Au-delà de semestre +3		0.3

13. Autres créances et charges constatées d'avance

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>30 juin 2009</u>	<u>31 décembre 2008</u>
Créances d'impôt courant	1.2	3.0
Autres créances	46.9	58.0
Comptes de régularisation	2.9	1.1
Provision pour dépréciation	<u>(2.8)</u>	<u>(2.6)</u>
Net	<u>48.2</u>	<u>59.4</u>

La juste valeur de ces actifs est très proche de leur valeur comptable.

14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie dont la variation est expliquée par le tableau des flux de trésorerie comprennent les éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>30 juin 2009</u>	<u>31 décembre</u>
Valeurs mobilières de placement et dépôts à terme		
Valeurs mobilières de placement	7.8	21.0
Dépôts à terme	<u>7.0</u>	<u>7.3</u>
Sous total	<u>14.8</u>	<u>28.3</u>
Soldes bancaires disponibles	<u>40.3</u>	<u>29.5</u>
Total	<u>55.1</u>	<u>57.8</u>

15. Capital social et réserves

Toutes les actions, composant le capital de Chargeurs ont été appelées et sont entièrement libérées. Le nombre d'actions composant le capital de Chargeurs a évolué comme suit au cours des exercices 2008 et 2009 :

Nombre d'actions au 31 décembre 2007	10 377 097
Augmentation de capital du fait de l'exercice d'options de souscription par les salariés	<u>-</u>
Nombre d'actions au 31 décembre 2008	<u>10 377 097</u>
Augmentation de capital du fait de l'exercice d'options de souscription par les salariés	<u>-</u>
Nombre d'actions au 30 juin 2009	<u>10 377 097</u>

Sur la base d'une valeur nominale de 16 euros, ce nombre d'actions représente 166 033 552 euros au 30 juin 2009 (166 033 552 euros au 31 décembre 2008).

Toutes les actions ont des droits identiques, en matière de distribution de dividendes et de remboursements.

Les actions auto détenues s'analysent comme suit :

	<u>30 juin 2009</u>		<u>31 décembre 2008</u>	
	Nombre	Coûts en euros	Nombre	Coûts en euros
Actions Chargeurs détenues par :				
- Chargeurs	13 334	230 851	13 334	230 851
- contrat de liquidité	145 000	1 442 273	118 100	1 328 725
Total	158 334	1 673 124	131 434	1 559 576

Le poste « Réserves » comprend la réserve de couverture de flux futurs de trésorerie pour 0.4 million d'euros au 30 juin 2009 (0.4 millions d'euros au 31 décembre 2008).

16. Engagements de retraites et avantages assimilés

La provision pour engagements de retraites et avantages assimilés s'élève à 12.5 millions d'euros au 30 juin 2009 contre 12,2 millions d'euros au 31 décembre 2008. L'augmentation du poste est due principalement aux effets de change.

Les actifs de couverture couvrant partiellement nos engagements de retraite n'ont pas évolué de manière significative au 30 juin 2009 par rapport aux informations communiquées au 31 décembre 2008.

17. Provisions pour autres passifs

Les provisions s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>30 juin 2009</u>	<u>31 décembre 2008</u>
Provisions pour autres passifs non courants	12.7	7.2
Provisions pour autres passifs courants (a)	13.1	13.7
Total	25.8	20.9

(a) Classé dans « Autres créanciers »

Les provisions pour autres passifs comprennent les éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Provision pour autres passifs non courants	Provision pour autres passifs courants	Total
1er janvier 2008	3,9	3,6	7,5
Dotations aux provisions	0,9	1,5	2,4
Reprises de provisions utilisées		(0,9)	(0,9)
Reprises de provisions excédentaires		(0,1)	(0,1)
Variation de périmètre			0,0
Autres			0,0
Effets de change		(0,1)	(0,1)
30 juin 2008	4,8	4,0	8,8

<i>(en millions d'euros)</i>	Provision pour autres passifs non courants	Provision pour autres passifs courants	Total
1er janvier 2009	7,2	13,7	20,9
Dotations aux provisions	5,5	2,2	7,7
Reprises de provisions utilisées		(2,8)	(2,8)
Reprises de provisions excédentaires		(0,2)	(0,2)
Variation de périmètre			
Autres			
Effets de change		0,2	0,2
30 juin 2009	12,7	13,1	25,8

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2009	31 décembre 2008
Réorganisations industrielles (1)	17.8	14.1
Risques divers (2)	8.0	6.8
Total	25.8	20.9

(1) Les réorganisations industrielles recouvrent essentiellement les coûts des plans sociaux annoncés aux intéressés avant le 30 juin 2009. Les sorties de trésorerie correspondantes auront lieu entre le second semestre 2009 et fin 2012.

(2) Les sorties de trésorerie liées aux passifs divers provisionnés auront lieu dans les 12 prochains mois pour 1.7 millions d'euros.

18. Emprunts et dettes financières

Les passifs financiers de Chargeurs sont du type « autres passifs financiers ». Les dettes sont comptabilisées selon la méthode du coût amorti.

Les échéances des emprunts à long et moyen terme sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2009	31 décembre 2008
1 an ou moins	19,6	20,3
plus de 1 an mais moins de 2 ans	18,1	18,2
plus de 2 ans mais moins de 3 ans	13,3	14,3
plus de 3 ans mais moins de 4 ans	3,7	4,0
plus de 4 ans mais moins de 5 ans	2,6	3,3
plus de 5 ans	1,3	2,0
Total	58,6	62,1

Emprunt par type de prêteur

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2009	31/12/2008	Taux d'intérêt effectif 30/06/2009
Emprunts auprès d'établissements financiers	58.6	62.1	2.69%
Concours bancaires courants	82.8	80.4	-

Les concours bancaires courants présentés ci-dessus incluent le correctif d'erreur mentionné en note 32.

Emprunt, avant couverture de taux, par date d'échéance de renouvellement (pour les emprunts à taux variable) ou de remboursement (pour les emprunts à taux fixe).

	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014 et +
Emprunt à taux fixe	1	1	1	0,9	0,4	0,1
Emprunt à taux variable	54,2					

Emprunt, après couverture de taux, par date d'échéance de renouvellement (pour les emprunts à taux variable) ou de remboursement (pour les emprunts à taux fixe).

	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014 et +
Emprunt à taux fixe	7	19	1	0,9	0,4	0,1
Emprunt à taux variable	30,2					

Le taux d'intérêt moyen des emprunts à long et moyen terme avant swap de taux s'établit à 2.69 % et à 5.20 %, respectivement au 30 juin 2009 et au 31 décembre 2008. Compte tenu des swaps de taux, le taux d'intérêt moyen des emprunts à long et moyen terme après swap de taux s'établit à 2.41 % et à 4.54 %, respectivement au 30 juin 2009 et au 31 décembre 2008.

La part à taux fixe de ces emprunts, calculée après prise en compte des swaps, s'est élevée en moyenne à 46.89 % pour le 1^{er} semestre 2009, contre 41.90 % pour l'année 2008.

La répartition des emprunts à long et moyen terme par devise de remboursement est la suivante au 30 juin 2009 :

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>30 juin 2009</u>	<u>31 décembre 2008</u>
Euro	54,7	57,7
Dollar	3,7	4,4
Autres	0,2	-
Total	<u>58,6</u>	<u>62,1</u>

Les emprunts à taux variable ont une valeur au bilan voisine de leur juste valeur compte tenu des taux pratiqués. Les emprunts négociés à taux fixe ont une valeur comptable de 28,5 millions d'euros au 30 juin 2009.

Chargeurs Films de Protection a conclu en septembre 2005 un emprunt amortissable de 50 millions d'euros avec 2 banques. Les contrats font référence aux ratios bancaires ci-après :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Dette/Capitaux propres	< 60 %	< 60 %
Dette/Ebitda	< 1.5	< 1.5
Ebitda/Frais financiers	> 6.0	> 6.0

Ces ratios sont calculés annuellement sur les comptes consolidés du secteur.

Ces covenants seront révisés avant le 31 décembre 2009.

19. Autres créanciers et sociétés de factoring

Le poste « Autres créanciers » comprend pour 11,7 millions d'euros la partie à moins d'un an des provisions pour autres passifs (note 17).

Les créances cédées sans recours sont affichées dans le bilan de Chargeurs pour un montant de 49,6 millions d'euros (note 11). En contrepartie, une dette est constatée vis à vis des sociétés de factoring, classée dans la rubrique « sociétés de factoring ».

20. Gestion du risque financier

La politique pour le 1^{er} semestre 2009 a été de continuer d'appliquer les principes exposés dans le rapport 2008.

RESULTAT

21. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont depuis le 31 décembre 2007 présentés sur une ligne spécifique du compte de résultat.

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>30 juin 2009</u>	<u>30 juin 2008</u>
Frais de recherche et développement	(1.9)	(2.9)
Total	<u>(1.9)</u>	<u>(2.9)</u>

22. Autres produits et charges opérationnels

Ils comprennent les rubriques suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>30 juin 2009</u>	<u>30 juin 2008</u>
Gains et pertes de change	0,5	(0,3)
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	-	1,6
Frais de restructuration	(7,1)	(1,6)
Autres	1,8	(0,6)
Total	<u>(4,8)</u>	<u>(0,9)</u>

23. Effectifs et charges de personnel

23.1 Effectif

L'effectif moyen des sociétés consolidées par intégration globale est le suivant :

	30 juin 2009	31 décembre 2008
Personnel France	683	771
Personnel Hors France	<u>1 691</u>	<u>1 941</u>
Effectif total	<u>2 374</u>	<u>2 712</u>

23.2 Charges de personnel

Les charges de personnel ainsi que l'intéressement sont classés en coûts des ventes, charges commerciales, charges administratives et frais de recherche et développement.

24. Charges et produits financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>30 juin 2009</u>	<u>30 juin 2008</u>
Intérêts et charges assimilés	(5,1)	(7,4)
Produits des prêts et des placements	1,6	2,5
Ajustement de juste valeur		
- des participations non consolidées		
- des instruments financiers	0,7	0,5
Pertes de change sur transactions en devises		
Autres		1,4
Montant net	<u><u>(2,8)</u></u>	<u><u>(3,0)</u></u>

25. Impôts sur les résultats

L'impôt sur les résultats de la période s'analyse comme suit au compte de résultat :

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>30 juin 2009</u>	<u>30 juin 2008</u>
Impôts courants	(0.9)	5.5
Impôts différés	(6.1)	0.3
Total impôts	<u><u>(7.0)</u></u>	<u><u>5.8</u></u>

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui ressortirait du taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéfices des sociétés consolidées (assimilé aux taux de l'impôt français) en raison des éléments ci-après.

Le Groupe a constaté sur 2008 un produit de 9,0 millions d'euros correspondant à la cession sans recours à un établissement financier d'une créance fiscale sur l'Etat. La partie correspondant aux intérêts de retard soit 1,4 millions d'euros a été comptabilisée en produits financiers et celle correspondant au principal soit 7,6 millions d'euros a été comptabilisée en impôt courant.

(en millions d'euros)

	<u>30-juin-09</u>	<u>30-juin-08</u>
Impôt de la période	(7,0)	5,8
Taux de l'impôt français	33,33%	33,33%
Impôt théorique au taux ci-dessus	5,9	(1,6)
Différence à expliquer	(12,9)	7,3
Taux d'impôt différent dans des filiales étrangères	(0,3)	0,6
Différence permanente entre résultat consolidé et résultat imposable	0,3	(2,1)
Variation de l'actif d'impôt sur reports déficitaires		
- Déficit, antérieurement provisionnés, utilisés ou activés sur l'exercice		3,1
- Actifs d'impôts dépréciés sur l'exercice	(6,1)	
Pertes réalisées dans des sociétés où les déficits fiscaux ne peuvent être utilisés	(6,5)	(1,8)
Divers	(0,3)	7,5

26. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice. Le résultat non dilué par action pour le 1^{er} semestre 2009 est de - 2,58 euro (résultat net/nombre d'actions moyen).

En l'absence d'instruments dilutifs significatifs, le résultat dilué par action est identique au résultat non dilué par action.

27. Flux de trésorerie venant des opérations

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2009	1er semestre 2008
Résultat net des sociétés intégrées avant impôt	(17,5)	4,4
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	8,6	5,2
. amortissement des immobilisations	5,5	6,5
. provisions pour risques et engagements de retraite	5,1	1,2
. dépréciations d'actifs non courants	(1,0)	
. ajustement de juste valeur	(1,0)	(0,7)
. flux d'actualisation		
. réallocations ou utilisations de la réserve de couverture de transactions futures (avant impôts et partage avec minoritaires)		
. plus values sur cessions d'immobilisations et titres de participation		(1,6)
. autres éléments sans incidence sur la trésorerie		(0,2)
Impôts sur le résultat	0,8	6,5
Marge brute d'autofinancement	(8,1)	16,1

28. Engagements hors bilan et risques éventuels

28.1 Engagements commerciaux

Au 30 juin 2009, Chargeurs et ses filiales sont engagés par des commandes fermes pour l'acquisition d'actifs industriels d'un montant total de 0,1 million d'euros (au 31 décembre 2008 : 0.3 million d'euros).

28.2 Garanties données à des tiers

Chargeurs et ses filiales se sont portés caution pour un montant de 0,2 million d'euros.

28.3 Sûretés réelles

Aucune opération au cours du premier semestre 2009.

28.4 Locations simples de matériels et équipements dans le cadre de contrats à moyen terme

Les loyers restant à payer s'analysent comme suit par échéance :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2009	31 décembre 2008
Payables à moins d'un an	8.5	8.8
Payables à plus d'un an et à moins de cinq ans	29.2	34.2
Payables à cinq ans et plus	0.0	0.0
Total	37.5	43.0

29. Transactions avec des parties liées

Activité avec les sociétés mises en équivalence

Au premier semestre 2009, les principaux flux d'activité avec les sociétés mises en équivalence ont correspondu aux achats et aux ventes réalisés auprès de la société Chinoise Ningbo Lailong Bertero Interlining et ont été enregistrés en coût des ventes du métier Chargeurs Interlining à hauteur de 4,2 millions d'euros.

30. Informations par secteur d'activité

Les résultats par secteur d'activité pour le 1^{er} semestre 2009 sont détaillés ci-après.

Solde au 30 juin 2009 <i>(en millions d'euros)</i>	Chargeurs				Non opérationnel	Consolidé
	Films de protection	Chargeurs Interlining	Chargeurs Wool			
Chiffre d'affaires	64,8	86,4	75,2			226,4
Résultat d'exploitation par secteur	(6,8)	(7,7)	(0,7)	0,4		(14,8)
Charges financières						(2,8)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées						(1,9)
Résultat avant impôt sur le résultat						(19,5)
Impôt sur le résultat						(7,0)
Résultat du 1er semestre						(26,5)

Les résultats par secteur d'activité pour le 1^{er} semestre 2008 sont détaillés ci-après.

Solde au 30 juin 2008 <i>(en millions d'euros)</i>	Chargeurs				Non opérationnel	Consolidé
	Films de protection	Chargeurs Interlining	Chargeurs Wool	Autres		
Chiffre d'affaires	103,8	113,4	114,2	4,0		335,4
Résultat d'exploitation par secteur	7,3	4,6	0,5	0,2	(5,2)	7,4
Charges financières						(3,0)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées						(1,4)
Résultat avant impôt sur le résultat						3,0
Impôt sur le résultat						5,8
Résultat du 1er semestre						8,8

Informations complémentaires pour le 1^{er} semestre 2009.

	Chargeurs			Non	
	Films de protection	Chargeurs Interlining	Chargeurs Wool	opérationnel	Consolidé
Amortissements des immobilisations corporelles	(1,4)	(2,8)	(1,0)		(5,2)
Dépréciations :					
• des goodwills					0,0
• des immobilisations corporelles					0,0
Dépréciations :					
• des stocks	(0,9)	(0,5)	(0,4)		(1,8)
• des créances clients	(0,1)	(0,4)			(0,5)

Informations complémentaires pour le 1^{er} semestre 2008.

	Chargeurs			Non	
	Films de protection	Chargeurs Interlining	Chargeurs Wool	Autres	opérationnel Consolidé
Amortissements des immobilisations corporelles	(1,3)	(3,6)	(1,4)		(6,3)
Dépréciations :					
• des goodwills					0,0
• des immobilisations corporelles					0,0
Dépréciations :					
• des stocks	(1,1)	(3,2)	(1,7)	(0,1)	(6,1)
• des créances clients	0,2	(0,3)			(0,1)

Actifs et passifs sectoriels au 30 juin 2009

	Chargeurs Films de protection	Chargeurs Interlining	Chargeurs Wool	Non opérationnel	Total
Actifs (a)	139,3	172,7	110,4	(4,3)	418,1
Passifs(b)	67,0	71,3	58,3	(14,6)	182,0
Capitaux investis	72,3	101,4	52,1	10,3	236,1
Acquisition d'actifs	0,4	0,9	0,3		1,6

(a) Actifs hors trésorerie

(b) Passifs autres que capitaux propres et dette bancaire nette de trésorerie

Actifs et passifs sectoriels au 31 décembre 2008

<i>(en millions d'euros)</i>	Chargeurs Films de protection	Chargeurs Interlining	Chargeurs Wool	Non opérationnel	Total
Actifs (1)	146,0	193,2	128,0	13,0	480,2
Passifs(2)	79,8	72,0	66,0		217,8
Capitaux investis	66,2	121,2	62,0	13,0	262,4
Acquisition d'actifs	3,2	7,7	1,2	0,1	12,2

(1) Actifs hors trésorerie

(2) Passifs autres que capitaux propres et dette bancaire nette de trésorerie

31. Caractère saisonnier des activités du Groupe

Le caractère saisonnier des activités du groupe n'est pas significatif.

32. Détail des corrections des états financiers au 30 juin 2009.

Pour rappel, les correctifs opérés sur le bilan de clôture 2008 se décomposent comme suit :

Comptabilisation d'écarts actuariels sur un régime de retraite complémentaire dans une filiale américaine

Une analyse a été menée postérieurement à la publication des comptes semestriels 2009 sur le traitement comptable des écarts actuariels concernant un régime de retraite pour l'une des filiales américaines. Cette analyse a conduit le groupe à corriger le résultat 2008 de la totalité

des écarts actuariels qui excédaient le montant du corridor (seuil de prise en compte des écarts en IFRS).

La norme IAS 19 précise que dans le cas où plus aucun salarié ne figure à l'effectif de la société, l'intégralité de l'écart actuariel au-delà du corridor doit être comptabilisée immédiatement en charges.

Par ailleurs les hypothèses d'âge de départ à la retraite ont été révisées par nos actuaires, et cet âge est passé de 65 à 62 ans.

La charge liée à ces corrections s'élève à 1,9 million d'euros et a été comptabilisée.

Correction d'écarts de conversion et de valorisation des stocks dans une filiale en Chine

Le groupe a constaté postérieurement à la publication des comptes semestriels 2009, une erreur dans la reprise de la valeur des stocks dans le système comptable au 31 décembre 2008 ainsi que dans la reprise des taux de conversion à cette même date dans la liasse d'une filiale. L'impact de ces corrections s'élève à un ajustement négatif de 1,8 million d'euros sur le résultat 2008 et à un ajustement cumulé négatif de 1,1 million d'euros sur les capitaux propres au 31/12/2008

Compte tenu des correctifs opérés sur le bilan de clôture 2008, certains éléments bilanciels du 30 juin 2009 ont été modifiés comme suit :

A l'actif :

en m€	Etats financiers 30 juin 2009 tels que publiés en août 2009	Ajustement	Etats financiers 30 juin 2009 tels que publiés en décembre 2009
Immobilisations corporelles	65,9	0,7	66,6
Immobilisations incorporelles	69,5	0,1	69,6
Stocks	111,5	-1,4	110,1
Autres créances	48,2	0,1	48,3

Au passif

en m€	Etats financiers 30 juin 2009 tels que publiés en août 2009	Ajustement	Etats financiers 30 juin 2009 tels que publiés en décembre 2009
Fournisseurs	89,8	0,1	89,9
Crédits court terme	82,8	0,5	83,3
Réserve (hors résultat de la période)	-6,8	-3,6	-10,4
Réserves de conversion	-9,5	0,6	-8,9

1.4.2.2.7 Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés au 30 juin 2009

« Monsieur le Président,,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Chargeurs SA, et en application de l'article 212-15 du règlement général de l'AMF, nous avons effectué un examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés corrigés relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2009 établis pour le besoins du présent document de référence.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés corrigés ont été arrêtés par le conseil d'administration le 21 décembre 2009. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes consolidés intermédiaires résumés corrigés.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes consolidés intermédiaires résumés, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés corrigés, établis pour les besoins du présent document de référence, avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Avertissement » présenté en introduction des états financiers concernant les corrections apportées aux comptes semestriels résumés au 30 juin 2009 tels que publiés dans le rapport financier semestriel en date du 27 août 2009 et qui, en application de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, avaient fait l'objet de notre rapport d'examen limité daté du 27 août 2009.

Ce rapport est émis aux seules fins de l'enregistrement du document de référence auprès de l'AMF et, le cas échéant, de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lequel un prospectus, comprenant ce document de référence, visé par l'AMF, serait notifié et ne peut être utilisé dans un autre contexte. »

Fait à Neuilly sur Seine et Paris le 22 décembre 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

S & W Associés

Gérard Morin

Maryse Le Goff

1.4.3. Information financière du troisième trimestre 2009

Activité et chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2009

Chiffre d'affaires	Troisième trimestre		Cumul 9 mois	
	2009	2008	2009	2008
En millions d'euros	2009	2008	2009	2008
Chargeurs Films de Protection	37	49	102	153
Chargeurs Interlining	40	54	126	171
Chargeurs Wool	34	38	109	152
TOTAL	111	141	337	476

Le chiffre d'affaires consolidé du 3^{ème} trimestre 2009, – 21,3% à période comparable 2008, traduit une légère reprise des marchés par rapport à l'activité constatée au 1^{er} semestre 2009 (- 32,5%).

En cumul au 30 septembre 2009, le chiffre d'affaires consolidé baisse de 29,2 % comparé aux 9 premiers mois 2008, principalement par la diminution des volumes.

Evénement marquant

Le 9 octobre, Chargeurs s'est désengagé de son ancien pôle Tissus d'habillement en cédant à Holfipar, son co-actionnaire dans Fashion Company, sa participation dans cette société. Chargeurs et Holfipar s'étaient associés paritairement, en juillet 2007, avec la cession par Chargeurs de 50% de Fashion Company à Holfipar.

Situation financière

L'endettement bancaire net s'établit à 73,1 millions d'euros à fin septembre 2009, en diminution de 13,2 millions d'euros par rapport à l'endettement bancaire net au 30 juin 2009 (86,3 millions d'euros).

Le Groupe poursuit ses discussions avec ses principales banques afin de consolider sa structure de financement par le réaménagement de certaines de ses dettes. Ce réaménagement comprend les échéances principales du second semestre 2009. L'aboutissement de ces discussions est attendu avant la fin de l'année 2009. Chargeurs poursuit en parallèle son projet d'une émission destinée à renforcer ses fonds propres qui devrait intervenir dans le courant du premier trimestre 2010.

Perspectives

Sur la base des informations disponibles à ce jour, Chargeurs a confirmé d'une part les chiffres consolidés visés pour 2009 décrits ci-après à la section 1.4.4 du présent document de référence et d'autre part que la rentabilité opérationnelle a été retrouvée dès septembre 2009.

1.4.4. Perspectives d'avenir

(a) Objectifs et données prévisionnelles

Chargeurs a indiqué dans son communiqué de presse en date du 27 août 2009 relatif à l'information financière du premier semestre 2009 reproduit au paragraphe 1.4.2 du présent document de référence que compte tenu des résultats enregistrés au 1^{er} semestre et des plans de restructuration engagés, l'actualisation des chiffres consolidés visés pour 2009 est la suivante :

- Chiffre d'affaires :	445 millions d'euros
- Résultat d'exploitation :	- 29 millions d'euros
- Résultat net :	- 48 millions d'euros

Le résultat d'exploitation s'explique en grande partie par des éléments non récurrents pour – 24 millions d'euros relatifs aux restructurations mises en place, soit un résultat opérationnel courant de - 5 millions d'euros.

Par ailleurs, l'ensemble des mesures mises en place en 2009 permet d'envisager en 2010 une amélioration du résultat opérationnel courant de 21 millions d'euros principalement sous l'effet des réductions de coûts réalisées de 17 millions d'euros.

Sur la base d'un chiffre d'affaires 2010 estimé de l'ordre de 450 millions d'euros, le résultat opérationnel courant passerait ainsi de - 5 millions d'euros en 2009, à 16 millions d'euros en 2010.

Hypothèses 2009 :

Chargeurs a construit ces objectifs et données prévisionnelles 2009 sur la base des hypothèses suivantes :

- Des dépréciations d'actifs et des restructurations pour un montant de 31 millions d'euros ;
- Un chiffre d'affaires en baisse de 25,7% en 2009 par rapport à 2008 compte tenu d'une diminution de 32,5% au 1^{er} semestre 2009 correspondant essentiellement à une baisse des volumes pour les métiers Films de Protection et Interlining ;
- Les premiers effets favorables des restructurations réalisées au 1^{er} semestre ;
- Des taux de changes (euros contre autres devises) stables sur la période ; et
- L'absence de variations significatives des cours du polyéthylène et de la laine.

Hypothèses 2010 :

Chargeurs a construit ces objectifs et données prévisionnelles 2010 sur la base des hypothèses suivantes :

- Stabilité des volumes vendus par rapport à 2009 dans les trois métiers ;
- L'absence de restructuration en 2010 ;
- Les effets favorables des plans de réductions de coûts lancés par le Groupe ;
- Des taux de changes (euros contre autres devises) stables sur la période ;
- L'absence de variations significatives des cours du polyéthylène et de la laine ;

- Maintien des normes comptables en vigueur en 2009 ; et
- La stabilité du périmètre de consolidation du Groupe.

Les prévisions présentées ci-dessus sont fondées sur des données, hypothèses, et estimations considérées comme raisonnables par la Direction du Groupe. Ces données, hypothèses et estimations sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, comptable, concurrentiel, réglementaire et fiscal. En outre, la réalisation de certains risques décrits au paragraphe 1.2.2 du présent document de référence pourrait avoir un impact sur l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe et sa capacité à réaliser ses objectifs. En particulier, la réalisation des prévisions susvisées suppose la mise en œuvre, dans les délais et conditions prévus, du plan de restructuration de la dette bancaire du Groupe (voir le paragraphe 1.2.5 du présent document de référence).

(b) Rapport des commissaires aux comptes sur les prévisions

« Monsieur le Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application du Règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de résultats de la société Chargeurs incluses dans la partie 1.4.4 de son document de référence daté du 23 décembre 2009.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions.

Il nous appartient d'exprimer, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.2 du Règlement (CE) N° 809/2004, une conclusion, sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces travaux ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la Direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques de la société Chargeurs SA. Ils ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

A notre avis :

- *Les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;*
- *la base comptable utilisée aux fins de cette prévision est conforme aux méthodes comptables appliquées par la société Chargeurs SA.*

Ce rapport est émis aux seules fins de l'enregistrement du document de référence auprès de l'AMF et, le cas échéant, de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels un prospectus, comprenant ce document de référence, visé par l'AMF, serait notifié, et ne peut être utilisé dans un autre contexte. »

Fait à Neuilly sur Seine et Paris le 23 décembre 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Gérard Morin

S & W Associés
Maryse Legoff

2. LA SOCIETE CHARGEURS SA

2.1. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

2.1.1. Dénomination et siège social (article 3 des statuts)

La Société a pour dénomination sociale : CHARGEURS

Le siège de la Société est situé au 29-31, rue Washington, 75008 Paris. Le numéro de téléphone du siège de la Société est le (33) 1 71 72 33 50.

Il peut être transféré en tout autre endroit de la Ville de Paris ou d'un département limitrophe par simple décision du conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire.

Il peut être transféré partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

2.1.2. Forme juridique (article 1 des statuts)

Chargeurs est une société anonyme à conseil d'administration de droit français.

2.1.3. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'identification 390 474 898.

Son code d'activité est le 7010Z.

2.1.4. Date de constitution et durée de vie (article 4 des statuts)

La Société a été constituée sous la dénomination Chargetex 1 le 11 mars 1993. Elle a pris la dénomination sociale de Chargeurs le 7 mai 1997.

La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf prorogation ou dissolution anticipée, soit jusqu'au 17 mars 2092.

2.1.5. Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet en tous pays et sous toutes ses formes :

- Toutes opérations à caractère civil ou commercial concernant les opérations de nature industrielle ou commerciale, et se rapportant notamment à l'industrie textile, à la production de films de protection de surface et au transport.
- Toutes opérations de nature industrielle, commerciale, financière, mobilière ou immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, ou susceptibles d'en faciliter la

réalisation ou le développement, ou pouvant se rattacher à tout patrimoine social, et notamment la mise en œuvre ou en valeur de toutes découvertes, procédés, savoir-faire, œuvres ou droits de propriété industrielle et intellectuelle, l'emploi des disponibilités en tous titres et valeurs ou sous forme de prêts, crédits, avances ou toute autre forme autorisée par la loi.

Le tout par quelque moyen et sous quelque forme que ce soit, et notamment directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de prise de participation, de fusion, de prise en gérance, d'association, de cession, de location.

2.1.6. Exercice social (article 24 des statuts)

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

2.1.7. Consultation des documents sociaux relatifs à la Société

Tous les documents mis à la disposition des actionnaires dans les conditions légales peuvent être consultés au siège.

Peuvent notamment être consultés au siège social :

- les statuts de la Société,
- les procès verbaux d'assemblée générale ;
- les informations financières relatives aux trois dernières années (les comptes sociaux et consolidés, rapports de gestion, rapports des commissaires aux comptes).

2.1.8. Répartition des bénéfices (articles 26 et 27 des statuts)

Les produits nets de l'exercice, après déduction des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions, constituent le bénéfice.

Sur le bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait d'abord un prélèvement de 5 % au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale » ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé les sommes que l'assemblée générale fixe pour la constitution ou la dotation de tous fonds de réserve ou pour être reportées à nouveau.

L'excédent de bénéfice est réparti aux actions, à titre de dividende.

L'assemblée générale peut toujours décider le report à l'exercice suivant de la totalité ou d'une fraction quelconque du bénéfice distribuable d'un exercice ; elle peut aussi décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition.

2.1.9. Paiement des intérêts et dividendes (article 28 des statuts)

Les modalités de mise en paiement des intérêts et dividendes sont fixées par l'assemblée ou, à défaut, par le conseil d'administration.

L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions. La demande de paiement du dividende en actions doit intervenir dans un délai fixé par l'assemblée générale, sans que ce délai puisse être supérieur à trois mois à compter de la date de celle-ci. Ce délai peut être suspendu, pour une durée ne pouvant excéder trois mois, par décision du conseil d'administration, dans les conditions légales et réglementaires.

2.1.10. Identification des détenteurs de titres (article 6 des statuts)

La Société est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et notamment celles définies à l'article L. 228-2 du Code de commerce, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité, l'année de naissance ou, s'il s'agit d'une personne morale, l'année de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

2.1.11. Franchissement de seuils (article 6 des statuts)

Sans préjudice des seuils visés à l'article L. 233-7 alinéa 1 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à détenir directement ou indirectement 10 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société, est tenue d'informer, par lettre recommandée avec avis de réception, la Société dans le délai prévu à l'article L. 233-7 du Code de commerce, lors de l'acquisition de toute fraction supplémentaire du capital ou des droits de vote de 5 %, et le tout en précisant le nombre de titres qu'elle possède donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont attachés. Cette déclaration est renouvelée dans les mêmes conditions chaque fois qu'un nouveau seuil de 5 % est franchi, y compris au-delà du seuil de 50 %. Cette déclaration est également faite en cas de franchissement à la baisse de chacun de ces seuils.

Le non-respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à privation des droits de vote dans les conditions prévues à l'article L. 233-14 du Code de commerce, sur demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée, d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 5 % du capital ou des droits de vote de la société.

Le Conseil d'administration du 3 décembre 2009 a convoqué une assemblée générale des actionnaires pour le 8 février 2010 en vue notamment de modifier les dispositions précitées de l'article 6 des statuts (voir le paragraphe 3.3 du présent document de référence).

2.1.12. Assemblées générales (articles 18 à 21 des statuts)

L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les actionnaires, même absents, incapables ou dissidents.

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Chaque année, il doit être réuni dans les six mois de la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par décision de justice, une assemblée générale ordinaire.

Des assemblées générales, soit ordinaires, soit extraordinaires, selon l'objet des résolutions proposées, peuvent, en outre, être réunies à toute époque de l'année.

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions, formes et délais fixés par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu précisé dans ladite convocation et fixé par le convoquant.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre mandataire dans les conditions légales et réglementaires.

Le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'inscription en compte des titres trois jours ouvrés avant la réunion de l'assemblée, conformément aux dispositions de l'article R.225-85-I du Code de commerce.

Le conseil d'administration a la faculté pour toute assemblée, soit de réduire les délais ci-dessus, soit même de n'exiger par mesure générale aucune condition de dépôt.

L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou par l'administrateur délégué temporairement dans l'exercice de ses fonctions ou, à défaut, par un administrateur désigné par le conseil. A défaut, l'assemblée élit son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires présents disposant du plus grand nombre de voix et, sur leur refus, par ceux qui viennent après eux jusqu'à acceptation.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve des limitations légales et réglementaires.

2.2. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

2.2.1. Capital Social

A la date du présent document de référence, le capital social est fixé à 166.033.552 euros, divisé en 10.377.097 actions de 16 euros chacune, entièrement libérées.

Le Conseil d'administration du 3 décembre 2009 a convoqué une assemblée générale des actionnaires pour le 8 février 2010 en vue notamment de procéder à une diminution de la valeur nominale de l'action Chargeurs, qui serait réduite à 0,16 euro. Cette opération n'aurait pas d'incidence sur le nombre d'actions détenu par chaque actionnaire.

Les actions sont nominatives jusqu'à leur entière libération.

Quand elles sont libérées, elles peuvent être nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La propriété des actions résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires sur les registres et comptes ouverts et tenus conformément à la réglementation en vigueur.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué, conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article L. 225-123 du Code de commerce, à toutes les actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ; le même droit peut être attribué dans le cas prévu au deuxième alinéa de l'article précité ; le tout, sous réserve de l'application des dispositions de l'article L. 225-124 du Code de commerce.

2.2.2. Evolution du capital sur les cinq dernières années

Années	Opération	Nombre d'actions émises	Valeur nominale	Montant successif du capital	Nombre cumulé d'actions
31/12/2004	Augmentation suite à l'exercice d'options de souscription par les salariés	282 383	16		
	Annulation d'actions auto-détenues	(47 500)	16		
	Annulation des actions rachetées dans le cadre de l'OPRA	(3 000 000)	16	161 937 408	10 121 088
31/12/2005	Annulation d'actions auto-détenues	(77 000)	16		
	Augmentation suite à l'exercice d'options de souscription par les salariés	87 659	16	162 107 952	10 131 747
31/12/2006	Augmentation suite à l'exercice d'options de souscription par les salariés	161 450	16	164 691 152	10 293 197
31/12/2007	Augmentation suite à l'exercice d'options de souscription par les salariés	83 900	16	166 033 552	10 377 097
31/12/2008	-	-	-	166 033 552	10 377 097

2.2.3. Répartition du capital et des droits de votes au cours des trois derniers exercices

	31 décembre 2008			31 décembre 2007			31 décembre 2006		
	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote*	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote*	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote*
PATHÉ (1)	2 734 035	26,35%	26,10%	2 734 035	26,35%	26,06%	1 916 760	18,62%	19,70%
OJEJ (1)	11 000	0,11%	0,21%	11 000	0,11%	0,21%	11 000	0,11%	0,20%
Jérôme Seydoux	1 341	0,01%	0,03%	1 341	0,01%	0,02%	1 341	0,01%	0,02%

	31 décembre 2008			31 décembre 2007			31 décembre 2006		
	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote*	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote*	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote*
Sofi Emy (2)	655 195	6,31%	6,25%	655 195	6,31%	6,25%	1 769 313	17,19%	19,02%
Eduardo Malone	7 163	0,07%	0,07%	7 163	0,07%	0,07%	7 163	0,07%	0,11%
Total Actionnaires de concert	3 408 737	32,85	32,66	3 408 734	32,85%	32,61%	3 705 577	36%	39,05%
The Baupost Group (3)	1 245 371	12,00%	11,89%	1 245 371	12,00%	11,87%	1 245 371	12,10%	11,40%
Harris Ass /Oakmark Funds (3)	1 108 759	10,68%	10,58%	1 079 559	10,40%	10,29%	1 090 759	10,60%	10,00%
La Financière de l'Echiquier	768 114	7,40%	7,33%	641 000	6,18%	6,11%	540 000	5,25%	4,95%
HMG Finance	603 500	5,82%	5,76%	-	-	-	-	-	-

(1) Sociétés contrôlées par Jérôme Seydoux

(2) Sociétés contrôlées par Eduardo Malone

(3) Fonds d'investissement américains

** Compte tenu de l'existence de droits de vote doubles (voir le paragraphe 2.2.1 du présent document de référence).

Le concert existant entre MM. Jérôme Seydoux, Eduardo Malone et les sociétés qu'ils contrôlent détient 32,85 % du capital de Chargeurs SA et 32,65 % des droits de vote au 31 décembre 2008.

2.2.4. Déclarations de franchissement de seuils légaux depuis le 31 décembre 2008

En application de l'article L.233-7-II du Code de commerce :

- la société Harris Associates L.P, agissant pour le compte de fonds et clients, a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 août 2009, par suite d'une cession d'actions Chargeurs sur le marché, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société Chargeurs et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 927 259 actions Chargeurs représentant autant de droits de vote, soit 8,94% du capital et 8,85% des droits de vote de la Société.
- par courrier reçu le 28 août 2009 par l'Autorité des marchés financiers, complété par un courrier reçu le 31 août, la société Harris Associates L.P., agissant pour le compte de fonds et clients, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 11 mai 2006, le seuil de 10% des droits de vote de la société Chargeurs et détenir à cette date, pour le compte desdits fonds et clients, 1 090 759 actions Chargeurs représentant autant de droits de vote, soit 10,77% du capital et des 10,18% droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuil résultait d'une réduction du nombre total de droits de vote de la société Chargeurs. Le déclarant détenait au 21 août 2009, 927 259 actions Chargeurs représentant autant de droits de vote, soit 8,94% du capital et 8,85% des droits de vote de la Société.

- la société Harris Associates L.P. a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 août 2009, par suite d'une cession d'actions Chargeurs sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CHARGEURS et détenir 419 164 actions CHARGEURS représentant autant de droits de vote, soit 4,04% du capital et 4,00% des droits de vote de la Société.

2.2.5. Pactes d'actionnaires

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires entre les membres du concert décrit au paragraphe 2.2.3. ci-dessus, ou entre les dits membres et des actionnaires tiers.

2.2.6. Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

Il n'existe aucun accord entre les membres du concert décrit au paragraphe 2.2.3. ci-dessus, ou avec des tiers, pouvant entraîner un changement de contrôle de la Société.

2.2.7. Rappel des dividendes antérieurement distribués

Chargeurs a distribué au cours des cinq dernières années les dividendes suivants :

Années	Dividende versé (Euros/action)
2004	1,2
2005	-
2006	0,65
2007	0,65
2008	-

2.2.8. Bilan des opérations sur les actions propres

Au cours des cinq dernières années, le nombre d'actions de la Société détenues par elle-même a évolué comme suit :

Années	Nombre d'actions détenues par la Société elle même
2004	157 404
2005	42 634
2006	37 934
2007	13 334
2008	13 334
2009 (au 30 juin)	13 334

Au 31 décembre 2008, 118 100 actions de la Société ont été en outre acquises au titre du contrat de liquidité conclu le 16 mai 2007 avec la société CA Chevreux, pour une valeur de

1 328 725 euros, soit un cours d'achat moyen de 11,25 euros par action. Ce contrat de liquidité est conforme à la charte AMAFI.

Au 31 décembre 2008, les actions autodétenues ont été valorisées individuellement à 6,86 euros, correspondant au cours de l'action Chargeurs constaté au cours du mois de décembre 2008.

2.2.9. Autorisation d'opérer en bourse sur ses propres actions

L'assemblée générale mixte du 6 mai 2008 avait autorisé jusqu'au 5 novembre 2009 le conseil d'administration à intervenir sur les actions de la Société. Cette autorisation était destinée à permettre à la Société d'animer le marché de ses titres par un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI, et également l'achat d'actions en vue de leur annulation par voie de réduction du capital. Le prix maximum d'achat était fixé à 24 euros par action, et le nombre maximum d'actions pouvant être acquises est de 1 % du capital.

2.2.10. Etat des délégations en cours

Outre la délégation mentionnée à la section 2.2.9 ci-dessus, l'assemblée générale mixte du 6 mai 2008 a autorisé le conseil d'administration à annuler sur sa seule décision, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 1 % du capital de la Société, les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions et à réduire le capital social à due concurrence.

Aucune autre délégation n'a été conférée au conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'administration du 3 décembre 2009 a convoqué une assemblée générale mixte des actionnaires pour le 8 février 2010 ; les délégations qui seront soumises à cette assemblée sont présentées au paragraphe 3.3 du présent document de référence.

2.2.11. Titres non représentatifs du capital

Néant.

2.2.12. Options de souscription

A la date du présent document de référence, il n'existe aucun plan d'option d'achat ni de souscription d'actions.

2.2.13. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur

Néant.

2.2.14. Evolution du cours de bourse

L'action Chargeurs est cotée sur le marché Euronext Paris (Compartiment C).

L'évolution du cours de bourse de la période de janvier 2006 à novembre 2009 a été la suivante :

	<u>Volume de transactions</u>	<u>Cours maximum de clôture du mois</u>	<u>Cours minimum de clôture du mois</u>
janvier-06	147 863	16,9	16,8
février-06	611 389	20,9	17,0
mars-06	1 303 804	24,0	20,0
avril-06	446 557	23,9	22,4
mai-06	371 829	23,8	21,0
juin-06	87 139	22,6	19,6
juillet-06	127 719	22,2	19,3
août-06	65 962	20,0	18,2
septembre-06	191 912	23,0	20,5
octobre-06	69 021	22,0	20,9
novembre-06	157 312	21,6	20,7
décembre-06	75 052	21,5	20,1
janvier-07	168 613	24,2	20,9
février-07	146 153	23,5	21,3
mars-07	318 684	26,4	21,4
avril-07	369 142	27,4	25,8
mai-07	105 247	26,9	25,2
juin-07	108 691	25,1	23,2
juillet-07	130 406	24,2	21,4
août-07	348 543	24,0	21,1
septembre-07	219 956	24,0	20,5
octobre-07	90 816	20,7	19,5
novembre-07	153 194	19,8	16,5
décembre-07	167 969	17,0	16,0
janvier-08	400 251	17,6	13,2
février-08	173 309	14,0	13,0

	<u>Volume de transactions</u>	<u>Cours maximum de clôture du mois</u>	<u>Cours minimum de clôture du mois</u>
mars-08	203 484	14,0	12,6
avril-08	132 344	14,0	13,2
mai-08	35 286	14,7	13,2
juin-08	47 998	13,8	11,9
juillet-08	95 024	12,0	9,8
août-08	151 677	11,0	9,7
septembre-08	55 491	11,0	10,0
octobre-08	57 312	10,2	8,0
novembre-08	55 455	8,0	7,0
décembre-08	49 102	7,0	6,7
janvier-09	14 642	7,0	6,4
février-09	22 644	6,8	5,9
mars-09	49 499	5,8	4,8
avril-09	46 652	5,0	4,5
mai-09	59 545	4,7	4,3
juin-09	222 728	4,6	4,0
juillet-09	560 364	4,5	4,0
août-09	1 464 287	5,2	4,6
septembre 09	1 773 537	5,5	4,3
octobre 09	1 269 031	7,2	5,8
novembre 09	303 050	6,3	5,5

2.2.15. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Il n'existe aucune disposition statutaire susceptible d'avoir une incidence spécifique en cas d'offre publique. Il est toutefois imposé, en sus des seuils légaux, à tout actionnaire détenant seul ou de concert plus de 10 % des actions ou droits de vote, de déclarer à la Société tout franchissement de seuil de 5 %, à la hausse ou à la baisse, et ce jusqu'à 100 % du capital ou des droits de vote (voir le paragraphe 2.1.11).

2.3. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

2.3.1. Organes de direction

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de :

- Eduardo MALONE : Président-directeur Général et Administrateur

Début du mandat en cours : 2009 / Renouvellement : 2012

Fonctions en cours dans d'autres sociétés :

- Co-président : Pathé
- Directeur Général : Pathé SAS
- Président : EuroPalaces - Chargeurs Textiles
- Président-Directeur Général : Sofi Emy
- Administrateur : Compagnie Deutsch - Lanas Trinidad SA - Lainière de Picardie UK Ltd

Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années :

- Membre du Conseil de Surveillance : Galeries Lafayette
- Administrateur : Société Anonyme Investissement Presse (Libération) (SAIP), Lanera Santa Maria, Otegui Hermanos
- Représentant permanent de Soparic Participations, administrateur de SAIP (Libération)

- Jérôme SEYDOUX : Vice Président-Directeur Général délégué et Administrateur

Début du mandat en cours : 2007 / Renouvellement : 2010

Fonctions en cours dans d'autres sociétés

- Co-Président : Pathé
- Président : Pathé SAS - Pathé Distribution SAS - Pathé Production SAS
- Membre du Comité de Direction : Pathé Production SAS - Pricel SAS
- Directeur Général : Pricel SAS
- Vice-Président et Membre du Comité des Investissements : Olympique Lyonnais Groupe
- Vice-Président et Membre du Conseil de Surveillance : Compagnie du Mont-Blanc SA
- Membre du Conseil de Direction : Pathé SAS
- Président du Comité des Rémunérations : Accor SA
- Administrateur : Accor SA - Olympique Lyonnais Groupe
- Gérant : Edjer EURL - Ojej SC - Sojer SC
- Représentant permanent de Soparic Participations, au Conseil d'Administration de l'Olympique Lyonnais SASP

Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années :

- Président : Pathé Renn Production SAS
- Membre du Comité de Direction : Arena Films SAS, Galfin Production SAS, Pathé Renn Production SAS
- Président et Membre du Conseil de Surveillance : Mont-Blanc & Compagnie SA
- Vice-Président et Administrateur : Tele Monte-Carlo SA
- Membre du Conseil de Surveillance : Accor SA
- Administrateur, Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations : Groupe Danone SA
- Gérant : JMS Films SNC, Pathé Image SNC
- Représentant permanent de Pathé au Conseil d'Administration de SPCS SA et de Pathé au Conseil d'Administration de l'Olympique Lyonnais Groupe

- Salim Meir IBRAHIM : Administrateur

Début du mandat en cours : 2007 / Renouvellement : 2010

Fonctions en cours dans d'autres sociétés : Néant

Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années :

- Membre du Conseil : Dupont / Sabanchi Netherlands

- Giuseppe PIROLA : Administrateur

Début du mandat en cours : 2008 / Renouvellement : 2011

Fonctions en cours dans d'autres sociétés :

- Président du Conseil d'Administration : Studio Pirola Pennuto Zei & Associati - Finanziaria Brera S.r.l. (anciennement E- Thinkers S.r.l.)
- Administrateur : Antonello Manuli Finanziaria S.p.A, Auto Centauro de la Vallee S.r.l., Autocrocetta S.p.A., Coop-Lease S.p.A, F.lli Gancia S.p.A., Gest Auto S.p.A., Gruppo Euro Auto 2000 S.p.A., Idea Uno S.p.A., Manuli Rubber Industries S.p.A., Manuli Strech S.p.A, Premium Car Rent S.r.l., Riso Gallo S.p.A, Terme di Saturnia S.r.l.,
- Président du Collège des Commissaires aux Comptes : ABB S.p.A, ABB Cap S.p.A, ABB Estense Service S.p.A. in Liq., Aliaxis Holding Italia S.p.A., Bluestar Silicones Italia S.p.A., Ecodeco S.r.l, Fertilvita S.r.l., Fineurop S.p.A., Fudfina S.r.l., Glynwed S.r.l., Nerviano Medical Sciences S.r.l., OMR Holding S.p.A. (Officine Meccaniche Rezzatesi), Orofin S.p.A., Prosciuttificio Rovagnati S.r.l., Redi HT S.r.l., Redi S.p.A., Rhodia Italia S.p.A., Rovagnati S.p.A., Sibelco Italia S.p.A..

Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années :

- Associé, fondateur et Senior Partner : Studio Pirola Pennuto Zei & Associati,
- Administrateur: Borgo Leasing SpA, Cambiolavoro Srl, Fidiger Srl, Isap OMV Group SpA, Pathé Spa, Raggio di Sole Magimi SpA, Ticketone SpA
- Membre du Conseil de Surveillance : Trione Ricambi SpA
- Président du Collège des Commissaires aux Comptes : AVF Astore Valevs and Fittings Srl, Cesalpina Food SpA (Wave SpA), Esselunga SpA, Europlast SpA, Fattoria Casabianca SpA, FIP Formatura Iniezione Polimeri SpA, Gancia SpA,

Grupo Cordenons Spa, Idea SpA, I Viaggi del Ventaglio SpA, Immobiliare Celsa SpA, La Villata SpA, Livingston Aviation Group SpA, Mare Holding SpA, Nicoll Srl, Pharmacia Italia SpA, Peugeot Automobili Italia SpA, S.F.E. Società Finanziaria Europa SpA, Simis Srl, Supermarkets Italia SpA, Valeo SpA, Wave SpA

- Commissaire aux Comptes effectif : Ecodeco Srl, Ecodeco SpA, Europa Metalli SpA, Fertilvita Srl, F.lli Gancia & C Spa, Immobiliare Snia Srl, Mare SpA, Nylstar SpA

- Georges RALLI : Administrateur

Début du mandat en cours : 2007 / Renouvellement: 2010

Fonctions en cours dans d'autres sociétés :

France

- Président : Maison Lazard SAS - Lazard Frères Gestion SAS
- Associé-Gérant : Compagnie Financière Lazard Frères SAS
- Associé-Gérant : Lazard Frères SAS
- Associé-Gérant : Lazard Frères Gestion SAS
- Administrateur : S.I.L.I.C. - Véolia Environnement - Bazile Telecom
- Censeur : Eurazeo

Etats-Unis

- Deputy Chairman et Member : Lazard Group LLC (USA)
- Chief Executive : European Investment Banking Business de Lazard Group LLC (USA)
- Co-Chairman : European Investment Banking Committee de Lazard Group LLC (USA)
- Membre : European Advisory Board de Lazard Group LLC (USA)
- Membre du Comité Exécutif : Lazard Strategic Coordination Company LLC (USA)

Italie

- Membre du Conseil d'Administration : Lazard & Co S.r.l.
- Administrateur : Lazard Investments S.r.l.

Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années :

France

- Président : Lazard Frères Banque SA
- Vice-Président-Directeur Général et Associé-Gérant : Lazard Frères SAS
- Vice-Président-Directeur Exécutif : Lazard Frères SAS, Maison Lazard SAS
- Associé-Gérant : Maison Lazard SAS, Lazard Frères SAS
- Associé Commandité Gérant : Partena SCS
- Administrateur : FPG

Etats-Unis

- Chief Executive: European Investment Banking Committee de Lazard Group LLC (USA)

Les membres du Conseil sont nommés pour une durée de 3 années par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société. Leur mandat expire à l'issue de l'assemblée générale qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et qui se tient dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit membre. Tout membre du Conseil sortant est indéfiniment rééligible.

La Société considère que MM. Ibrahim et Pirola peuvent être qualifiés d'administrateurs indépendants. La Société retient la définition de ce terme donnée par le Code AFEP-MEDEF de 2003 en matière de gouvernement d'entreprise, à l'exception du critère relatif à la durée d'exercice du mandat d'administrateur.

Le Conseil se réunit quatre fois par an, deux fois pour examiner les comptes semestriels et annuels, une fois pour examiner la stratégie du Groupe dans le cadre du budget et du plan à moyen terme, une fois après l'Assemblée Générale annuelle pour mettre en œuvre les décisions de celle-ci. La marche des affaires, les décisions relevant du conseil ainsi que les grands projets sont mis à l'ordre du jour de chaque Conseil.

Au cours de l'exercice 2009, il y a eu sept réunions du Conseil d'administration, avec un taux de participation de 83%.

Comité d'audit

Conformément aux dispositions de l'article L.823-19 du Code de Commerce, le Conseil d'administration du 3 décembre 2009 a mis en place un comité d'audit. Ce comité, qui assurera le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières, est composé de MM. Ibrahim, Pirola, Ralli, et présidé par M. Pirola.

Comité de Direction

La Direction du groupe Chargeurs est assurée par :

- Eduardo MALONE : Président Directeur Général
- Philippe HAROCHE : Directeur Juridique et Fiscal
- Martine ODILLARD : Directeur des Ressources Humaines et de la Communication
- Christophe POTHIER : Directeur Financier
- Laurent DEROLEZ : Directeur Général Chargeurs Films de Protection
- Richard VON GERSTENBERG : Directeur Général Chargeurs Wool
- Bernard VOSSART : Directeur Général Chargeurs Interlining

Le Comité de Direction mensuel sélectionne les sujets qui sont essentiels pour le Groupe et nomme un responsable pour chaque sujet, celui-ci étant la personne la plus proche de ce sujet indépendamment de son niveau hiérarchique. Un système d'information spécifique, dont le Président Directeur Général est destinataire, permet à chaque responsable de sujet de l'informer régulièrement et directement sur l'avancement des dossiers. La qualité des comptes rendus d'avancement est un élément d'appréciation des performances de chaque responsable.

Les sujets sélectionnés concernent principalement les événements susceptibles d'affecter les résultats financiers et les risques encourus par le Groupe.

La Société fait appel à un cabinet extérieur, spécialisé dans les prévisions économiques, pour apprécier les risques macro-économiques relatifs à chacun des pays où le Groupe opère. Ce cabinet présente périodiquement ses conclusions au Comité de Direction et modélise certains risques spécifiques à la demande des métiers de Chargeurs.

Occasionnellement, Chargeurs fait appel à des cabinets spécialisés soit pour mener à bien des études clefs, soit pour renforcer temporairement les équipes opérationnelles lors de la mise en œuvre de projets clefs.

Le Comité de Direction est donc l'organe central de la gestion des risques.

2.3.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes de direction

A la date du présent document, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration.

En outre, à la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années : (i) aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'administration, (ii) aucun des membres du Conseil d'administration n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, (iii) aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'administration par des autorités judiciaires ou administratives (y compris des organismes professionnels désignés) et (iv) aucun des membres du Conseil d'administration n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date du présent document, de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du Conseil d'administration et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

2.3.3. Rémunérations et avantages en nature

La rémunération versée au Président Directeur Général par la Société est fixée par le Conseil d'Administration. La partie variable est assise sur le salaire de base et est fonction des résultats du Groupe ; au vu des résultats de 2008, aucun montant n'a été versé au titre de la rémunération variable.

Conformément à la loi du 3 juillet 2008, l'information est établie en se référant au code de gouvernement d'entreprise et aux recommandations complémentaires en matière de communication sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées formulées par l'AFEP-MEDEF. Les tableaux n°1, n°2, n°3 et n°10 de la Recommandation AMF relative à l'information à donner dans les documents de référence sur la rémunération des mandataires sociaux du 22 décembre 2008 sont présentés ci-dessous (ces tableaux ne font pas de distinction entre les rémunérations dues et versées, celles-ci étant identiques).

A la date du présent document de référence, il n'y a plus aucun plan d'option de souscription ou d'achat d'actions en vigueur.

Tableaux de synthèse des rémunérations attribuées à chaque dirigeant mandataire social

MALONE Eduardo Président Directeur Général	2006	2007	2008
Rémunérations au titre de l'exercice N			
dont – rémunération fixe	350 000 €	350 000 €	350 000 €
– rémunération exceptionnelle	-	-	-
– jetons de présence	91 469 €	91 469 €	91 469 €
– avantages en nature (voiture)	9 540 €	9 540 €	10 702 €
Rémunération variable au titre de l'exercice N-1	-	80 000 €	95 000 €
TOTAL	451 010 €	531 009 €	547 171 €

SEYDOUX Jérôme Vice-président, Directeur Général Délégué	2006	2007	2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice			
dont – rémunération fixe	50 000 €	50 000 €	50 000 €
– rémunération exceptionnelle	-	-	-
– jetons de présence	-	-	-
– avantages en nature (voiture)	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-
TOTAL	50 000 €	50 000 €	50 000 €

Aucune option ni action de performance n'a été attribuée ni levée au cours de l'année 2008.

Tableaux de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

MALONE Eduardo Président Directeur Général	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice	451 010 €	531 010 €	547 171 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A	N/A
TOTAL	451 010 €	531 010 €	547 171 €

(*) La rémunération variable est déterminée pour l'exercice N sur la base du résultat net réalisé au niveau du Groupe par rapport au budget, puis approuvée en Conseil d'administration. Un résultat négatif ne donne lieu à aucun versement. Un résultat positif détermine le versement d'environ 0,6% du résultat réalisé.

SEYDOUX Jérôme Vice Président-Directeur Général délégué	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A	N/A
TOTAL	50 000 €	50 000 €	50 000 €

Tableau sur les jetons de présence

Membres du Conseil d'Administration	Jetons de présence versés en 2006	Jetons de présence versés en 2007	Jetons de présence versés en 2008
Eduardo Malone	Non prévu	Non prévu	Non prévu
Jérôme Seydoux	Non prévu	Non prévu	Non prévu
Salim Meir Ibrahim	10.000 €	10.000 €	10.000 €
Giuseppe Pirola	10.000 €*	10.000 €*	10.000 €*
Georges Ralli	10.000 €*	10.000 €*	10.000 €*
Philippe Giscard d'Estaing	10.000 €	10.000 €	Non applicable**

(*) avant une retenue à la source de 25%.

(**) fin de mandat en 2007.

Tableau synthétique des engagements pris par la Société à l'égard des dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
MALONE Eduardo Président Directeur Général Début mandat : 1996 Fin de mandat : AG 2012 (renouvellement)	X(*)			X		X		X
SEYDOUX Jérôme Vice Président-Directeur Général délégué Début mandat : 1996 Fin de mandat : AG 2010 (renouvellement)		X		X		X		X

(*) Contrat de travail du 1^{er} juillet 1973 suspendu en 1996 suite à sa nomination comme mandataire social.

2.3.4. Retraites et autres avantages

Aucun des dirigeants et/ou membres du conseil ne bénéficie de versements à un organisme de retraite à cotisations définies ou à prestations définies.

Les membres du Comité de direction bénéficient de la prise en charge d'une couverture maladie.

Ils peuvent également adhérer à un Plan Epargne Entreprise auquel la Société abonde à hauteur de 1.372,04 euros par an, sous réserve de justifier d'au moins trois mois d'ancienneté dans le Groupe.

2.3.5. Rapport du président sur l'organisation des travaux du conseil et le contrôle interne

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTROLE INTERNE (approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 5 mars 2009)³

REFERENCES

Compte tenu de sa taille, Chargeurs n'a pas appliqué les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef de décembre 2008. Les modalités d'exercice du gouvernement d'entreprise et du contrôle interne s'inspirent des principes généraux de contrôle interne définis par l'AMF dans son document « Cadre de référence du contrôle interne : guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites », du 25 février 2008.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition

La composition du Conseil d'Administration est détaillée dans la partie Organes de direction du rapport annuel (page 58)⁴.

Organisation des travaux du Conseil

Le Conseil, composé du Président et de quatre administrateurs, se réunit quatre fois par an, deux fois pour examiner les comptes semestriels et annuels, une fois pour examiner la stratégie du Groupe dans le cadre du budget et du plan à moyen terme, une fois après l'Assemblée Générale Annuelle pour mettre en œuvre les décisions de celle-ci. La marche des affaires, les décisions relevant du Conseil ainsi que les grands projets sont mis à l'ordre du jour de chaque Conseil. Les travaux du Conseil sont complétés par ceux du Comité Financier qui se réunit sur une base mensuelle.

La rémunération versée au Président-Directeur Général par les sociétés du Groupe est fixée par le Conseil d'Administration. La partie variable est assise sur le salaire de base et est fonction des résultats du Groupe; au vu des résultats de 2008, aucun montant ne sera versé au titre de la rémunération variable.

³ Le présent rapport contient des références à certains articles des statuts de la Société, qui peuvent être consultés sur demande, au siège social de la Société.

⁴ Voir section 2.3.1 du présent document de référence.

CONTROLE INTERNE

Définition

Le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous ma responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ou le Conseil d'Administration ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

D'une façon générale, il contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés la société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Les composantes du contrôle interne

Une organisation adaptée à l'exercice d'un contrôle interne satisfaisant

Le Groupe est composé d'une organisation holding Chargeurs très réduite, de métiers disposant eux-mêmes d'une petite équipe holding métier et de nombreuses filiales opérationnelles. Un des principes essentiels de Chargeurs est de privilégier la décentralisation en matière opérationnelle, tout en disposant de systèmes d'information permettant à la holding Chargeurs d'assurer une bonne qualité de l'information financière et une identification rapide des risques. Cette dernière préoccupation a pris une dimension prééminente au cours des dernières années avec le modèle de gestion Dolly.

Le modèle Dolly repose sur une information précise relative aux risques et une gestion très active de ces derniers. En effet, les structurations financières mises en œuvre supposent comme condition nécessaire à leur bon fonctionnement l'analyse et l'élimination de nombreux risques. Parallèlement, ces opérations conçues avec des professionnels des risques, assureurs, établissements financiers, investisseurs introduisent elles-mêmes les contrôles de risques usuels dans les opérations de titrisation.

En raison de la diversité de ses métiers, de ses implantations géographiques et des caractéristiques du modèle Dolly, Chargeurs a pris des mesures d'organisation destinées à maîtriser les risques susceptibles d'affecter ses résultats financiers, ses actifs et ses engagements, dont les principales sont les suivantes :

- une organisation du Groupe autour de filiales autonomes, chaque Président ou Directeur Général exerçant la totalité des responsabilités propres à ces fonctions ;
- des lignes de communication courtes ;
- un reporting permanent sur les sujets stratégiques ;

- une politique de couverture systématique des risques assurables reposant en général sur des contrats Groupe ;
- l'existence d'un Comité de Gestion des Risques Dommages, intégrant un Risk Manager par métier ;
- le partage de procédures et de règles de fonctionnement via l'intranet du Groupe.

Un système visant à recenser et à analyser les principaux risques identifiables

Le Comité de Direction mensuel sélectionne les sujets qui sont essentiels pour le Groupe et nomme un responsable pour chacun, celui-ci étant la personne la plus proche de ce sujet indépendamment de son niveau hiérarchique. Un système d'information spécifique, dont je suis destinataire, permet à chaque responsable de sujet de m'informer régulièrement et directement sur l'avancement des dossiers. La qualité des comptes rendus d'avancement est un élément d'appréciation des performances de chaque responsable. Les sujets sélectionnés concernent largement les événements susceptibles d'affecter les résultats financiers et les risques encourus par le Groupe. Chargeurs fait appel à un cabinet extérieur, spécialisé dans les prévisions économiques, pour apprécier les risques macroéconomiques relatifs à chacun des pays où le Groupe opère. Ce cabinet présente périodiquement ses conclusions au Comité de Direction et modélise certains risques spécifiques à la demande des métiers de Chargeurs.

Occasionnellement, Chargeurs fait appel à des cabinets spécialisés soit pour mener à bien des études clés, soit pour renforcer temporairement les équipes opérationnelles lors de la mise en œuvre de projets stratégiques.

Le Comité de Direction est donc l'organe central de la gestion des risques.

Un système d'information permettant à chacun d'exercer ses responsabilités

Le Groupe est constitué de 75 sociétés intégrées dans les comptes consolidés ; le système d'information de Chargeurs repose sur l'établissement mensuel d'un compte de résultat et des principaux indicateurs bilanciaux pour chaque société.

Chargeurs a imposé depuis de nombreuses années une culture de qualité de l'information financière.

Chargeurs a été l'un des premiers groupes en France à introduire, en 1980, un reporting financier mensuel en totale cohérence avec les comptes consolidés, c'est-à-dire utilisant le même référentiel comptable. Cette organisation a été améliorée au cours des années et, depuis 2000, la consolidation et le reporting utilisent le même outil informatique; la consolidation n'est plus qu'un approfondissement du reporting, ce qui assure un contrôle permanent du processus de production de l'information financière.

Les résultats mensuels de chaque filiale de Chargeurs font l'objet d'un commentaire, normalisé, qui m'est adressé et qui est rédigé sous la responsabilité conjointe du Directeur Général et du responsable financier de la filiale.

Les résultats de chaque métier sont examinés chaque mois, avec le Directeur Général du métier, dans le cadre de réunions que je préside; la prévision de résultat annuel doit être actualisée dès qu'un événement nouveau apparaît.

Des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus

Les risques comptables et financiers

Depuis l'exercice 2003, une étude des principaux processus de gestion a été conduite avec pour objectif de mieux formaliser la cartographie des risques relatifs aux états financiers et les enjeux financiers associés, ainsi que les contrôles mis en place pour neutraliser ces risques. Dans cet esprit, chaque métier a identifié les trois ou quatre processus jugés comme étant les plus sensibles et, pour chacun d'entre eux, a examiné les opérations présentant les risques les plus forts. Les procédures de gestion et de contrôle desdites opérations sont dûment recensées.

Cette étude a permis de fixer les priorités des actions. Elle a été le point de départ d'une démarche visant à poursuivre le renforcement de la maîtrise des processus.

Les risques opérationnels

Les mesures prises en 2007 dans le but de consolider la valeur des actifs détenus par Chargeurs ont été poursuivies en 2008.

Les opérations les plus marquantes à ce titre, en 2008, ont été les suivantes :

- métier Films de Protection : mise en place d'un système de prix de revient adapté à la volatilité des prix de la matière première ;
- métier Entoilage : acquisition de la société Etacol, au Bangladesh, afin de poursuivre l'« asiatisation » du métier ;
- métier Laine : cession du peignage australien et de la participation dans le peignage sud-africain.

Une surveillance permanente des dispositifs de contrôle interne

La supervision permanente du contrôle interne

Les processus concourant à la production de l'information financière sont sous le contrôle des responsables financiers de chaque filiale; les responsables financiers de chaque métier supervisent le contrôle de ces processus dans le cadre des missions qu'ils réalisent dans les filiales.

L'audit interne

Chargeurs ne dispose pas de service Audit Interne et fait en général appel à des cabinets spécialisés par zone géographique.

Au cours du second semestre 2007, Chargeurs a lancé une démarche d'autoévaluation du contrôle interne. Cette démarche a consisté à envoyer à toutes les filiales, à l'exception des holdings, un extrait du cadre de référence AMF relatif au respect des procédures de contrôle interne en filiales.

Étaient visées les procédures :

- élaboration de l'information financière/arrêté de comptes ;
- investissements et désinvestissements ;

- immobilisations corporelles et incorporelles ;
- immobilisations financières ;
- achats/fournisseurs ;
- coûts de revient/stocks et encours ;
- produits des activités externes/clients et assimilés ;
- trésorerie.

Ce diagnostic a été dûment renseigné par les Directeurs et controllers de chaque filiale, signé par le Directeur de chaque filiale et retourné au siège.

Ces questionnaires ont été par la suite retranscrits dans une fiche de diagnostic par métier.

Ces fiches synthétiques nous permettent de déterminer les faiblesses de contrôle interne par métier, par procédure et par société, et de diligenter les actions correctives.

Missions spécifiques 2008

Les actions spécifiques menées par métier au cours de l'exercice 2008 ont été restreintes par l'ampleur des défis opérationnels :

- Chargeurs Films de Protection : ce métier a réalisé un audit de sécurité informatique ;
- Chargeurs Interlining : une opération d'audit externe a été conduite par un cabinet tiers concernant le processus stocks et créances d'une des filiales ;
- Chargeurs Wool : mise en place d'outils de gestion consolidée des flux financiers.

L'audit externe

L'audit des comptes de Chargeurs est réalisé par un collège d'auditeurs. Toutes les observations des auditeurs relatives à une filiale sont présentées au Directeur Général de cette filiale. Les auditeurs établissent une synthèse de ces remarques qui m'est présentée dans une réunion semestrielle.

La Direction Financière du Groupe s'assure que les recommandations des auditeurs soient rapidement suivies d'effet lorsqu'elles impliquent des changements de procédures ou d'organisation.

Les lettres dites « d'affirmation » dans lesquelles les Directeurs Généraux des filiales prennent des engagements vis-à-vis des auditeurs sont centralisées par Chargeurs pour officialiser les responsabilités de chaque Directeur de filiale dans la formation des comptes du Groupe.

Conclusion sur le contrôle interne à fin 2008

L'organisation du contrôle interne à fin 2008 relatif aux processus et à l'information comptable et financière me semble adaptée aux caractéristiques du Groupe. Ces caractéristiques rendant la conduite de tests approfondis sur le bon fonctionnement des processus très coûteuse, ceux-ci restent limités et devront faire l'objet d'un investissement supplémentaire à ce titre au cours des prochaines années.

Le plan d'actions 2009 s'organise autour des axes suivants :

- finalisation de la réorganisation du processus de consolidation et de reporting dans l'optique d'un renouvellement des systèmes d'information ;
- diverses actions spécifiques qui seront décidées au cours du premier semestre ;
- mise en place d'un Comité d'Audit ;
- instauration de revues générales des risques financiers dans chaque métier.

PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES

L'article 19 des statuts de la société, « Représentation et Admission aux Assemblées », stipule les conditions suivantes :

- tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre mandataire dans les conditions légales et réglementaires ;
- les mineurs et les incapables sont représentés par leurs tuteurs et administrateurs, et les sociétés et autres personnes morales par une personne ayant la signature sociale ou valablement déléguée à cet effet mandataire dans les conditions légales et réglementaires ;
- les conjoints, tuteurs, administrateurs ou autres représentants n'ont pas besoin d'être personnellement actionnaires ;
- le droit de participer aux Assemblées est subordonné à l'inscription en compte ou, le cas échéant, au dépôt des titres ou du certificat de dépôt, cinq jours avant la réunion de l'Assemblée, conformément aux indications portées dans la convocation ;
- le Conseil d'Administration a la faculté pour toute Assemblée, soit de réduire les délais ci-dessus, soit même de n'exiger par mesure générale aucune condition de dépôt ;
- si le Conseil d'Administration le décide, il est délivré aux ayants droit une carte d'admission ; cette carte est nominative et personnelle, la forme en est arrêtée par le Conseil ;
- tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur ;
- le Conseil d'Administration peut décider, préalablement à chaque Assemblée, que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'État.

ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Aucun des éléments mentionnés par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce n'aurait d'incidence en cas d'offre publique à l'exception des sujets suivants :

- la structure du capital de la société, mentionnée dans le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des Actionnaires et mise en ligne sur le site Web de la société ;
- les prises de participation directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12, mentionnées dans le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des Actionnaires et mises en ligne sur le site Web de la société ;

- les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société, mentionnées aux articles 9, 10 et 22 des statuts ;
- les pouvoirs des membres du Conseil d'Administration, définis par l'article 14 des statuts.

Eduardo Malone,
Président-Directeur Général
Mars 2009

2.3.6. Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008

« Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Chargeurs et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- *de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et*
- *d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.*

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- *prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;*
- *prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;*
- *déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.*

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations

concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce. »

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 20 mars 2009

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Gérard Morin

S & W Associés

3. AUTRES INFORMATIONS

3.1. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES

3.1.1. Responsable du document de référence

Eduardo Malone, Président Directeur Général.
29-31 rue Washington,
75008 Paris

3.1.2. Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les comptes consolidés corrigés pour les exercices clos les 31 décembre 2008, 2007 et 2006 ainsi que les comptes consolidés corrigés pour le semestre clos le 30 juin 2009 présentés dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant aux paragraphes 1.4.1.6 et 1.4.2.2.7 qui contiennent les informations et observations suivantes :

– Pour les comptes consolidés corrigés pour les exercices clos les 31 décembre 2008, 2007 et 2006 :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Avertissement » présenté en introduction des états financiers concernant les corrections apportées aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 publiés en mars 2009 et approuvés par l'assemblée générale en date du 7 mai 2009, qui avaient fait l'objet de notre rapport légal daté du 20 mars 2009. »

– Pour les comptes consolidés corrigés pour le semestre clos le 30 juin 2009 :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Avertissement » présenté en introduction des états financiers concernant les corrections apportées aux comptes semestriels résumés au 30 juin 2009 tels que publiés dans le rapport financier semestriel en date du 27 août 2009 et qui, en application de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, avaient fait l'objet de notre rapport d'examen limité daté du 27 août 2009. »

Eduardo Malone
Président Directeur Général

3.1.3. Contrôleurs légaux des comptes

3.1.3.1. Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit,

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles

63, rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine – France

Représenté par M. Gérard Morin

Nommé pour la première fois par l'Assemblée Générale du 13 mai 2003, en remplacement de Coopers & Lybrand Audit, représenté par M. Gilles Guffet et nommé pour la première fois par l'Assemblée Générale du 30 avril 1996.

Renouvelé pour six années par l'Assemblée Générale du 10 mai 2005

S & W Associés,

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris

8, avenue Président-Wilson – 75116 Paris – France

Représenté par Mme Maryse Le Goff

Nommé pour la première fois par l'Assemblée Générale du 30 avril 1996.

Renouvelé pour six années par l'Assemblée Générale du 10 mai 2005.

3.1.3.2. Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Yves Nicolas,

63, rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine – France

Nommé pour la première fois par l'Assemblée Générale du 13 mai 2003.

Renouvelé pour six années par l'Assemblée Générale du 10 mai 2005.

Monsieur Yves-Alain Ach,

8, avenue Président-Wilson – 75116 Paris – France

Nommé pour la première fois par l'Assemblée Générale du 7 mai 2009, en remplacement de Madame Maryse Le Goff démissionnaire, qui avait été renouvelée pour six années par l'Assemblée Générale du 10 mai 2005.

3.1.3.3. Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leur réseau pris en charge par le Groupe en 2008 :

En milliers d'euros	PricewaterhouseCoopers Audit				S&W Associés			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Audit								
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
<input type="checkbox"/> Emetteur	192	192	11%	13%	95	98	100%	100%
<input type="checkbox"/> Filiales intégrées globalement	1 396	1 089	79%	76%				
<input type="checkbox"/> Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
<input type="checkbox"/> Emetteur								
<input type="checkbox"/> Filiales intégrées globalement								
Sous-total	1 588	1 281	90%	90%	95	98	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
<input type="checkbox"/> Juridique, fiscal, social	169	149	10%	10%				
<input type="checkbox"/> Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit)								
Sous-total	169	149	10%	10%				
TOTAL	1 757	1 430	100%	100%	95	98	100%	100%

3.2. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Tous les documents destinés aux actionnaires sont disponibles sur le site internet de la Société (www.chargeurs.fr).

Les comptes annuels des 31 décembre 2006, 31 décembre 2007 et 31 décembre 2008 ont été approuvés respectivement lors des Assemblées Générales d'Actionnaires des 15 mai 2007, 6 mai 2008 et 7 mai 2009.

3.2.1. Informations financières

Date	Sujets	BALO	AMF	Communiqués	Site Web	Info. réglementée *
18-janv-08	Chiffre d'affaires 4è trimestre et cumul 12 mois 2007 - avis financier BALO n° 8	18-janv-08	via diffuseur		W	18-janv-08
05-mars-08	Communiqué. Résultats annuels 2007.		via diffuseur	05-mars-08	W	05-mars-08
06-mars-08	Insertion presse dans Les Echos : Résultats annuels 2007			06-mars-08		
18-avr-08	Rapport financier annuel 2007: incluant le Rapport du Président sur le contrôle interne	18-avr-08	via diffuseur		W	18-avr-08
18-avr-08	Comptes annuels et comptes consolidés et projet d'affectation du résultat - publication BALO n° 47	18-avr-08	via diffuseur		W	18-avr-08
07-mai-08	Communiqué post AG		via diffuseur	07-mai-08	W	07-mai-08
07-mai-08	Information financière 1er trimestre (avec extrait du Balo)		via diffuseur		W	07-mai-08
07-mai-08	BALO n° 56 du chiffre d'affaire 1er trimestre 2008	07-mai-08				
06-juin-08	BALO n°69 - Comptes 2007 approuvés par l'AG et par les CAC	06-juin-08			W	
18-juil-08	Chiffre d'affaires 2è trimestre et 1er semestre 2008 - avis financier BALO n° 87	18-juil-08	via diffuseur		W	18-juil-08
29-août-08	Communiqué. Premier semestre 2008.		via diffuseur	29-août-08	W	29-août-08
29-août-08	Rapport Financier Semestriel 2008		via diffuseur		W	29-août-08
29-août-08	Insertion presse dans Les Echos : Résultats semestriels			29-août-08		
14-nov-08	Communiqué Activité cumulé 9 mois 2008, Prévisions exercice 2008, Objectifs exercice 2009		via diffuseur	14-nov-08	W	14-nov-08

Date	Sujets	BALO	AMF	Communiqués	Site Web	Info. réglementée *
16-janv-09	Chiffre d'affaires 4 ^e trimestre et cumul 12 mois 2008		via diffuseur		W	16-janv-09
06-mars-09	Communiqué Résultats annuels 2008		via diffuseur	06-mars-09	W	06-mars-09
06-mars-09	Insertion presse dans Les Echos : Résultats annuels 2008			06-mars-09		
07-mai-09	Communiqué post AG		via diffuseur	07-mai-09	W	07-mai-09
07-mai-09	Information Financière - premier trimestre 2009		via diffuseur	07-mai-09	W	07-mai-09
27-août-09	Communiqué. Premier semestre 2009.		via diffuseur		W	27-août-09
27-août-09	Rapport Financier Semestriel 2009		via diffuseur		W	27-août-09
18-nov-09	Information financière trimestrielle (T3)		via diffuseur		W	13-nov-09

3.2.2. Informations non financières

Date	Sujets	BALO	AMF	Communiqués	Site Web	Info. réglementée *
10-janv-08	Contrat de liquidité : Déclaration de décembre 2007		via diffuseur		W	10-janv-08
10-janv-08	Contrat de liquidité : bilan semestriel		mail direct		W	non
11-janv-08	Nb total de droits de vote et d'actions composant le capital social (dec)		via diffuseur		W	11-janv-08
08-févr-08	Contrat de liquidité : Déclaration de janvier 2008		via diffuseur		W	08-févr-08
08-févr-08	Nb total de droits de vote et d'actions composant le capital social (janvier)		via diffuseur		W	08-févr-08
28-mars-08	AG : Avis de réunion n° 38	28-mars-08	via BNPP		W	
28-mars-08	AG : Avis de réunion simplifié - publication dans les Echos			28-mars-08		

Date	Sujets	BALO	AMF	Communiqués	Site Web	Info. réglementée *
02-avr-08	Contrat de liquidité : Déclaration de février 2008		02-avr-08		W	
08-avr-08	Contrat de liquidité : Déclaration de mars 2008		08-avr-08		W	
14-avr-08	Nb total de droits de vote et d'actions composant le capital social (février et mars)		via diffuseur		W	14-avr-08
18-avr-08	AG : avis de convocation BALO n° 47	18-avr-08	via BNPP		W	18-avr-08
18-avr-08	Avis de mise à disposition des documents d'AGM		via diffuseur		W	18-avr-08
02-mai-08	Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Gpe		via diffuseur		W	02-mai-08
05-mai-08	Document Annuel d'Information 2007		direct AMF		W	non
07-mai-08	Descriptif du Programme de Rachat d'Actions		via diffuseur		W	07-mai-08
21-mai-08	Contrat de liquidité : Déclaration avril 2008		08-avr-08		W	
21-mai-08	Nb total de droits de vote et d'actions composant le capital social (avril)		via diffuseur		W	21-mai-08
11-juin-08	Contrat de liquidité : Déclaration mai 2008		direct AMF		W	
12-juin-08	Nb total de droits de vote et d'actions composant le capital social (mai)		via diffuseur		W	12-juin-08
15-juil-08	Contrat de liquidité : bilan semestriel		direct AMF		W	
15-juil-08	Contrat de liquidité : Déclaration juin 2008		direct AMF		W	
15-juil-08	Nb total de droits de vote et d'actions composant le capital social (juin)		via diffuseur		W	15-juil-08
18-août-08	Contrat de liquidité : Déclaration juillet 2008		18-août-08		W	
21-août-08	Nb total de droits de vote et d'actions composant le capital social (juillet)		via diffuseur		W	21-août-08

Date	Sujets	BALO	AMF	Communiqués	Site Web	Info. réglementée *
04-sept-08	Contrat de liquidité : Déclaration août 2008		04-sept-08		W	
04-sept-08	Nb total de droits de vote et d'actions composant le capital social (août)		via diffuseur		W	04-sept-08
03-oct-08	Contrat de liquidité : Déclaration septembre 2008		03-oct-08		W	
13-oct-08	Nb total de droits de vote et d'actions composant le capital social (sept)		via diffuseur		W	13-oct-08
06-nov-08	Contrat de liquidité : Déclaration octobre 2008		06-nov-08		W	
13-nov-08	Nb total de droits de vote et d'actions composant le capital social (oct)		via diffuseur		W	13-nov-08
03-déc-08	Nb total de droits de vote et d'actions composant le capital social (nov)		via diffuseur		W	03-déc-08
11-déc-08	Contrat de liquidité : Déclaration novembre 2008		11-déc-08		W	11-déc-08
23-déc-08	Information sur la Rémunération des dirigeants mandataires sociaux		via diffuseur		W	23-déc-08
08-janv-09	Contrat de liquidité : Déclaration décembre 2008		08-janv-09		W	
08-janv-09	Contrat de liquidité : bilan semestriel		08-janv-09		W	
08-janv-09	Nb total de droits de vote et d'actions composant le capital social (dec)		via diffuseur		W	08-janv-08
14-janv-09	Agenda des publications financières 2009				W	
06-févr-09	Contrat de liquidité : Déclaration janvier 2009		06-févr-09		W	
16-févr-09	Nb total de droits de vote et d'actions composant le capital social (janvier)		via diffuseur		W	16-févr-09
09-mars-09	Contrat de liquidité : Déclaration février 2009		09-mars-09		W	09-mars-09

Date	Sujets	BALO	AMF	Communiqués	Site Web	Info. réglementée *
10-mars-09	Déclaration Dirigeants – Opération sur titres Chargeurs		10-mars-09			
11-mars-09	Nb total de droits de vote et d'actions composant le capital social (février)		via diffuseur		W	11-mars-09
30-mars-09	AG : Avis de réunion n° 38	30-mars-09	via BNPP		W	
10-avr-09	Nb total de droits de vote et d'actions composant le capital social (mars)		via diffuseur		W	10-avr-09
20-avr-09	Avis de convocation AG (BALO n°47)	20-avr-09	via diffuseur		W	20-avr-09
20-avr-09	AG modalités de mise à disposition des documents préparatoires - insertion dans Les Echos		via diffuseur	20-avr-09	W	20-avr-09
28-avr-09	Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe		via diffuseur		W	28-avr-09
11-mai-09	Contrat de liquidité : Déclaration avril 2009		direct AMF		W	
13-mai-09	Document Annuel d'Information 2008		direct AMF		W	
10-juin-09	Contrat de liquidité : Déclaration mai 2009		direct AMF		W	
10-juin-09	Document Annuel d'Information 2008 (corrigé)		direct AMF		W	
15-juin-09	Nb total de droits de vote et d'actions composant le capital social (mai)		via diffuseur		W	15-juin-09
17-juin-09	Avis d'approbation des comptes 2008 (BALO n°72)	17-juin-09			W	17-juin-09
07-juil-09	Contrat de liquidité : bilan semestriel		direct AMF		W	
07-juil-09	Contrat de liquidité : Déclaration juin 2009		direct AMF		W	
10-juil-09	Nb total de droits de vote et d'actions composant le capital social (juin)		via diffuseur		W	10-juil-09

Date	Sujets	BALO	AMF	Communiqués	Site Web	Info. réglementée *
26-août-09	Contrat de liquidité : Déclaration juillet 2009		direct AMF		W	
07-sept-09	Contrat de liquidité : Déclaration août 2009		direct AMF		W	
09-sept-09	Nb total de droits de vote et d'actions composant le capital social (juillet)		via diffuseur		W	09-sept-09
09-sept-09	Nb total de droits de vote et d'actions composant le capital social (août)		via diffuseur		W	09-sept-09
08-oct-09	Nb total de droits de vote et d'actions composant le capital social (sept)		via diffuseur		W	08-oct-09
08-oct-09	Contrat de liquidité : Déclaration septembre 2009		18-août-08		W	
21-oct-09	Communiqué : Chargeurs cède à son associé Holfipar sa participation dans Fashion Company		via diffuseur		W	21-oct-09
03-nov-09	Expiration du contrat de liquidité		via diffuseur		W	03-nov-09

3.2.3. Disponibilité des informations

1) En version imprimée

Tous les documents mentionnés dans cette section sont disponibles gratuitement sur simple demande auprès de la Société.

Direction de la Communication : 29-31 rue Washington 75008 Paris – France

Téléphone +33 (0)1 71 72 33 50

Email : contact@chargeurs.fr

2) En version électronique

Les parutions au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) sont disponibles sur le site internet du BALO :

<http://www.journal-officiel.gouv.fr/balo/>

Les publications sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont accessibles sur le site Internet : www.amf-france.org

Les publications aux Petites Affiches peuvent être obtenues sur le site du Greffe du Tribunal de Commerce : www.infogreffe.fr

Toute l'information réglementée et tous les communiqués sont disponibles en téléchargement sur le site Internet www.chargeurs.fr

3.3. ASSEMBLEE GENERALE DU 8 FEVRIER 2010

Le 3 décembre 2009, le Conseil d'administration a décidé de procéder à la convocation de l'assemblée générale des actionnaires pour le 8 février 2010.

Outre l'autorisation de procéder à des rachats d'actions et des modifications statutaires destinées à adapter les statuts de la Société aux évolutions réglementaires, l'assemblée sera conduite à se prononcer sur une délégation de compétence au Conseil d'administration aux fins de décider de procéder à une émission d'actions ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Cette délégation serait utilisée par le Conseil d'administration afin de réaliser une émission de titres de capital d'un montant de 22 millions d'euros, qui constitue une étape indispensable à la mise en œuvre du plan de restructuration de la dette bancaire du Groupe (voir le paragraphe 1.2.5 du présent document de référence).

L'assemblée générale sera enfin conduite à se prononcer sur une réduction de capital par diminution de la valeur nominale des actions afin de la porter en dessous du cours de l'action Chargeurs, préalable nécessaire à l'émission envisagée.

Les projets de résolutions tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration le 3 décembre 2009 sont reproduits ci-après.

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution (Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et des éléments figurant dans le descriptif du programme de rachat établi conformément aux articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers :

- autorise le Conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée Générale, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, à faire acheter par la Société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du règlement n° 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, dans la limite de 1 % du capital social calculé sur la base du capital social existant au moment du rachat (ce pourcentage devant être apprécié à la date à laquelle les rachats seront effectués, il s'appliquera au capital ajusté, le cas échéant, en fonction des opérations l'ayant affecté postérieurement à la présente Assemblée Générale).

Les achats d'actions pourront être effectués, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables et en conformité avec l'évolution du droit positif, et notamment en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de remettre les actions de la Société lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et

aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'administration appréciera ; et

- d'annuler les actions de la Société dans le cadre d'une réduction du capital social, sous réserve de l'adoption de la huitième résolution soumise à la présente Assemblée Générale, statuant à titre extraordinaire, ayant pour objet d'autoriser cette annulation.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens, en particulier, par interventions sur le marché ou de gré à gré, y compris par offre publique ou transaction de blocs d'actions (qui pourront atteindre la totalité du programme) dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes.

Le prix maximum d'achat par action ne devra pas excéder 12,5 euros.

Le montant maximum que la Société pourrait consacrer au programme de rachat de ses propres actions ne pourra excéder la somme de 1,25 million d'euros.

- décide que la Société pourra utiliser la présente résolution à tout moment à compter de son entrée en vigueur et poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offres publiques portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société ou initiées par la Société, dans les limites et sous réserve des périodes d'abstention prévues par la loi et le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;
- donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour procéder aux ajustements du prix unitaire et du nombre maximum de titres à acquérir en proportion de la variation du nombre d'actions ou de leur valeur nominale résultant d'éventuelles opérations portant sur les capitaux propres de la Société ;
- donne tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de délégation, à l'effet d'affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires ainsi que dans celles prévues par les autorités de marché, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire ;
- rappelle que le Conseil d'administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées en application de la présente autorisation ; et
- décide que la présente autorisation annule et remplace pour la partie non utilisée celle précédemment accordée par la sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2008.

Deuxième résolution (Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Troisième résolution (Modification de l'article 6 des statuts – Forme des actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide, avec effet à l'issue de la présente Assemblée Générale, de modifier la rédaction des quatrième et cinquième paragraphes de l'article 6 des statuts (les trois premiers paragraphes étant inchangés), qui seront désormais rédigés comme suit :

« Article 6

Forme des actions

(...)

Outre le respect de l'obligation légale d'informer la société de la détention de certaines fractions du capital et des droits de vote y attachés, toute personne physique ou morale — y compris tout intermédiaire inscrit comme détenteur de titres des personnes non domiciliées sur le territoire français — qui, agissant seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit directement ou indirectement, une fraction égale à 2 % du capital ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social ou par tout moyen équivalent pour les actionnaires ou porteurs de titres résidents hors de France dans un délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions et de droits de vote qu'elle détient mais aussi, du nombre d'actions ou de droits de votes assimilés aux actions ou aux droits de vote possédés par cette personne en vertu de l'article L. 233-9 du Code de commerce.

Cette personne doit, dans les mêmes conditions, informer la Société du nombre de titres qu'elle détient et qui donnent accès à terme au capital, ainsi que du nombre de droits de vote qui y sont attachés.

En cas de non-respect des stipulations ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 2 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de cette assemblée. Dans les mêmes conditions, les droits de vote qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés. La privation du droit de vote s'applique pour toute assemblée d'actionnaires se tenant jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration. »

Quatrième résolution (Modification de l'article 19 des statuts – Représentation et admission aux assemblées)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide, avec effet à l'issue de la présente Assemblée Générale :

- de modifier la rédaction du quatrième paragraphe de l'article 19 des statuts, qui sera désormais rédigé comme suit : « *Le droit de participer aux assemblées est subordonné à un enregistrement ou à une inscription des actions dans les conditions et délais prévus par la loi* » ; et
- de supprimer le cinquième paragraphe de l'article 19 des statuts.

En conséquence, à l'issue de la présente Assemblée Générale, l'article 19 des statuts sera rédigé comme suit :

« Article 19

Représentation et admission aux assemblées

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre mandataire dans les conditions légales et réglementaires.

Les mineurs et les incapables sont représentés par leurs tuteurs et administrateurs, et les sociétés et autres personnes morales par une personne ayant la signature sociale ou valablement déléguée à cet effet mandataire dans les conditions légales et réglementaires.

Les conjoints, tuteurs, administrateurs ou autres représentants n'ont pas besoin d'être personnellement actionnaires.

Le droit de participer aux assemblées est subordonné à un enregistrement ou à une inscription des actions dans les conditions et délais prévus par la loi.

Si le conseil d'administration le décide, il est délivré aux ayants droit une carte d'admission ; cette carte est nominative et personnelle, la forme en est arrêtée par le conseil.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Le conseil d'administration peut décider, préalablement à chaque assemblée, que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'Etat. »

Cinquième résolution (Réduction du capital social non motivée par des pertes par diminution de la valeur nominale des actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-204 et L. 225-205,

- décide de réduire le capital social d'un montant de cent soixante quatre millions trois cent soixante treize mille deux cent seize euros et quarante-huit centimes (164 373 216,48 €), le portant ainsi de cent soixante six millions trente-trois mille cinq cent cinquante deux euros (166 033 552 €) à un million six cent soixante mille trois cent trente cinq euros et cinquante-deux centimes (1 660 335,52 €) ;
- décide que la réduction du capital social sera réalisée par diminution de la valeur nominale des actions, portant celle-ci de seize euros (16 €) à seize centimes d'euros (0,16 €) ;
- décide que les sommes prélevées sur le capital social seront intégralement affectées à un compte de réserves et qu'elles demeureront indisponibles ;
- décide que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-205 du Code de Commerce, le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires sera déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Paris à l'issue de cette assemblée afin de faire courir le délai de 20 jours prévu pour permettre aux créanciers d'inscrire, le cas échéant, leur opposition au projet de réduction de capital ;
- décide que la réduction de capital interviendra (i) à l'expiration du délai visé ci-dessus si aucun créancier n'a fait opposition, ou (ii) après que le tribunal ait statué en première instance sur des oppositions éventuelles et jugé que ces oppositions n'étaient pas fondées et les ait rejetées, ou (iii) après exécution de la décision du tribunal, si de telles

- oppositions ont été formées, ordonnant la constitution de garanties ou le remboursement de créances ; et
- confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, à l'effet de réaliser la réduction du capital social, et notamment, sans que cela soit limitatif :
 - (i) constater le caractère définitif de la réduction de capital et le nouveau montant du capital social et de la valeur nominale des actions en résultant,
 - (ii) apporter aux statuts de la Société les modifications corrélatives, et
 - (iii) accomplir tous actes et formalités, notamment de publicité, nécessaires à la réalisation de la réduction du capital social.

Sixième résolution (Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou à des titres de créance)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129 et suivants, L.225-132 à L.225-134 et L. 228-91 à 228-97, sous condition suspensive de l'adoption de la cinquième résolution soumise à la présente assemblée générale :

1. délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, la compétence de décider de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaies étrangères ou unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies, à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital social de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance ;
2. précise que la souscription des actions et autres valeurs mobilières pourra être opérée en espèces, par compensation de créances et/ou par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, et que sont expressément exclues de la présente délégation les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de préférence ;
3. décide que le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 30 millions d'euros et que le montant total, prime d'émission incluse, de ces augmentations de capital ne pourra excéder 30 millions d'euros ;
4. décide que les valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société ainsi émises pourront consister en des titres de créances ou être associés à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission, comme titres intermédiaires. Le montant nominal maximal global des émissions de titres de créances qui pourraient être réalisées immédiatement ou à terme sur la base de la présente délégation ne pourrait dépasser 30 millions d'euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites ;
5. prend acte que la présente délégation emporte renonciation, par les actionnaires, à leur droit préférentiel de souscription, aux titres de capital de la Société auxquelles les valeurs mobilières, qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit ;

6. décide que dans le cadre d'une émission de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription, les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible aux titres de capital et/ou aux valeurs mobilières dont l'émission sera décidée par le Conseil d'administration en vertu de la présente délégation de compétence. Le Conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause dans la limite de leurs demandes. Si les souscriptions à titre irréductible, et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité des titres de capital et/ou des valeurs mobilières émis, le Conseil d'administration aura la faculté, dans l'ordre qu'il déterminera, soit de limiter, conformément à la loi, l'émission au montant des souscriptions reçues, sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission qui aura été décidée, soit de répartir librement tout ou partie des titres non souscrits entre les personnes de son choix, soit de les offrir au public, le Conseil d'administration pouvant utiliser toutes les facultés énoncées ci-avant ou certaines d'entre elles seulement ;
7. précise en outre que le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, pourra notamment :
- fixer les caractéristiques des émissions d'actions et des valeurs mobilières à émettre et, notamment, leur prix d'émission (avec ou sans prime d'émission), les modalités de leur souscription et leur date de jouissance ;
 - en cas d'émission de bons de souscription d'actions, en arrêter le nombre et les caractéristiques et décider, s'il le juge opportun, à des conditions et selon des modalités qu'il fixera, que les bons pourront être remboursés ou rachetés, ou encore qu'ils seront attribués gratuitement aux actionnaires en proportion de leur droit dans le capital social ;
 - plus généralement, arrêter les caractéristiques de toutes valeurs mobilières et, notamment, les conditions et modalités d'attribution d'actions, la durée des emprunts pouvant être émis sous forme obligataire, leur caractère subordonné ou non, la monnaie d'émission, les modalités de remboursement du principal, avec ou sans prime, les conditions et modalités d'amortissement et le cas échéant de rachat anticipé, les taux d'intérêt, fixe ou variable, et la date de versement ; la rémunération pouvant comporter une partie variable calculée par référence à des éléments relatifs à l'activité et aux résultats de la Société et un paiement différé en l'absence de bénéfices distribuables ;
 - décider d'utiliser les actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par les actionnaires pour les attribuer en conséquence de l'émission des valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente délégation ;
 - prendre toutes mesures visant à préserver les droits des propriétaires des valeurs mobilières émises requises par les dispositions légales, réglementaires et contractuelles ;
 - suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai fixe en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
 - constater la réalisation de toutes émissions d'actions et de valeurs mobilières, procéder à la modification de statuts rendue nécessaire par la réalisation de toute augmentation de capital, imputer les frais d'émission sur la prime s'il le souhaite et également porter la réserve légale au dixième du nouveau capital social ;

- prendre toutes mesures et faire procéder à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations sur un marché réglementé des titres créés.
8. Le Conseil d'administration déterminera dans le cadre des dispositions législatives, réglementaires et, le cas échéant, contractuelles applicables, les règles d'ajustement à observer si la Société procédait à de nouvelles opérations financières rendant nécessaires de tels ajustements pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières émises antérieurement ; le plafond nominal de l'autorisation d'augmenter le capital social de 30 millions d'euros et le plafond, prime d'émission incluse, de 30 millions d'euros prévus par la présente résolution seront éventuellement augmentés à hauteur du montant des titres à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires des dites valeurs ;
 9. décide que la présente délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée générale.

Septième résolution (Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'émission d'actions de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans le cadre des dispositions du Code de commerce et des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et celles des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, sous condition suspensive de l'adoption de la cinquième résolution soumise à la présente assemblée générale :

1. délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, sa compétence, pour procéder en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger à l'émission d'actions nouvelles, l'émission étant réservée aux salariés de la Société et/ou des sociétés liées à la Société au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 et 3344-2 du Code du travail, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, à souscrire directement ou par l'intermédiaire de tous fonds communs de placement d'entreprise ;
2. supprime, en faveur desdits adhérents, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions pouvant être émises en vertu de la présente autorisation et renonce à tous droits aux actions pouvant être attribuées gratuitement sur le fondement de la présente résolution ;
3. décide que les bénéficiaires des augmentations de capital, présentement autorisées, seront les adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3332-18 du Code du travail et qui remplissent, en outre, les conditions éventuellement fixées par le Conseil d'administration ;
4. décide que le montant nominal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée, en vertu de la présente délégation de compétence ne pourra excéder un million d'euros, et que ce plafond ne tient pas compte des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives, réglementaires et, le cas échéant, contractuelles applicables, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
5. décide que le prix des titres émis en application de la présente délégation sera déterminé dans les conditions prévues par les dispositions de l'article L. 3332-18 du Code de Travail, étant précisé que la décote maximale par rapport à la moyenne des

cours cotés de l'action lors des vingt séances de bourse précédant la décision fixant la date d'ouverture de la souscription ne pourra donc excéder 20%. Toutefois, lors de la mise en œuvre de la présente délégation, le Conseil d'administration pourra réduire le montant de la décote au cas par cas en raison de contraintes fiscales, sociales, ou comptables applicables dans tel ou tel pays où sont implantées les entités du Groupe participant aux opérations d'augmentation de capital. Le Conseil d'administration pourra également décider d'attribuer gratuitement des actions aux souscripteurs d'actions nouvelles, en substitution de la décote et/ou au titre de l'abondement ;

6. décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet, notamment, de :
 - arrêter la liste des sociétés dont les salariés et anciens salariés pourront bénéficier de l'émission, fixer les conditions, notamment d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires, pour pouvoir souscrire, individuellement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, aux actions qui seront émises en vertu de la présente délégation de compétence ;
 - fixer les montants de ces émissions et arrêter les prix, les dates, les délais, modalités de chaque émission et conditions de souscription, de libération, et de livraison des actions émises en vertu de la présente délégation de compétence, ainsi que la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ;
 - décider, en application de l'article L. 3332-18 du Code du travail, de l'attribution, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises, au titre de l'abondement et/ou, le cas échéant, de la décote, sous réserve que la prise en compte de leur contre-valeur pécuniaire, évaluée au prix de souscription, n'ait pour effet de dépasser les limites prévues aux articles L. 3332-18 et L. 3332-11 et suivants du Code du travail ;
 - fixer le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs titres ;
 - constater ou faire constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
 - à sa seule initiative, imputer les frais de la ou des augmentations de capital social sur les primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ; et
 - d'une manière générale, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et la cotation des actions émises en vertu de la présente délégation ;
7. décide que la présente délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est verbale pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée générale.

Huitième résolution (*Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de la réduction du capital social de la Société par annulation des actions détenues en propre*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée Générale à :
 - (i) annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 1 % du montant du capital social existant à la date de l'annulation (c'est à dire ajusté en fonction des opérations intervenues sur le capital social depuis l'adoption de la présente résolution), par période de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions acquises par la Société en vertu d'un programme de rachat d'actions autorisé par les actionnaires ; et
 - (ii) réduire corrélativement le capital social et imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix ;
- confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, à l'effet d'arrêter le montant définitif de la réduction de capital dans les limites prévues par la loi et la présente résolution, en fixer les modalités, constater sa réalisation, accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation et à l'effet de modifier en conséquence les statuts ;
- décide que la présente autorisation annule et remplace celle précédemment accordée par la huitième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2008.

Neuvième résolution (*Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

4. TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE REFERENCE

RUBRIQUES DE L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT EUROPÉEN N° 809/2004

N°	Libellé des rubriques figurant dans le Règlement	Section(s)	Page(s)
1	Personnes responsables		
1.1	Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement	3.1.1	191
1.2	Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement	3.1.2	191
2	Contrôleurs légaux des comptes		
2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur, pour la période couverte par les informations financières historiques	3.1.3	192
2.2	Si des contrôleurs légaux ont démissionné, ont été écartés ou n'ont pas été redésignés durant la période couverte par les informations financières historiques, les détails de cette information, s'ils sont importants	N/A	N/A
3	Informations financières sélectionnées		
3.1	Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur, pour chaque exercice de la période couverte par ces informations financières historiques et pour toute période intermédiaire ultérieure, dans la même monnaie.	1.1.1	5-18
3.2	Si des informations financières ont été sélectionnées pour des périodes intermédiaires, des données comparatives couvrant la même période de l'exercice précédent doivent également être fournies	1.1.1	5-18
4	Facteurs de risque	1.2	29-39
5	Informations concernant l'émetteur		
5.1	Histoire et évolution de la société	1.1.2	19-28
5.1.1	<i>Raison sociale et nom commercial de l'émetteur</i>	2.1.1	166
5.1.2	<i>Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur</i>	2.1.3	166
5.1.3	<i>Date de constitution et durée de vie de l'émetteur</i>	2.1.4	166
5.1.4	<i>Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, l'adresse et le numéro de téléphone de son siège statutaire</i>	2.1.1 2.1.2	166 166
5.1.5	<i>Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur</i>	1.1.1	5-18

N°	Libellé des rubriques figurant dans le Règlement	Section(s)	Page(s)
5.2	Investissements		
5.2.1	<i>Principaux investissements réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement</i>	1.1.2.10	28-29
5.2.2	<i>Principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours, y compris la distribution géographique de ces investissements (sur le territoire national et à l'étranger) et leur méthode de financement (interne ou externe)</i>	1.1.2.10	28-29
5.2.3	<i>Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes</i>	1.1.2.10	28-29
6	Aperçu des activités		
6.1	Principales activités	1.1.1	5-18
6.1.1	<i>Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités</i>	1.1.1.1 1.1.1.2 1.1.1.3	8-12 12-15 15-18
6.1.2	<i>Tout nouveau produit et/ou service important lancé sur le marché et, dans la mesure où le développement de nouveaux produits ou services a fait l'objet de publicité, l'état de ce développement</i>	1.1.1.1 1.1.1.2 1.1.1.3	8-12 12-15 15-18
6.2	Principaux marchés	1.1.1	5-18
6.3	Lorsque les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2 ont été influencés par des événements exceptionnels, en faire mention	1.3.1	40-42
6.4	Si les affaires ou la rentabilité de l'émetteur en sont sensiblement influencées, fournir des informations, sous une forme résumée, concernant le degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	1.2	29-39
6.5	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	N/A	N/A
7	Organigramme		
7.1	Si l'émetteur fait partie d'un groupe, description sommaire de ce groupe et de la place qu'y occupe l'émetteur	1.1.3	29
7.2	Liste des filiales importantes de l'émetteur, y compris leur	1.1.3	29

N°	Libellé des rubriques figurant dans le Règlement	Section(s)	Page(s)
	nom, leur pays d'origine ou d'établissement ainsi que le pourcentage de capital et, s'il est différent, le pourcentage de droits de vote qui y sont détenus	1.4.1.5	59-126
8	Propriétés immobilières, usines et équipements		
8.1	Toute immobilisation corporelle importante existant ou planifiée, y compris les propriétés immobilières louées, et toute charge majeure pesant dessus	1.4.1.5 1.4.2.2	59-126 130-161
8.2	Décrire toute question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	1.3.2	43-50
9	Examen de la situation financière et du résultat		
9.1	Situation financière	1.3.3 1.4.2	51-53 127-161
9.2	Résultat d'exploitation	1.4.2	127-161
9.2.1	<i>Facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur et la mesure dans laquelle celui-ci est affecté</i>	1.2 1.3.1	29-39 40-42
9.2.2	<i>Lorsque les états financiers font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, les raisons de ces changements</i>	1.3.3 1.4.2	51-53 127-161
9.2.3	<i>Toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur</i>	1.2 1.3.1	29-39 40-42
10	Trésorerie et capitaux		
10.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	2.2	169-175
10.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description de ces flux de trésorerie	1.3.3 1.4.1.3 1.4.2.2	51-53 57 130-161
10.3	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	1.3.3 1.4.2	51-53 127-161
10.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les	1.4.1.5	59-126

N°	Libellé des rubriques figurant dans le Règlement	Section(s)	Page(s)
	opérations de l'émetteur		
10.5	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1.	1.4.2.2	130-161
11	Recherche et développement, brevets et licences	1.1.1.1 1.1.1.2	8-12 12-15
12	Information sur les tendances		
12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	1.4.2	127-161
12.2	Toute tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	1.2 1.4.2	29-39 127-161
13	Prévisions ou estimations du bénéfice		
13.1	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	1.4.4	163-165
13.2	Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants, stipulant que, de l'avis de ces comptables ou contrôleurs légaux indépendants, la prévision ou l'estimation du bénéfice a été adéquatement établie sur la base indiquée et que la base comptable utilisée aux fins de cette prévision ou estimation est conforme aux méthodes comptables appliquées par l'émetteur	1.4.4	163-165
13.3	Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques	1.4.4	163-165
13.4	Si une prévision du bénéfice a été incluse dans un prospectus qui est toujours pendant, une déclaration indiquant si cette prévision est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus	1.4.4	163-165
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale		
14.1	Le nom, l'adresse professionnelle et la fonction, dans la société émettrice, des membres des organes de direction, la nature de tout lien familial et des informations détaillées sur leurs expertise et leur expérience en matière de gestion, ainsi que d'autres informations, en mentionnant les principales	2.3.1	176-180

N°	Libellé des rubriques figurant dans le Règlement	Section(s)	Page(s)
	activités qu'elles exercent en dehors de cette société émettrice lorsque ces activités sont significatives par rapport à celle-ci.		
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	2.3.2	180
15	Rémunération et avantages		
15.1	Montant de la rémunération versée (y compris de toute rémunération conditionnelle ou différée) et les avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales pour les services de tout type qui leur ont été fournis par toute personne visée au point 14.1	2.3.3	180-182
15.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	2.3.4	183
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1	Date d'expiration du mandat actuel de par toute personne visée au point 14.1, le cas échéant, et la période durant laquelle elle est restée en fonction	2.3.1	176-180
16.2	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat, ou une déclaration négative appropriée	2.3.1	176-180
16.3	Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération de l'émetteur, y compris le nom des membres de ces comités et un résumé du mandat en vertu duquel ils siègent	N/A	N/A
16.4	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine. Lorsque l'émetteur ne s'y conforme pas, la déclaration doit être assortie d'une explication.	2.3.5	183-189
17	Salariés		
17.1	Indiquer soit le nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques, soit leur nombre moyen durant chaque exercice de cette période, jusqu'à la date du document d'enregistrement (ainsi que les changements de ce nombre, s'ils sont importants) et, si possible, et si cette information est importante, la répartition des salariés par principal type d'activité et par site. Si	1.3.2.2 1.4.2.2	47-50 130-161

N°	Libellé des rubriques figurant dans le Règlement	Section(s)	Page(s)
	l'émetteur emploie un grand nombre de travailleurs temporaires, indiquer également le nombre moyen de ces travailleurs temporaires durant l'exercice le plus récent.		
17.2	Participations et stock options	N/A	N/A
17.3	Description de tout accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	N/A	N/A
18	Principaux actionnaires		
18.1	Dans la mesure où ces informations sont connues de l'émetteur, indiquer le nom de toute personne non membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance qui détient, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur qui doit être notifié en vertu de la législation nationale applicable à celui-ci ainsi que le montant de la participation ainsi détenue, ou, en l'absence de telles personnes, fournir une déclaration négative appropriée	2.2.3	170-171
18.2	Indiquer si les principaux actionnaires de l'émetteur disposent de droits de vote différents, ou fournir une déclaration négative appropriée	2.2.6	172
18.3	Dans la mesure où ces informations sont connues de l'émetteur, indiquer si celui-ci est détenu ou contrôlé, directement ou indirectement, et par qui; décrire la nature de ce contrôle et les mesures prises en vue d'assurer qu'il ne soit pas exercé de manière abusive	2.2.3	170-171
18.4	Description de tout accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	2.2.6	172
19	Opérations avec des apparentés	1.4.1.5	59-126
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
20.1	Informations financières historiques	1.4.1	54-126
20.2	Informations financières pro forma	N/A	N/A
20.3	États financiers	1.4.1	54-126
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	1.4.1.6	126

N°	Libellé des rubriques figurant dans le Règlement	Section(s)	Page(s)
20.5	Date des dernières informations financières	1.4.1 1.4.2.2	54-126 130-161
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	1.4.2.2	130-161
20.6.	<i>Si l'émetteur a publié des informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés, celles-ci doivent être incluses dans le document d'enregistrement. Si ces informations financières trimestrielles ou semestrielles ont été examinées ou vérifiées, le rapport d'examen ou d'audit doit également être inclus. Si tel n'est pas le cas, le préciser</i>	1.4.2 1.4.3	127-161 162
20.6.	<i>S'il a été établi plus de neuf mois après la fin du dernier exercice vérifié, le document d'enregistrement doit contenir des informations financières intermédiaires, éventuellement non vérifiées (auquel cas ce fait doit être précisé), couvrant au moins les six premiers mois du nouvel exercice</i>	1.4.2 1.4.3	127-161 162
20.7	Politique de distribution des dividendes	2.2.7	172
20.7.	<i>Pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, donner le montant du dividende par action, éventuellement ajusté pour permettre les comparaisons, lorsque le nombre d'actions de l'émetteur a changé</i>	2.2.7	172
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	1.2.6	38
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	1.2.5	37
21	Informations complémentaires		
21.1	Capital social	2.2.1	169-170
21.1.	<i>Le montant du capital souscrit et, pour chaque catégorie d'actions: a) le nombre d'actions autorisées; b) le nombre d'actions émises et totalement libérées et le nombre d'actions émises, mais non totalement libérées; c) la valeur nominale par action, ou le fait que les actions n'ont pas de valeur nominale, et d) un rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice.</i>	2.2.1	169-170
21.1.	<i>S'il existe des actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques</i>	2.2.11	173
21.1.	<i>Le nombre, la valeur comptable et la valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales</i>	2.2.8	172-173

N°	Libellé des rubriques figurant dans le Règlement	Section(s)	Page(s)
21.1.	<i>Le montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription</i>	2.2.12	173
21.1.	<i>Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital</i>	N/A	N/A
21.1.	<i>Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent</i>	N/A	N/A
21.1.	<i>Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence</i>	2.2.2	170
21.2	<i>Acte constitutif et statuts</i>	2.1.7	167
21.2.	<i>Décrire l'objet social de l'émetteur et indiquer où son énonciation peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts.</i>	2.1.5	166-167
21.2.	<i>Résumer toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance</i>	2.3	176-190
21.2.	<i>Décrire les droits, les privilèges et les restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes</i>	2.1.8 2.1.9	167 168
21.2.	<i>Décrire les actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit, en faire mention</i>	2.1.12	168-169
21.2.	<i>Décrire les conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission</i>	2.1.12	168-169
21.2.	<i>Décrire sommairement toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle</i>	2.3.5	183-190
21.2.	<i>Indiquer, le cas échéant, toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-</i> <i>dessous duquel toute participation doit être divulguée</i>	2.1.11 2.2.4	168 171-172

N°	Libellé des rubriques figurant dans le Règlement	Section(s)	Page(s)
	<i>dessus duquel toute participation doit être divulguée</i>		
21.2.	<i>Décrire les conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit</i>	N/A	N/A
22	Contrats importants	N/A	N/A
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts		
23.1	Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert est inclus(e) dans le document d'enregistrement, indiquer le nom de cette personne, son adresse professionnelle, ses qualifications et, le cas échéant, tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur. Si cette déclaration ou ce rapport a été produit à la demande de l'émetteur, joindre une déclaration précisant que ce document a été inclus ainsi que la forme et le contexte dans lesquels il a été inclus, avec mention du consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie du document d'enregistrement	N/A	N/A
23.2	Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. En outre, identifier la ou les source(s) d'information	N/A	N/A
24	Documents accessibles au public	3.2	193-199
25	Informations sur les participations	1.4.1.5	59-126